
Quinzième Conférence Internationale
de Métrologie Légale

Strasbourg (France)

19–20 octobre 2016

COMPTE RENDU



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE METROLOGIE LEGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

Secrétariat de l'OIML:

Bureau International de Métrologie Légale
11, rue Turgot – 75009 Paris – France

Téléphone : 33 (0)1 48 78 12 82

Fax : 33 (0)1 42 82 17 27

Courriel : biml@oiml.org

Internet : www.oiml.org

Sommaire

Informations générales	6
Convocations et invitations	7
Ordre du jour	10
Allocution d'ouverture	11
Appel des Délégués	11
Approbation de l'ordre du jour.....	11
Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	12
Remarques d'ouverture par la Présidente de la Conférence.....	12
1 Approbation du compte rendu de la 14ème Conférence.....	12
2 Rapport sur les activités menées par le CIML (2013–2016).....	13
2.1 Rapport présenté par le Président du CIML.....	13
3 Rapport sur les activités menées par le BIML (2013–2016).....	17
3.1 Organisation, gestion et personnel du BIML	17
3.2 Liaisons avec d'autres organisations.....	19
3.3 Travail technique et gestion des systèmes OIML	22
3.4 Activités en rapport avec les Systèmes de Certification OIML	25
3.5 Activités en rapport avec les CEEMS (<i>Pays et économies dont le système de métrologie est émergent</i>)	32
4 Rapport sur la période financière 2013–2016	41
4.1 Développements survenus au cours de la période comptable.....	41
4.2 Excédents	42
5 Approbation des comptes pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015	49
6 Sanction des publications de l'OIML	52
7 Classes de contribution des États Membres et parts contributives de base pour la période 2017–2020	56
8 Budget pour la période financière 2017–2020.....	57
9 Examen de la situation des États Membres ayant des arriérés.....	68
10 Interprétation de la Convention de l'OIML	69
11 Date et lieu de la prochaine Conférence	72
12 Autres questions.....	72
13 Examen des résolutions de la Conférence.....	73
Observations finales	73
Résolutions	75
Liste des participants	83
Annexe A: Comptes certifiés pour 2012, 2013, 2014 et 2015	96
Annexe B: Examen de la classification des Etats Membres.....	307
Annexe C: Proposition de budget pour la période financière 2017–2020.....	309
Annexe D: Rapport sur les publications approuvées par le CIML depuis la 14ème Conférence.....	312

Informations générales

Date et lieu de la Quinzième Conférence

Conformément aux dispositions de l'Article X de l'OIML B 1:1968 *Convention instituant une Organisation Internationale de Métrologie Légale*, la Conférence se réunit au moins tous les six ans, sur convocation du Président du Comité International de Métrologie Légale.

En l'absence d'invitation d'un État Membre à accueillir la Quinzième Conférence, il a été proposé lors de la 50ème Réunion du CIML en 2016 que le Bureau International de Métrologie Légale (BIML) l'organise en France.

En conséquence, le Président du Comité International de Métrologie Légale convoqua la Quinzième Conférence qui s'est tenue les 19 & 20 octobre 2016 au Centre de Convention et d'exposition de Strasbourg, à Strasbourg, en France.

Organisation de la Conférence

La Conférence a été organisée par le Bureau International de Métrologie Légale (BIML).

Secrétariat – Langue

Les services du Secrétariat ont été fournis par le BIML.

Les discussions ont été tenues en anglais et traduites simultanément en français.

Festivités hors Conférence

Les participants de la Conférence ont été invités à assister à une réception de l'OIML.

Convocations et invitations

Le Président du Comité International de Métrologie Légale a convoqué les États Membres et certaines Institutions Internationales et Régionales dont les noms sont indiqués sur les listes ci-dessous.

États Membres

AFRIQUE DU SUD	ESPAGNE	PAYS-BAS
ALBANIE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	POLOGNE
ALGÉRIE	FINLANDE	PORTUGAL
ALLEMAGNE	FRANCE	ROUMANIE
ARABIE SAOUDITE	GRÈCE	ROYAUME-UNI
AUSTRALIE	HONGRIE	RUSSIE, FÉDÉRATION DE
AUTRICHE	INDE	SERBIE
BIÉLORUSSIE	INDONÉSIE	SLOVAQUIE
BELGIQUE	IRAN, RÉP.ISLAMIQUE D'	SLOVÉNIE
BRÉSIL	IRLANDE	SRI LANKA
BULGARIE	ISRAËL	SUÈDE
CAMÉROUN	ITALIE	SUISSE
CANADA	JAPON	TANZANIE
CHINE, RÉP.POP.DE	KAZAKHSTAN	TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE
CHYPRE	KÉNYA	THAÏLANDE
COLOMBIE	MACÉDOINE, EX-RÉPUBLIQUE	TUNISIE
CORÉE (RÉP.DE)	YOUGOSLAVE DE	TURQUIE
CROATIE	MAROC	VIETNAM
CUBA	MONACO	ZAMBIE
DANEMARK	NORVÈGE	
ÉGYPTE	NOUVELLE-ZÉLANDE	
	PAKISTAN	

Membres Correspondants

ANGOLA	ISLANDE	NÉPAL
ARGENTINE	GUINÉE	OMAN
AZERBAÏDJAN	ISLANDE	OUZBÉKISTAN
BAHREÏN	IRAK	PANAMA
BANGLADESH	JORDANIE	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
BARBADE	KIRGHIZISTAN	PARAGUAY
BÉNIN	KOWEÏT	PÉROU
BOSNIE-HERZÉGOVINE	LETTONIE	QATAR
BOTSWANA	LIBÉRIA	RWANDA
BURKINA FASO	LITHUANIE	SEYCHELLES
CAMBODGE	LUXEMBOURG	SIERRA LÉONE
CORÉE, RÉP. POP. DÉM. DE	LYBIE	SINGAPOUR
COSTA RICA	MADAGASCAR	SOUDAN
DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE	MALAWI	SYRIE
ÉMIRATS ARABES UNIS	MALAISIE	TAÏWAN (TAÏPEI CHINOIS)
ESTONIE	MALTE	TRINITÉ-ET-TOBAGO
FIDJI	MAURICE	UEMOA
GABON	MEXIQUE	OUGANDA
GAMBIE	MOLDAVIE, RÉP.DE	UKRAINE
GÉORGIE	MONGOLIE	URUGUAY
GHANA	MONTÉNÉGRO	YÉMEN
GUATÉMALA	MOZAMBIQUE	ZIMBABWE
HONG KONG, CHINE	NAMIBIE	

Institutions Internationales

AFRIMETS	EUROFLOUR	IUPAC
AIEA	FACOGAZ	IUPAP
APLMF	FAO	IWA
AQUA	FIVS	MARCOGAZ
ASEAN	GSO	OIV
BIPM	IAF	OMC
CECIP	IFCC	OMS
CECOD	IGC	ONUDI
CEI	IICA	ORGALIME
CEN	IIF	SEAFDEC
COCERAL	ILAC	SIM
CODEX ALIMENTARIUS	IMEKO	SYNACOMEX
CONSUMERS INTERNATIONAL	ISO	UNCITRAL
COOMET	ITC(CCI)	UNCTAD
ESMIG		WELMEC
EURAMET		WWTG
EUREAU		
EURELECTRIC/UNIPEDA		

Ordre du jour

*Allocution d'ouverture – Appel des Délégués – Approbation de l'ordre du jour
Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence*

- 1 Approbation du compte rendu de la 14ème Conférence**
- 2 Rapport sur les activités menées par le CIML (2013–2016)**
 - 2.1 Rapport présenté par le Président du CIML
- 3 Rapport sur les activités menées par le BIML (2013–2016)**
 - 3.1 Organisation, gestion et personnel du BIML
 - 3.2 Liaisons avec d'autres organisations
 - 3.3 Travaux Techniques et gestion des systèmes OIML
 - 3.4 Activités en rapport avec les Systèmes de Certification OIML
 - 3.5 Activités en rapport avec les CEEMS (*Pays et économies dont le système de métrologie est émergent*)
- 4 Rapport sur la période financière 2013–2016**
 - 4.1 Développements survenus au cours de la période comptable
 - 4.2 Excédents
- 5 Approbation des comptes pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015**
- 6 Sanction des publications de l'OIML**
- 7 Classes de contribution des États Membres et parts contributives pour la période 2017–2020**
- 8 Budget pour la période financière 2017–2020**
 - 8.1 Cotisation des États Membres
 - 8.2 Droits des Membres Correspondants
 - 8.3 Tarifs des services fournis par l'OIML
 - 8.4 Projet de budget pour la période financière 2017–2020
- 9 Examen de la situation des États Membres ayant des arriérés**
 - 9.1 Aperçu des Membres ayant des arriérés et actions menées
- 10 Interprétation de la Convention de l'OIML**
 - 10.1 Proposition pour une interprétation de la Convention
- 11 Date et lieu de la prochaine Conférence**
- 12 Autres questions**
- 13 Examen des résolutions de la Conférence**

Annexe A Comptes vérifiés pour 2012, 2013, 2014 et 2015

Annexe B Examen de la classification des États Membres

Annexe C Projet de budget pour la période financière 2017–2020

Annexe D Rapport sur les publications approuvées par le CIML depuis la 14ème Conférence

Résolutions

Allocution d'ouverture

Mr. Patoray ouvre la réunion. Il déclare, en tant que Directeur du BIML, qu'il agira en tant que secrétaire de cette 15ème Conférence, et souhaite la bienvenue à tous à Strasbourg. Il espère que la réunion se déroulera comme prévu, ce qui permettra ainsi aux délégués de se détendre plus tard dans la journée et de faire le tour de la ville. Pendant ce temps, le Bureau préparera les dernières informations pour la réunion du lendemain. Il ajoute qu'il n'y a pas de discours d'ouverture pour la Conférence, et que l'appel des délégués se fera juste avant le premier vote.

Appel des Délégués

Mr. Dunmill informe les Membres qu'en vertu de la Convention, le quorum d'une Conférence est de deux tiers du nombre des États Membres. Il y a 61 États Membres de l'OIML, de sorte que le quorum sera de 41.

L'appel des Délégués a ensuite eu lieu. Le quorum est atteint, avec 50 pays présents.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été mis à la disposition des délégués depuis le début du mois de juillet, donc Mr. Patoray estime qu'ils ont dû avoir la possibilité de l'examiner.

Il demande aux délégués de prendre note que le point 13 est intitulé "Approbation des résolutions de la Conférence", mais que la réunion se déroulera de telle sorte que les votes sur chaque résolution auront déjà eu lieu et seront approuvés immédiatement après que chacune a été discutée. Le point 13, dernier point, sera donc remplacé par "Examen des Résolutions de la Conférence" pour s'assurer que tout est en ordre et correct avant de lever la séance.

Puisqu'il y aura un certain nombre de votes au cours de la réunion, Mr. Patoray demande que tout le monde soit présent tout le temps. Comme aucune procuration n'est autorisée pendant une Conférence, il demande que, si un délégué est le membre votant de sa délégation et qu'il doit s'absenter en cours de réunion, il annonce son absence au personnel du BIML au fond de la salle, et lui fasse savoir quand il sera de retour. De cette manière, le Bureau pourra suivre le quorum et le nombre de participants dans la salle. Il n'y a pas d'autres commentaires à l'ordre du jour.

Avant de poursuivre, Mr. Patoray demande également que si un délégué souhaite faire un commentaire, il indique d'abord son nom et son pays.

Election du Président et des Vice-Présidents de la Conférence

Le point suivant est l'élection du Président et des deux Vice-Présidents de la Conférence comme l'exige la Convention. Il a été suggéré lors de la réunion du CIML, que pour la Conférence, Mme Corinne Lagauterie soit nommée comme Présidente de la Conférence, et qu'en raison de leur expérience dans l'organisation de ces réunions et de leur connaissance de l'organisation de Conférences, les deux Vice-Présidents soient Mr. Alan Johnston et Mr. Peter Mason. Il n'y a pas de commentaires. Il n'y a pas d'abstentions. Il n'y a pas de votes contre la proposition. La Présidente et les deux Vice-Présidents nouvellement élus sont ensuite invités à la table.

Remarques d'ouverture par la Présidente de la Conférence

Mme Lagauterie salue formellement tout le monde, spécialement le Directeur du BIML, le Président du CIML, les délégués et les autres membres présents. Elle rappelle aux délégués le message de bienvenue et de soutien de Mme Danielle Giuganti au début de la réunion du CIML, qui a exprimé l'espoir que la réunion soit un succès. Mme Lagauterie remercie tous les participants pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en la nommant Présidente de la Conférence. Elle déclare qu'elle est Responsable de la métrologie en France, et Membre du CIML depuis cinq ans, mais qu'elle sait que de nombreux délégués sont également conscients de sa longue histoire et de sa vaste expérience de travail avec l'OIML. Elle souhaite profiter de l'occasion pour rappeler aux délégués combien de domaines concernent la métrologie et à quel point c'était un sujet riche et intéressant. Il doit répondre aux besoins de la société et s'adapter continuellement aux nouvelles technologies. Cela signifie qu'il est donc nécessaire d'échanger des opinions et des expériences, notamment au sein de l'OIML. Il s'agit de réglementer, tester et certifier les instruments, et les contrôler une fois en service, ainsi que former les métrologues à ces tâches. Elle a dit qu'elle ne pense pas seulement aux collègues de l'OIML, avec lesquels elle avait appris, mais aussi à tous les jeunes métrologues qui sont en formation en ce moment. Elle dit que les délégués ont vu quelques exemples de nouvelles écoles de métrologie qui ont fait leur apparition dans de nombreux endroits. Ne voulant pas prendre plus de temps avec son introduction, elle souligne qu'elle restera disponible pour parler à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur la métrologie légale en France. Elle espère que tout le monde passera une bonne réunion.

1 Approbation du compte rendu de la 14ème Conférence

Maintenant que l'ordre du jour a été approuvé, Mme Lagauterie souhaite passer directement au point 1, à savoir l'approbation du compte rendu de la 14ème Conférence, et elle soumet cette question à Mr. Patoray. Comme Mr. Patoray est occupé, Mr. Dunmill dit qu'il répondrait. Il confirme que le compte rendu de la 14ème Conférence a été publié sur le site web de l'OIML peu après la Conférence et il demande si les délégués ont des commentaires à faire à ce sujet. Il n'y a pas eu de commentaires. Le compte rendu de la 14ème Conférence est approuvé.

2 Rapport sur les activités menées par le CIML (2013–2016)

2.1 Rapport présenté par le Président du CIML

Mme Lagauterie passe au point 2, le rapport sur les activités du CIML entre 2013 et 2016, et indique que ce point sera assuré par le Président du CIML, Mr. Peter Mason.

Mr. Mason déclare que le rapport qu'il va présenter a déjà été distribué en anglais et en français. Il souhaite le lire dans le compte rendu, et le modifier légèrement pour le mettre à jour complètement car, depuis sa diffusion, il y a eu une nouvelle réunion du CIML, ainsi que des réunions de Table Ronde des RLMOs et du Groupe Consultatif du CEEMS, et il fera référence à certains de ces développements.

Mr. Mason indique que les quatre années qui se sont écoulées depuis la 14ème Conférence de Bucarest ont vu l'achèvement effectif du programme de gestion interne et de réformes financières que l'organisation était en train de mettre en œuvre au moment de la dernière Conférence, et que l'attention s'est donc de nouveau portée sur l'extérieur. Au cours de ce processus, il pense que l'organisation a pris de l'ampleur, tant sur le plan des Membres que sur celui de sa résilience et de son efficacité. En termes d'adhésion, l'organisation compte désormais 61 États Membres à la suite de l'adhésion de la Colombie, de la Zambie et de la Thaïlande et de la réadmission de la République du Cameroun. Un autre pays a déposé un instrument d'adhésion et les formalités d'admission sont en cours de finalisation. En outre, l'Organisation compte désormais 65 Membres Correspondants, de sorte qu'elle continue d'étendre sa portée mondiale. Le seul changement de fonction au sein du CIML au cours de la période a été qu'en 2013, à la suite du départ à la retraite du Dr. Graham Harvey comme Membre du CIML pour l'Australie, le Dr. Yukinobu Miki a été élu Deuxième Vice-Président pour un mandat de six ans. Lors de la 50ème Réunion du CIML en 2015, et à la suite d'une précédente décision de ne pas rechercher d'autres candidats, le contrat de Mr. Stephen Patoray comme Directeur du Bureau a été renouvelé pour un mandat d'une durée de trois ans (au lieu de cinq ans) à sa propre demande.

Mr. Mason indique qu'en 2013, la révision des Statuts du Personnel du BIML (OIML B 7) a été approuvée, ce qui a effectivement permis de mener à bien la modernisation interne du fonctionnement du Bureau. Le processus de réparation et de modernisation des locaux du Bureau à Paris, qui a été mis en évidence lors de la dernière Conférence, a pris un peu plus de temps que prévu, car des problèmes supplémentaires ont été constatés, ce qui a inévitablement entraîné des dépenses supplémentaires. En conséquence, les perturbations causées par les importants travaux de construction se sont poursuivies jusqu'en 2015. Cet effort s'est toutefois avéré tout à fait justifié, car il a permis de sauvegarder le principal actif de l'organisation, qui était menacé par le délabrement. En prime, le BIML a pu mettre en place des installations de travail nettement améliorées, notamment un nouveau centre de conférences, ce qui a permis à l'Organisation de réaliser des économies, puisqu'à terme, elle n'a plus à payer une location de salle à Paris pour certaines réunions telles que celles du Conseil de la Présidence.

Mr. Mason estime que les avantages d'un niveau de contrôle financier renforcé se traduisent non seulement dans la manière dont la rénovation du bâtiment de la rue Turgot a été réalisée, mais aussi dans un rapport très favorable émis suite à un nouvel audit de gestion qui a été réalisé en octobre 2012 par un auditeur externe de la *Cours des Comptes*. Le renforcement du contrôle financier a également permis à l'organisation de faire face aux défis supplémentaires qui peuvent se présenter sur une période de quatre ans. Dans ce contexte, il a été difficile de trouver des lieux acceptables pour les réunions annuelles du CIML, ce qui a conduit le Bureau à organiser les deux dernières réunions du CIML en France. Les implications à plus long terme de cette situation doivent être prises en compte lors de l'établissement du budget pour la prochaine période de quatre ans. La rénovation du siège parisien étant achevée, l'attention s'est portée de plus en plus sur la mise à jour des technologies de l'information, du système de communication et du système de sécurité de l'Organisation. Tous ces

éléments sont essentiels pour une organisation internationale cherchant à suivre les meilleures pratiques en rendant l'information facilement accessible à ses membres et à d'autres personnes qui s'intéressent à ses travaux. Depuis la refonte du site web de l'OIML, il y a eu l'introduction progressive d'outils plus interactifs, dont le point culminant a été l'introduction de l'espace de travail des PG (Groupes de Projet) en 2015. En conséquence, l'Organisation dispose désormais d'un ensemble de nouveaux outils sophistiqués qui apportent un soutien à des méthodes de travail améliorées et beaucoup plus efficaces. L'un des avantages spécifiques de ces outils est la plus grande opportunité qu'ils offrent aux Membres du CIML eux-mêmes, ou à leurs représentants désignés, appelés "Assignees", de suivre l'avancement du travail auquel ils participent et d'enregistrer les votes électroniques.

En ce qui concerne les travaux orientés vers l'extérieur et menés par le CIML et le Bureau, Mr. Mason déclare que l'Organisation a continué de s'inspirer de la *Stratégie* de l'OIML adoptée en 2012. Cette stratégie est axée sur l'ensemble des résultats qu'elle vise à atteindre. C'est, comme il l'a rappelé:

- premièrement, en produisant des normes et des documents qui peuvent constituer la base d'évolutions en métrologie légale ;
- deuxièmement, en appliquant des modalités qui renforcent des niveaux de confiance plus élevés dans les échanges entre les États Membres, tels que les certificats OIML ;
- troisièmement, en exerçant une influence auprès d'autres organisations dont les travaux influent sur la manière dont la métrologie légale est conduite ;
- quatrièmement, en apportant un soutien aux membres de l'Organisation dans la communauté mondiale de la métrologie légale ; et
- enfin, en favorisant une meilleure compréhension du rôle de la métrologie légale dans le renforcement des économies des États Membres de l'Organisation.

En adoptant des priorités pour les activités de l'Organisation, il estime toutefois que trois domaines se sont révélés particulièrement importants. Le premier d'entre eux est la nécessité d'accélérer et de rendre plus efficace le processus de production et de révision des Recommandations et des autres Publications. Deuxièmement, il est devenu évident que l'Organisation doit apporter des modifications substantielles aux Systèmes de Certification de l'OIML pour qu'ils soient plus largement utilisés et qu'ils couvrent davantage de types d'instruments. Enfin, il est nécessaire de définir clairement la marche à suivre pour répondre aux besoins des membres de l'Organisation, y compris les Membres Correspondants, qui disposent de nouveaux systèmes de métrologie.

Mr. Mason déclare que le travail de base de l'OIML dans la production de Recommandations et de Documents s'est bien sûr poursuivi, comme le montre le nombre de publications que cette Conférence sera appelée à sanctionner, mais depuis quelques années, on s'est inquiété de ce qui semble être une réduction du volume de travail technique effectué. Cela s'est notamment traduit par la réduction du nombre de réunions des Comités Techniques, des Sous-comités et des Groupes de Projet et par le temps très long qu'il a fallu à certains projets pour être menés à bien. C'était évidemment une préoccupation majeure, car toutes les autres activités de l'OIML, telles que l'encadrement de ses propres Systèmes de Certification, la liaison avec d'autres organisations internationales et le soutien à la communauté mondiale de métrologie légale, sont toutes fondées sur la qualité de son travail technique. Deux approches complémentaires ont été adoptées afin d'accélérer la réalisation des travaux techniques.

La première est l'utilisation accrue de la technologie en ligne, comme on l'a déjà noté, de sorte que les points de vue et les idées peuvent être partagés d'une manière inclusive et transparente, et que des décisions claires peuvent être prises, avec moins de recours aux réunions traditionnelles. La seconde est l'amélioration des procédures de l'Organisation pour la conduite des travaux techniques, et du B 6 *Directives pour les travaux techniques de l'OIML*. Il déclare que les délégués se souviennent qu'à la 14ème Conférence, un rapport a été établi sur la révision majeure des *Directives*, en l'occurrence l'OIML B 6-1 et B 6-2:2011. Le plan à l'époque était d'affiner les nouvelles procédures à la lumière

de l'expérience de leur utilisation, et un certain nombre de modifications ont été introduites lors d'une révision du B 6-1 en 2013. Cependant, en 2015, il est devenu clair qu'il reste encore quelques questions en suspens et, plus généralement, il ne suffit pas d'introduire simplement de nouvelles technologies, mais que l'Organisation doit s'assurer que ses règles et procédures soient actualisées pour refléter les nouvelles méthodes de travail. Il a donc été conclu à la 50ème Réunion du CIML qu'un nouvel examen limité du B 6 était justifié, et qu'un Groupe de Projet, composé principalement de Membres du CIML, et de Mr. Mason lui-même agissant en tant qu'organisateur, a été constitué pour mener à bien cette révision. Le Groupe de Projet est très confiant qu'une version révisée du B 6 sera prête pour approbation à la réunion du CIML de 2017.

La deuxième priorité qui s'est dégagée est l'avenir des Systèmes de Certifications de l'OIML. Cette question a ses origines dans le séminaire qui s'est tenu en marge de la 48ème Réunion du CIML en 2013. A l'origine, la question a été identifiée comme étant "comment rendre l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle (MAA) plus efficace", mais à mesure que les travaux progressent, il est devenu de plus en plus clair qu'il était préférable de repenser l'approche de l'Organisation tant pour le Système de Certification de Base que pour le MAA. Après avoir examiné les conclusions des différents groupes de travail mis en place en 2013, le CIML a convenu en 2015 que la bonne voie à suivre était d'introduire un système de certification OIML unique avec deux Régimes. La clé de l'introduction d'un nouveau système est que l'Organisation a besoin d'un accord sur un nouveau Projet de Publication de Base remplaçant à la fois le B 3 et le B 10. C'était ce nouveau Projet de Publication de Base qui a été soumis à l'approbation du CIML au début de la semaine. Il est heureux d'annoncer qu'il a été approuvé, et qu'il existe maintenant un ensemble clair d'instructions à l'intention de toutes les personnes impliquées dans la mise en place du nouveau système, en vue de son entrée en vigueur au début de 2018.

La proposition de confier une grande partie de la responsabilité du fonctionnement du Système de Certification OIML à un nouveau Comité de Management, soutenu par un Secrétaire Exécutif dédié au sein du Bureau, est au cœur de cet arrangement. Il s'agit là d'une caractéristique qui s'inspire de modèles que le Groupe de Projet a jugés efficaces dans d'autres organisations internationales. L'une des principales préoccupations du Groupe de Projet lors de l'élaboration de la Publication de Base a été de trouver le juste équilibre entre une supervision adéquate par le CIML et l'autorité pratique dont le Comité de Management a besoin pour fonctionner efficacement. Mr. Mason est heureux d'annoncer que, lorsque le CIML a examiné les propositions, il a convenu que le Groupe de Projet avait trouvé le bon équilibre, au moins dans les documents élaborés jusqu'à présent, et qu'il était prêt à approuver le Projet de Publication de Base, ainsi que les nouvelles dispositions, sur cette base. La conséquence de ceci, en a été la création d'un Comité de Management provisoire, tout en prévoyant que le CIML examinerait de plus près la nouvelle Publication de Base, ainsi que le cadre précis qui serait présenté, lors de sa prochaine réunion, car comme il l'a souligné, le nouveau système lui-même devrait entrer pleinement en vigueur le 1er janvier 2018.

La troisième priorité mentionnée par Mr. Mason a été celle qui a fait l'objet de nombreux débats et discussions lors de la 14ème Conférence, à savoir le défi de fournir aux pays en développement l'appui qu'ils recherchent dans les limites de la Convention OIML et des ressources dont dispose l'OIML. Il estime qu'il y a eu plusieurs tentatives au fil des ans pour trouver la bonne formule pour répondre aux besoins de cette communauté, mais il estime que l'organisation a maintenant commencé à faire de réels progrès. L'initiative prise en 2013 par Mr. Pu Changcheng, alors Membre du CIML pour la Chine, de proposer la création d'un Groupe Consultatif, qui serait en mesure de mobiliser les ressources nécessaires, tant au sein du Bureau qu'au sein de l'administration chinoise, pour élaborer un ensemble de propositions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale de l'OIML, a constitué un événement clé. L'un des premiers changements que l'Organisation a constatés à la suite de cette initiative a été le passage d'une réflexion en termes de "pays en développement" à une réflexion sur les "Pays et Économies dotés de Systèmes de Métrologie Émergents (CEEMS)". Le fait de rompre le lien avec des idées fondées sur le PIB par habitant a permis à l'Organisation d'élargir son champ d'action, et il estime que cette approche de la prise en

compte des besoins de cette communauté est à l'étude dans d'autres organisations internationales. Un deuxième élément de l'approche adoptée par le Groupe Consultatif a été l'approche fondée sur la collecte d'idées auprès des pays CEEMS eux-mêmes au moyen d'enquêtes systématiques. Plus important encore a été le fait de réunir cette communauté dans deux grands séminaires, tenus à Chengdu, puis à Arcachon, l'année dernière. S'appuyant sur l'expérience des lauréats du Prix de l'OIML pour l'Excellence dans l'exercice de la Métrologie Légale dans les Pays en Développement, et grâce au financement limité provenant du fonds spécial créé par la 14ème Conférence, l'Organisation a pu rassembler un large éventail de points de vue et élaborer un ensemble complet de mesures énoncées dans une résolution du CIML contenant des propositions concrètes que l'OIML et d'autres pourraient s'approprier. La Conférence sera amenée à discuter plus en détail de cette Résolution 2015/10 plus tard au cours de la Conférence. L'une des propositions spécifiques mentionnées dans la résolution de 2015 a été la création de centres pilotes de formation. Deux centres très performants ont été créés en Chine au début de cette année, et la Conférence entendra également plus de détails à ce sujet plus tard dans les débats. L'une des caractéristiques les plus importantes de l'approche adoptée en 2015 a été l'accent mis sur la coopération avec les autres et sur la coopération bilatérale avec les différents États Membres. L'Organisation continue de rechercher d'autres idées sur la manière de faire avancer les choses. Mr. Mason a eu le plaisir de dire que, lors des discussions qui ont eu lieu plus tôt dans la semaine, un certain nombre d'autres États Membres ont manifesté leur intérêt à participer à des initiatives de ce type, et il estime que c'était une évolution très encourageante.

A plus long terme, l'Organisation s'est également demandé s'il était nécessaire d'établir ses travaux sur les questions relatives au CEEMS sur une base plus formelle. Cette question a d'abord été abordée par le Groupe Consultatif lors de sa réunion de lundi, puis lors de la discussion lors de la réunion du CIML qui a eu lieu juste avant cette Conférence. Il peut indiquer que la conclusion générale de ces deux discussions a été que le mécanisme du Groupe Consultatif doit être maintenu, qu'il devra conserver son statut actuel, mais qu'il y a quelques mesures qui pourraient être prises à la fois pour encourager une participation plus active et pour introduire un plus grand degré de formalité dans la façon dont le groupe fonctionne. Encore une fois, il en parlera plus en détail dans un point ultérieur.

Bien entendu, la coopération avec d'autres organisations ne se limite pas aux questions des CEEMS. L'un des principaux sujets de débat en 2012 a été la relation avec le BIPM. Mr. Mason est heureux de voir que le Directeur du BIPM, le Dr. Martin Milton, est présent. De nombreux délégués le connaissent et Mr. Mason espère qu'ils profiteront de l'occasion pour s'entretenir avec lui au cours de la Conférence, en particulier pendant les pauses. Mr. Mason est heureux d'annoncer que la coopération entre les deux organisations est maintenant plus étroite et plus forte que jamais. Certaines des idées les plus ambitieuses qui ont été examinées il y a quatre ans ont été abandonnées alors que le BIPM s'est lancé son propre programme de réforme interne, mais il devient désormais la norme pour les deux organisations de travailler ensemble sur des initiatives telles que la Journée Mondiale de la Métrologie et d'identifier divers projets et événements où l'une des organisations est capable de représenter les intérêts de l'autre. L'autre domaine de coopération particulièrement important est celui de la coopération avec les Organisations Régionales de Métrologie Légale. Trouver le juste équilibre entre les activités qui doivent être menées au niveau mondial et celles qui doivent l'être dans le cadre d'une coopération régionale est un défi auquel sont confrontés tous les organismes de métrologie, de normalisation et d'accréditation. La Formation du Groupe Consultatif des CEEMS a probablement facilité la réflexion sur la meilleure manière d'envisager la dimension régionale, et Mr. Mason est heureux d'annoncer que les RLMOs ont continué de tenir leur réunion annuelle sous la forme d'une Table Ronde, qui se réunit maintenant conjointement avec la réunion du CIML sous la présidence du Deuxième Vice-Président du CIML, le Dr. Miki. L'organisation a également continué à développer ses relations avec des collègues en dehors de la communauté de la métrologie légale. Les relations avec l'ISO, la CEI, l'ILAC et l'IAF sont particulièrement étroites, ce qui est important parce que, dans de nombreuses régions du monde, on reconnaît de plus en plus la façon dont la métrologie, la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de la conformité, collaborent pour fournir une infrastructure économique de qualité, qui est elle-même essentielle pour promouvoir la confiance tant

sur le plan réglementaire que commercial. Le rôle des organisations internationales dans la promotion de la coopération internationale en matière de réglementation a également fait l'objet d'un examen attentif récemment avec un important rapport de l'OCDE sur ce sujet, qui devrait être publié en novembre. L'OIML a joué un rôle actif dans le rapport de l'OCDE et a fourni l'une des études de cas sur lesquelles le rapport s'est fondé.

En résumé, Mr. Mason estime que les délégués disposent maintenant d'une organisation bien équipée pour l'avenir et dont la contribution au développement économique et au commerce est de plus en plus reconnue en dehors de la communauté de la métrologie légale. Le modèle de l'Organisation, qui dépend fortement des ressources fournies par les autorités de ses États Membres, s'est révélé souple et adaptable, et il estime qu'il y a de bonnes raisons d'envisager les quatre prochaines années avec une grande confiance.

Mr. Mason remercie les délégués de leur attention et dit qu'il serait heureux de répondre aux questions si quelqu'un en avait, sur la base de son rapport.

Mme Lagauterie remercie le Président du CIML pour son rapport très détaillé. Il a été très précis et a mis en évidence toutes les activités qui ont eu lieu au cours des quatre dernières années. Il a également parlé des derniers développements des réunions de la semaine. Elle demande s'il y a des questions, mais il n'y en a pas.

3 Rapport sur les activités menées par le BIML (2013–2016)

Mme Lagauterie passe ensuite au point 3 qui concerne les activités du Bureau du BIML entre 2013 et 2016 ; elle demande à Mr. Patoray de présenter son rapport.

3.1 Organisation, gestion et personnel du BIML

Mr. Patoray déclare qu'il s'agit de sa deuxième Conférence, mais que ce sera aussi sa dernière. De ce fait, il se sent un peu ému, et l'année elle-même a été une année très émouvante. Il déclare que la plupart des délégués en ont entendu parler, et en ont vu la preuve de cela au cours des deux derniers jours. Il dit également qu'il y a eu aussi beaucoup d'événements notables. Le personnel actuel du BIML a très bien travaillé en équipe et il est très heureux de dire que les améliorations apportées aux principales parties de l'infrastructure du Bureau sont maintenant achevées ; les délégués entendront plus de détails à ce sujet au cours de la réunion. Les outils du site web dont il a été question, et au sujet desquels beaucoup de délégués ont été interrogés à Bucarest, ont maintenant été mis en œuvre et sont utilisés par les délégués en leurs rôles respectifs de Membre du CIML, secrétariat et responsable de groupe des travaux techniques, ainsi que par de nombreux autres participants à ces travaux techniques. Les travaux sur le site web se poursuivront, car la technologie et les connaissances du Bureau lui-même sur les besoins s'en trouvent améliorées.

Mr. Patoray dit que son rapport est un peu difficile parce que la plupart des délégués sont déjà présents depuis deux jours, et bien qu'il ne veuille pas répéter les informations, il souligne qu'il s'agit d'une réunion très différente de celle du CIML, et que certaines informations doivent donc être répétées, d'autant plus que la Conférence ne se réunit que tous les quatre ans. Il essaye de résumer les progrès qui ont été réalisés et les différentes choses qui ont été faites au cours de ces quatre années. Il a dit que, parfois, l'année au cours de laquelle le Bureau a accompli certaines tâches est difficile à se remémorer, car la plupart du temps, il attend déjà avec impatience l'année suivante ou même la semaine suivante.

Au 31 décembre 2012, après la 14ème Conférence de Bucarest, on comptait neuf membres du personnel dont deux Adjoints au Directeur. Un événement notable qui s'est produit en 2013 a été le

renouvellement pour cinq ans du contrat de Mr. Dunmill. Comme Mr. Mason l'a indiqué, le propre contrat de Mr. Patoray a été renouvelé pour trois ans à sa demande et il terminera son mandat à la fin de 2018. Le 12 février 2016, après une courte mais intense bataille contre le cancer, Mr. Willem Kool était décédé.

Compte tenu du travail à accomplir, il est clair que le Bureau a encore besoin des neuf postes identifiés, mais il n'y a aucun projet en cours actuellement pour augmenter ce nombre. Le BIML restera donc à neuf personnes avec le remplacement d'un Adjoint au Directeur, et le CIML formera un Comité de Sélection chargé de rechercher ce remplaçant, de sorte que le Bureau pourra revenir à un effectif complet. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, il y a un Directeur, un Adjoint au Directeur et sept membres du personnel à temps plein, mais qu'ils ont eu la chance et l'opportunité d'engager Mr. Gilles Vinet du Canada, qui a travaillé avec Mesures Canada, pour les aider à suivre l'avancement des travaux techniques et à mettre à jour les données techniques sur le site web. Il ajoute que, comme Mr. Mason l'a indiqué, il est étai nécessaire d'améliorer la vitesse du travail de l'organisation.

Le Bureau a également engagé Mr. Paul Dixon pour une "tâche spécifique de durée limitée". C'est une expression plutôt intéressante qui vient du B 7 *Statuts du Personnel du BIML*, et Paul Dixon sera à plein temps au Bureau jusqu'à la fin décembre 2017. Il ne s'agit pas d'un détachement, car le Bureau rembourserait le temps de Paul Dixon au gouvernement britannique, mais il travaille à plein temps pour le BIML, et son principal objectif a été le nouveau Système de Certification de l'OIML. De nombreux délégués ont pu constater la quantité de travail accompli en peu de temps, car il a pu se consacrer à plein temps à cette tâche. A partir de maintenant, il ne travaillerait plus qu'à temps partiel sur le Système de Certification, car il y a beaucoup d'autres projets sur lesquels il pouvait travailler.

Une révision du B 7 de l'OIML *Statuts du Personnel du BIML* a été achevée et cette Publication de Base révisée a été approuvée par le CIML en 2013. Mr. Patoray considère que cela a été un changement majeur dans le fonctionnement du Bureau, comme Mr. Mason l'a déjà indiqué. Après de nombreuses discussions, une révision du B 6 de l'OIML *Directives pour les travaux techniques de l'OIML* a été approuvée en 2013. Cette approbation a fait l'objet d'amendements supplémentaires mentionnés dans le rapport du groupe ad hoc sur la révision du B 6. Depuis lors, une nouvelle révision du B 6 a été entamée et des travaux sur ce sujet sont actuellement en cours.

Comme Mr. Mason l'a indiqué, Mr. Patoray mentionne qu'il y a eu un audit de suivi du BIML par Mme Marie-Pierre Cordier qui s'est achevé fin octobre 2012, après la réunion du CIML à Bucarest. Mr. Patoray montre aux Délégués un extrait de son rapport, indiquant qu'elle considère que le BIML est désormais sous contrôle et que les dépenses font l'objet d'un suivi satisfaisant. Il s'agit d'un changement par rapport à la situation de 2010, qui, selon elle, a été réalisé dans un délai serré depuis la nomination de Mr. Patoray en 2011. Il espère que ces progrès se poursuivront à l'avenir. Mr. Patoray déclare qu'il a manifesté un grand intérêt pour l'audit car il a lui-même été auditeur. Il s'est particulièrement intéressé à la façon dont cela a été mené et aux éléments qui ont été identifiés pour l'audit. Comme il a rejoint le Bureau après la fin de l'audit initial, il n'a pas eu la possibilité d'y participer, de sorte qu'il considère qu'il a été audité sur les améliorations apportées depuis l'audit initial. Il est heureux que Mme Cordier ait pu trouver des améliorations après son court mandat au Bureau.

A l'époque du précédent Directeur, une action en justice avait été intentée contre le BIML, et celle-ci avait été introduite devant les tribunaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Une décision en faveur de l'OIML avait été obtenue, mais comme l'OIT avait estimé que le procès était fondé, l'OIML avait dû payer 20 000 EUR à l'OIT et 10 000 EUR en honoraires d'avocat.

Mr. Patoray présente aux délégués une dernière diapositive résumant les événements marquants des quatre dernières années, notamment les changements au sein de l'équipe du BIML, les améliorations apportées à l'infrastructure du Bureau et les changements apportés aux outils du site web actuellement utilisés par les membres. Il demande s'il y a des questions, mais il n'y en a pas.

Mme Lagauterie remercie Mr. Patoray pour sa présentation. Elle déclare que les délégués partagent son émotion, et lui sont étaient reconnaissants, ainsi qu'au personnel, d'avoir si bien supporté cette triste situation. Elle demande de nouveau s'il y a des questions.

Mr. Alejandro Girardo Lopez de Colombie tient à remercier Mr. Patoray pour ses quatre années de dur labeur. Il estime que Mr. Patoray a aidé à développer les pays qui changeaient leur organisation, et les a aidés à adhérer à l'OIML et à comprendre et créer des systèmes de métrologie légale dans ces pays. Il pense que Mr. Patoray a travaillé dur pour les pays en développement et souhaite que cela soit reconnu.

Mme Lagauterie remercie Mr. Lopez pour son commentaire, et ajoute ses félicitations à la Colombie pour son adhésion à l'OIML. Il n'y a pas d'autres commentaires.

3.2 Liaisons avec d'autres organisations

Mr. Dunmill déclare que sa présentation consistera en un rappel de certaines des organisations avec lesquelles l'OIML travaille, et de certaines des activités menées avec ces organisations, afin de montrer à la Conférence comment l'OIML interagit avec d'autres organisations. Ce ne sera pas une liste exhaustive de toutes les organisations avec lesquelles l'OIML travaille, mais cela donnera une vue d'ensemble à la Conférence, et les délégués pourront trouver plus de détails dans les différents rapports sur les activités de liaison qui ont été présentées à chacune des réunions du CIML depuis la 14ème Conférence à Bucarest. Il indique qu'une liste des mémorandums d'accord (MoUs) que l'OIML a conclus avec d'autres organisations est disponible sur le site web de l'OIML. Il estime que ce qui est intéressant, c'est que la participation et la coopération avec d'autres organisations s'est faites à différents niveaux. L'OIML entretient une coopération technique étroite avec certaines, mais d'autres se situent à un niveau plus stratégique.

Mr. Dunmill souligne tout d'abord que l'OIML entretient des relations très étroites avec le BIPM en tant qu'organisation sœur de métrologie au niveau international. Cette coopération est importante à plusieurs niveaux, avec des réunions régulières entre les directeurs, et le travail qu'il mène avec Mr. Andy Henson, Directeur de la Liaison et de la Communication Internationale du BIPM, et il déclare qu'ils sont souvent soit présents aux mêmes réunions, soit ils présentent individuellement des informations sur les deux organisations lors d'autres événements. L'OIML a coopéré avec le BIPM à la redéfinition du kilogramme dont les délégués ont entendu parler la veille, et de façon encore plus importante, à l'effet de cette redéfinition dans le domaine de la métrologie légale, en veillant à minimiser ces effets. Mr. Dunmill attire ensuite l'attention sur le travail que lui et Andy Henson ont effectué ensemble au sein du Groupe de Pilotage de l'AFRIMETS qui a contribué à assurer la pérennité de cette Organisation Régionale de Métrologie en Afrique. Le BIPM et l'OIML sont tous deux également membres du DCMAS, dont Mr. Dunmill indique qu'il le décrira plus tard. Toutefois, il souligne qu'il a oublié l'une des activités conjointes les plus importantes de l'année, à savoir les travaux de la Journée Mondiale de la Métrologie. Mr. Dunmill pense que les délégués connaissent sans doute déjà les affiches et les autres informations disponibles pour cette journée. Il ajoute que plusieurs membres du personnel du Bureau travaillent chaque année en étroite collaboration avec le BIPM pour que cette journée soit un succès.

Mr. Dunmill décrit ensuite le travail conjoint de l'OIML avec la CEI. Il indique qu'un protocole d'accord a été signé en 2011, et qu'il y a une coopération entre les Comités Techniques et les Groupes de Projet de l'OIML et ceux de la CEI à un niveau détaillé pour assurer la compatibilité entre les normes qu'ils produisent et les Recommandations de l'OIML. Bien sûr, de nombreuses Recommandations de l'OIML font référence à la CEI, même si elles n'ont pas été préparées directement avec un Comité Technique de la CEI. Il est fait référence aux normes CEI, en particulier dans les domaines des essais électriques et des essais d'interférence des radiofréquences, etc. L'OIML a également coopéré très étroitement au cours des dernières années avec les personnes impliquées dans

les Systèmes de Certification de la CEI lors de l'élaboration du Système de Certification OIML proposé.

En ce qui concerne la normalisation, Mr. Dunmill indique que l'OIML a une relation similaire avec l'ISO. Ce n'est pas tout à fait aussi proche qu'avec la CEI, mais il y a une coopération technique entre les Groupes de Projet et les Comités Techniques de l'OIML et ceux de l'ISO, qui travaillent souvent sur des sujets similaires, mais selon une approche totalement différente. En particulier, l'OIML participe également à certains Comités spécialisés de l'ISO, tels que CASCO sur l'évaluation de la conformité, DEVCO sur ce que l'ISO appelle encore les pays en développement et COPOLCO, sur la protection des consommateurs. Ces coopérations se situent à un niveau plus générique, mais elles ont fourni une approche différente à certains de ces aspects. Il y a également eu récemment une coopération étroite avec le comité CASCO sur la révision de l'ISO/CEI 17025.

L'OIML a également un protocole d'accord avec ILAC/IAF, qui a été renouvelé depuis la dernière Conférence, et Mr. Dunmill déclare qu'il s'agit d'une coopération très importante pour soutenir les Systèmes de Certification OIML passés, présents et futurs.

En ce qui concerne l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'OIML est un observateur au sein du Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC). Il y a trois réunions par an, ce qui est souvent une bonne occasion d'avoir des contacts avec les délégations commerciales des différents pays, de promouvoir le travail de l'OIML et d'expliquer comment la métrologie légale est intégrée dans l'infrastructure qualité globale d'un pays. Ces dernières années, l'OMC n'a pas manifesté autant d'intérêt en ce qui concerne la métrologie. Peu de réglementation qui ont été présentés lors de leurs réunions étaient sujettes à controverse d'un point de vue métrologique, mais l'OMC s'intéresse de plus en plus à la question des infrastructures de qualité, en particulier aux manifestations thématiques qu'elle a organisées en marge de ses réunions régulières sur les OTC. Il s'agit d'événements d'une demi-journée ou d'une journée portant sur un aspect particulier de l'infrastructure qualité, tels que l'évaluation de la conformité, etc. Mr. Dunmill note que l'intérêt pour ces sujets est devenu important au cours des deux dernières années.

L'ONUDI a été un partenaire important, comme en témoigne la quantité de travail que l'OIML a réalisée avec eux lors de la planification et de l'exécution de l'École de Métrologie Légale AFRIMETS en 2014. Il s'agit d'une école qui fait suite à celle sur la métrologie scientifique qui s'était tenue en 2012 et à laquelle l'OIML avait également participé puisqu'elle avait inclus une session sur la métrologie légale. Depuis 2014, l'OIML a collaboré avec l'ONUDI à l'élaboration du rapport final et d'une vidéo qui l'accompagne, et des références sur l'endroit où l'on peut les trouver ont été incluses dans la documentation pour la Conférence et la réunion du CIML. L'ONUDI fait également partie du réseau DCMAS, et tout en assurant la présidence de ce groupe, elle a organisé les réunions annuelles en association avec d'autres activités de formation que l'ONUDI ou l'Académie de l'ONUDI ont organisées. Cet arrangement a fourni une bonne occasion de contribuer à ces activités de formation, qui s'adressaient souvent aux participants à la politique commerciale, afin qu'ils puissent mieux comprendre les différents aspects de l'infrastructure de qualité et la manière dont ils s'articulent. Mr. Dunmill estime que cela a été une manière très bénéfique de tenir les réunions du réseau DCMAS. Bien que l'ONUDI n'assure pas actuellement la présidence du DCMAS, elle continuera d'inviter les membres du DCMAS à participer à ce type de formation.

En ce qui concerne le Programme OTC ACP-EU, Mr. Dunmill déclare l'avoir déjà mentionné lors de la réunion du CIML. Il explique qu'il s'agit d'une coopération relativement récente. L'un de leurs représentants a assisté au séminaire du CEEMS qui s'est tenu en marge de la réunion du CIML de l'an dernier, et suite à cela, il s'est montré très enthousiaste à l'idée de voir comment la métrologie légale pouvait être intégrée au programme qu'ils mettaient en place. Cette année, ils ont exploré avec l'OIML la possibilité de développer un kit de formation en ligne pour la métrologie légale, qui pourra également être étendu à la métrologie en général. Ils ont également exprimé leur intérêt pour la possibilité de travailler avec l'OIML à des études sur les avantages économiques de la métrologie. C'est quelque chose qui a été demandé par les membres potentiels de l'OIML, qui souhaitent souvent

connaître les avantages de la métrologie légale pour pouvoir convaincre leurs gouvernements qu'adhérer à l'OIML est une bonne chose, et que cet argent doit être investi dans le développement d'un système de métrologie légale. Mr. Dunmill indique que le financement de ces travaux ne sera finalement pas disponible, car malheureusement, le programme existant sera achevé à la fin de l'année en cours et que la poursuite du programme n'est pas encore certaine.

Mr. Dunmill déclare qu'il a mentionné le réseau DCMAS à plusieurs reprises et explique que l'OIML préside actuellement ce groupe, le BIPM l'ayant présidé l'année dernière. Il ajoute que le site web du DCMAS est actuellement en cours de refonte par le BIPM, ce qui a pour but de fournir des informations générales au public sur les organisations d'infrastructure de qualité, ainsi que d'être un répertoire pour la documentation de ce Réseau. Mr. Dunmill met en évidence la liste des membres du Réseau DCMAS affichée à l'écran. Les membres comprennent toute organisation travaillant dans le domaine de l'infrastructure de qualité ou de son développement. Ceux-ci incluent notamment, des organisations techniques telles que l'OIML, le BIPM, l'ILAC, L'IAF, la CEI, etc. ainsi que des organisations telles que l'ONUDI et la CEE, qui ont un rôle plus stratégique.

Mr. Dunmill souhaite attirer l'attention des délégués sur l'importante contribution technique apportée à l'OIML par le CECIP en particulier. Le CECIP a toujours assisté aux réunions du CIML et aux réunions appropriées sur les travaux techniques de l'OIML. En effet, au cours de la dernière année, ils ont également lancé un nouveau projet en raison des changements technologiques intervenus dans l'industrie du pesage. Il estime qu'il est toujours très utile pour l'OIML, en tant qu'organisation intergouvernementale, de bénéficier de cette contribution du secteur industriel.

En ce qui concerne les organisations régionales de métrologie légale (RLMOs), Mr. Dunmill souligne que l'OIML coopère très étroitement avec ces organisations, et que l'OIML organise la Table Ronde des RLMOs conjointement avec les réunions du CIML depuis plusieurs années. Le Bureau et/ou le Président du CIML ou l'un des Vice-Présidents ont participé au plus grand nombre possible de réunions des RLMOs, ainsi qu'à certaines des diverses activités entreprises par les RLMOs.

C'est tout ce que Mr. Dunmill voulait dire sur les liaisons pour le moment, bien qu'il y ait plus d'informations sur les organisations individuelles dans l'information présentée au CIML au cours des quatre dernières années.

Mme Lagauterie remercie Mr. Dunmill pour sa description de la vaste gamme d'activités de liaison, et pour toutes les activités qui ont été entreprises. Elle demande s'il y a des questions.

Mr. Dixit (Inde) demande quelles autres collaborations ont été menées avec l'ILAC.

Mr. Dunmill répond qu'il existe une coopération étroite avec l'ILAC parce que l'accréditation constitue un appui important pour le Système de Certification, mais il ajoute puisqu'il n'est pas directement impliqué dans ce domaine, bien que plusieurs de ses collègues du Bureau le soient, qu'il se demande si Mr. Mason aimerait ajouter quelque chose.

Mr. Mason dit que l'exemple le plus concret, au-delà de l'intérêt général que l'OIML a eu pour la révision de la norme ISO/CEI 17025, est un projet particulier sur lequel Willem Kool avait travaillé avec le personnel technique de l'ILAC pour mieux guider la mise en œuvre de leurs exigences dans le domaine de la métrologie. Il suggère à Mr. Dixit d'en parler à Paul Dixon, puisqu'il a repris le travail de Willem Kool. Mr. Mason dit qu'il ne se souvient pas de l'endroit où cet exercice s'est déroulé, même s'il pense qu'il a été légèrement retardé après le décès de Willem Kool, mais c'est l'exemple le plus concret dont il a eu connaissance depuis sa dernière participation à la Conférence de l'ILAC.

Mr. Dixit dit qu'il pose la question parce qu'il estime que, bien que l'OIML ait travaillé en collaboration avec d'autres organisations, il est obligé de suivre leurs suggestions, et que les autres organisations ne sont pas intéressées par la métrologie légale et ne connaissent rien à ce sujet. Il estime que les autres organisations imposent leurs idées à d'autres, même lorsqu'elles ne sont pas applicables, et la norme ISO/CEI 17025 en est un exemple. Il estime que le fait qu'aucun expert en métrologie légale ne soit représenté constitue un problème.

Mme Lagauterie suggère que le Dr. Schwartz pourrait être en mesure de répondre à cette question.

Le Dr. Schwartz (Allemagne) ne sait pas très bien si Mr. Dixit parle du système IECEx ou de la norme ISO/CEI 17025. Dans le cas du système IECEx, il peut dire que depuis le début, ils y ont inclus des experts de la CEI. Ils ont un expert de la PTB, le Dr. Uwe Klausmeyer, qui a participé aux travaux de l'IECEx. Ils ont également été en contact avec Chris Agius, le Secrétaire Exécutif de l'IECEx ; tous deux leur ont donc fait profiter de leurs connaissances et de l'expertise de certains collègues qui ont travaillé dans le domaine de l'IECEx, et il estime que cela a été un grand avantage pour l'OIML, et qu'ils n'ont donc ressenti aucune pression de ce côté mais ont plutôt eu l'impression de tirer les leçons de ce qui avait déjà été établi dans le système IECEx.

Mr. Mason estime que Mr. Dixit a fait valoir un point important, à savoir que lorsque l'OIML a ces liaisons, il faut qu'il y ait des "concessions mutuelles", mais il peut dire de sa propre connaissance des relations avec l'ILAC que, quelle qu'ait été la situation dans le passé, il existe maintenant une relation beaucoup plus équilibrée entre leur travail et celui de l'OIML. Elle est certainement fondée sur le respect et la compréhension mutuels. Il ajoute qu'avec toutes ces liaisons, l'OIML doit clairement s'assurer qu'elle est aussi bien traitée que l'organisation en liaison. Il pense que l'OIML est consciente des dangers, en particulier lorsque certaines de ces organisations sont beaucoup plus grandes que l'OIML, et il déclare que l'une des choses que les délégués trouveront s'ils examinent le rapport de l'OCDE, est la mesure dans laquelle l'étude de cas a constaté que ces relations sont équilibrées et que l'OIML est en mesure de parler à ces autres organisations dans une position d'égalité.

Mr. Capuano (Italie) dit que Mr. Dunmill a parlé des relations avec les Organisations Régionales. Plus généralement, il souhaite savoir s'il y a des contacts avec la Commission Européenne ou le Parlement Européen.

Mr. Dunmill signale qu'il n'y a pas eu de contact direct avec la Commission Européenne, bien qu'il y ait un aspect dont il parlera dans un instant, mais surtout que l'OIML assure la liaison avec les Organisations Régionales de Métrologie Légale, donc en Europe il s'agit de WELMEC, ainsi que de ses équivalents dans d'autres parties du monde, telles qu'AFRIMETS, APLMF, SIM, etc. En ce qui concerne l'Europe, l'OIML participe au Groupe de Travail sur la Directive sur les instruments de mesure, mais pas directement avec le Parlement ou la Commission eux-mêmes.

Mme Lagauterie ajoute qu'il y a eu parfois des réunions avec la Commission Européenne, notamment au sujet de la correspondance entre les exigences essentielles de la directive MID et celles des Recommandations de l'OIML.

Mr. Patoray souhaite revenir sur le commentaire de l'Inde. Il estime qu'il s'agit d'un commentaire important et que tous les efforts seront mis en œuvre pour y donner suite, mais comme l'a indiqué Mr. Mason, Willem Kool était très impliqué dans cette liaison particulière. Paul Dixon assumera désormais la responsabilité de ce travail, et il a récemment eu au moins deux contacts différents avec l'ILAC afin de renforcer les relations entre les deux organisations, notamment en ce qui concerne le Système de Certification OIML. Toutefois, il estime qu'un point important a été soulevé en déclarant que la relation est à double sens.

Il n'y a plus de questions, alors Mme Lagauterie propose de passer au point suivant.

3.3 Travail technique et gestion des systèmes OIML

Mr. Patoray annonce que son rapport sera très court. Il y a beaucoup d'informations, mais les délégués en ont déjà vu beaucoup dans divers documents, et certaines des choses dont il va parler seront également mentionnées dans d'autres points de l'ordre du jour.

Par exemple, il ne veut pas passer beaucoup de temps à parler du CEEMS et du Groupe Consultatif.

En ce qui concerne le soutien en matière de secrétariat pour le Système de Certification, les délégués en entendront parler plus tard, ainsi que du Comité de Management qui va être formé et qui apportera son soutien du Système à l'avenir.

En ce qui concerne l'appui au B 6, Mr. Patoray indique qu'il n'y aura pas beaucoup plus à discuter que ce qui a été mentionné par Mr. Mason dans son rapport, mais le B 6 est probablement l'un des aspects les plus importants sur lequel l'OIML travaille actuellement en soutenant le Groupe de Projet. C'est sur cette base que l'OIML développera son travail technique, et il devra être clair et mis en place de manière à ce que cela soit compréhensible, et l'OIML doit également s'appuyer sur le B 6 pour organiser la formation, de sorte que le secrétariat et les responsables de groupes puissent faire leur travail aussi efficacement que possible. C'est un objectif très important pour le BIML, et le BIML y a travaillé depuis la dernière Conférence. Il y a eu une première révision du B 6 ainsi que deux amendements, et elle est encore en cours d'élaboration à l'heure actuelle.

Le BIML continue également d'aider le Conseil de la Présidence dans le suivi des travaux techniques, et lors de la dernière réunion, un rapport du Président du CIML indique que l'examen des travaux techniques effectué par le Conseil de la Présidence a été extrêmement efficace, et cela a été en partie dû au travail accompli par Mr. Dunmill avec les responsables de groupes pour qu'ils envoient leurs rapports à la fin de l'année. Mr. Vinet se concentrera là-dessus à l'avenir, et avec son soutien, Mr. Vinet a mis au point ce qu'on appelle un "tableau de bord" des projets, afin que leur état actuel puisse être suivi plus facilement, et que les domaines les plus difficiles puissent être identifiés et traités. Ce rapport sera présenté en détail au Conseil de la Présidence en mars afin de leur fournir de meilleures informations.

Le site web permet désormais une collecte d'informations beaucoup plus ciblée. Tous les documents sur lesquels les Groupes de Projet ont travaillé sont maintenant regroupés en un seul endroit. Lorsque des votes seront nécessaires, qu'il s'agisse de votes internes au Groupe de Projet lui-même, qu'il considère comme un vote "privé", ou qu'il s'agisse de votes "publics" sur les CD, de votes Préliminaires en ligne du CIML ou d'approbation du CIML, toutes les informations seront désormais disponibles sur le site de l'OIML, ce qui évitera les problèmes précédemment rencontrés lorsque le BIML ne possédait pas certaines des informations.

Mr. Patoray explique que le site web continuera de changer. Il a déjà évolué, sur la base des observations initiales recueillies lors de la réunion de Bucarest, et il y aura une réunion du personnel du Bureau, avec Mr. Dixon et Mr. Vinet, en novembre pour identifier d'autres améliorations qui pourraient être apportées. Il déclare qu'il garantit que le site web aura une apparence différente à l'avenir. Il préférerait que ce soit comme lorsque vous vous connectez à votre compte bancaire et que vous voyez l'information qui est importante pour vous juste devant vous, afin que les membres n'aient pas à passer trop de temps à chercher l'information qu'ils veulent.

Il souligne que le site web a pris son essor et que Jalil Adnani, qui crée la base de données et le codage, et Jean-Christophe Esmiol, qui s'occupe du matériel et du logiciel, sont vraiment dévoués à ce qu'ils font, et il considère qu'ils ont créé un système très robuste qui est très flexible. Ils ont déjà des idées sur la manière dont le système pourrait être amélioré, en s'appuyant sur ce qui a été appris au cours des quatre dernières années. En ce qui concerne le système, il est conscient qu'il doit être opérationnel à tout moment pour les Membres, et bien qu'il y ait eu quelques problèmes, ceux-ci ont maintenant été réglés.

Le Bureau est en train de subir également une importante rénovation électrique pour que tout puisse être géré à distance et que les pannes du système puissent être traitées dans les trois heures précédant l'épuisement des batteries de secours. Mr. Patoray souligne que beaucoup de travail a été effectué sur le Système d'Information, et que le Bureau attend les réactions des Membres. S'ils ont des problèmes pour se connecter au système, ou si le système ne fonctionne pas comme les Membres le souhaitent, il répète qu'ils doivent en informer le Bureau. Mr. Patoray déclare qu'il considère que la base de données, le site web et l'ensemble du Système d'Information constituent l'âme de ce que fait l'OIML.

Il résume en disant qu'avec beaucoup de travail et pas trop d'argent, un bon système a été mis en place pour l'avenir.

Mme. Lagauterie remercie Mr. Patoray pour sa présentation et pour le travail du Bureau pour la création de tels outils aussi utiles et demande si les délégués ont des questions.

Mr. Guo Su (Chine) tient à exprimer sa sincère gratitude pour les rapports du Président du CIML et du Directeur du BIML. Il se félicite que l'OIML ait déjà prêté attention au Groupe Consultatif de l'OIML dans le passé, ainsi qu'à la communauté du CEEMS, et au nom de Mr. Pu Changcheng, Président du Groupe Consultatif, il offre le soutien continu de la Chine à ces groupes, et en particulier à la communauté des CEEMS.

Mr. Dixit déclare qu'il y a beaucoup de documents disponibles sur le site web et qu'il est très reconnaissant à l'OIML pour cela, mais il dit que parfois les membres rencontrent des problèmes en essayant de les mettre en œuvre. Il indique que, lorsque l'OIML aura résolu les problèmes d'un pays en particulier, cela devra être noté, afin que d'autres pays ayant des problèmes similaires puissent trouver des solutions possibles sur le site web.

Mr. Patoray convient qu'il s'agit d'une étape critique et qu'en utilisant la page d'accueil "tableau de bord" pour les Membres, ils seront maintenant en mesure de donner leur avis. Si les Membres rencontrent des difficultés, le Bureau devrait en être informé, et dans la plupart des cas, le site web peut suivre toutes les activités qui s'y déroulent, comme le moment où les Membres ont voté, quand les documents ont été téléchargés, quand les membres des différents groupes ont été modifiés, etc. Ces activités pourront faire l'objet d'un suivi et donneront ainsi, aux Membres, des rapports sur le niveau d'activité. Le Bureau a reçu des rapports d'erreurs, et ceux-ci avaient été traités le plus rapidement possible.

Mr. Dixit est reconnaissant pour le site web, mais il est préoccupé par le nombre de Recommandations. Il souligne qu'un grand nombre de Recommandations vont être transposées en législation nationale dans de nombreux pays, de sorte que lorsqu'il y a des difficultés à cet égard, il déclare que personne au sein de l'OIML ne peut répondre à ces problèmes, à l'exception peut-être du président du Comité compétent.

Mr. Mason estime que Mr. Dixit a soulevé un point important. La situation qu'il décrit est quelque chose qui, dans certaines parties du monde, pourrait être traité par les Organisations Régionales de Métrologie Légale, de sorte que lorsqu'il y a des pays qui sont confrontés à des questions de mise en œuvre similaires, par exemple comment intégrer une Recommandation particulière dans leur législation, il est souvent très utile de parler à d'autres pays qui se trouvent dans une position similaire. C'était certainement une caractéristique des travaux de WELMEC et de l'APLMF, et il pense que l'une des questions spécifiques dans la partie du monde de Mr. Dixit est de savoir comment les pays font face à une situation où il n'existe pas d'Organisation Régionale de Métrologie Légale équivalente pour mener à bien ce type de travail. Il est très difficile pour l'OIML d'engager un dialogue direct avec chacun de ses États Membres individuellement. Ainsi, alors qu'elle espère être en mesure de répondre à des questions spécifiques, l'organisation désigne souvent les secrétariats des Comités Techniques pour répondre à des questions spécifiques, et en règle générale, c'est le genre de chose qui est beaucoup plus facile s'il existe une Organisation Régionale de Métrologie Légale forte en place.

Mr. Khédir (Tunisie) souhaitait savoir si l'OIML a envisagé d'utiliser les nouvelles technologies, en particulier son site web, pour diffuser des informations sur le prix OIML pour le travail dans les pays en développement. Il suggère que cela pourrait inclure des détails tels que les critères de candidature, le comité de sélection, la participation et les contributions ; en résumé, toutes les étapes du processus d'attribution. En même temps, il aimerait avoir des idées claires sur la façon de participer à cet événement.

Mr. Mason déclare qu'il répondra à ces deux questions, bien qu'il pense que Mr. Dunmill pourrait peut-être être en mesure d'ajouter plus de détails. A l'heure actuelle, il s'agit là d'une des activités de l'organisation pour laquelle elle n'utilise le site web, et il pense que c'est certainement une possibilité

qui devrait être envisagée. Il ajoute que l'une des caractéristiques de la manière dont l'organisation a abordé la question de l'utilisation du site web est qu'elle a déployé les fonctionnalités en différentes étapes, et il rappelle qu'il y a eu récemment un débat sur la question de savoir si l'on pouvait faire plus avec le Groupe Consultatif pour mettre ses activités sur le site web, et pour les rendre transparentes grâce à ces outils. Il espère que ses collègues seront d'accord pour dire qu'ils aimeraient examiner cette question ; il estime que Mr. Khédir a raison de dire que l'autre avantage est que cela permettrait de clarifier les critères et de mieux organiser le processus. Il reconnaît que cette suggestion est certainement utile, bien qu'il ne sache pas à quelle vitesse cela pourra être réalisée.

Mme. Lagauterie plaisante en disant qu'il est un peu gênant d'exiger une limite de temps sur une question qui vient d'être soulevée, mais elle se demande néanmoins si Mr. Dunmill at quelque chose à ajouter.

Mr. Dunmill ne pense pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que Mr. Mason a dit d'autre que cela, lors des diverses activités du CEEMS, et à la suite des discussions au sein du Groupe Consultatif, un certain nombre d'installations possibles ont été identifiées qui pourraient être mises à disposition sur le site web. Il y a notamment une base de données d'experts, qui faciliterait les choses, lorsqu'ils travaillent avec les pays du CEEMS, afin d'identifier les personnes qui pourraient être en mesure d'aider à résoudre des problèmes spécifiques. Comme pour toute extension de la fonctionnalité du site web, il s'agit d'une question qui sera examinée et le Bureau s'efforcera de mettre en place celles qui sont possibles. L'idée même de ce site web est d'être un outil permettant aux Membres de fournir aux autres Membres autant d'informations et d'aide que possible, mais il ne souhaite pas s'engager à respecter un délai particulier.

Mr. Patoray intervient en demandant aux Membres de parler à l'équipe web de leurs questions précises et de leur donner un aperçu de ce qu'ils cherchent. S'il a bien compris, Mr. Khédir s'est intéressé à savoir comment faire une demande de récompense, auquel cas il souhaite s'engager à ce qu'il y ait un point à ce sujet sur le site web d'ici la prochaine réunion, mais comme il ne connaissait pas toute la portée de ce que Mr. Khédir cherchait, il lui demande d'en parler directement au Bureau.

Mme Lagauterie remercie le Bureau de tenir compte de cette demande.

Mr. Gittens (Sainte-Lucie) fait remarquer qu'en réponse à la question sur le prix OIML, il a remarqué qu'il n'a jamais été publié sur le site web de l'OIML, mais qu'il figure dans le Bulletin de l'OIML. Pour une raison quelconque cette année, il n'a pas vu l'avis de nomination pour le prix OIML, il a donc pensé qu'à l'avenir, il serait utile de l'avoir sur le site web de l'OIML et pas seulement dans le Bulletin.

Mr. Patoray accepte cela¹.

Mme Lagauterie fait observer que les deux demandes pourraient être combinées et que les Délégués pourraient être rassurés qu'elles seraient notées et que le Bureau entreprendrait le travail nécessaire.

3.4 Activités en rapport avec les Systèmes de Certification OIML

Mr. Mussio dit qu'il donnera un bref résumé de ce qui s'est passé au cours des quatre dernières années du MAA, ainsi que quelques informations sur le Système de Certification de Base. Depuis la dernière Conférence, le principal changement intervenu dans le système a été l'approbation de l'utilisation des données provenant des laboratoires d'essai des fabricants (MTLs). Trois Autorités de Délivrance utilisent désormais des données provenant des MTLs, et il fait remarquer que la grande différence entre les rapports et les données provenant des MTLs réside dans le fait que leur acceptation est volontaire, même pour les participants au MAA. Cependant, il est en mesure de signaler que le

¹ Note du BIML : La Récompense avait été publié par un Circulaire directement aux Membres du CIML et aux Représentants des Membres Correspondants de l'OIML.

nombre de certificats a légèrement augmenté en raison de cette nouvelle décision. Également depuis la dernière Conférence, un examen intermédiaire a été effectué, et cette année, un examen complet des Participants Émetteurs a été effectué. Mr. Mussio déclare qu'il est heureux d'annoncer que le cas de Delta, qu'il avait mentionné lors de la réunion du CIML en 2016, a finalement été résolu techniquement et qu'il a été approuvé en tant que Participant Émetteur pour la R 76. Toutefois, il souhaite que les délégués notent que les questions techniques ont été résolues en mars, mais qu'il n'a reçu les votes finaux qu'en septembre. Il déclare qu'il y a encore quelques problèmes de communication avec la plupart des participants utilisateurs, et suggère que cela peut être dû au fait que les personnes impliquées ont changé ou ont perdu tout intérêt pour le MAA, et qu'il a voulu saisir cette opportunité pour soulever cette question avec les délégués. Il déclare qu'il lui a fallu près de cinq mois pour recueillir suffisamment de voix pour approuver le nouveau Participant. Il poursuit en disant qu'il y avait une autre Autorité de Délivrance qui a demandé à devenir un Participant Émetteur pour la R 76, mais qu'il y a encore quelques problèmes techniques à résoudre avant que leur dossier puisse être finalisé.

En ce qui concerne le nombre de certificats, il montre aux Délégués un graphique, mais fait remarquer que la dernière colonne est un peu basse parce qu'elle indique les données jusqu'en septembre, il manque donc un trimestre pour 2016. En général, le nombre de certificats semble stable. Il souhaite souligner que les stars du système continuent d'être les R 76, R 60 et R 49. Cependant, lors de la dernière réunion d'examen, il a été proposé d'inclure la R 117 *Instruments de mesure pour liquides autres que l'eau*, qui est principalement utilisée pour les distributeurs de carburant. Il n'a pas déclenché ce processus parce que le nouveau Système de Certification de l'OIML, qui sera évoqué dans la prochaine présentation, est censé commencer l'année suivante, donc, il n'est pas très logique de commencer quelque chose qui sera modifié en moins d'un an. Maintenant que la date d'entrée en vigueur du nouveau système a changé, il dit qu'il devrait peut-être déclencher maintenant l'inclusion de la R 117 dans le système MAA. Il montre aux délégués un schéma issu du Bulletin de l'OIML avec les noms des Autorités de Délivrance cachés. Chaque point du graphique signifie qu'une Autorité de Délivrance donnée a demandé au BIML d'être une Autorité de Délivrance pour cette Recommandation particulière, et le graphique est un résumé des Systèmes de MAA et de Base. Le problème est que les carrés rouges sur le diagramme signifient qu'aucun certificat n'a jamais été délivré pour cette Recommandation particulière, et que les Autorités de Délivrance surlignées en rouge n'ont jamais délivré un seul certificat. Il montre ensuite aux délégués un schéma similaire pour les quatre dernières années, ce qui met en évidence que la situation est pire. Il y a plus d'Autorités de Délivrance qui n'ont pas délivré un seul certificat au cours des quatre dernières années, et certaines d'entre elles ont demandé de nombreuses Recommandations, mais n'ont jamais délivré de certificat pour elles. En examinant les Recommandations du système, Mr. Mussio souligne le nombre de Recommandations pour lesquelles un certificat n'a jamais été délivré. Si l'on examine à nouveau les quatre dernières années, la situation s'est détériorée, bien que, dans ce cas, il convient de tenir compte du fait que certaines des Recommandations surlignées en rouge ont été retirées pendant cette période. Mr. Mussio dit que pour lui, la signification de ces chiffres est que l'ensemble du système devrait être revu, donc le développement du nouveau Système de Certification OIML est une très bonne nouvelle. Il tient toutefois à souligner que tout ce que les Autorités de Délivrance doivent faire est d'envoyer une lettre au BIML disant qu'elles souhaitent être une Autorité de Délivrance, et que le Membre du CIML est alors responsable du système, mais qu'en réalité, elles n'ont pas agi de la sorte, et il demande aux Délégués quel degré de confiance ils peuvent avoir dans un certificat délivré par une Autorité de Délivrance qui n'avait jamais délivré un certificat en quatre ou douze ans. Cela justifie à nouveau la révision du système.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mussio pour sa présentation et demanda s'il y a des questions.

Mme. Fayol (France) déclare que sa délégation apprécie tout le travail accompli pour préparer le nouveau Système de Certification, qu'elle soutient.

Mr. Rachkovskiy (Russie) s'enquiert de la Recommandation R 91 *Cinémomètres radar pour la mesure de la vitesse des véhicules*. Il indique qu'aucun certificat n'a été délivré pour cette Recommandation, et il souhaite savoir pourquoi.

Mr. Mussio déclaré que du point de vue du Système de Certification, cette Recommandation ne semble pas susciter d'intérêt. Il laisse entendre qu'il peut y avoir des certificats nationaux d'homologation de type, mais que l'OIML n'en a pas connaissance.

Mr. Rachkovskiy déclare que ces instruments doivent être réglementés dans les pays, mais peut-être que seuls des certificats nationaux sont délivrés.

Mme Lagauterie intervient, expliquant que cette Recommandation est assez ancienne et qu'elle est en cours de révision. C'est peut-être pour cette raison que les fabricants ne sont pas particulièrement intéressés par l'obtention de certificats OIML pour leurs instruments. Elle rappelle aux délégués que Mr. Mussio a mentionné que pour délivrer un certificat, il devait y avoir une demande de la part des clients, et elle répète que cela peut être l'une des raisons pour lesquelles les fabricants ne sont pas intéressés par des certificats basés sur cette ancienne Recommandation.

Mr. Dixit déclare que l'Inde est heureuse d'accepter le Système de Certification OIML. Il dit que le nouveau système est très attrayant. Il estime qu'il devrait y avoir davantage de publicité sur les mesures à prendre pour obtenir les nouveaux certificats et sur les avantages qu'ils présentent. Il estime que seuls quelques pays ont compris le nouveau système. De nombreux autres pays en développement ne comprennent pas la certification MAA de l'OIML, il répète donc qu'il faut davantage de publicité.

Mr. Mason remercie Mr. Dixit pour ses observations. Il estime que tous les délégués seront d'accord avec ses commentaires, en particulier le chef du Groupe de Projet qui est assis à la droite de Mr. Dixit et que Mr. Mason pouvait voir acquiescer de la tête. Il estime que cette question sera abordée dans la deuxième partie de la présentation.

Mr. Gittens (Sainte-Lucie) a constaté que, pour la R 46, il n'existe que deux Autorités de Délivrance et qu'à ce jour, un seul certificat a été délivré à un fabricant des États-Unis. Il déclare que Sainte-Lucie comptait utiliser la R 46 pour sa réglementation des compteurs d'énergie électrique, mais qu'il était un peu préoccupé par la popularité de cette Recommandation et qu'il souhaitait savoir s'il était prévu d'avoir davantage d'Autorités de Délivrance pour la R 46 dans l'avenir.

Mr. Dunmill déclare que la R 46 n'est pas très utilisée pour le moment pour plusieurs raisons. Selon lui, la norme de la CEI sur les compteurs d'énergie électrique a adopté une approche différente de celle de la Recommandation de l'OIML. Une proposition de projet, qui n'a pas encore été discutée, va être soumise au CIML pour la révision de la R 46 à la suite d'une réunion du Comité Technique approprié, le TC 12, en mai dernier de cette année, qui a examiné cette question et décidé qu'un projet devrait être proposé. L'une des raisons pour lesquelles ils proposent cette révision était que la Recommandation OIML existante n'est pas beaucoup utilisée pour diverses raisons techniques. Il espère donc qu'elle serait plus largement utilisée à l'avenir.

Mr. Gittens se dit préoccupé par le fait que si Sainte-Lucie adoptait la Recommandation R 46 de l'OIML comme sa nouvelle réglementation, elle pourrait devenir un obstacle technique au commerce alors que d'autres fabricants utilisent effectivement la CEI ou l'ANSI.

Mme Lagauterie remercie tous les participants pour leurs contributions et suggère que la réunion écoute la deuxième présentation concernant le nouveau Système de Certification.

Présentation du Dr. Schwartz sur le Système de Certification OIML (OIML-CS)

Le Dr. Schwartz présente son exposé sous la forme d'un rapport sur l'élaboration du Système de Certification OIML qu'il a préparé avec Mr. Dixon la veille au soir. Depuis la dernière Conférence de l'OIML, un séminaire s'est tenu conjointement avec la 48ème réunion du CIML à Hô Chi Minh Ville au Vietnam en octobre 2013. Ce séminaire portait sur l'Arrangement d'Acceptation Mutuelle de l'OIML (MAA) et sur la nécessité de sensibiliser le public. Dr. Schwartz déclare que c'est le point que

Mr. Dixit vient de soulever, ajoutant qu'il s'agit d'un défi constant. Le séminaire du MAA a également abordé la nécessité d'améliorer la structure du MAA afin de le rendre plus efficace et plus performant. Il déclare que les résultats de ce séminaire très réussi peuvent être consultés dans le rapport du séminaire appelé S 7, qui était disponible sur le site web de l'OIML.

Dr. Schwartz identifie ensuite les étapes importantes franchies depuis le séminaire du MAA et la 48ème Réunion du CIML en 2013:

- en octobre 2013, le CIML a approuvé trois résolutions du MAA et il a attiré l'attention des délégués sur les numéros de résolution mentionnés sur la diapositive ;
- en décembre 2013, un Groupe de Travail Ad Hoc (GTAH) avait été mis en place pour s'occuper de la révision du MAA de l'OIML, et il indique que ce groupe de travail est assez important, avec 34 participants. Le GTAH a élaboré et diffusé un questionnaire comportant 16 questions portant sur tous les aspects des trois résolutions du MAA. Les résultats ont servi de base à la première réunion du GTAH tenue en mars 2014 au NIST à Gaithersburg. A l'issue de cette réunion, quatre groupes de travail ont été chargés des travaux de suivi ;
- en novembre 2014, une deuxième réunion du GTAH s'était tenue conjointement à la réunion du CIML à Auckland et le CIML a approuvé une autre résolution du MAA (2014/18) ;
- en mars 2015, une troisième réunion du GTAH a été tenue à Paris, en marge de la réunion du Conseil de la Présidence, et les propositions du GTAH ont été examinées ;
- en juin 2015, la quatrième réunion du GTAH a eu lieu à Teddington et a abouti à la proposition d'un Système de Certification OIML unique (OIML-CS) ;
- en octobre 2015, il y a un an, l'OIML a approuvé deux résolutions de l'OIML-CS, les numéros 17/2015 et 18/2015. La structure et les principes du nouveau Système de Certification ont été approuvés, le GTAH a été dissous, et la révision du MAA a été annulée. Au lieu de cela, tous les États Membres ont été invités à participer à un Groupe de Projet sur le Système de Certification (CSPG), qui compte finalement 15 participants. La tâche confiée au CSPG consiste à préparer les documents pertinents pour le Système de Certification: une Publication de Base de l'OIML contenant le cadre, et les projets de documents opérationnels et de procédures nécessaires. Le CSPG a été en mesure de présenter au CIML un Document-Cadre (actuellement appelé B xx puisqu'on ne connaît toujours pas le numéro qui lui sera attribué tant qu'il n'aura pas été approuvé) et il montre aux délégués une diapositive de sa page de couverture. Cela se présente sous la forme d'un Projet Final de Publication de Base et le Dr. Schwartz informe les délégués que cela a été approuvé la veille lors de la réunion du CIML.

Le Dr. Schwartz commente que cela constitue un bon cadre pour les prochaines étapes, mais avant d'expliquer la feuille de route de l'OIML-CS aux délégués, il veut décrire les principaux éléments du nouveau Système de Certification, et il renvoie les délégués aux cases colorées en vert sur sa diapositive. Il déclare que le comité le plus important sera le Comité de Management, qui prendra en charge tous les aspects de l'OIML-CS. Il prendra des décisions sur les nouvelles Autorités de Délivrance en se fondant sur les recommandations des experts techniques siégeant au Comité Consultatif. Le Comité Consultatif sera composé d'expert désignés et approuvés par le Comité de Management afin d'aider à l'examen des rapports d'accréditation et des rapports d'évaluation par les pairs. Il y aura également un Forum des Laboratoires d'Essai. Il s'agit d'un forum virtuel, où les participants pourront échanger des idées sur des questions concrètes telles que les essais, ou sur la pertinence de savoir si certaines Recommandations et des procédures d'essai qui y sont décrites sont étaient appropriées, ou s'il est nécessaire de les modifier. Le Forum des Laboratoires d'Essai jouera donc un rôle important pour fournir un retour aux Comités Techniques et aux Sous-comités chargés des Recommandations dans le système. Il y aura également une Chambre de Recours, qui s'avérera nécessaire en cas d'appel d'une décision prise par le Comité de Management. Tout sera supervisé par le CIML, et la Conférence aura la supervision finale et la responsabilité du système. Le Président du

Comité de Management devra faire un rapport annuel au CIML, et même les informations qui devront être fournies ont été établies dans le Document-Cadre. Ceci constituera désormais la feuille de route pour le Système de Certification OIML.

Après l'approbation du Document-Cadre la veille, les travaux futurs seront entrepris par le Comité de Management provisoire, qui a également été créé la veille. Cela permettra d'élaborer et d'approuver les Documents Opérationnels et Procéduraux, et le Dr. Schwartz souligne qu'un grand nombre de Projets de Travail qui ont été produits par le CSPG sont disponibles, mais que ceux-ci seront maintenant finalisés par le Comité de Management provisoire. Les Membres du CIML, les Membres Correspondants et les organisations en liaison ont été invités à désigner des représentants pour le Comité de Management provisoire. Enfin, il déclare qu'ils souhaitent commencer à délivrer les premiers certificats OIML-CS le 1er janvier 2018.

Le Dr. Schwartz poursuit en décrivant les décisions prises la veille par le CIML concernant le CSPG et le Comité de Management provisoire (prMC). Il déclare que le CSPG a été dissous et que le prMC, présidé par le Premier Vice-Président du CIML (lui-même), a été créé pour examiner, modifier (si nécessaire) et approuver les Documents Opérationnels et de Procédure, ainsi que les divers modèles et formulaires, qui permettront au nouveau système de fonctionner efficacement. Il ajoute qu'ils souhaitent fournir toutes ces informations sur le site web de l'OIML afin que les personnes concernées puissent plus facilement faire une demande pour devenir une Autorité de Délivrance ou un Utilisateur. Le prMC examinera également d'autres amendements au Document-Cadre B xx, et soumettra ces propositions à la prochaine réunion du CIML, et il souligne que, même si le Document-Cadre a été approuvé, la version finale n'a pas encore été mise au point. Les Membres du CIML ont été priés d'indiquer leur intérêt à participer à l'OIML-CS en tant qu'Autorités de Délivrance ou Utilisateurs, et les représentants des Membres Correspondants ont également été invités à participer en tant qu'Associés, et le cas échéant, à désigner des membres du prMC.

En ce qui concerne le calendrier du prMC pour l'année prochaine, le Dr. Schwartz indique qu'une lettre du BIML sera envoyée d'ici le 18 novembre 2016 à tous les Membres du CIML, aux Membres Correspondants et aux organisations de liaison sollicitant des nominations pour le prMC, et la section 11 du Document-Cadre B xx indique que trois personnes au maximum de chaque État Membre, Membre Correspondant et organisation en liaison de l'OIML peuvent être nommées pour le prMC. Il a proposé que la première réunion du prMC ait lieu au cours de la semaine commençant le 13 février 2017. Cette date a été choisie car elle est directement avant la réunion du Conseil de la Présidence, et l'annoncer maintenant aidera les gens à l'intégrer à leur agenda à l'avance. Si cela s'avère nécessaire, une deuxième réunion se tiendra en juin 2017, juste avant la publication des documents de la prochaine réunion du CIML. Le président du prMC devrait faire un rapport à la prochaine réunion du CIML en 2017 avec l'intention que le nouveau système entre en vigueur le 1er janvier 2018.

Avant de terminer, le Dr. Schwartz tient à souligner que la lettre du BIML souligne la nécessité de faire appel à des experts techniques. On espère vraiment que les Membres du CIML proposeront des experts techniques et métrologiques pour les catégories d'instruments de mesure couvertes par ces Recommandations de l'OIML, qui doivent être intégrées dans le nouveau système le plus tôt possible. Il s'agit des R 60, R 76 et R 49. Ces catégories font déjà partie du système MAA, mais les Recommandations susceptibles de relever ultérieurement à l'avenir du Régime A sont les R 46, R 51, R 117 et R 137. Il réaffirme que, comme les délégués peuvent le constater, sans les experts techniques et métrologiques, il ne sera pas possible de procéder aux accréditations et aux examens par les pairs nécessaires pour qu'une Autorité de Délivrance soit acceptée dans le nouveau système.

En ce qui concerne la transition, le Dr. Schwartz indique qu'il y a eu quelques questions à ce sujet la veille. Il indique que les systèmes de Base et MAA existants continueront à fonctionner jusqu'à ce que le système OIML-CS devienne opérationnel. Il déclare que les délégués ont appris de Mr. Mussio que ce travail se poursuivrait et que le Document-Cadre B xx indique que les certificats de Base et MAA existants resteraient valables.

En conclusion, le Dr. Schwartz déclare qu'à son avis, l'OIML-CS doit être considéré comme la prochaine étape importante après le Système de Certificats de Base de l'OIML qui avait été lancé en 1991 et le MAA qui avait été lancé en 2005. Il déclare qu'en raison de l'expérience acquise lors de l'élaboration du nouveau Document-Cadre et des Documents Opérationnels et de Procédure, le nouveau système a le potentiel d'être à l'épreuve du temps pour au moins les dix prochaines années, et il montre aux délégués une image de l'évolution de la situation. En 1991, ils ont commencé avec le Système de Certificats de Base de l'OIML. Il y a eu des certificats de base et des rapports d'essais pour 18 catégories d'instruments de mesure qu'il désigne comme « non qualifiés », parce que les Autorités de Délivrance n'étaient pas tenues de démontrer leur compétence. L'étape suivante a été le système MAA de l'OIML en 2005, où des certificats MAA « qualifiés » et des rapports d'essais ont été délivrés pour trois catégories de mesures, comme les délégués l'ont entendu. La prochaine étape logique pour lui, après 13 ans d'expérience, est la nouvelle OIML-CS, qui permettra de délivrer des certificats qualifiés et des rapports d'essai pour, espère-t-il, plus de trois catégories d'instruments de mesure et peut-être plus de quatre-vingts catégories d'instruments de mesure si le système devient efficace, et il est convaincu que c'est la bonne démarche.

Mme Lagauterie remercie le Dr. Schwartz pour son exposé détaillé. Le chemin parcouru jusqu'à présent a été assez long et difficile, mais elle estime qu'il s'agit d'un succès que les applaudissements des délégués ont salué, en adressant leurs félicitations à lui-même ainsi qu'aux personnes qui ont travaillé avec lui dans le groupe et au personnel du BIML. Elle demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions.

Mr. Dixit déclare qu'il n'y a que trois catégories d'instruments, la R 49, R 76 et R 60, pour lesquelles des certificats OIML MAA ont été délivrés. Il estime que les délégués sont au courant de ces questions, mais qu'en dehors de la salle de conférence, il y a très peu de sensibilisation sur le MAA de l'OIML, donc, beaucoup de publicité serait nécessaire pour le nouveau Système de Certification. Il déclare que les fabricants assis dans la salle ne sont pas les seuls intéressés par l'OIML-CS. De nombreux autres fabricants seraient intéressés, et il suggère que l'OIML les contacte. Les Membres du CIML devraient inviter les fabricants de leur pays à participer aux réunions du CIML. Il estime que les fabricants seraient disposés à payer des frais pour assister aux réunions, ce qui serait avantageux pour eux. Il estime que le nouveau Système de Certification sera très lucratif, et qu'il sera à la fois très puissant et significatif. Il félicite le CIML de l'avoir approuvé, affirmant qu'il ne reste plus qu'à se mettre d'accord sur la façon dont il sera réglementé, comment les gens obtiendront leur certificat et comment il sera diffusé. L'OIML devrait le dire clairement.

Le Dr. Schwartz remercie Mr. Dixit pour ses commentaires utiles. En ce qui concerne le premier commentaire sur la sensibilisation et la promotion, il estime que Mr. Dixit a tout à fait raison. Il déclare que l'année prochaine, le prMC se concentrera sur les documents Opérationnels et de Procédure, mais qu'il faut aussi réfléchir à du bon matériel pour mettre en place le nouveau système. Il est convaincu que sans ce matériel à présenter aux réunions des organisations de métrologie légale et aux réunions des associations de fabricants, le nouveau système ne gagnerait probablement pas la sensibilisation qu'il mérite de recevoir. Il s'agira là d'une tâche énorme que le Comité de Management devra accomplir à l'avenir.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par Mr. Dixit sur la manière d'atteindre les fabricants, il dit qu'il s'agit également d'une préoccupation et qu'ils devront réfléchir à la façon d'informer de manière appropriée toutes les parties prenantes du nouveau système, en utilisant tous les moyens possibles, tels que le site web, des documents qui pourraient être envoyés par courrier électronique, des conférences et des réunions, et il serait heureux que les Organisations Régionales de Métrologie Légale inscrivent des informations concernant ce système à l'ordre du jour de leur programme de réunions ultérieures. Il sait qu'aux réunions WELMEC, par exemple, les organisations de fabricants sont invitées. Il répète que tout le monde devrait réfléchir à des moyens de faire de la publicité et de promouvoir le nouveau système.

Mme Fayol (France) déclare que sa délégation apprécie tout le travail accompli pour préparer le nouveau Système de Certification et y apporte son soutien sans réserve.

Mr. Khedir remercie le Dr. Schwartz et son équipe pour leur travail. Il a ajouté que le système devrait être rentable, non seulement pour l'OIML, mais aussi pour l'économie mondiale, et en particulier pour les pays en développement, comme la Tunisie. Il a demandé ce qu'ils attendent de l'impact du nouveau système et s'il existe des indicateurs de rendement pour cela.

Le Dr. Schwartz déclare qu'il n'y a pas d'indicateurs pour le moment, mais qu'il existe un point de référence, celui du système IECEx, qu'il espère pouvoir atteindre. L'IECEx a commencé il y a dix ans en tant que petit système, et maintenant il a l'impression que les fabricants et les parties prenantes du système sont très satisfaits. Il pense que cela est dû à la manière professionnelle dont il a été géré. Il estime que le succès du système de l'OIML dépendra également du degré de professionnalisme dont il fera preuve. Le Dr. Schwartz promet son engagement à l'égard du nouveau système, et il espère que le système OIML sera couronné de succès, de sorte que dans dix ans, la décision de lancer l'OIML-CS sera considérée comme une bonne décision. Il espère que le nombre de certificats délivrés augmentera, que le nombre de catégories d'instruments de mesure augmentera, et surtout que le nombre d'Autorités de Délivrance augmentera, afin qu'elles puissent enseigner et former de nouveaux venus pour leur permettre de devenir des Autorités de Délivrance, pas nécessairement pour de nombreuses Recommandations, mais peut-être juste pour une seule afin que davantage de pays puissent participer au système.

Mme Lagauterie remercie le Dr. Schwartz et comprend que lorsque les gens "donnent naissance" à une nouvelle idée, ils souhaitent qu'elle grandisse, se développe et réussisse, et elle pense que plusieurs des délégués ont les mêmes souhaits pour le nouveau système.

Mr. Nater (CECIP) tient à souligner que le déploiement serait très important pour l'industrie, et qu'il serait donc très important de le faire de manière professionnelle, car il n'y aurait pas de deuxième chance. Il fallait le faire une seule fois, d'une manière correcte et efficace, et ensuite ce serait une réussite. Il déclare que l'OIML dispose de bons outils pour le déploiement qu'il pouvait utiliser dans les associations de pesage du monde entier chaque fois qu'il y avait des réunions, des assemblées générales, et ainsi de suite pour promouvoir le nouveau système. Mr. Nater dit que c'est la raison pour laquelle, à son avis, la prochaine étape est un déploiement professionnel.

Mme Lagauterie remercie les membres de l'industrie présents pour leur appui à la promotion du nouveau système.

Le Dr. Klenovský (République tchèque) se félicite de l'avènement du Système de Certification et souhaite remercier tous ceux qui ont participé à sa préparation. Il pense que le succès du nouveau système dépendra en grande partie de la capacité de l'OIML à maintenir ses Recommandations à jour sur le plan technique, afin que les problèmes tels que celui qui existe actuellement avec les compteurs d'énergie électrique puissent être résolus.

Le Dr. Schwartz est d'accord avec ce commentaire et le soutient entièrement.

Le Dr. Dudle (Suisse) déclare qu'il a été profondément impressionné par tout le travail accompli avec le nouveau système. Il estime que les résultats sont très bons et constituent une réelle amélioration par rapport au système précédent, en particulier du fait qu'il sera étendu à d'autres Recommandations, et il a déclaré que la Suisse soutient pleinement le nouveau système de l'OIML.

Mr. Gittens (Sainte-Lucie) fait observer que, bien que Sainte-Lucie ne soit pas encore membre de l'OIML, elle s'est tellement appuyée sur les certificats de l'OIML, dans le domaine des compteurs d'eau et des instruments de pesage non automatiques que l'année précédente, dans un projet de règlement régissant le secteur de l'eau, elle a rendu obligatoire le respect, à Sainte-Lucie, des exigences de la règle R 49 pour tout nouveau compteur d'eau neuf. Il a dit que parce qu'ils ont confiance dans le Système de Certification de l'OIML, ils attendent avec impatience son expansion vers les autres catégories d'instruments.

Mr. O'Brien (Nouvelle Zélande) fait observer qu'à mesure que le nouveau système sera mis en place, il sera très utile d'envisager une formation des autorités utilisatrices. Il estime qu'il sera très important que la formation soit dispensée aux économies afin qu'elles puissent comprendre comment utiliser au mieux les Certificats OIML et les rapports d'essai qui leur sont associés, et qu'elles puissent créer des approbations nationales basées sur ces certificats, de manière à réduire le nombre de nouveaux essais qui ont lieu. Il pense que beaucoup d'économies utilisatrices, en particulier celles parmi les CEEMS, n'ont pas les connaissances nécessaires pour utiliser au mieux les certificats.

Mr. Golubev (Fédération de Russie) fait observer qu'ils apprécient les efforts entrepris pour mettre au point le nouveau Système de Certification, qu'ils l'appuient et qu'ils attendent avec intérêt d'y participer. Personnellement, il espère que cela aidera leurs fabricants d'instruments de mesure à éviter les surcoûts liés à la reprise des essais d'instruments de mesure, par exemple en Russie et dans d'autres pays.

Mr. Dixit demande s'il a été décidé que les certificats du Système de Base de l'OIML seraient traités comme des certificats de base « non qualifiés » après 2018.

Le Dr. Schwartz répond qu'il s'agit d'un malentendu. Comme il l'a indiqué dans son rapport, après 2018, les Certificats de Base et MAA existants resteront valables.

Mr. Dixit s'enquiert de la situation s'il y avait une différenciation dans l'acceptation des certificats OIML MAA et des Certificats de Base, et demande comment cela resterait valable jusqu'en 2018.

Le Dr. Schwartz a répondu que si certains pays ont des difficultés à accepter les Certificats de Base plus longtemps, ils pourront indiquer dans leur champ d'application qu'ils n'acceptent pas ces certificats, ou une partie de ces certificats ou rapports, pour certaines raisons. Il sera possible pour chaque usager d'indiquer les restrictions qu'il impose à l'acceptation des Certificats de Base et MAA à l'avenir. La règle générale est qu'ils veulent que les anciens certificats restent valides.

Mr. Dixit dit qu'il a compris que le CIML a précédemment décidé que les Certificats de Base OIML ne seraient pas acceptés, mais les certificats OIML MAA, oui.

Le Dr. Schwartz fait remarquer que de nombreux pays acceptent les Certificats de Base.

Mr. Dixit poursuit en disant qu'à sa connaissance, le CIML a décidé l'année précédente que les Certificats OIML de Base ne seraient pas acceptés. Il se souvient qu'il y avait eu beaucoup de discussions pour savoir s'il était nécessaire d'avoir des Certificats OIML de Base. Si l'on estimait maintenant qu'ils étaient encore nécessaires, pourquoi le Système de Certificats de Base ne devrait-il pas être maintenu ?

Le Dr. Schwartz a répondu qu'il espère que si quelque chose n'est pas clair, il faudra en discuter avec le prMC et que cela sera clarifié au cours de l'année suivante.

Mr. Dixit remercie le Dr. Schwartz.

Mme Lagauterie remercie tous les délégués pour leur participation active à la discussion sur cet important projet et ce nouveau tournant important pour l'OIML. Elle remercie à nouveau le Dr. Schwartz pour son exposé, et pour l'ouverture de ses réponses. Il est entendu qu'il y aura à l'avenir du temps pour d'autres discussions avant la mise en place du nouveau système, et elle espère qu'on répondra à toutes les questions d'ici là.

3.5 Activités en rapport avec les CEEMS (*Pays et économies dont le système de métrologie est émergent*)

Mme Lagauterie demande à Mr. Mason de faire son exposé, qu'il présente en déclarant que de nombreux délégués ont déjà entendu la veille beaucoup de ce qu'il allait dire. La présentation sera distribuée et il pense qu'il était important que la Conférence soit sensibilisée à tout ce qui a été fait

depuis qu'elle avait autorisé l'OIML à faire davantage dans le domaine des CEEMS. Après s'être excusé, il déclare qu'il commencerait tout de suite la présentation.

Il fait remarquer que de nombreux délégués sont au courant de l'histoire des diverses tentatives que l'OIML a faites pour répondre aux besoins de ce qu'on appelait autrefois les membres issus de pays en développement. Il y a eu le Conseil de Développement de l'OIML, qui a été remplacé par un Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement, qui a été à son tour remplacé par le Facilitateur pour les Questions relatives aux Pays en Développement.

Entre-temps, le CIML a pris un certain nombre d'initiatives, telles que la Table Ronde des RLMO, le Prix OIML pour les pays en développement, la Stratégie qui a identifié ce domaine d'activité spécifique, et peut-être le plus important encore, la décision prise en 2013 de créer un Groupe Consultatif, sous la présidence du Membre Chinois du CIML, Mr. Pu Changcheng. Ce Groupe Consultatif a entrepris un nombre important d'activités. Il a réalisé une enquête sur les besoins des CEEMS en 2014 et a fait des propositions pour la refonte du site web de l'OIML l'année suivante. En 2015, il a contribué à l'organisation de deux ateliers, à Chengdu et à Arcachon, qui ont rassemblé un certain nombre personnes de la communauté CEEMS, qui ont pu relayer ce qui avait bien fonctionné dans leur région et identifier les besoins à l'avenir.

Au cours de l'été 2016, le Groupe Consultatif a été responsable de deux Centres de Formation pilotes qui se sont déroulés avec beaucoup de succès à Pékin et à Guangzhou, et le Groupe Consultatif s'est d'ailleurs réuni lundi et a défini un futur programme de travail, dont il parlera très prochainement. Il poursuit ensuite en rappelant aux délégués l'importance des séminaires de 2015. Les différentes activités ont été identifiées sous trois rubriques. Premièrement, celles qui ont été nécessaires pour le renforcement des capacités au sein de la communauté des CEEMS, deuxièmement, il y avait les mesures que l'OIML elle-même pourrait prendre pour améliorer les réglementations dans leurs propres marchés, et il déclare que les délégués venaient de voir probablement l'une des initiatives les plus importantes dans ce domaine, dans le nouveau Système de Certification OIML. Il souligne que le nouvel OIML-CS présente un intérêt particulier non seulement pour les fabricants, mais aussi pour les pays qui cherchent à réglementer leurs marchés d'une manière bon marché, efficace et fiable. Troisièmement, les séminaires ont permis d'identifier de nombreuses idées nouvelles au sein de la communauté, et l'OIML, devra trouver des mécanismes pour les partager avec d'autres organisations.

Mr. Mason a réitéré que les séminaires ont donné lieu à une résolution très importante lors de la réunion du CIML de l'année précédente. Il déclare qu'il s'agit d'une longue résolution, mais il invite tous ceux qui s'intéressent au sujet à l'étudier attentivement. D'une manière générale, elle couvre quatre domaines:

- des instructions à l'intention du BIML et des Membres du CIML pour qu'ils fassent diverses choses ;
- l'orientation qu'il a donnée à ceux qui s'occupent de travaux techniques sur des choses qu'ils pouvaient faire différemment, afin qu'elles soient utiles aux membres de la communauté des CEEMS ;
- des recommandations à l'intention de la communauté des CEEMS elle-même ; et
- un certain nombre de recommandations adressées aux États Membres et à d'autres organisations.

Mr. Mason dit que dans les prochaines diapositives, il rendra compte de l'année dernière et de ce qui a été fait sous chacune des rubriques de la résolution de 2015. Il déclare qu'il les a parcourues rapidement la veille, alors il a proposé de ne pas les revoir toutes afin de gagner du temps. Il déclare que les délégués ont déjà entendu parler des nombreuses participations différentes qui ont eu lieu, dont beaucoup étaient axées sur les besoins du CEEMS, et qui incluaient le travail avec le DCMAS ; l'opinion a été que l'OIML devrait faire davantage dans ce domaine. L'OIML a commencé à diffuser les nouvelles idées par le biais du Bulletin, mais il insiste sur le fait que, franchement, d'autres idées

sont nécessaires, et il souligne qu'il encouragerait tous les délégués à chercher dans leur propre pays des exemples qu'ils voudraient partager avec d'autres, et à les proposer au BIML pour le Bulletin, afin que plus généralement ce mécanisme puisse être utilisé. Il souligne qu'il était considéré comme important de promouvoir au plus haut niveau les arguments en faveur de la métrologie légale, et que lui-même, les Vice-Présidents du CIML et le Directeur du BIML ont continué à le faire quand ils le pouvaient.

En ce qui concerne les Comités Techniques, les travaux n'en sont encore qu'à leurs débuts, mais de nouvelles façons de penser sont déjà apparues, et il a donc été proposé que le nouveau projet de révision de la R 76 devra porter en particulier sur la manière dont cette Recommandation importante pourrait être rendue plus utile à la communauté des CEEMS. Il y a des propositions, sur lesquelles il sait que les États-Unis travaillent, pour simplifier les guides existants sur la vérification et l'évaluation de la conformité. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux menés au sein de l'ASEAN pour clarifier la manière dont un système tel que le Système de Certification de l'OIML pourrait être utilisé dans la pratique, et il fait remarquer qu'il fallait en faire davantage dans ce domaine. D'autres idées ont également été avancées dans ce domaine. Il déclare que les délégués ont entendu dire que des instructions spécifiques ont été données au groupe de projet chargé d'élaborer le nouveau Système de Certification pour tenir compte des besoins des Membres des CEEMS, et il estime que cela a été fait, mais qu'il y a un point plus fondamental à ce sujet ; si cela réussissait, le Système de Certification serait particulièrement avantageux pour la communauté des CEEMS, qui trouve difficile de gérer ses propres systèmes et régimes d'essais, mais qui veut améliorer le niveau du contrôle métrologique dans ses pays.

En ce qui concerne les autres diapositives, il pense qu'il pourrait probablement les ignorer, mais il mentionne qu'elles prouvent que l'OIML prend au sérieux tous les différents éléments de l'ensemble, et que le Bureau a suivi les activités par rapport à toutes les rubriques dans cette résolution. Les deux événements survenus en Chine ayant été mentionnés à plusieurs reprises ; il ne souhaite pas vraiment les reprendre, mais il confirme que divers rapports et documents sur ces séminaires étaient désormais disponibles, et s'ils présentaient un intérêt pour le sujet, il exhortait les délégués à les étudier. Une chose qu'il tient à souligner, c'était qu'au cours des derniers jours, un certain nombre d'autres États Membres ont manifesté leur intérêt à faire quelque chose de similaire dans leur domaine. Il fait observer que ces Centres Pilotes de Formation ont été conçus comme un exemple qui, en cas de succès, sera transféré ailleurs, et il estime que ce niveau d'intérêt est significatif. Il tient à mentionner le fait que le Fonds pour les Projets Spéciaux que la Conférence avait créé il y a quatre ans a joué un rôle déterminant dans cette activité. Il a dit que l'organisation n'a pas dépensé beaucoup d'argent, comme le montrait sa diapositive, mais il fait remarquer qu'il a été utile de l'avoir pour "amorcer" certains des événements importants et clés qu'il a mentionnés, qui ont amené l'OIML à son niveau actuel.

Mr. Mason mentionne également à la Conférence les travaux du Groupe Consultatif. La réunion qui s'est tenue lundi a confirmé qu'il s'agissait d'un cadre précieux, et qu'il souhaitait poursuivre ses travaux. Il indique que le CIML a donné son accord la veille. Ils ont confirmé qu'ils souhaitaient que Mr. Pu Changcheng, qui n'est plus Membre du CIML, mais qui est néanmoins très actif dans ce domaine, puisse continuer d'assumer la présidence du Groupe Consultatif. Le CIML a également convenu avec le Groupe Consultatif que plus de structure serait utile, de sorte qu'une nouvelle Publication de Base sera élaborée pour mieux définir le travail du Groupe Consultatif. Le CIML exhorte également les RLMOs et des Membres individuels du CIML à se porter volontaires pour jouer un rôle actif au sein du Groupe Consultatif, qui, selon lui, est la partie manquante du puzzle jusqu'ici.

Mr. Mason déclare que cela conclut son exposé sur ce qui s'est passé dans ce domaine très important, et il dit que l'OIML continuera à être guidé par la résolution 2015/10 du CIML, car il ne s'agit pas d'un programme d'un an ; il a été considéré comme un programme pour plusieurs années. Il attire l'attention des délégués sur le fait que le Groupe Consultatif continuera d'être au centre d'une grande

partie de l'activité et confirme que des mesures sont prévues pour rendre cela encore plus utile dans le cadre du mécanisme de l'OIML.

Enfin, il tient à souligner que pratiquement tout ce que l'OIML fait repose sur le thème de la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et bilatérales, comme celles que l'OIML a avec la Chine et l'Allemagne. D'autres États Membres ont également été identifiés, désireux d'aller de l'avant et d'en faire plus. Il dit qu'il s'agit d'un examen très rapide de ce domaine extrêmement important et qu'il sera heureux de répondre aux questions ou aux observations.

Mr. Khedir souhaite soulever deux points: le premier concerne la participation des pays en développement aux négociations sur les accords de libre-échange. Existe-t-il des lignes directrices sur les aspects métrologiques à ce sujet, que ce soit dans des accords bilatéraux ou multilatéraux? Son deuxième point concerne le suivi de la résolution 2015/10 du CIML. Il tient à réitérer la volonté de la Tunisie, avec l'appui de l'OIML, d'aider à la création d'un centre pilote de formation pour l'Afrique.

Mr. Mason répond qu'à la première question, il est certain que la réponse est oui, mais qu'il doit le confirmer auprès de Mr. Dunmill. Cela fait partie de la liaison de l'OIML avec l'OMC. Ils sont toujours prêts à reconsidérer la formulation actuelle des lignes directrices pour savoir si elles sont conformes aux souhaits de l'OIML ; si elles peuvent être améliorées, elles le seront, mais il est certain que des lignes directrices de cette nature pourront être utilisées dans le cadre des processus de l'OMC pour faire en sorte que les besoins métrologiques soient pris en compte dans les négociations commerciales. Sur le deuxième point, Mr. Mason remercie Mr. Khedir pour son offre renouvelée. Il réitère que ses diapositives ont mentionné la possibilité de créer un centre de formation en Afrique du Nord, ce qui est une reconnaissance de l'offre tunisienne et il veut donc souligner que l'OIML est très reconnaissant et donnerait suite à cette idée.

Mr. Onyancha (Kenya) remercie Mr. Mason d'avoir pris l'initiative de promouvoir la métrologie légale dans les pays en développement ou – comme on les appelait désormais – Pays et Économies dotés de Systèmes de Métrologie Émergents. Il déclare que la première école de métrologie AFRIMETS a été réalisée au Kenya et que, depuis lors, le gouvernement Kenyan a révisé le programme d'études en métrologie légale. A l'heure actuelle, ils forment d'autres pays d'Afrique de l'Est et il rappelle aux délégués que certains autres pays, comme le Burundi et le Rwanda, n'ont pas de systèmes de métrologie légale. Il indique que le Kenya, avec l'appui du PTB, a organisé plus de trois sessions de formation. Actuellement, ils sont en train d'essayer de former gratuitement d'autres pays. Le pays concerné a dû payer les frais de logement, mais le gouvernement kenyan a mis de l'argent de côté pour former les pays voisins afin qu'ils puissent rattraper le Kenya. Il déclare que cette formation a été très critique et que si elle avait lieu, il était sûr que l'Afrique rattraperait le reste du monde. Cela les aidera sur le plan commercial. Il déclare que le Kenya soutient pleinement les initiatives de l'OIML et souhaite également être un centre d'excellence pour la formation en métrologie en Afrique. Ils attendent donc avec intérêt une coopération plus étroite.

Mr. Mason se dit reconnaissant de ces commentaires et rappelle que l'année dernière, le Kenya avait immédiatement dit qu'il étudierait la possibilité de faire quelque chose de similaire ; il a déjà mentionné la possibilité d'un centre de formation en Afrique de l'Est dans sa présentation, bien qu'il l'ait fait assez rapidement, et il espère que l'OIML pourra explorer cette possibilité. Une chose qu'il considère que l'OIML doit reconnaître, est qu'il n'y a rien de complètement nouveau dans ce travail. Le Centre de Formation Pilote, tel qu'il le comprend, a été un développement naturel du genre de choses qu'ils ont déjà vues dans les écoles de l'AFRIMETS, et le Groupe Consultatif a pris ces idées, les a développées et leur a donné plus de forme. Il estime que l'élément crucial est qu'il a été en fait décidé d'identifier ce qui a été fait en Chine comme "OIML". Cela a donné plus d'autorité à ce qui était offert et a aidé à attirer à la fois des orateurs et des participants, et il pense donc que l'OIML continuera à développer ces idées. Il se réjouit à la perspective d'examiner les possibilités par l'intermédiaire du Groupe Consultatif avec le Kenya et d'autres pays.

Mme Sukul (Inde) déclare que l'Inde s'est déjà portée volontaire pour faire partie du Groupe Consultatif et qu'en ce qui concerne la formation, l'Inde dispose d'un Institut de Métrologie Légale au

sein duquel elle organise déjà des formations pour différents pays, aussi elle souhaite inviter les pays présents à cette réunion à utiliser leurs installations. Si les pays intéressés les contactent, ils seront heureux d'organiser une formation sur la métrologie légale.

Mme Lagauterie remercie Mme Sukul pour son offre.

Mr. Mason remercie également l'Inde pour cette offre, notant qu'elle était particulièrement précieuse car faite à la Conférence et qu'elle figurera dans son compte rendu. Il ajoute qu'il a hâte d'y donner suite. Il demande s'il y a d'autres questions concernant son exposé sur le CEEMS. Il dit qu'il comprend aussi qu'un des Membres d'Honneur veut faire une intervention.

Le Prof. Kochsiek déclare que Mr. Mason l'a interrogé sur la révision du D 1, qui est étroitement liée à l'une des tâches du travail en rapport avec les CEEMS. Il déclare qu'au cours des cinq dernières années, il a eu l'occasion d'être consultant dans une trentaine de pays du monde entier, notamment dans les pays de l'ASEAN et de la SAR, en Afrique et aussi en Amérique du Sud. L'une des tâches qu'il a entreprises a été de vérifier si la législation des différents pays était conforme au D 1, à l'Accord OTC de l'OMC, aux documents de la Convention du Mètre, etc. Il estime que, puisque la version actuelle de l'OIML D 1 est maintenant en vigueur depuis quatre ou cinq ans, il faudrait envisager de le réviser. Il demande s'il s'agit d'une question pour vendredi matin et souhaite savoir ce que ses collègues du CIML pensent de cela, ainsi que des tâches futures de l'OIML, notamment en matière de législation.

Mr. Mason remercie le Prof. Kochsiek de sa suggestion et dit qu'il peut confirmer que, d'après sa propre expérience, qui est beaucoup moins étendue que celle du Prof. Kochsiek, le D 1 est utilisé dans le monde réel. Par exemple, c'était la pierre angulaire du travail qu'il a accompli en Égypte. Il fait observer que l'une des choses dont il est conscient avec le D 1 est qu'il s'agit d'un cadre législatif pour l'ensemble de la métrologie. Comme les délégués le savent probablement, il a tendance à considérer que la métrologie légale est en fait l'application de la métrologie à la réglementation et qu'elle ne s'étend pas toujours dans l'esprit de tous à cette question du cadre juridique plus large de la métrologie scientifique et industrielle, qui est en fait nécessaire pour la plupart des économies. D'après les conversations qu'il a eues avec son homologue, le président du CIPM, il sait que c'est un point de vue partagé dans le domaine de la métrologie scientifique ; c'est quelque chose qui est restreint à l'OIML. Il aime l'idée de regarder à nouveau le D 1. Il serait nécessaire d'avoir à la fois le soutien du CIML, ainsi que les ressources et le cadre dans lequel on peut le faire, mais si d'autres collègues pensent que c'est une bonne idée, alors c'est quelque chose qui a été mentionné à plusieurs reprises lors de divers séminaires OIML.

Le Dr. Milton (BIPM) déclare qu'ils ont participé à l'élaboration du document D 1 en 2012, qu'ils savent qu'il s'agit d'un document très utile et très apprécié. Il déclare que dans tous les aspects de leur travail, il est de plus en plus important de présenter la métrologie comme ayant des objectifs dont la meilleure façon de les atteindre est de combiner les efforts de la métrologie scientifique, industrielle et légale, et à cet égard, ils ont bien sûr saisi chaque occasion de travailler avec le BIML et l'OIML lorsque cela était possible pour obtenir les meilleurs avantages communs. Il déclare qu'ils savent aussi que le D 1 est particulièrement utile au CEEMS dans le cadre du développement de leurs systèmes de métrologie. L'expérience du BIPM a montré que, dans ces cas-là, ils devraient vraiment présenter tout l'éventail de ce qui peut être réalisé lorsque les États investissent dans la métrologie. Il est très heureux de dire du côté du BIPM qu'il aimerait contribuer à la révision du D 1 si le CIML en décide ainsi et il serait heureux de soulever la possibilité auprès du CIPM que ce document soit marqué conjointement si cela est approprié entre les deux organisations et il espère que cela deviendra un autre exemple de collaboration entre les deux organisations pour le bénéfice de la métrologie.

Le Dr. Ehrlich (États-Unis) déclare qu'en tant que secrétariat du TC 3 *Contrôle métrologique*, il souhaite apporter son soutien à cet égard. Il souligne que la date de publication du D 1 a été fixée à 2012, de sorte que le D 1 n'a pas tout à fait atteint son objectif de révision quinquennale, mais compte tenu de ce que les délégués ont entendu du Dr. Kochsiek, qui a été très impliqué dans le dernier processus de révision, il pense que c'était le bon moment pour une révision. Il dit que la dernière fois

le Dr. Kochsiek a dirigé cet effort, avec lui-même et Mr. Kool, mais comme le Dr. Milton vient de le mentionner, Mr. Henson du BIPM a aussi été impliqué, cela a donc été un effort commun OIML-BIPM, et il serait heureux que le BIPM soit impliqué à l'avenir. Il déclare qu'une proposition de projet doit être élaborée pour définir la portée et d'autres aspects, et il déclare qu'il sera certainement favorable à cette proposition.

Mr. Mason dit qu'il appartiendra au Comité de prendre une décision à ce sujet et que, selon la procédure, il faudra obtenir l'approbation du CIML avant qu'un nouveau projet ne soit lancé, mais il pense que le CIML aura toujours la possibilité d'examiner ces points lors du dernier matin des réunions de cette semaine.

Mr. Madzivhe (Afrique du Sud) déclare qu'en ce qui concerne les CEEMS, Mr. Mason a mentionné plusieurs points tels que ce que fait actuellement la Chine (avec le soutien de l'OIML), et que cette activité se poursuivra dans les années à venir ; sa question concerne les plans et délais prévus pour les autres pays et régions des CEEMS. Ce centre de formation va-t-il être dupliqué, ou l'OIML va-t-elle soutenir des activités de formation régionales ? Existe-t-il un plan à cet effet, à quel moment cela pourrait-il être mis en œuvre, et comment l'OIML a-t-elle mesuré le succès des activités actuelles en Chine ? Il rappelle également aux délégués qu'en ce qui concerne les questions de ressources, les pays ne sont pas égaux. Comment l'OIML entend-elle s'assurer que la participation ou les activités atteignent tous les pays qui en ont besoin ?

Mr. Mason répond qu'il s'agit d'une très bonne question et dit qu'en termes de délai, l'OIML reconnaît que lorsqu'il y avait une bonne idée, il est souhaitable que d'autres personnes la prennent et l'appliquent le plus rapidement possible. Il estime qu'il n'y a pas de calendrier particulier pour la mise en œuvre de ce modèle et déclare que, comme c'était souvent le cas, l'Organisation doit saisir les opportunités et répondre aux offres. Au dernier décompte, il y a eu quatre offres pour accueillir un centre de formation basé sur le modèle chinois, et il pense que chacune d'entre elles pourrait très bien être différente ; les modalités et les délais nécessaires pour parvenir à un accord seraient différents et, dans chaque cas, il devrait être possible de mettre ces offres en œuvre. Il pense également que l'OIML doit reconnaître qu'en plus de ce qui est considéré comme un centre de formation de l'OIML, il pourrait y avoir un certain nombre d'initiatives similaires faisant globalement la même chose dans différentes parties du monde, même si elles sont décrites de manière légèrement différente. L'un des avantages, non seulement des activités de l'OIML, mais aussi de celles du DCMAS, est qu'elles fournissent un réseau pour identifier ce que toutes les organisations font, et c'est la même chose avec la Table Ronde des RMLO. Pour ce qui est d'évaluer l'optimisation des ressources, les gens n'auront pas tous la même opinion à ce sujet, selon ce qu'ils y ont investi. Certains pays jugeront cela en fonction de la qualité de la formation de leur personnel ou de l'impression qu'il n'a pas été très productif pour eux. Mr. Mason estime que les responsables du financement jugeront de la même façon si c'était une bonne chose à faire, et si c'est le cas, ils trouveront avec un peu de chance, plus de fonds pour les activités de suivi, et s'ils jugent que cela n'est pas le cas, l'organisation aura de la difficulté à obtenir du financement de cette même source. Du point de vue de l'OIML, il ne faut pas oublier que la principale chose donnée est son nom, de sorte que le jugement sur le rapport qualité-prix, dont il pense que le CIML en particulier devrait le prendre sur une base annuelle, est de se demander si les activités que le Bureau avait menées en son nom étaient réellement rentables. Dans ce cas particulier, cela n'entraînera probablement pas beaucoup de dépenses pour l'OIML, mais cela pourrait impliquer l'utilisation de la marque OIML, et si celle-ci est utilisée pour quelque chose qui n'est pas très productif, ce sera dommageable pour l'OIML plutôt qu'un avantage pour celle-ci. C'est une réponse longue et compliquée, mais il estime qu'il est clair que ces choses doivent être jugées sur leurs résultats, et que l'Organisation doit faire preuve de lucidité. L'OIML fait ce travail dans le but d'améliorer les capacités des services de métrologie légale dans un grand nombre de pays. Si l'Organisation n'y contribue pas, il insiste pour qu'elle cesse d'agir ainsi, et fasse quelque chose de différent. Il s'agit d'un jugement pour le CIML sur une base annuelle. Mr. Mason demanda si cela a répondu à la question posée par Mr. Madzivhe.

Mr. Madzivhe dit que la réponse n'a répondu que partiellement à sa question. Il se dit inquiet parce que cela sonne comme « un statu quo », en ce sens que lorsque quelqu'un propose quelque chose, l'Organisation le soutient, même s'il ne détaille nécessairement une question particulière qui a été identifiée parmi les pays CEEMS, et même s'il n'explique pas ce qui devrait être réalisé dans un à trois ans en Asie, en Afrique, en Europe de l'Est ou ailleurs. Mr. Madzivhe dit qu'il ne pense pas que cette approche, qui consiste simplement à prêter le nom de l'Organisation à quelque chose, ou à soutenir une initiative donnée si elle se présente, est suffisante pour poursuivre l'objectif de l'OIML, qui devrait être de faire en sorte que tous les pays puissent être à un même stade d'avancement. Il estime que le Groupe Consultatif doit faire plus de travail et estime qu'il a besoin d'un plan de projet assorti d'objectifs et d'indicateurs pour couvrir ce qui doit être réalisé et à quel moment, afin que l'Organisation puisse mesurer si des progrès ont été réalisés ou si elle ne fait qu'aider au moment où un projet est présenté, selon les souhaits des États Membres.

Mr. Mason souligne que l'OIML ne se contente pas de reprendre tous les projets et de les mener à bien, qu'ils soient productifs ou non, mais il suggère que le Directeur puisse avoir davantage à dire sur la manière dont l'Organisation a pris cette première décision quant à l'opportunité de prêter le nom de l'OIML à un projet donné.

Mme Sukul fait remarquer que d'après ce qu'elle comprend de l'OPTC, il ne s'agit pas vraiment d'un lieu de type « briques et mortier », et qu'il est censé fournir des installations pour l'apprentissage en ligne, de sorte que s'il y a davantage de contenu pour l'apprentissage en ligne, et des modules et une gestion de contenu normalisés, ou au moins une sorte de programme de formation à distance, elle pense que davantage de pays pourront y accéder et l'utiliser pour former leurs employés.

Mr. Mason confirme que, dès le début, l'expression « centre de formation virtuel » a été utilisée par le président du Groupe Consultatif. Leur centre de formation a dû se dérouler dans des « briques et mortiers », au moins une partie du temps, comme l'utilisation du campus NIM à Pékin, comme la Conférence l'a vu dans les vidéos. Cependant, le centre de formation en tant que concept n'est pas destiné à être « des briques et mortiers », et encore une fois il observe que Mme Sukul a tout à fait raison en ce que, si l'OIML peut utiliser de nouvelles technologies telles que l'apprentissage en ligne, et ainsi de suite, alors il pourra être moins dépendant des briques et mortiers tout en se souciant moins des coûts, car c'est l'un des principaux avantages de ces méthodes, puisque, une fois le matériel initial produit, le coût de la duplication est pratiquement nul.

Mr. Patoray suggère à Mr. Madzivhe de le contacter directement pour discuter de ses idées sur la manière de faire ce qu'il décrit, et dit que ce qu'il a fait dans le passé a consisté à suivre les projets, en déterminant leur valeur, en examinant et en définissant des critères, tout en cherchant des axes de progrès, de sorte qu'il espère qu'il pourra l'aider à cela, mais il a besoin d'un retour d'information de la part de Mr. Madzivhe pour savoir s'il allait dans la bonne direction. Il dit que Mr. Madzivhe a soulevé des questions intéressantes et qu'il aimerait donc passer un peu plus de temps avec lui sur ce sujet. Une fois qu'ils disposeraient d'un cadre de base, on pourrait l'étendre à d'autres projets pour voir s'ils faisaient vraiment ce qu'il fallait et pour découvrir les avantages que l'OIML retirerait de ce qu'elle faisait.

Mme Lagauterie annonce que deux autres questions pourraient être posées, l'une de l'UEMOA et l'autre de Sainte-Lucie, mais après cela, elle souhaite clore ce sujet car il y avait d'autres points importants à considérer.

Mr. Issoufou souhaite faire une remarque similaire à celle de l'Afrique du Sud. Il est vrai que l'organisation souhaite travailler avec les pays en développement ou les pays à économie émergente, mais ce devrait être sous une forme qui permettrait au moins de savoir si l'appui apporté par l'OIML atteignait ses objectifs. Il constate que, bien que les discussions à ce sujet soient régulières, elles se font dans le désordre, alors qu'elles devraient se dérouler sous une forme globale qui, d'une manière ou d'une autre, permettrait de rechercher les financements nécessaires pour atteindre les objectifs une fois fixés, et donc de voir si ces objectifs ont été atteints ou non. Son deuxième point concerne l'OIML D 1, qui a été révisé en 2012. Mr. Issoufou estime qu'il est nécessaire d'entreprendre une évaluation

pour voir quel a été l'impact de l'utilisation du D 1 dans les pays concernés, ainsi que ce qui a été réalisé et ce qui était nécessaire, afin qu'une décision puisse être prise sur la nécessité de réviser ou non le D 1. L'OIML étant sur le point de mettre à jour le D 1, il est absolument nécessaire de tenir compte du fait que les pays en développement, notamment en Afrique dont Mr. Issoufou dit disposer de connaissances approfondies, envisagent maintenant de prendre cela en considération dans le cadre de l'infrastructure mondiale de la qualité parce qu'ils voient qu'ils ont toujours eu des problèmes de financement pour ces structures. Plus il y a de secteurs, plus ils a un problème de financement, il faut donc qu'il y ait une synergie entre les différentes parties de l'infrastructure de qualité. C'est le concept qu'ils sont en train de développer, et ils veulent savoir si l'OIML pourrait travailler avec le BIPM, l'ISO, l'ILAC, etc. pour développer l'infrastructure de qualité. Une telle consultation au niveau international pour travailler dans cette direction serait extrêmement bienvenue.

Mr. Dunmill répond que c'était précisément la raison pour laquelle, lors des deux dernières réunions du Réseau DCMAS, qu'il a mentionnées précédemment, il y a eu beaucoup de discussions sur le nom de ce groupe et ce qu'il essayait de faire. Les trois piliers de l'infrastructure qualité qui existent depuis le début sont la métrologie, l'accréditation et la normalisation – la partie "MAS" du nom. Cependant, étant donné que la CEI, par exemple, a beaucoup travaillé dans le domaine de l'évaluation de la conformité, il a été discuté de la question de savoir si le nom devrait également inclure les initiales "CA" pour refléter cela, ou si l'ensemble du réseau tout entier devait être renommé en raison de son infrastructure qualité. Il réitère qu'il y a eu de nombreuses discussions à ce sujet et que l'on a le sentiment que le terme d'infrastructure de qualité lui-même n'est pas suffisamment bien défini ou utilisé à l'époque, bien que le sujet revienne certainement sur le tapis, il considère qu'au fur et à mesure que le réseau se développera dans le futur, il s'agit d'un point important que les pays soient intéressés de plus en plus par l'infrastructure de qualité en tant qu'ensemble intégré, et il veut dire qu'en examinant l'interaction entre l'OIML et l'OMC, ce sont les infrastructures de qualité qui intéressent les pays. Il faut montrer que la métrologie fait partie intégrante de ce sujet général et qu'elle soutient également un certain nombre d'autres aspects.

Mr. Mason ajoute que le discours qu'il a prononcé lors d'une importante conférence sur la réglementation à Londres la semaine précédente portait spécifiquement sur le thème des infrastructures de qualité, ainsi que sur la relation entre les activités de l'OIML et les autres domaines de la normalisation, l'accréditation et l'évaluation de la conformité. Il dit qu'en route pour cette Conférence, il avait commencé à esquisser cela dans un article, qui a de fortes chances de paraître dans le Bulletin de l'OIML. Il pense que Mr. Issoufou parle exactement le même langage et que, pour que les travaux de l'OIML soient pertinents pour les décideurs de nombreux pays, il est essentiel qu'ils soient replacés dans ce contexte élargi. L'un des avantages d'une révision du D 1 est qu'elle permettra d'examiner la relation entre la métrologie légale et les autres éléments de l'infrastructure qualité, en gardant à l'esprit qu'une fois que cela serait fait, l'Organisation examinerait un ensemble encore plus divers de circonstances. Il souligne que les systèmes de métrologie de deux pays n'étaient jamais les mêmes, de sorte que l'observation est vraie qu'il n'existe pas de structures de qualité identiques à deux pays.

Mr. Gittens (Sainte-Lucie) dit que l'un des défis auxquels Sainte-Lucie a été confrontée lorsqu'elle essayait d'incorporer les Recommandations de l'OIML dans sa législation, a été de déterminer si elle devait utiliser toutes les exigences des Recommandations et les "copier-coller" dans la législation, ou si elle devait simplement faire référence au numéro de la Recommandation OIML dans sa législation. Il dit qu'il est nécessaire de donner des orientations aux rédacteurs législatifs, probablement lors de la prochaine révision du D 1, quant à la meilleure pratique à suivre pour incorporer les Recommandations dans la législation, car c'était là qu'ils avaient eu du mal à faire passer la loi.

Mr. Mason remercie Mr. Gittens de son observation et convient qu'il a raison. Il estime qu'il faut un certain type d'expert, même pour utiliser le D 1, et l'un des avantages que l'organisation a eus dans le passé était qu'il y avait un expert éminent dans ce type d'activité comme le Professeur Kochsiek. Il y a maintenant un plus grand nombre de personnes qui développent cette expertise, et dont on pourrait

s'inspirer pour expliquer comment rendre le D 1 plus utile pour les objectifs pour lesquels il était maintenant susceptible d'être utilisé, qui n'étaient peut-être pas les objectifs pour lesquels il était destiné en 2011. Il dit qu'il pourrait nommer plusieurs personnes qu'il souhaiterait voir participer d'une manière ou d'une autre au réexamen du D 1, précisément du point de vue pratique de son utilisation réelle.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason et répète son intention de clore la discussion sur ce sujet, estimant que le niveau d'intérêt de la salle avait été démontré.

4 Rapport sur la période financière 2013–2016

4.1 Développements survenus au cours de la période comptable

Avant de commencer sa présentation, Mr. Patoray fait remarquer qu'il y a une installation compliquée avec une grande salle et des interprètes, qui selon lui, font un excellent travail et qu'il remercie ; il y a aussi du personnel technique s'occupant de la salle elle-même, du personnel d'accueil s'occupant du bâtiment, et de la sécurité à la porte – tout cela devant être coordonné, de sorte que lorsqu'il a envoyé l'avis aux délégués d'être prêts à travailler cet après-midi, il ne les avait pas invités à être prêts à participer à l'après-midi suivant. Au début de la Conférence, il semblait que l'ordre du jour progressait bien, et il n'avait pas été jugé nécessaire au départ de se réunir cet après-midi, mais en raison des excellentes discussions qui se sont déroulées, il a constaté que la Conférence devait se réunir au moins pendant quelque temps cet après-midi. Il espère donc que ce travail supplémentaire permettra de ne pas avoir à se réunir toute la matinée du lendemain pour passer en revue le travail fastidieux sur le nouveau budget, qui a donné lieu à de nombreuses discussions lors de la réunion du CIML. Il souhaite toujours disposer de suffisamment de temps le lendemain pour avoir une bonne discussion sur le budget du prochain exercice financier.

Il attire l'attention des délégués sur la diapositive à l'écran, et en particulier sur les deux grands chiffres qui s'y trouvent, en disant qu'il a été difficile d'établir l'ordre du jour en ce qui concerne la séquence de l'information ; il ajoute qu'il aurait été préférable que cette diapositive particulière soit présentée à l'autre extrémité de la présentation, de sorte que les délégués puissent voir d'abord d'autres parties des résultats financiers et d'autres parties de l'année. Cependant, cette présentation a été inscrite à l'ordre du jour dans cette position qui suit l'ordre qui avait été utilisé lors de la dernière Conférence à Bucarest.

L'amélioration majeure qui a été apportée au cours des quatre dernières années a été la rénovation très importante de l'immeuble de la rue Turgot. Il y a une longue liste d'éléments, qui selon lui, figurent dans le Document de Travail, et dans le cas contraire, ils sont certainement disponibles sous d'autres formes, mais les rénovations majeures qui ont eu lieu comprennent ce que Mr. Mason a indiqué être un centre de Conférence – une petite salle de réunion pour environ 18 personnes. Il s'agit d'une excellente installation qui, avec son accès, n'existait pas avant le début des travaux de rénovation. L'accès a dû être creusé à la main à l'aide de pelles, et tout le matériel a dû être transporté dans la rue par son bureau, ce qui a été très "amusant" pendant environ trois ou quatre mois. Entre cette nouvelle construction, la toiture, les réparations de la façade à l'avant et à l'arrière du bâtiment, plusieurs nouvelles fenêtres, un nouveau système de chauffage, et de nombreux autres éléments, le total sur les quatre années a dépassé 700 000 euros. Au cours de la même période de quatre ans, ils ont reconstruit l'ensemble du système informatique et constitué la base de données. La base de données elle-même n'implique pas beaucoup de capitaux, mais la plupart des autres éléments peuvent être capitalisés. Cependant, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à faire en sorte que tout cela fonctionne. De tels équipements, a-t-il expliqué, ne pouvaient pas simplement être achetés et devaient fonctionner immédiatement ; il a fallu y consacrer du temps et des efforts, et il a fallu un certain temps de consultation pour que tout fonctionne. Cela a coûté 240 000 euros. La mise en place du site Internet a coûté environ 40 000 euros. L'auditeur les a informés que cette somme ne pouvait pas être capitalisée car l'Organisation n'est pas une organisation commerciale, qu'elle ne vend pas des choses sur Internet, et qu'elle ne peut donc pas capitaliser le travail sur Internet, qui est donc purement un coût. Tout cela a été fait en accumulant des actifs et non en réduisant les liquidités, Mr. Patoray indique donc qu'un excellent travail a été accompli avec l'argent que les États Membres ont donné à l'organisation.

Il poursuit en expliquant que lors de l'application de la comptabilité d'exercice, il existe une ligne d'amortissement, de sorte qu'à la fin de l'année, le résultat inclut l'amortissement, si l'on considère l'époque actuelle, cela représente environ 180 000 euros par an. Si le chiffre de 700 000 euros est divisé par quatre, il n'est pas trop éloigné de ce chiffre, d'où 185 000 euros, car il a été investi dans le

bâtiment. Il reviendrait et pourrait donc être réinvesti dans l'immeuble. Il n'a rien prévu de tel au cours des quatre prochaines années, de sorte que l'amortissement commencera à diminuer. Toutefois, il indique qu'à partir de maintenant, un kilomètre de câble est en cours de pose au Bureau et que cela fera partie des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation. Si l'on remonte aux débuts de l'organisation, le bâtiment a été acheté en 1963 pour 410 000 francs français (l'équivalent d'environ 62 504 euros) et l'inflation a depuis lors porté cette valeur à 567 404 euros. Il estime qu'il s'agit d'une augmentation assez importante, mais l'évaluation du bâtiment est de 3,2 millions d'euros, donc c'est un assez bon investissement. Une nouvelle évaluation est en cours à l'heure actuelle, mais malheureusement, il n'a pas été en mesure d'obtenir la valeur de l'évaluation à temps pour cette réunion. Il ne s'attend pas à ce que la valeur ait baissé en raison de l'inflation continue sur le marché parisien et il répète que l'immeuble est un bon investissement. Ce chiffre particulier de 3,2 millions d'euros, comme il l'a expliqué lors de la réunion du CIML, est l'actif qui couvre l'engagement de l'Organisation au titre de son système de pensions, et il indique qu'il y reviendra ultérieurement.

Le système de comptabilité d'exercice fonctionne désormais depuis 2011, date de son arrivée au Bureau. Les délégués qui ont assisté à la réunion du CIML et à la dernière Conférence de Bucarest ont été témoins de certains des ajustements qu'il a fallu apporter au système comptable pour appliquer la comptabilité d'exercice et inclure le régime des bâtiments et des pensions dans ce système. Il indique que tous les ajustements sont maintenant achevés, de sorte que l'Organisation est désormais en mesure d'évaluer les fonds dont elle dispose en termes réels. Parfois, dans le passé, l'argent avait besoin d'être estimé, et cela devient évident dans la présentation suivante sur l'excédent.

Le cabinet d'audit LG Audit et Conseil a poursuivi la réalisation des audits, ce qui a été reconfirmé pour quatre ans en 2014. En 2018, le CIML devra décider si l'Organisation doit changer la société d'audit, l'auditeur lui-même, ou même toute la manière d'effectuer l'audit.

Une étude actuarielle sur le système de pension de l'OIML a été réalisée après sa fermeture officielle. Le nouveau *B 7 Statuts du personnel* indique que l'Organisation ne continuera pas à proposer le système des pensions, ce qui a affecté son seul participant actif. Il y a maintenant six bénéficiaires, ou, comme il le dit parfois "cinq et demi", c'est-à-dire lorsqu'un bénéficiaire de la pension décède, son conjoint survivant peut recevoir la moitié du montant de la pension du bénéficiaire décédé pour le reste de sa vie, il y a donc actuellement cinq bénéficiaires et demi du système de pension, et il y aura une autre personne de plus à venir dans le système à l'avenir. L'analyse actuarielle a indiqué que le passif total du système de retraite sur toute sa durée de vie devrait être d'environ 2,7 millions d'euros, de sorte que l'on peut voir que les 3,2 millions d'euros de l'actif du bâtiment couvrent le passif du régime de retraite. Cela signifie qu'aucun État Membre n'a d'engagement au titre du système des pensions, et il dit que c'est un point très fort en faveur de l'Organisation, car il en existe beaucoup d'autres qui ne peuvent pas en dire autant, c'est-à-dire qu'ils ont un engagement très important et croissant qu'ils couvrent en allant, et qui, en cas de problème, ne disposent pas des avoirs nécessaires pour le couvrir.

Il dit en résumé que ce sont là quelques-unes des principales choses qui se sont produites au cours de cet exercice financier, et bien qu'il y ait d'autres choses à discuter, comme l'excédent, les comptes des quatre dernières années et l'avenir, il invite les délégués à poser des questions au sujet de cette présentation.

Mme Lagauterie demande également s'il y a des questions ; comme il n'y en a pas, elle remercie Mr. Patoray et l'invite à passer à la suite de son exposé.

4.2 Excédents

Mr. Patoray poursuit en disant que les personnes qui ont assisté à la Conférence auparavant savent que l'exercice financier se termine après la Conférence, de sorte que l'exercice en cours se termine à la fin de 2016 et qu'un nouvel exercice budgétaire commencera. Il ne peut donc pas donner les chiffres définitifs pour 2016 à la réunion en cours, et ne peut que les estimer. Pour ce faire, il a également dû

revenir en arrière et faire un rapport sur 2012 car le compte n'avait pas été clôturé lorsque la Conférence s'était réunie à Bucarest en 2012. Il dit donc qu'il commencera par 2012, puis qu'il passera à l'exercice budgétaire en cours.

Dans la résolution n° 4 de Bucarest (du point 4.3 de l'ordre du jour), concernant le dernier paragraphe de l'article XXV de la Convention de l'OIML, il a été décidé que l'excédent budgétaire pour cette période (2009–2012) serait maintenu en réserve. Les années 2009–2011 ont été discutées à Bucarest, et en 2012, l'excédent était d'environ 41 172 euros. Il s'agit d'un chiffre définitif, parce que l'audit est terminé, mais le mot "estimé" est toujours enregistré, parce qu'en 2010, certains ajustements du système comptable dont il a parlé précédemment étaient en cours, et la seule chose que l'on pouvait faire à ce sujet était de "retirer" ces ajustements de manière à ce que l'excédent ou le résultat pour 2010 puisse être évalué de la même manière qu'il aurait été sans inclure les ajustements pour le bâtiment et le régime des pensions. Dans ce cas, l'excédent s'est transformé en 233 390 euros, et il montre à la Conférence un graphique de ce à quoi ressemblent les valeurs réelles. Mr. Patoray présente ensuite un graphique des valeurs estimées, et fait remarquer qu'il était un peu différent du précédent parce qu'il n'incluait pas le très grand chiffre négatif. A l'aide d'une troisième diapositive, il montre quel serait le résultat en espèces. Il dit que cela montre l'argent à la banque, parce que le reste correspond à des exigences comptables pour faire entrer le régime de construction et de pension dans le système, et si l'un d'eux allait plus loin, il y avait un nombre très positif et un très grand nombre négatif qui se compensent, et ils ont dû être calculés à partir du système pour obtenir cette estimation. Pour 2012, la trésorerie de fin d'année a sensiblement augmenté. A partir de 2008, le montant de la trésorerie a augmenté et la valeur de 233 390 euros apparaît maintenant dans les comptes comme excédent de trésorerie à la banque. En ce qui concerne la période 2013–2016, un excédent positif assez important a été enregistré entre 2013 et 2015, et l'estimation pour 2016 est également assez positive, ce qui a conduit à une estimation totale pour cette période de 252 794 euros. Mr. Patoray présente ensuite un graphique de ces chiffres. Il déclare que l'argent a été dépensé judicieusement et demande à la Conférence de reconsidérer la présentation précédente et le fait que l'Organisation a dépensé près de 900 000 euros mais qu'il y a encore un résultat positif à la fin de l'année. Le budget a indiqué qu'un montant total de 140 000 euros devait être prévu pour ces quatre années, ce qui semblait bon, mais le montant réel est de 252 794 euros. En ce qui concerne la trésorerie de fin d'année, il demande aux délégués de noter que celle-ci n'a pas continué à augmenter. A un certain moment, on a pu constater qu'il y avait eu beaucoup de dépenses pour le bâtiment, de sorte que les liquidités ont été dépensées plus rapidement que l'amortissement ne le permettait, mais l'année suivante, la situation s'est rétablie. Cette année, le Commissaire aux comptes a procédé à une analyse approfondie de la situation financière de l'Organisation. Il a conclu que la baisse de la trésorerie de fin d'année, cette année, était due en partie au fait que certains États Membres ne payaient pas à temps. Ils auraient dû payer l'année où la facture leur avait été envoyée, mais ils avaient en fait payé un peu plus tard. La trésorerie de fin d'année a diminué, mais pas de manière significative. En ce qui concerne la réserve, la Conférence précédente a décidé que l'excédent devait être porté au compte de réserve, de sorte que dans l'état de l'évolution des avoirs nets/fonds propres, la valeur de réserve est de 1 290 114 euros, qui est conservée sous la forme d'actions bancaires. Lorsque Mr. Mason a parlé de l'inquiétude au sujet de la trésorerie, c'était parce que les réserves étaient "bloquées" dans les placements de la banque. D'autres sources de financement étaient nécessaires pour assurer un flux de trésorerie adéquat. Mr. Patoray indique qu'à l'avenir, la question se pose de savoir ce qu'il faudra faire de la réserve pour l'exercice financier en cours. La Convention indique que les excédents budgétaires doivent rester disponibles pour être utilisés pendant toute la durée de l'exercice financier, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année en cours. Bien qu'il soit certain que chaque pays puisse penser à une utilisation dans son propre système de métrologie, ce n'était pas pour cela qu'il était là ! Le Bureau n'ayant pas actuellement besoin de le dépenser, il appartient à la Conférence de décider ce qu'il convient de faire de l'excédent, qui pourrait soit permettre une réduction correspondante des cotisations des États Membres, soit être ajouté aux fonds de réserve.

Mr. Patoray dit qu'il allait être un peu audacieux et présenter à la Conférence les possibilités de cette réserve:

- La première option est qu'elle peut être utilisée pour réduire la cotisation de chacun en divisant cette réserve par 146, soit le nombre total de parts, ce qui se traduirait par une réduction d'environ 1 700 euros, ou qu'elle peut être mise dans la réserve. Si la Conférence examine les budgets prévus, qu'elle n'a pas encore vus, le plan pour le prochain exercice budgétaire est de maintenir les cotisations au même niveau. Cela permettrait au budget de fonctionner au cours de la prochaine période. Il montre à la Conférence une diapositive qui selon lui, leur donne quelques éléments de réflexion, et suggère que la Conférence ne souhaite peut-être pas voter sur cette question particulière maintenant. Il est peut-être possible d'en discuter maintenant et de prendre une décision au moment où ils auront discuté de l'ensemble du budget. S'il est suggéré de réduire le montant de la cotisation, le budget devra alors être reconsidéré. Si, au lieu de cela, il est décidé de mettre l'argent dans la réserve, il n'y aura rien à modifier dans le futur budget, mais il y a d'autres options que la Conférence pourrait envisager. Le budget propose également que l'Organisation puisse financer ses propres réunions annuelles sans augmentation de la contribution de quiconque. Il considère qu'il s'agirait d'une sorte "d'excédent renouvelable". S'il doit servir à compenser les coûts des réunions sur quatre ans (un total de cinq réunions sur quatre ans) chaque année, une partie de l'excédent servira à payer la réunion, mais le coût de la réunion est déjà prévu au budget, de sorte qu'à la fin des quatre années, l'excédent restera et servira à payer les réunions pendant les quatre années suivantes.
- La deuxième option est que l'excédent puisse être utilisé pour compenser le coût unique de la recherche du nouvel Adjoint au Directeur du BIML et du nouveau Directeur du BIML, et il déclare que le CIML a envisagé cette possibilité. Il est nécessaire de remplacer un Adjoint au Directeur suite au décès de Willem Kool, et l'année prochaine, ils remplaceront le Directeur. Le coût estimé de ces recherches est de 125 000 euros. Cette somme a également été comptabilisée dans le budget, de sorte que l'argent ne sera pas perdu dans les réserves.
- Comme troisième option, il a également été question de la nécessité d'une meilleure formation des responsables de groupes aux travaux techniques, car il faut accélérer les travaux pour que les Recommandations soient achevées plus rapidement. Il y a plus d'outils sur le site web, le B 6 a été révisé et une nouvelle édition est prévue sous peu, de sorte qu'il est nécessaire de former des personnes pour bien le comprendre. Dans le passé, le BIML a mis en place une formation pour tous les secrétariats dans les locaux d'une école de métrologie en France, dont les frais ont été pris en charge par le Bureau. Il y a donc la possibilité de ne pas avoir à augmenter les cotisations des membres, en utilisant la réserve pour les maintenir à leur niveau actuel tout en payant pour la formation des secrétariats et des responsables de groupes.
- La quatrième et dernière option consiste à élargir le rôle des activités des CEEMS. Cette idée n'est peut-être pas nouvelle, mais ils ont vu le niveau d'activité dans ce domaine dans la présentation sur les CEEMS à cette réunion, et ils ont aussi vu beaucoup d'informations pendant la réunion du CIML. En ce qui concerne les points soulevés par Mr. Madzivhe de l'Afrique du Sud, Mr. Patoray dit qu'il n'y a pas de programme spécifique mis en place. Il s'agit d'un engagement des fonds, et un plan devra être présenté, dont le CIML sera responsable. C'est un plus grand risque. Il conclut qu'il ne s'attend pas à un vote maintenant. Il exhorte la Conférence à utiliser judicieusement l'argent de l'Organisation, à l'investir dans l'avenir et à l'utiliser dans l'intérêt de l'Organisation, afin qu'elle puisse être encore meilleure à l'avenir. Il demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Mme Lagauterie remercie Mr. Patoray pour sa présentation, et réitère sa proposition de ne pas voter immédiatement, mais de reporter le vote après la discussion sur le budget.

Le Dr. Ehrlich remercie Mme Lagauterie et déclare que les États-Unis ne peuvent pas se joindre à un consensus sur la proposition visant à désigner l'excédent comme fonds de réserve. Il remercie Mr.

Patoray de ses explications sur les différentes options. Il déclare qu'il y a quelques années, le Corps commun d'inspection des Nations Unies a examiné les pratiques de diverses organisations du système des Nations Unies, et a constaté qu'en moyenne, un fonds de réserve équivalent à une dépense de fonctionnement d'un mois était typique. D'après les chiffres indiqués ici, le montant de l'OIML dépasse largement cette moyenne, et donc les pratiques de ces organisations. Les États-Unis comprennent la nécessité de conserver des réserves pour faire face à d'éventuels problèmes de trésorerie futurs, mais ils ont suggéré que les fonds excédentaires soient, soit restitués aux Membres, soit utilisés à des fins ponctuelles spéciales qui n'entraînent pas de coûts récurrents futurs, de sorte que peut-être une ou plusieurs des options que le Directeur a proposées permettraient d'y remédier. Il répète que les États-Unis ne veulent pas que l'argent soit mis dans les réserves.

Le Dr. Schwartz dit qu'il dira le contraire. Il déclare qu'il sera en faveur de mettre l'excédent dans la réserve ou de l'utiliser comme indiqué dans la présentation. Il dit que l'Organisation a de la chance à l'heure actuelle qu'il y ait un ou deux membres de plus (un État Membre de plus et un Membre Correspondant), mais que cette situation pourrait changer rapidement et que si de nombreux États Membres avaient des arriérés, l'Organisation aurait alors des problèmes de trésorerie si elle avait réduit ses cotisations. En conclusion, il serait favorable à l'investissement de l'argent dans l'avenir de l'OIML, et les quatre points mentionnés par Mr. Patoray constituent un véritable investissement dans l'avenir. Il pourrait également imaginer qu'un soutien soit apporté aux réunions de Comités Techniques, car il est souvent difficile pour les pays d'organiser et d'accueillir de telles réunions qui sont toujours coûteuses à organiser. Il estime que c'était le genre d'initiative où l'excédent devrait être investi.

Mr. Mikiel (Pologne) demande à Mr. Patoray s'il dispose de calculs concernant la réduction des cotisations des Membres. Quelle serait l'ampleur de la réduction?

Mr. Patoray répond que le simple calcul serait que l'excédent d'environ 250 000 euros soit divisé par 146, le nombre total de parts qu'il y a actuellement. Cette valeur est de 1 700 euros, et elle serait multipliée en fonction des classifications des États Membres. Ainsi, un pays de la Classe 1 recevrait environ 1 700 euros, alors qu'un pays de la Classe 8 recevrait huit fois plus, de sorte qu'il considère qu'il s'agit d'une petite somme d'argent, mais dans le cas de la cotisation minimale de 14 000 euros par an, cela représente environ 10 %.

Mr. Loizides (Australie) remercie Mr. Patoray pour ses propositions, mais déclare qu'il y a d'autres options qu'il faudrait peut-être envisager, et que la Conférence devrait classer par ordre de priorité ce dont elle pense avoir besoin. Si ce montant est reporté comme recommandé, ces fonds pourraient-ils être utilisés au cours du prochain cycle budgétaire, afin qu'ils puissent être ajoutés aux fonds dont dispose l'organisation, puis utilisés l'année suivante une fois que la Conférence aura établi ses besoins par ordre de priorité?

Mr. Patoray répond que cela serait possible grâce à sa recommandation. Ce montant pourrait être versé dans un compte particulier et la Conférence déterminerait à quoi il pourrait servir. Un rapport pourrait ensuite être présenté à la Conférence à sa prochaine réunion. Par exemple, l'option la plus simple serait de compenser les coûts des comités de recherche. Il y aurait un compte lorsque la recherche aurait eu lieu et que les factures auraient été payées. Il resterait de l'argent à la fin de la période, et tout cela serait rapporté à la Conférence. Toutefois, il est d'accord avec Mr. Loizides sur le fait qu'il pourrait y avoir plus d'options, et c'est pourquoi il a voulu en discuter aujourd'hui, afin que les délégués aient le temps d'y réfléchir et qu'ils puissent revenir demain et éventuellement faire des propositions.

Mr. Mason déclare qu'il souhaite prendre la parole en sa qualité de délégué du Royaume-Uni. Il n'a pas voulu exprimer une position à ce stade, mais plutôt demander des éclaircissements et suggérer une façon utile de voir les choses. En voyant certaines de ces propositions, il a remarqué qu'il s'agissait d'éléments pour lesquels il y avait déjà des provisions probables dans les budgets, et il a fait remarquer qu'il était un peu troublé quant aux conséquences de l'utilisation d'une réserve pour quelque chose qui est déjà inclus dans le budget, et qui ne ferait que produire la réserve à nouveau à la fin de la période

de quatre ans. Il estime qu'il y a différentes façons conceptuelles d'envisager cette question qu'il aimerait suggérer. Evidemment, l'une des options était de rendre l'argent aux Membres, et comme il l'avait compris, ce serait très probablement au moyen d'une seule transaction, plutôt que de l'utiliser pour réduire les cotisations, car si cela était fait, la réduction de 1 700 euros serait répartie sur une période de quatre ans. Réduire les frais était une chose, mais en fait, mettre l'excédent dans les réserves signifiait le mettre à la banque et ne pas y toucher. Il s'agit évidemment d'une autre option, mais il souligne que l'Organisation devait être claire sur le fait que cette option était exactement celle-là – mettre l'argent en banque et ne pas y toucher. La troisième option est de dépenser cet argent pour des projets, et l'Organisation identifierait alors les projets et déciderait que c'était ce qu'elle devait faire. La quatrième option consiste à s'assurer que l'argent est dépensé au cours de la période de quatre ans, mais en laissant un certain pouvoir discrétionnaire quant à l'usage qui en était fait. Il fait observer que ce sont là les quatre options qui devraient être envisagées, du moins au début. Mr. Mason dit qu'il peut comprendre la position des États-Unis ne voulant pas qu'elle aille dans la réserve, mais s'il a bien compris, ce qui les met mal à l'aise, c'était la deuxième option qu'il a décrite ; : "Mettez-le à la banque et n'y touchez pas".

Le Dr. Ehrlich dit que c'était exact et qu'ils estiment essentiellement que le montant dans les réserves est trop élevé et qu'il devrait être réduit d'une façon ou d'une autre. Une façon d'y parvenir serait de dépenser l'argent pour un coût ponctuel, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas récurrent, et de dépenser l'argent judicieusement pour quelque chose qui est nécessaire et qui ne ferait pas partie du cycle annuel.

Mr. Mason estime qu'il s'agit d'un argument légèrement différent et qu'en ce moment, la Conférence parle de cet excédent particulier plutôt que du niveau de la réserve. Il pense qu'il invitera en fait la Conférence à y réfléchir dans les termes qu'il a suggérés, à savoir les mérites relatifs de dire que l'argent devrait être dépensé pour certains sujets, ou bien qu'il devrait être dépensé, mais qu'il y avait une certaine discrétion pour décider de ce qui serait dépensé. Evidemment, si la Conférence veut le dépenser sur des points spécifiques, il sera nécessaire d'avoir un débat sur les projets pour lesquels il faudra le dépenser.

Mme Lagauterie rappelle la situation juridique, telle qu'elle est prévue par la Convention. Elle déclare que les excédents budgétaires restent utilisables pendant tout l'exercice financier, c'est-à-dire avant la fin de l'année en cours, si elle a calculé correctement. Cependant, c'est la première fois qu'elle rencontre cette interprétation, et cela devrait peut-être être confirmé. Elle fait référence à l'article XXV de la Convention qui se trouve au chapitre III sur les "Dispositions financières".

Mme Sukul estime qu'il y a deux aspects à cette discussion. L'un consiste à décider du montant des réserves à maintenir, et au-delà, des éléments sur lesquels la réserve devrait être utilisée et à quelle fin. Elle pense que la Conférence devrait décider d'un ensemble de principes directeurs, sur la base desquels l'utilisation de l'excédent, au-delà de ce qui devrait être maintenu, pourrait être définie, et peut-être qu'une fois que les principes directeurs auront été décidés, la Conférence devrait prendre cette décision pour cette année, mais les années suivantes, le CIML pourrait peut-être prendre la décision sur la manière dont l'argent devrait être utilisé.

Mr. Khedir remercie Mme Lagauterie et a demandé s'il serait possible d'affecter une partie des fonds de la réserve et le reste à divers projets en fonction des priorités des États Membres.

Mme Lagauterie fait remarquer qu'il s'agirait d'une autre option.

Mr. Klenovský remercie Mme Lagauterie et déclare qu'à son avis, il préférerait utiliser les réserves pour soutenir le travail technique, car il considère que la situation des dernières années n'a pas été idéale et que les capacités de préparation des projets des autorités nationales sont réduites. Si cela n'est pas possible, il semble que l'Organisation accumulerait de plus en plus d'excédents, de sorte qu'il se trouverait dans une situation similaire à celle des États-Unis. Il dit qu'il aimerait voir ne serait-ce qu'une petite réduction des redevances, par exemple 2,5 %, ce qui n'épuiserait pas toutes les réserves.

Mr. Patoray résume qu'il y avait eu des réponses intéressantes concernant la réserve, qui s'élève actuellement à 1,2 million d'euros. En outre, il y a eu un excédent d'environ 250 000 euros au cours de cette période budgétaire, de sorte que la Conférence a dû faire la distinction entre les deux. La réserve ne devrait pas être touchée, et il dit qu'il faudrait le convaincre que l'analyse d'une organisation comme l'OIML faite par l'ONU est correcte. D'après son expérience antérieure, il estime qu'il faudrait disposer de six mois de liquidités en réserve pour les situations d'urgences, et comme le Dr. Schwartz l'a mentionné, le surplus pourrait être réduit à l'avenir si des États Membres ne pouvaient pas payer ou si l'Organisation perdait des Membres. Il y a eu cinq nouveaux États Membres au cours des six dernières années, ce qui l'a stupéfié et c'est pourquoi l'Organisation n'a pas besoin d'augmenter les cotisations pour le prochain exercice budgétaire. Si les États Membres envisageaient l'option d'une réduction de leurs cotisations (il dit qu'il envisageait une nouvelle réduction de 3 % pour cet exercice budgétaire), il estime que cela ne serait pas possible si l'Organisation devait payer ses propres réunions, ainsi que les deux recherches pour l'Adjoint au Directeur et le Directeur. Cela pourrait être considéré comme des frais extraordinaires pour l'exercice en cours, ce qui ne serait pas le cas pour l'exercice suivant, mais le paiement des réunions serait à prendre en compte et cela ne réduirait pas les réserves. Il déclare que la Conférence n'a pas encore vu que dans le projet de budget, le résultat n'est pas excédentaire. L'excédent a presque doublé au cours des quatre années précédentes, mais la prochaine fois, il ne s'attend pas à ce qu'il reste beaucoup de liquidités. Lorsqu'il a vu les idées qu'il a avancées, l'investissement dans l'avenir était couvert dans son troisième point. C'était une vieille idée qui a été mise à l'essai avant son entrée en fonction, mais pour laquelle il n'a jamais eu les moyens de la répéter. Il ne dit pas qu'ils accueilleraient toutes les réunions techniques, mais l'idée qu'il a mentionnée porte sur la formation des secrétariats, des responsables de groupes, des experts représentant les membres-P au sein des Comités Techniques, Sous-comités et Groupes de projet, pour essayer de résoudre la question de savoir comment mieux élaborer les Recommandations et comment faire le travail avec les outils existants. La formation serait là pour investir dans l'avenir, de sorte que la Conférence pourrait maintenant l'identifier comme un fonds qui serait dépensé à l'avenir, puisqu'il ne serait pas possible d'organiser la formation et de tout dépenser maintenant, mais plutôt pendant le prochain exercice budgétaire. De son point de vue, l'organisation disposerait de 1,2 million d'euros, soit environ la moitié du budget total, et il estime qu'il y a le montant exact de la réserve pour l'exercice budgétaire en cours, mais il estime également qu'il n'est pas nécessaire d'y ajouter quelque chose et qu'il serait préférable d'utiliser cet argent et de le faire fonctionner.

Mr. O'Brien (Nouvelle-Zélande) dit qu'il est d'accord avec les observations de Mr. Patoray et fait observer que le travail technique est l'élément vital de l'OIML et qu'il a constaté que l'Organisation avait dépensé beaucoup d'argent pour le bâtiment et pour les systèmes d'information, et il insiste sur le fait que l'autre atout essentiel de l'Organisation est le personnel qui réalise le travail technique ; il voit donc l'investissement dans la formation comme un investissement en personnel indispensable à l'accomplissement du travail de l'organisation. Il souligne que les deux premiers points ne sont pas vraiment l'utilisation de l'argent, mais simplement le report de la décision pour une autre période de quatre ans, alors qu'il considère que l'organisation pourrait vraiment utiliser l'argent maintenant pour commencer à investir dans le personnel et pour mettre le travail technique à un niveau aussi élevé que possible.

Mme Mikadnaze (Géorgie) remercie Mr. Patoray d'avoir non seulement souligné les deux manières les plus simples d'utiliser l'argent, mais aussi d'avoir réfléchi davantage à l'avenir de l'Organisation dans les autres options. Elle estime qu'il est également important de travailler sur les autres points mentionnés, par exemple pour promouvoir le travail de l'Organisation et du Système de Certification.

Mr. Golubev estime qu'en discutant de ce problème, il faut garder à l'esprit que la réduction éventuelle des cotisations sera très faible, et la Fédération de Russie estime que cela n'est pas très important, de sorte qu'il pense être d'accord avec le Dr. Schwartz que l'Organisation devrait essayer d'investir cet argent dans son propre avenir ; de ce point de vue, il ne serait pas très utile de le mettre simplement dans les réserves. Il déclare que la Fédération de Russie serait d'accord avec Mr. Patoray

pour dire que la solution la plus appropriée de leur point de vue est celle évoquée sous la troisième puce.

Mme Van Spronssen (Pays-Bas) déclare qu'ils sont également favorables à ce que l'argent soit consacré à la formation des responsables de groupes, car elle a entendu dire qu'il était nécessaire qu'ils sachent ce qu'ils font. Elle fait également observer que les vidéos de formation seraient très utiles, car ce n'était pas seulement les CEEMS qui pourraient les utiliser, mais toute la communauté, parce que tout le monde a du nouveau personnel qui pourrait utiliser ces vidéos. Elle dit qu'elle suggère qu'en ce qui concerne les fonds de réserve, des directives soient élaborées quant à leur montant par rapport aux coûts de fonctionnement de l'Organisation. Le temps disponible est trop court pour le faire maintenant, mais peut-être qu'une proposition pourrait être prête à être discutée lors de la prochaine Conférence.

Mme Lagauterie remercie Mme Van Spronssen, ajoutant qu'elle pense que c'était une très bonne suggestion et qu'elle organisera une réunion avec le ministère des Affaires Étrangères en France pour savoir s'il existe des directives à ce sujet, la France étant le gardien de la Convention de l'OIML.

Mr. Edelmaier (Autriche) dit qu'il est favorable aux deux idées, à savoir augmenter un peu le fonds de réserve et l'affecter à la formation du personnel, de sorte que ce serait peut-être une bonne idée de partager l'argent, d'affecter un certain montant au fonds de réserve et un certain montant à la formation destinée à des projets spéciaux. Il réaffirme qu'il ne faut pas l'utiliser en totalité, car l'Organisation doit disposer d'au moins six mois de réserves. A l'heure actuelle, il y a environ 212 000 euros à décider, et sa proposition serait de les diviser en deux.

Mme Lagauterie remercie Mr. Edelmaier pour sa proposition, et dit qu'elle pense qu'en ce qui concernait la discussion sur une éventuelle "réduction des contributions", ce terme ne devrait pas être utilisé car si l'excédent devait être utilisé de cette façon, ce serait un remboursement divisé par le nombre de pays et le nombre de parts contributives de ces pays. Il ne s'agirait pas d'une réduction des frais, car les factures n'indiquent pas une réduction des frais pour une année donnée, mais plutôt un remboursement ponctuel.

Mr. Dixit dit que l'Organisation dispose d'une réserve d'argent et pense qu'elle devrait être conservée pour les besoins futurs de l'Organisation, car à tout moment dans l'avenir, peut-être dans six mois ou dans six ans, il pourrait y avoir des problèmes financiers, et pour sauver l'Organisation, il devrait y avoir des fonds en réserve. Lorsque la Conférence examine le budget pour l'année suivante, il estime qu'une partie du budget devrait être conservée à des fins de formation. Le montant des contributions devrait être augmenté ou diminué par l'administration de l'OIML.

Mme Vukovic (Slovénie) souhaite attirer l'attention de la Conférence sur le dernier paragraphe de l'article XXV de la Convention qui dit: "La Conférence décidera de ce qu'il faudra faire de tout excédent. Le montant de cet excédent peut soit permettre une réduction correspondante des cotisations des États Membres, soit s'ajouter aux fonds de réserve". Elle se demande si cela signifie que la Conférence ne devrait choisir qu'entre ces deux options, à savoir le fonds de réserve ou la réduction des cotisations. A-t-elle été autorisée à discuter de la question de savoir s'il fallait dépenser l'excédent pour la formation des responsables de groupes ou pour la sélection de l'Adjoint au Directeur, et ainsi de suite?

Mr. Mason dit qu'il s'est posé la même question. Il admet que la Convention ne donne que ces deux choix: soit il va dans la réserve, soit il est restitué aux Membres par la réduction négligeable des cotisations. Telles sont les alternatives légales, mais la question suivante se pose alors: que fait l'Organisation du fait qu'il "a déjà été mis dans les réserves", et si vous ne faites absolument rien et que vous maintenez un budget équilibré pendant quatre ans, vous obtiendrez le résultat qui préoccupe les États-Unis, car cela équivaut à le mettre en banque et à le laisser là. Ainsi, si l'Organisation devait dépenser l'argent après qu'il soit entré dans les réserves, elle devrait budgétiser des déficits au cours des quatre prochaines années afin de pouvoir dépenser l'argent déjà entré dans les réserves. Il était clair que la Conférence pouvait approuver un budget qui disait qu'elle voulait être déficitaire pour les

quatre prochaines années, et c'était en pratique la seule façon de réduire les fonds de réserve, si ce n'était en les remettant aux Membres par une autre méthode extraordinaire. Il estime que c'est de cela qu'il s'agit en fait, en termes juridiques.

Mr. Patoray dit qu'il est d'accord avec ce qui figure dans le dernier paragraphe et qu'il est tout à fait d'accord avec ce que Mr. Mason a indiqué sur la manière dont cela avait été élaboré, mais il souhaite orienter la Conférence vers la première phrase qui dit que "les excédents budgétaires devront pouvoir être utilisés pendant tout l'exercice budgétaire". Il rappelle aux délégués qu'ils sont encore dans l'exercice financier en cours et souligne qu'ils sont les contrôleurs de l'excédent. S'ils décident que le troisième point est ce que la Conférence veut mettre en œuvre, alors l'excédent sera dépensé pendant l'exercice budgétaire pour la formation. Maintenant, que l'on sait que l'excédent est pour les trois premières années, une partie pourrait être affectée à la formation, et une autre à la réserve, parce qu'ils ne sont pas certains que son estimation pour cette année est correcte, mais il est bien connu pour les trois premières années, donc cela pourrait être considéré comme couvert par la première phrase: la Conférence dépense l'argent en surplus. L'autre est exactement ce que Mr. Mason a dit. L'argent pourrait être mis dans un fonds de réserve, mais les dépenses devraient être imputées au budget futur qui serait réduit, et il mettrait une ligne pour la formation pour un montant similaire qui serait ensuite réduit, et un budget négatif d'environ 250 000 euros pourrait être géré pour les quatre prochaines années. Il y a plusieurs façons d'y arriver, et il dit qu'il n'a pas suffisamment réfléchi à la question lorsqu'il a rassemblé tous les documents nécessaires pour se rendre compte de l'impact de cette somme d'argent. C'était un bon problème à avoir, car l'Organisation dispose d'argent supplémentaire, plutôt que de se trouver dans une situation de manque d'argent, mais il s'excuse de ne pas avoir informé les délégués de ces circonstances bien avant la tenue de la réunion.

Mr. Mason souhaite aborder la question de la manière dont l'Organisation pourrait appliquer cette première phrase: "Les excédents budgétaires resteront utilisables pendant toute la durée de l'exercice financier". Il convient que l'une des choses qu'ils pourraient essayer de faire pour s'assurer que l'Organisation ne dispose pas d'un excédent, serait de charger le Bureau de faire son mieux pour réduire cet excédent en le dépensant entre la Conférence et le 31 décembre 2016. Il pense que c'est ainsi que l'Organisation devrait envisager l'interprétation de ce qui pourrait être fait au cours de cet exercice financier. Il ne croit pas que la création d'un fonds et sa mise de côté seraient en fait conformes à cet esprit, parce que ce n'est en réalité qu'une réserve sous un autre nom, il pense donc qu'il est juste de se concentrer sur la deuxième moitié de l'article XXV, car la première moitié dit vraiment ce qu'ils auraient pu faire l'année dernière si un excédent en augmentation avait été identifié, et ils avaient même dit que l'année prochaine il fallait essayer d'augmenter leurs dépenses à ce titre. A moins de deux mois de l'échéance, il ne croit pas qu'ils devraient jeter l'argent par la fenêtre simplement pour réduire l'excédent, et il ne croit pas que quelqu'un ait laissé entendre cela.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason ; elle propose de clore la discussion sur le budget et de reporter au lendemain matin la discussion sur les comptes ; elle passe au point 5.

5 Approbation des comptes pour les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015

Mr. Patoray dit que ce point ne devrait pas être sujet à controverse. Il indique que sur la première diapositive se trouve la résolution du CIML qui indique que le Président est chargé de présenter les comptes pour 2012 à la 15ème Conférence de l'OIML, et qu'il allait le faire. Mr. Mason intervient pour indiquer qu'il avait délégué cette tâche à Mr. Patoray. Mr. Patoray rappelle que les délégués qui ont assisté à la réunion du CIML les connaissent déjà. Il demande aux délégués de noter la date surlignée en bleu, en précisant qu'il s'agit des comptes qui ont été clôturés l'année de la dernière Conférence à Bucarest, et qu'ayant été approuvés par les auditeurs, ils peuvent maintenant être présentés à la 15ème Conférence de l'OIML comme exigé.

2012

Il renvoie les délégués à la deuxième diapositive. Il a été tenu compte des rapports d'audit achevés, que les délégués ont tous reçus avant la réunion. Il s'agit de la comparaison entre 2012 voté et 2012 réalisé, montrant les charges. La diapositive suivante montre le revenu voté et réalisé pour 2012, et au bas de la page, le résultat réalisé pour 2012. Il rappelle aux délégués la discussion qu'ils ont eue sur l'excédent et leur dit qu'il leur a montré la dernière année, 2012, à partir de l'excédent passé, et indique que ce chiffre en faisait partie.

2013

Passant à la diapositive de 2013, qui fait partie de l'exercice budgétaire en cours, il fait remarquer que le format de cette diapositive est légèrement différent du précédent, mais qu'elle montre également des chiffres votés et réalisés, cette fois pour 2013, ainsi qu'un résultat de 46 684 euros, qui fait partie de l'excédent actuel.

2014

En ce qui concernait 2014, il fait observer que l'organisation n'a pas atteint le montant prévu, mais que cela a été discuté à la réunion du CIML.

2015

La diapositive suivante montre les comptes pour 2015, qui ont été présentés aux délégués lors de la réunion du CIML de cette semaine, et indique un résultat de 51 277 euros.

Il indique que le CIML a examiné et approuvé ces comptes. Chacun d'entre eux a fait l'objet de longues discussions, dont les détails figurent dans les procès-verbaux pertinents du CIML. L'auditeur a approuvé les comptes de chaque exercice conformément aux exigences fixées par les normes IPSAS.

Mme Lagauterie remercie Mr. Patoray. Il n'y a pas eu de questions ou d'observations, et le vote sur la résolution a été reporté au lendemain. Mme Lagauterie remercie tous les délégués pour leur participation active et clos la session.

Mme Lagauterie ouvre la deuxième journée de la Conférence. Pour ceux qui n'étaient pas présents, elle attire l'attention sur le fait que la Conférence a poursuivi la séance de l'après-midi précédent, mais qu'il reste encore un certain nombre de points à examiner et elle déclare qu'il est prévu de procéder aux votes pendant la session en cours. Elle réitère la demande qu'une personne de chaque délégation soit présente dans la salle et puisse voter à tout moment, et demande aux délégations de faire savoir au personnel du BIML si cela n'était pas possible.

Mr. Dunmill procède à l'appel des délégués, indiquant que les procurations ne sont pas autorisées pendant la Conférence:

Afrique du Sud	Présent
Albanie	Absent
Algérie	Présent
Allemagne	Présent
Arabie Saoudite	Présent
Australie	Présent
Autriche	Présent
Belgique	Présent
Biélorussie	Présent
Bésil	Absent
Bulgarie	Présent
Cameroun	Absent
Canada	Présent
Chine	Présent
Chypre	Absent
Colombie	Présent
Corée	Présent
Croatie	Présent
Cuba	Présent
Danemark	Présent
Égypte	Présent
Espagne	Présent
États-Unis	Présent
Finlande	Présent
France	Présent
Grèce	Présent
Hongrie	Absent
Inde	Présent
Indonésie	Présent
Iran	Présent
Irlande	Présent
Israël	Absent
Italie	Présent
Japon	Présent
Kazakhstan	Présent
Kenya	Présent
Macédoine	Absent
Maroc	Absent
Monaco	Absent
Norvège	Présent
Nouvelle Zélande	Présent

Pakistan	Absent
Pays-Bas	Présent
Pologne.....	Présent
Portugal	Présent
Roumanie	Présent
Royaume-Uni	Présent
Fédération de Russie	Présent
Serbie.....	Présent
Slovaquie.....	Présent
Slovénie.....	Présent
Sri Lanka	Absent
Suède	Présent
Suisse.....	Présent
Tanzanie	Présent
République Tchèque	Présent
Thaïlande.....	Présent
Tunisie.....	Présent
Turquie	Présent
Vietnam	Présent
Zambie.....	Présent

Mr. Patoray résume que 11 États Membres ne sont pas présents. Avec un nombre total de 61 Membres, dont 11 ne sont pas présents, il reste 50 États Membres présents, et comme le quorum de la Conférence est des deux tiers du nombre total des Membres, le quorum est atteint.

Mme Lagauterie dit que Mr. Mason a déclaré qu’il s’agissait d’un nombre record de participants, et elle remercie tout le monde pour leur participation. Elle suggère que la Conférence passe au point 6 de l’ordre du jour et vote d’abord sur les travaux techniques, puis sur les comptes et le budget. Elle déclare à la Conférence qu’il y aurait d’abord une présentation sur le point 6, la sanction des Recommandations de l’OIML.

6 Sanction des publications de l’OIML

Avant de parler des Recommandations elles-mêmes, Mr. Dunmill déclare qu’il voulait rappeler aux délégués que la procédure de sanction selon la version du B 6 qui a été approuvée en 2013 est légèrement différente de ce qui se passait auparavant. Cette édition impose au Bureau d’établir un rapport à chaque Conférence sur toutes les publications qui ont été approuvées depuis la Conférence précédente. Ce rapport sera ensuite examiné par la Conférence et mis au vote pour décider si les publications sont sanctionnées. En supposant qu’il n’y ait aucun problème, le BIML inscrira alors toutes les publications dans le rapport comme ayant été sanctionnées. Il souligne que la procédure se déroule de cette manière parce que l’article VIII de la Convention, relatif à la Conférence, stipule que “La Conférence décide des Recommandations à faire pour une action commune des États membres”, tout en expliquant comment fonctionnent les décisions de la Conférence, et que les États Membres ont l’obligation morale d’appliquer autant que possible les Recommandations approuvées par la Conférence. Les Recommandations sont approuvées par le CIML puis sanctionnées par la Conférence lors de sa réunion quadriennale.

Mr. Dunmill ajoute que le rapport de cette année a été distribué en Annexe D au document de travail que les délégués ont reçu en juillet.

2013

Le rapport dresse la liste des publications approuvées lors de la 48ème Réunion du CIML en 2013. Il affiche cette liste à l'écran et demande aux délégués de confirmer qu'ils n'ont aucun problème à ce que les publications figurant sur cette liste soient sanctionnées dans le rapport. Il n'y a pas de commentaires.

2014

Mr. Dunmill demande aux délégués d'indiquer s'ils ont des problèmes avec la liste des publications approuvées lors de la 49ème Réunion du CIML en 2014, en indiquant qu'en 2014 certaines publications ont été approuvées par approbation directe en ligne du CIML. Encore une fois, il n'y a pas de commentaires et elles sont sanctionnées.

2015

Il déclare qu'en 2015, trois Recommandations ont été approuvées ; aucun commentaire n'a été formulé à leur sujet.

2016

Les quatre Recommandations qui ont été proposées à la Réunion du CIML de cette année ont été approuvées par le CIML et sont donc restées sur la liste des publications à approuver. Aucun commentaire n'est formulé à ce sujet.

Mr. Mason s'enquiert des deux nouvelles Recommandations qui n'ont pas encore de numéros. Il fait remarquer que les deux Recommandations approuvées cette année n'auront évidemment pas encore de numéros, mais il remarque qu'un certain nombre de Recommandations des années précédentes se sont vu attribuer des numéros, et il se demande s'il serait utile que la Conférence puisse savoir quels sont ces numéros afin d'avoir une idée aussi claire que possible au moment de leur approbation.

Mr. Dunmill convient que c'est une bonne idée ; Mr. Pulham dit à la Conférence que la Recommandation *Instruments pour le mesurage continu de CO et NOx dans les émissions de sources fixes* sera la R 144, et la Recommandation *Instruments optalmiques - Tonomètres d'empreinte et d'application* sera la R 145.

Mr. Dunmill indique que les Recommandations sur *les Instruments de mesure de protéines pour grains de céréales et graines oléagineuses* et sur *les Corps noirs étalons dans la gamme de température de -50 °C à 2500 °C* n'ont pas encore reçu de numéros car elles viennent d'être approuvées à la réunion de cette année, mais qu'elles seront respectivement référencées R 146 et R 147. Il vérifie que les délégués sont satisfaits de cette clarification avant de continuer à compléter la liste des publications approuvées par le CIML depuis la dernière Conférence.

Il revient ensuite sur le fait que la Conférence doit voter pour approuver cette liste et donc sanctionner ces Recommandations. Il demande aux délégués de noter que la résolution indique en fait que "Les publications de l'OIML listées dans le rapport en Annexe D sont à présent sanctionnées. Il est rappelé aux États Membres qu'ils ont l'obligation de mettre en œuvre les Recommandations de l'OIML dans la mesure du possible." Il demande s'il y a des pays qui souhaitent s'abstenir lors de ce vote. Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote "non". La résolution est donc approuvée à l'unanimité et ces publications sont maintenant sanctionnées.

Mme Lagauterie déclare que la Conférence revient maintenant au point 5 *Approbation des comptes pour 2012, 2013, 2014 et 2015*, sujet dont elle a discuté la veille, mais pour lequel la résolution n'a pas encore été formulée. Les comptes pour 2012, 2013, 2014 et 2015 ont été présentés à la Conférence la veille. Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de poursuivre la discussion sur ce sujet et demande au BIML de lire la résolution.

Mr. Dunmill lit: “La Conférence, vu l’avant-dernier paragraphe de l’Article XXV de la Convention, Prenant note des Résolutions du CIML nos 2013/7, 2014/6, 2015/5 et 2016/xx (et il ajoute ici que le numéro n’a pas encore été attribué à la résolution de la réunion du CIML de cette année qui approuve les comptes en 2016), décide que les comptes audités pour 2012, 2013, 2014 et 2015 sont à présent approuvés. Le Président du CIML et le Directeur du BIML sont définitivement déchargés de leur gestion financière desdites années.”

Mme Lagauterie demande aux délégués s’ils ont des commentaires sur le libellé de cette résolution, qu’ils ont pu lire dans les documents il y a un certain temps.

Mme Van Spronssen se demande, la résolution n’incluant pas 2016, pourquoi cela ne pouvait pas être retiré, en ne mentionnant que les résolutions du CIML pour 2013, 2014, 2015, et en supprimant 2016 parce qu’elle ne concernait que les années 2012, 2013, 2014 et 2015.

Mr. Patoray explique que la résolution pour les comptes de 2015 avait été prise lors de la réunion du CIML en 2016, il ne manque donc plus que le numéro réel de la résolution pour 2016, qui sera ajouté lorsque les résolutions finales seront confirmées, donc il pense que la formulation est correcte.

Mr. Dunmill fait remarquer que ces résolutions feront l’objet d’un examen et qu’on devrait pouvoir y insérer le numéro de la résolution.

Mme Lagauterie confirme que le numéro de la résolution pour 2016 sera ajouté mais que l’approbation portera sur les comptes des années 2012, 2013, 2014 et 2015. Il n’y a pas d’abstentions. Il n’y a pas de votes contre la résolution et elle est donc adoptée à l’unanimité.

Mme Lagauterie déclare que la Conférence reviendra maintenant au point 4.2 *Excédents*, qu’elle a examiné la veille, mais pour lequel aucune résolution n’a encore été formulée. Elle rappelle aux délégués que la veille, ils ont assisté à une présentation concernant l’excédent budgétaire et suggère que la Conférence examine la résolution sur ce sujet. Elle demande que cette résolution soit présentée à la Conférence à l’écran et demande s’il y a des commentaires sur le libellé.

Le Dr. Ehrlich fait valoir qu’un libellé différent a été examiné la veille et demande si l’on allait plutôt s’en tenir au libellé original.

Mr. Patoray répond qu’étant donné qu’il n’avait pas prévu que le fait de disposer de fonds supplémentaires à la fin de l’exercice financier poserait un problème, il estime que les propositions qui ont été examinées la veille sont plutôt de dernière minute. Il croit par conséquent, que ces fonds pourraient être ajoutés aux réserves, et qu’entre lui, le Président, et le CIML, lors de sa prochaine réunion, un examen du budget aurait lieu. Il a dit qu’ils examineront également ce qu’ils ont entendu des délégués sur la nécessité d’une formation pour les responsables de groupes et les secrétariats, et qu’ils prendront des dispositions pour que cette formation dont le financement sera assuré par les réserves, ait lieu. Cela sera fait le plus rapidement possible, de sorte que cela puisse être effectué “en avant-projet” afin d’empêcher le compte de réserve total de s’accroître. Lors de la réunion du CIML, il sera possible d’examiner le budget et les prévisions. Le fait d’ajouter l’argent aux réserves ne signifie pas qu’il ne peut pas être dépensé. Si un besoin légitime se fait sentir, qui ne figure pas dans le budget actuel, l’Organisation pourrait y consacrer des fonds prélevés sur les réserves, par exemple pour la formation des responsables de groupes à cette occasion. En ce qui concerne certaines des autres observations, il suggère que l’Organisation fasse preuve de fermeté quant aux critères adoptés à cet égard ; que les politiques en vigueur en matière de voyages soient suivies, et que des registres soient tenus sur les participants, les résultats obtenus, ainsi que sur les autres réalisations, et qu’un rapport complet soit présenté au CIML.

Le Dr. Schwartz est d’accord avec le Dr. Ehrlich et propose d’ajouter à cette résolution un libellé indiquant “sera ajouté aux fonds de réserve en vue d’appuyer les activités de formation” ou quelque

chose de semblable, de sorte qu'il soit clair pour quelle raison cet argent sera utilisé, afin qu'il ne continue pas à être épargné mais qu'en fait, les réserves soient réduites.

Mr. Mason se demande s'il a raison de supposer que la Conférence verrait des propositions sur la manière dont ces dépenses seront réparties lorsque le projet de budget pour l'exercice financier 2017–2020 sera examiné au point 8.4.

Mr. Patoray dit que ce sera possible. Il souligne qu'il craint que la Conférence, qui traite de questions de haut niveau, n'entre trop dans les détails en le faisant, ce qui selon lui, fait partie de l'établissement et du maintien du budget annuel et est donc de la responsabilité du CIML.

Mr. Mason répond qu'il comprend cela, mais qu'il se demande si la Conférence ne trouverait au moins utile de comprendre comment cet argent sera potentiellement dépensé. Il s'est rendu compte qu'une discussion sur les prévisions n'était qu'une discussion sur les prévisions, alors qu'une telle discussion informera la Conférence sur les bonnes décisions à prendre, et il souligne que les délégués sont invités à prendre effectivement deux décisions. L'une d'elles porte sur ce qu'il faut faire de l'excédent et l'autre, sur le niveau des cotisations et de l'enveloppe financière pour les quatre prochaines années. Il affirme qu'il serait utile d'avoir cette discussion maintenant, mais il se demande s'il ne serait pas plus utile de revenir sur cette résolution, y compris sur sa formulation et son vote, lorsqu'ils auraient également eu l'occasion de voir quelles sont les prévisions diffusées, qui sont dans les documents que les délégués ont déjà reçus, afin de comprendre comment ces chiffres pourraient changer si le surplus était réparti sur ces quatre années.

Cela leur permettrait de comprendre l'effet que cela aurait sur les résultats de ces quatre années.

Mme Lagauterie demande si Mr. Mason s'est exprimé en tant que Président du CIML ou en tant que Membre de la délégation du Royaume-Uni.

Mr. Mason répond qu'il a fait cette suggestion en tant que Membre de la délégation du Royaume-Uni et ajoute que le vote à ce sujet devrait être reporté jusqu'à ce que la Conférence ait eu une discussion sur les prévisions. Il déclare que le Royaume-Uni n'aura aucune difficulté à soutenir cette résolution, mais il estime qu'il serait utile pour l'ensemble de la Conférence qu'il soit clair que toutes les décisions seront prises à la lumière d'une compréhension complète de la manière dont l'argent sera probablement dépensé au cours de l'exercice financier de quatre ans.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason d'avoir clarifié son point de vue et poursuit en disant que les autres personnes qui voulaient exprimer leur point de vue devraient néanmoins pouvoir le faire avant de passer à l'étude du budget et de voter ensuite sur celui-ci.

Mr. Duddle déclaré qu'il souhaite exprimer son soutien à la proposition faite par l'Allemagne, mais à la lumière de l'observation faite par le Président, il croit comprendre que la Conférence reviendra sur cette résolution et qu'elle aura donc l'occasion d'ajouter certaines des idées qui ont été exprimées lors du débat sur cette résolution.

Le Dr. Ehrlich dit qu'il va demander des éclaircissements sur la date à laquelle cette question pourra être discutée, mais qu'il pense que la suggestion faite par Mr. Mason est très bonne et qu'il sera très utile d'avoir une discussion à la Conférence et de prendre une décision ultérieurement.

Mme Sukul ajoute son accord à la remarque faite par l'Allemagne, à savoir qu'il faudrait un petit ajout à la résolution disant qu'il y a une intention d'utiliser l'argent excédentaire à des fins de formation. En outre, elle fait observer que c'est pour la période 2013–2016 et qu'il n'y a pas beaucoup d'options dans la résolution, mais elle se demande si l'on pourrait réfléchir à la manière de traiter les excédents qui pourraient apparaître à l'avenir, par exemple un fonds renouvelable de renforcement des capacités, auquel l'excédent pourrait être crédité sur une base annuelle. Elle ne sait pas si cela est faisable ou non, mais si le Directeur pouvait l'examiner, cela aiderait l'Organisation à créer un fonds de renforcement des capacités qui pourrait être utilisé chaque année, sans attendre que la prochaine Conférence décide de ce qu'il conviendra de faire avec l'excédent.

Mme Lagauterie remercié Mme Sukul pour sa suggestion. Elle répond que si elle se souvient bien de la discussion de la veille à ce sujet, il y a eu une question sur le montant du fonds de réserve, et elle suggère que la résolution contienne une clause qui chargerait le CIML d'examiner le fonds de réserve.

Mr. Mason souhaite clarifier la nature de cette proposition. Selon lui, il s'agit d'une étude sur la politique que l'organisation devrait adopter à l'avenir en ce qui concerne le niveau des réserves, afin que la prochaine Conférence puisse se prononcer clairement à ce sujet, et à ce stade, elle saurait à la fois comment traiter les excédents qui pourraient se dégager au cours de l'exercice financier, et peut-être aussi comprendre ce qui pourrait être nécessaire si la situation financière était défavorable ; en d'autres termes, ce que l'on devrait faire pour s'assurer que les réserves ne soient pas trop faibles. Il demande si c'est exact.

Mme Lagauterie répond qu'il a bien compris.

Mme Lagauterie conclut que la résolution ne serait pas votée maintenant, mais suggère plutôt que la Conférence passe à la présentation du budget pour l'exercice financier 2017–2020. Cette présentation sera faite par le Directeur du Bureau. Toutefois, avant cela, il y a le point 7 de l'ordre du jour sur la catégorie contributive des États Membres et leurs contributions pour la période 2017–2020. Ce point n'est présenté qu'à titre d'information.

7 Classes de contribution des États Membres et parts contributives de base pour la période 2017–2020

Mr. Patoray déclare que cette présentation concerne des informations qui ont déjà été mises à la disposition des délégués et qu'il n'estime donc pas nécessaire de les passer en revue de manière très détaillée. Il montre aux délégués une diapositive et observe que les principaux domaines d'intérêt sont les plus longues lignes vertes qui traversent la diapositive et qui mettent en évidence les classifications de trois États Membres. En y regardant d'un peu plus près, il dit que les délégués peuvent voir que, sur la base des exigences de la Convention, ainsi que d'un examen effectué en 2016 sur la base des chiffres du RNB (Revenu National Brut) de la Banque Mondiale pour 2014, les États Membres suivants sont en cours de reclassement, à compter de 2017:

- La Grèce passera de la classe 2 à la classe 1 parce que sa population a diminué,
- La Belgique passera de la classe 1 à la classe 2 parce que sa population a augmenté, et
- Le Pakistan passera de la classe 1 à la classe 2 parce que son RNB a augmenté.

En ce qui concerne les nouveaux États Membres qui sont la Thaïlande (qui a déjà été admise) et le Cambodge (pour lequel l'Organisation n'attend que l'achèvement du processus d'admission), à partir de 2017, le nombre total de parts contributives sera de 144, et en 2018, 2019 et 2020 de 146. Cela ne tient pas compte bien entendu, de tout changement dû à l'admission ou à la démission d'États Membres. Le montant total des recettes que la Conférence sera appelée à décider a ensuite été divisé par ces 146 parts contributives pour déterminer le montant de base de la cotisation.

Mme Lagauterie demande s'il y a des questions au sujet de cette présentation.

Mr. Mason fait observer qu'après les difficiles conversations qui ont eu lieu à ce sujet il y avait quatre ans, il est bon de voir que l'Organisation dispose désormais d'un processus clair pour déterminer la manière dont les contributions sont fixées. Il estime que le fait qu'il n'y a pas grand-chose à discuter à cette Conférence confirme l'exactitude des décisions prises il y a quatre ans de formaliser l'établissement des catégories de contribution pour permettre des décisions de nature politique, à savoir que si un pays voit sa classe réduite, il en bénéficie immédiatement, alors que si sa classe augmente, il recevra un préavis d'un an pour cet ajustement. Il estime que toutes ces décisions ont

permis que le processus se déroule sans heurts, de sorte que, du point de vue de sa propre délégation, il n'y a pas de questions, car il s'agissait désormais d'un processus fluide et mécanique.

Mme Lagauterie dit qu'il est très bon de voir cet outil utilisé et que le processus est maintenant clair. Elle dit aux délégués qu'ils passent maintenant à l'examen du budget, point 8 de l'ordre du jour.

8 Budget pour la période financière 2017–2020

Mr. Patoray remercie Mr. Mason pour ses commentaires et les renforce en disant que lorsque les choses sont simples, il est facile d'oublier que beaucoup de travail a été fait dans le passé pour en arriver là, et il apprécie tout le travail difficile qui a eu lieu à la dernière Conférence rendant la question des classes contributives si simple cette année. Il commence ensuite son exposé en indiquant qu'il ne s'attarde pas sur sa première diapositive, en disant que les délégués la verront plus en détail plus tard. Il s'agissait là d'un historique de la part contributive de base au cours des années de l'Organisation. Il dit qu'il ne mettra pas trop l'accent sur un moment en particulier, car il y a eu des moments où l'inflation a été à deux chiffres, et il y a eu des moments où l'Organisation a connu une croissance rapide, de sorte que beaucoup de variables ont contribué à fixer cette valeur, mais c'est une façon de regarder en arrière l'évolution de l'Organisation et de voir comment les contributions ont évolué au fil des ans. Sa diapositive suivante donne les mêmes renseignements de base, parce que c'est ce qui a été utilisé pour l'élaboration du budget lui-même. Il montre aux délégués une diapositive indiquant le nombre total de parts contributives de base pour les différentes années, leur demandant de se rappeler que ce budget concerne les années 2017–2020. Mr. Patoray indique que dans la progression proposée pour ce budget, il n'y aura aucun changement à la valeur de la part contributive de base au cours de la période 2017–2020. Il n'y aura pas non plus de droit d'entrée pour les nouveaux États Membres. La Convention a défini ce montant comme la cotisation annuelle à payer au moment de l'adhésion à l'Organisation, mais la politique pour les deux derniers budgets a été de le fixer à zéro. Mr. Patoray ajoute que les délégués auront noté la légère diminution du montant des cotisations pendant l'exercice financier en cours, et que cette valeur sera maintenue pendant les quatre années suivantes. Il indique qu'à la 13ème Conférence en 2008, la cotisation annuelle des Membres Correspondants avait été fixée à dix pour cent de la part contributive de base, soit 1 400 euros sur l'ensemble de l'exercice financier en cours.

Passant au Système de Certificats OIML et au MAA, Mr. Patoray indique que les frais proposés pour devenir un Participant Émetteur dans le système MAA actuel ont été fixés à 1 700 euros, comme pour l'exercice financier précédent. Toutefois, cela n'est pas reflété dans le budget lui-même, parce qu'il n'y a pas eu un nombre important de nouveaux candidats pour devenir des Participants Émetteurs, de sorte qu'il ne considère pas que cela représente une part importante du budget. La redevance pour l'enregistrement des certificats dans les Systèmes de Base et MAA a été fixée à 350 euros, ce qui est le même montant que lors de l'exercice financier précédent. Avec l'ajout du nouveau Système de Certification OIML (OIML-CS), qui a été approuvé par le CIML lors de sa 51ème réunion, les frais d'inscription pour tous les certificats seront de 350 euros. Il n'y aura pas non plus de frais d'enregistrement pour devenir une Autorité de Délivrance. L'exercice financier défini à l'Article XXIV de la Convention de l'OIML correspond à l'intervalle entre les sessions de la Conférence, et comme celui-ci a normalement été fixé à quatre ans, il fait de même cette fois. Il déclare que la Conférence doit décider du montant global nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Organisation, et des montants annuels à mettre en réserve pour faire face aux dépenses essentielles en cas d'urgence et pour assurer l'exécution du budget en cas d'insuffisance des recettes. En ce qui concernait cette formulation particulière, il estime qu'elle date d'une époque où l'Organisation utilisait la comptabilité de caisse plutôt que la comptabilité d'exercice, et que cela a entraîné un changement d'approche important, mais que l'Article se trouve toujours dans la Convention et que la Conférence devait encore en avoir connaissance.

Il fait remarquer que sa prochaine diapositive sera un peu difficile à lire, mais qu'elle peut être divisée en différentes sections. Il demande aux délégués de noter que cette diapositive est basée sur les chiffres réels de 2015, afin qu'elle puisse être comparée au dernier exercice budgétaire vérifié et qu'elle puisse ensuite servir de comparaison pour le nouvel exercice budgétaire. Il répète que l'Organisation a un nouvel État Membre, la Thaïlande, ce qui a une incidence sur la ligne des États Membres. Il y a également eu une légère diminution du nombre de Membres Correspondants depuis 2015. Les recettes provenant des certificats en 2015 ont été assez importantes et il ne pense pas qu'il sera possible de les maintenir au même niveau, mais il souligne que la valeur des recettes a augmenté au cours de l'exercice budgétaire, car il estime que le nouveau Système de Certification permettra d'émettre davantage de certificats.

Le Centre de Traduction était une ligne du budget de 2015, même si l'Organisation n'avait pas collecté de fonds, et un zéro a donc été inscrit à ce titre, et il est maintenant fermé. Les produits financiers ont été ajustés pour mieux refléter les conditions économiques actuelles. Le chiffre surligné en bleu est le chiffre total pour les quatre années que la Conférence examinera.

En ce qui concerne les coûts, Mr. Patoray indique que les frais de personnel représentent une grande partie de ce montant. Il attire l'attention des délégués sur le fait que depuis le budget 2015, les dépenses de personnel n'ont pas beaucoup changé. De petits ajustements ont été apportés au cours de l'année, et en 2017, il y aura une personne contractuelle du Royaume-Uni, dans le rôle d'ingénieur principal, qui travaillera avec le Bureau, mais ce poste pourra être remplacé par un poste à temps plein, selon la décision prise par le CIML concernant le poste d'Adjoint au Directeur. Ce poste est inclus, et de plus, Mr. Patoray lui-même sera remplacé en 2019, et il s'attend à ce que le salaire diminue à ce moment-là, ainsi les ajustements sur sa diapositive ont été basés sur beaucoup de choses différentes. Il dit qu'il a prévu une augmentation des dépenses de retraite pour tenir compte de l'inflation et d'autres variables possibles à partir de 2015, mais celles-ci n'ont pas d'impact significatif sur le budget lui-même. Il attire également l'attention sur les domaines surlignés en bleu parce qu'ils indiquent les coûts totaux.

En ce qui concernait les coûts de fonctionnement, ils sont relativement similaires, si l'on se fonde sur quelques changements mineurs liés à une faible inflation et d'autres changements mineurs depuis 2015.

Dans le cas des coûts administratifs, il y a des montants relatifs à la communication liés au fonctionnement des systèmes informatiques et téléphoniques. Toutefois, il fait remarquer que le montant relatif aux coûts des réunions a augmenté, et ce, afin de couvrir entièrement les coûts de la réunion du CIML. Ces valeurs sont basées sur les coûts de 2015. Il indique que le chiffre est de 83 000 euros, mais qu'en réalité, il y a eu une liquidation de 50 000 euros en raison de la contribution importante de la Nouvelle-Zélande à la réunion du CIML l'année précédente, de sorte que lorsque l'Organisation a payé pour les réunions d'Arcachon en 2015, le total était un peu plus que les 83 000 euros. Il estime que les réunions du CIML pourront être organisées pour les montants indiqués sur la diapositive suivante, et il demande aux délégués de noter qu'en 2020, ce chiffre sera plus élevé, car ce sera l'année de la prochaine Conférence et il y aura cinq jours de réunions au lieu de trois jours et demi.

Les lignes concernant les frais de voyage et d'hébergement restent fondamentalement les mêmes, et il dit que l'on essaie de ne pas augmenter le montant du budget des frais de voyage, qui a été raisonnablement stable au cours des dernières années.

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires, Mr. Patoray indique qu'il s'agit de la recherche d'un nouvel Adjoint au Directeur et d'un Directeur, et qu'il s'agit d'honoraires uniques pour cet exercice budgétaire particulier. En ce qui concerne la dépréciation, il déclare qu'à partir de 2015, elle commencera à diminuer, bien qu'il y ait encore des problèmes concernant l'électricité au sein du Bureau et d'autres problèmes concernant le bâtiment, de sorte que les délégués observeront certaines fluctuations de la valeur de la dépréciation, mais en général elle diminuera.

Dans le cas de la provision pour les fonds non recouverts, il est possible que certains États Membres ne restent pas, de sorte qu'il faudrait prévoir quelque chose dans le budget pour protéger l'Organisation. Le budget proposé à la Conférence est presque équilibré au cours de l'exercice financier quadriennal, et à la fin de cette période, l'excédent sera de 4 000 euros pour les quatre années à venir, de sorte qu'il n'y aura peut-être pas les mêmes questions et problèmes dans quatre ans, car il ne restera plus autant d'argent et cela sera dû au fait qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part contributive de base cette année et au fait que l'Organisation financera toutes les réunions du CIML elle-même.

La diapositive suivante qu'il montre aux délégués concerne les comptes du nouveau Système de Certification. Les revenus proviennent de la redevance de 350 euros par certificat enregistré et les coûts représentent la moitié d'un membre du personnel du BIML, plus un petit pourcentage d'un certain nombre d'autres coûts liés au personnel, tels que les frais de déplacement, les locaux au BIML, le paiement d'une partie des frais généraux du bâtiment, etc. Celles-ci ont été prises en compte pour le Système de Certification qui, à la fin de l'exercice de quatre ans, est proche de l'équilibre, même en utilisant les 350 euros de frais de certificat actuels, de sorte qu'il pense que c'est une bonne approche à adopter. Il insiste sur le fait qu'ils n'essaient pas de faire de l'argent avec le Système de Certification, mais qu'ils essaient de ne pas perdre d'argent non plus avec ce système. Comme il l'a déjà mentionné, les dépenses extraordinaires découlent de la recherche de l'Adjoint au Directeur et du Directeur qui auront lieu sous peu. Il souligne que le chiffre sur sa diapositive est ce qu'il espère être une estimation prudente, mais aussi que la somme réelle ne dépassera pas son estimation. Mr. Patoray indique que le résultat pour le budget particulier qu'il a présenté est presque équilibré, donnant un résultat total de 4 441 euros sur les quatre années pour un montant total de crédits pour cette période de 8 827 000 euros.

Toutefois, il déclare qu'il a été suggéré que la Conférence examine la possibilité d'utiliser les réserves, comme cela a été mentionné au cours de la discussion sur l'excédent, et ce qui pourrait se passer s'ils assuraient la formation proposée des secrétariats et responsables de groupes. Le CIML pourra en discuter beaucoup plus en détail, mais il montre à la Conférence une diapositive qu'il décrit comme une dépense initiale de formation sur ce qu'il appellerait le "travail technique". Il déclare que la Conférence peut le renommer si elle le souhaite, mais que le "travail technique" pour lui, est le développement des publications de l'Organisation par les responsables de groupes directement et par les secrétariats indirectement. Cette formation serait dispensée à tous les responsables de groupes et secrétariats de la manière la plus efficace possible, que ce soit en se rendant chez eux ou en les recevant au BIML. Ce serait également fait de manière à ne pas constituer une charge pour l'État Membre, le secrétariat ou le responsable de groupe. Il dit qu'il s'en remettrait à Gilles Vinet pour l'aider, de sorte qu'il y aura une personne supplémentaire pour l'aider en plus de Mr. Dunmill, qui a déjà donné une séance de formation. Ils savent qu'ils travailleront sur le B 6, et qu'une formation supplémentaire devra être dispensée une fois le B 6 terminé. Ce qu'il a l'intention de proposer, c'est la mise en place d'un programme de formation initiale pour comprendre ce qu'ils faisaient, et qu'il soit ensuite présenté au CIML lors de sa réunion, avec un rapport sur le budget et les prévisions nécessaires. Il sera alors possible d'avoir une meilleure discussion lors de cette réunion du CIML sur la façon exacte de mener à bien cela. De cette façon, le souhait de la Conférence concernant les réserves pourrait être réalisé, c'est-à-dire que l'argent de réserve ne resterait pas seulement improductif, mais il aiderait l'Organisation dans son travail technique. Il est un peu troublé par les chiffres négatifs de ce budget, mais c'est volontaire. Il fallait qu'il y ait un résultat négatif à la fin de la période quadriennale suivante, car l'Organisation utilisera ses réserves pour financer la formation et le travail supplémentaire à effectuer. Mr. Mason a suggéré d'utiliser cette façon de rendre compte de la situation dans un budget, et il trouve que c'était une excellente approche. Si la Conférence est d'accord, c'est ce qu'il ferait, mais il s'efforcera quand même de maintenir ces chiffres d'une manière qui ne se reflètera pas ailleurs dans le budget. Mr. Patoray demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Mme Lagauterie précise que le document sur la diapositive n'est pas celui sur lequel la Conférence a été invitée à voter le budget, mais qu'il donne une idée de ce qui pourra être fait dans les années à

venir si l'Organisation dépense l'argent des réserves pour soutenir les secrétariats et les responsables de groupes.

Mr. Patoray ajoute que le budget à l'écran a été modifié au bas de l'écran, mais que la Conférence sera appelée à voter sur le nombre total en haut de l'écran ou sur le revenu pour appuyer le budget et que ce nombre n'a pas changé.

Mme. Sukul remercie Mr. Patoray d'avoir pris en compte les chiffres réels de 2015, car cela aide à comprendre et est plus réaliste aux fins de comparaison. En ce qui concerne l'autre point relatif à la formation, elle veut savoir si ce montant ne serait présenté que comme un déficit, ou s'il pourrait être présenté comme un revenu provenant des réserves du côté des revenus. Elle ne sait pas si cela serait possible.

Mr. Mason dit qu'étant donné son expérience, il répondra à cette question et ajoute qu'il ne pense pas qu'il sera possible de jouer sur le plan du revenu. Il estime que la Conférence doit reconnaître que la conséquence de l'utilisation des réserves de la manière proposée engage le CIML à un déficit global et à enregistrer un déficit pendant au moins trois des quatre années. Il conclut que, compte tenu de l'expérience du Directeur dans le secteur privé, ce sera certainement une chose difficile à faire, mais la plupart des délégués viennent du secteur public et comprennent ce que cela signifie d'avoir délibérément un déficit. Il poursuit par un commentaire personnel, affirmant qu'il est clair que la préférence est d'utiliser cet argent principalement pour former les responsables de groupes et les secrétariats de l'Organisation aux nouveaux systèmes et pour améliorer leur capacité de fonctionnement, ce qui est la plus grande contribution que l'OIML elle-même peut apporter à l'amélioration du travail technique. Le travail technique lui-même est principalement effectué par les États Membres, et ce que l'OIML peut faire, c'était soutenir ce processus en fournissant des systèmes, puis en assurant une formation. Il veut suggérer que la Conférence puisse souhaiter être un peu plus large dans le libellé de la résolution, et il remarque que la Présidente de la Conférence a utilisé l'expression "soutien aux secrétariats", ce qui, selon lui, serait une meilleure façon d'exprimer cette ligne. Il dit qu'il est clair que le principal soutien que l'Organisation allait fournir serait en effet la formation, mais il pense que si les instructions au Bureau donnent un peu plus de souplesse pour proposer d'autres idées qui aideraient également les secrétariats et les responsables de groupes à faire leur travail, alors il estime que cela serait toujours conforme aux observations qui ont été faites hier, mais leur donnerait un peu plus de latitude et ne les obligerait pas à consacrer cet argent uniquement à ce qu'ils pourraient appeler formation.

Le Dr. Ehrlich veut renforcer ce que Mme Sukul vient de proposer : peut-être ne pas montrer dans le budget que l'argent proviendra des réserves, mais peut-être que la résolution pourrait être formulée de façon un peu plus générale pour indiquer qu'il est prévu que tout excédent serait couvert par les réserves.

Mme Lagauterie fait remarquer que cela implique qu'il faudra travailler sur le libellé de la résolution, et cela pourra être fait pendant la pause.

Mr. Capuano note que le coût du personnel représente 63 % des recettes totales. Il suggère que la prochaine fois, davantage d'informations soient fournies, puisqu'il s'agit d'une question de transparence.

Mr. Patoray répond qu'il y a neuf membres du personnel au Bureau, qui perçoivent tous un salaire et entretiennent des relations générales ou spéciales avec le Système français de Sécurité Sociale. La ligne dans les comptes relative au personnel englobe essentiellement toutes ces parties, et il déclare ne pas être sûr de pouvoir entrer plus dans les détails sans détailler le salaire ou les avantages individuels, et il indique qu'il ne comprend pas l'étendue de la question. Il demande à Mr. Capuano de la reformuler.

Mr. Capuano dit que sur la diapositive, le coût des salaires est de 1 360 000 euros sur un total de recettes de 2 545 000 euros, soit 63 %, et il souhaite avoir plus d'informations sur le total des salaires,

et sur leur répartition. S'il y a un contrat international, il doit y avoir des indications sur la façon dont les salaires sont calculés.

Mr. Mason précisé que s'il a bien compris la question, ce qui est demandé, c'est des précisions sur le niveau des salaires, des cotisations de retraite, de la sécurité sociale et d'autres charges patronales qui sont liées aux dépenses de personnel. Il souligne que ce total n'est pas tout le salaire qui est versé aux membres du personnel, mais que c'est tait le détail que Mr. Capuano demande. Il fait observer qu'au niveau auquel la Conférence est invitée à prendre une décision, il est plus facile pour lui de ne pas ventiler les chiffres de façon trop détaillée, car c'est la forme globale des dépenses qui l'intéresse. Il déclare que chaque année, des comptes plus détaillés sont produits et que Mr. Capuano aura vu les comptes qui lui ont été soumis. Il ajoute que la Conférence ne voit ces comptes que tous les quatre ans, alors que le CIML les voit tous les ans, que le Conseil de la Présidence examine l'information financière et que le Président du CIML, de concert avec le Directeur, examine l'information financière beaucoup plus en détail au cours de l'année. La ventilation est donc disponible, mais il conclut qu'il sera très difficile de fournir ces informations supplémentaires à l'heure actuelle aux fins des débats de la Conférence et demande à Mr. Patoray de confirmer cette hypothèse.

Mr. Patoray répondu que c'est une supposition correcte. Il ajoute qu'il y a plus de détails dans les comptes annuels qui sont disponibles et qui ont été distribués à la Conférence. Le niveau de détail de chaque salaire et des avantages sociaux que reçoivent les neuf employés sont très détaillés du point de vue de la Conférence. Il dit que tous les renseignements détaillés qu'il demande pourront être fournis à un autre moment, car ils sont tous facilement accessibles, et que ce qu'il a créé dans les feuilles de travail est ouvert et accessible à tous les Membres parce que cela fait partie de leur argent, alors s'ils peuvent convenir d'un autre moment où ils pourront discuter des détails, ce sera certainement possible.

Mr. Mason ajoute qu'en ce qui concernait les coûts salariaux, ils sont principalement fixés par les grilles de salaires et par la politique des statuts du personnel qui a été adoptée par le CIML en 2013. Les autres coûts sont largement déterminés par le Gouvernement français, de sorte que si le Gouvernement français décide de modifier son approche en matière de cotisations sociales, ces coûts changeront, ce qui rend à nouveau difficile d'être ferme à 100 % sur ces chiffres prévisionnels. Il souligne que ces chiffres sont la meilleure hypothèse de ce que les coûts sont susceptibles d'être. Mr. Mason conclut qu'au cours d'une période de quatre ans, ils peuvent changer, et qu'il est de la responsabilité du Directeur de s'adapter à ces changements.

Mr. Dudle déclare qu'il est clair que la Conférence ne prend pas de décision sur la situation budgétaire individuelle, car le Directeur du Bureau a clairement indiqué qu'il s'agit simplement d'allouer le montant pour les quatre prochaines années. Néanmoins, depuis qu'ils ont commencé à discuter de la question de la formation, il dit qu'il a remarqué qu'il y a une période de trois ans pendant laquelle des fonds sont alloués pour le travail de formation, bien qu'aucun ne soit alloué pour la quatrième année. Il souligne qu'il s'agit évidemment d'absorber l'excédent de l'exercice financier en cours, mais demande si l'intention est qu'il s'agisse d'une initiative limitée, ou si le travail de formation se poursuivra ensuite. Il demande à Mr. Patoray d'en dire plus à ce sujet.

Mr. Patoray affirme que, de son point de vue, il estime que l'Organisation doit se tourner vers l'avenir et poursuivre ce travail. Ce n'est pas une idée nouvelle, et cela a été fait dans le passé, mais il indique que lorsqu'il est arrivé au BIML, il y avait des préoccupations au sujet du budget lui-même et que les dépenses n'étaient pas sous contrôle, donc l'une de ses principales tâches quand il est arrivé a été de changer cela.

Heureusement, ce problème a été résolu, et il y a maintenant un excédent. Par conséquent, il ne s'attend pas à ce que le bon travail prévu au cours des trois prochaines années soit interrompu, mais après cela, il espère qu'il ne sera pas aussi intense. Il fait observer qu'une formation est désormais nécessaire pour les nouveaux systèmes sur le site web, mais qu'au fur et à mesure qu'elle s'enracinera dans l'Organisation, la formation elle-même ne sera pas aussi intense et le budget de formation diminuera considérablement, mais son estimation porte sur un suivi annuel de la formation, et il s'attend à donner cette information à son successeur quand il s'entretiendra avec lui ou elle avant de

quitter son poste. Il s'attend à ce que son successeur poursuive dans cette voie et établisse des plans pour l'avenir afin que des cours de recyclage annuels soient organisés ainsi que des formations pour les nouveaux venus dans le travail technique. Le Bureau dispose d'une liste des personnes qui n'ont pas été formées et des cours pourraient être organisés chaque année.

Mr. Mason ajoute que la question de savoir s'il faut maintenir une ligne de dépenses sur une période indéfinie est une question très importante, et il fait observer qu'il s'inquiète de prendre une décision de cette nature lors d'une réunion comme celle-ci, alors que l'Organisation n'a pas eu la possibilité de réfléchir à plus long terme à la question de savoir si elle souhaite s'engager à fournir ce niveau de soutien. Il soutient que pour lui, il vaut mieux que cela apparaisse comme un arrangement ponctuel, ce qui donnera à l'Organisation la possibilité, dans quatre ans, de décider, à la lumière de l'expérience qu'elle aura acquise, si elle souhaite voir ce poste budgétaire à l'avenir. Il suggère qu'ils pourraient avoir une discussion comme celle qu'ils avaient eue il y a quatre ans sur le fonds spécial des CEEMS, mais sur la base des documents qui auront été distribués trois mois avant la Conférence, afin que les délégués aient eu l'occasion d'examiner la question. Il conclut qu'il serait mal à l'aise si la Conférence, sur la base d'une seule journée de discussion, s'engageait effectivement à effectuer ce type de dépense dans un avenir prévisible.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason, et déclare qu'il faut également examiner les règles concernant le temps dont la Conférence doit disposer pour examiner les projets de résolution.

Mr. Birch (Membre d'Honneur) revient sur la question de la clarification des déficits et suggère qu'une note soit ajoutée au budget expliquant que le déficit découle des dépenses de formation qui seront financées par prélèvement sur les réserves. Cela signifie qu'il pourra être autonome et qu'il ne serait pas nécessaire d'envisager une autre résolution pour déterminer ce qui allait se passer ensuite.

Mme Lagauterie remercie Mr. Birch de sa suggestion et invite le délégué de l'Autriche à exprimer son point de vue.

Mr. Edelmaier fait remarquer qu'il est mal à l'aise de devoir décider d'avoir un budget négatif et suggère qu'il serait bon d'avoir au moins une note, mais qu'il serait encore mieux de son point de vue qu'un lien étroit soit établi entre les dépenses du fonds de réserve et les fonds à consacrer à la formation. S'il sait qu'il y aura un budget négatif à la fin du prochain exercice financier, il devra voter contre, à moins que la Conférence ne décide clairement d'où vient cet argent. Il demande que l'on examine plus le libellé de la résolution qui concerne l'argent à mettre dans le fonds de réserve, afin d'établir un lien clair et étroit. Il déclare à la Conférence que si un budget négatif devait être géré, les comptables autrichiens lui demanderaient si l'Organisation prévoyait d'augmenter la contribution annuelle des Etats Membres.

Mme Lagauterie estime que cela rejoint le commentaire précédent et invite le délégué de l'Inde à prendre la parole.

Mme Sukul souligne que les chiffres relatifs à la formation sur les travaux techniques ont été avancés et qu'un montant plus élevé avait été proposé en 2017. Elle se demande s'il ne vaudrait pas mieux faire l'inverse en réduisant le montant pour la première année, en voyant comment cela se passe et en décidant ensuite comment le montant devrait être ajusté. Elle suggère que cela pourrait être fait par le CIML sur une base annuelle.

Mr. Mason pense qu'il est important de préciser qu'il s'agit de chiffres budgétaires qui représentent les attentes du Bureau quant à la façon dont ces dépenses seront traitées, et cela découle de certaines choses qui se sont déjà produites. Ils ont déjà identifié quelques événements de formation qu'ils veulent organiser en 2017. Toutefois, cela n'engage pas l'Organisation à ce niveau de dépenses. Il répète qu'en raison de la manière dont les budgets sont établis sur une période de quatre ans, s'il s'avère que seulement 50 000 euros peuvent être dépensés au cours de cette première année, alors l'approche budgétaire permettra toujours à l'Organisation de reporter cet argent sur les années postérieures sans commettre d'irrégularité financière. Il conclut que le budget fournit la meilleure estimation, mais n'engage pas l'Organisation à mener à bien le travail au niveau du profil indiqué.

Mr. Mason ajoute un point technique. Il déclare qu'un point ultérieur de l'ordre du jour décidera de la date de la prochaine Conférence, et il souligne que la Conférence doit comprendre que c'est à ce stade qu'elle décide que la prochaine Conférence se tiendra dans quatre ans, car si elle fixe un exercice financier de quatre ans, cela engagera les délégués à une réunion dans quatre ans. Il estime que c'est la bonne décision, car cela semble être le bon type de cycle, mais il insiste sur le fait que la Conférence doit reconnaître que c'est en adoptant la résolution actuelle qu'elle s'engage à se réunir à nouveau dans quatre ans, et si quelqu'un veut suggérer que ce soit dans trois ou cinq ans (et cela pourrait être dans six ans), ce serait le moment d'en parler.

Mr. Patoray déclare que la Convention contient une disposition prévoyant que la Conférence ne se réunira pas avant la fin de l'excédent budgétaire. Il déclare que le budget actuel sera maintenu jusqu'à ce que la Conférence se réunisse. Cela signifie que, par exemple, en ce qui concerne le prochain exercice financier, s'il y avait une raison imprévue pour laquelle la Conférence ne pourrait se réunir au cours de la dernière année de l'exercice financier, à savoir 2020, le budget de cet exercice serait maintenu jusqu'à la réunion de la Conférence. Il conclut que la Convention exige que la Conférence ne se réunisse que tous les six ans ; il n'y a pas d'obligation absolue de se réunir tous les quatre ans. Toutefois, il est d'accord avec Mr. Mason pour dire que si la Conférence n'a pas l'intention de se réunir dans quatre ans, il serait beaucoup plus facile d'en tenir compte dans le budget. Il attire l'attention sur le fait que la Conférence se réunit tous les quatre ans depuis longtemps et que c'est devenu la pratique courante.

Mme Lagauterie dit qu'elle ne voit personne d'autre souhaitant faire des commentaires et elle demande donc à Mr. Patoray de lire la nouvelle version de la résolution, qui a été reformulée pendant la pause qui a suivi la discussion du matin. Elle dit qu'elle a vérifié les délégations et que tout le monde semble être présent, de sorte qu'elle n'a pas jugé nécessaire de répéter l'appel nominal, à moins que l'un des délégués ne demande expressément qu'il soit procédé à l'appel. Elle demande directement aux délégués si l'un d'entre eux souhaite qu'il soit procédé à un appel nominal, et en l'absence de réponse, elle indique que la résolution leur sera présentée et soumise au vote.

Mr. Dunmill dit que la résolution qui a été amendée pendant la pause est formulée comme suit :

“La Conférence,

Vu l'article XXV, dernier paragraphe, de la Convention,

Décide:

- 1 que les excédents budgétaires provenant des résultats nets de l'exercice financier 2013-2016 seront ajoutés aux fonds de réserve,
- 2 au cours de l'exercice financier 2017-2020, ces fonds de réserve devraient être mis à la disposition des secrétariats et des responsables des groupes pour leur permettre de développer leurs capacités, en particulier par la formation, afin qu'ils puissent exécuter les travaux techniques de l'OIML dans des délais limités.

Il est demandé au Directeur de préparer les budgets à présenter au CIML pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 qui reflètent ces dépenses.”

Mr. Mason souhaite apporter une correction à sa rédaction de la résolution. Il estime que la résolution devrait parler de l'augmentation des fonds de réserve, car dans sa rédaction actuelle, elle suggère que tout ce qui se trouve dans les fonds de réserve devrait être utilisé pour ce soutien limité dans le temps, et il souligne que ce n'est évidemment pas correct. Il demande que le libellé soit modifié comme suit: “cette augmentation des fonds de réserve devrait être mise à disposition ...”.

Mr. Marneweck (Afrique du Sud) demande que, conformément à toutes les autres résolutions, à l'avant-dernière ligne, où il est dit “le Directeur est prié ...”, il soit dit “charge le Directeur ...”. Il propose qu'elle soit séparée des première et deuxième parties et qu'elle devrait se lire “et charge le Directeur de préparer les budgets au CIML ...”. Il a estimé que cela serait plus conforme aux résolutions antérieures qui avaient été prises.

Mme Lagauterie indique que cette modification a été prise en compte et demande s'il y a d'autres suggestions de modification à la résolution.

Mr. Khedir demande si c'est seulement l'excédent de 2016 qui serait utilisé pour la formation ou s'il s'agit de l'excédent pour toute la période.

Mme Lagauterie répond que pour elle le texte fait référence à l'augmentation comme indiqué au point 1. Elle a dit qu'il est clair pour elle qu'il provient de l'augmentation sur la période 2013–2016. Elle indique qu'elle ne pense pas qu'il est nécessaire de modifier davantage le libellé, mais cela pourrait être fait si la Conférence le juge nécessaire et elle demande si quelqu'un d'autre le juge nécessaire.

Mr. Sanders (Royaume-Uni) fait observer que le paragraphe 2 limite tout particulièrement la formation aux responsables de groupes et il se demande si cela empêcherait toute autre formation. Il dit qu'il songe en particulier à une formation sur le nouveau Système de Certification, qu'il considère comme très compliqué, et il demande s'il serait possible de réorganiser le paragraphe pour en tenir compte. Il suggère que l'on pourrait dire "un appui limité dans le temps pour fournir le travail technique de l'OIML, par exemple par les secrétariats et les responsables de groupes". Il estime que cela permettrait de l'étendre à d'autres domaines si le Bureau estime que c'était une cause valable.

Mr. Mason répond qu'il s'agit pour le moment d'une instruction de dépenser la totalité du montant en mettant des déficits budgétaires à l'appui des secrétariats et des responsables de groupes, et en particulier en formation des secrétariats et des responsables de groupes, si possible. Il déclare qu'il serait certainement possible d'amender la résolution pour élargir l'instruction, mais il fait remarquer qu'une fois que la Conférence a commencé à élargir ce sujet au-delà de la formation des secrétariats et des responsables de groupes, elle ouvrirait toutes sortes de voies et toutes sortes d'autres utilisations. Toutefois, il souligne qu'une instruction de ce type laisse encore ouverte la possibilité d'utiliser l'excédent à d'autres fins s'il ne peut pas être utilisé dans son intégralité. S'il n'est pas possible de dépenser tout l'argent pour aider les secrétariats et les responsables de groupes au cours de cet exercice financier à appliquer cette résolution, l'objectif devrait être d'éviter les excédents au cours du prochain exercice financier. Il pense que Mr. Sanders a raison de dire que la formation sur le nouveau Système de Certification serait une très haute priorité, et bien sûr, la Conférence doit également garder à l'esprit qu'il pourrait y avoir d'autres sources d'excédent au cours de l'exercice financier actuel. Il répète ensuite que c'était le genre de choses pour lesquelles l'Organisation considère maintenant qu'elle doit envisager de dépenser de l'argent plutôt que de présenter un autre excédent à la Conférence dans quatre ans.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason pour cette précision.

Mr. Marneweck souligne que dans le paragraphe traitant du "décide", le point à la fin du point 1 devrait être remplacé par un point-virgule. Il suggère que, pour préciser que le point 2 se réfère au paragraphe 1, il faudrait peut-être dire, après la première virgule, "cette augmentation des fonds de réserve, comme mentionné au point 1 ci-dessus, devrait être mise à disposition pour une durée limitée ...". Il pense que ce serait plus clair.

Mme Lagauterie pense que cela aidera à clarifier la situation du point de vue de Mr. Khedir et d'autres qui pourraient poser des questions similaires plus tard. Elle remercie Mr. Marneweck de sa suggestion.

Le Dr. Ehrlich fait observer que les États-Unis se félicitent du changement apporté au projet de résolution et qu'ils peuvent l'appuyer, mais il ajoute qu'ils souhaitent encourager la poursuite de la discussion sur une future enquête auprès du CIML et de la Conférence sur la fixation d'un niveau approprié pour les réserves, et qu'il souhaite voir cette activité à l'avenir. Toutefois, il conclut qu'ils peuvent appuyer la résolution.

Mme Lagauterie estime que sa demande a déjà été prise en compte car il existe une autre résolution distincte à ce sujet.

Mr. Mason précise qu'une fois cette résolution terminée, il y en a une autre qui traitera directement de la question des États-Unis.

Mr. Patoray fait remarquer qu'en ce qui concerne certains des autres points qui ont été soulevés, et sa rééducation sur la pensée de l'Organisation au sujet des excédents, la Conférence noterait qu'une deuxième résolution indiquera sous peu qu'elle a l'intention de présenter au CIML d'autres besoins possibles auxquels le CIML pourra répondre annuellement, et qui pourraient encore être pris sur les réserves, mais ce serait une décision du CIML de stipuler des dépenses spécifiques sur certains points. A titre d'exemple, il fait remarquer que le Système de Certification a été mentionné, mais que la Conférence ne sait pas ce qui pourrait être nécessaire à l'heure actuelle. Il déclare qu'une telle suggestion pourra être faite au CIML à l'avenir. Il ajoute que le Bureau fera de son mieux pour dépenser l'excédent comme demandé, mais qu'il ne sera peut-être pas possible de dépenser autant d'argent. Il conclut donc que le CIML pourra avoir une discussion approfondie sur les dépenses alternatives, afin que l'esprit de cette résolution puisse être pris en compte. Il s'est rendu compte que cela allait à l'encontre de ce que la résolution disait expressément, mais il ne pense pas que cela devrait limiter la prise de décision du CIML au cours de l'exercice budgétaire suivant sur ce qui pourrait être important pour le fonctionnement de l'Organisation et ce qui serait nécessaire pour lui permettre de faire des progrès à l'avenir.

Mme Lagauterie résume que l'idéal serait de ne pas avoir d'excédent à la fin de l'exercice financier afin d'éviter d'avoir à prendre une décision quant à savoir si l'excédent serait mis dans les réserves ou consacré à autre chose. Elle ajoute qu'elle ne voit personne d'autre qui souhaite commenter le libellé de cette résolution, par conséquent, elle considère que tout le monde comprend et qu'elle peut maintenant être mise au vote. Elle répète qu'aucun délégué ne lui a demandé de procéder à un nouvel appel nominal, qui, selon elle, n'est pas nécessaire puisque toutes les délégations sont encore présentes. Elle passe directement au vote. Il y a une abstention de l'Autriche. Il n'y a pas de votes contre la résolution, qui est donc été adoptée avec une abstention.

Mr. Dunmill dit que la résolution suivante vise spécifiquement à répondre aux préoccupations exprimées par les États-Unis au cours du débat sur la dernière résolution. Il lit:

“La Conférence,

Vu ses discussions sur le niveau des réserves appropriées à ses opérations,

Prie le Comité d'examiner la politique qu'il devrait adopter en ce qui concernait le niveau à long terme des fonds de réserve et les buts pour lesquels ils devraient être utilisés, et de faire rapport sur ses recommandations à la 16ème Conférence.”

Mr. Dunmill remarque qu'en lisant la résolution, il a utilisé les mots “il devrait être utilisé ...” et juge, puisque “il” fait référence aux “fonds”, que le libellé de la résolution devrait être changé en “ils devraient être utilisés ...”. Après avoir apporté ce changement, il demande s'il y a d'autres commentaires sur la résolution.

Mme Sukul veut apporter une petite modification pour indiquer à quelles fins l'excédent par rapport au niveau déterminé des fonds de réserve devrait être utilisé, car certaines réserves devraient être maintenues. Une fois que la Conférence aura déterminé le niveau approprié de réserves qu'il faudrait maintenir, tout ce qui serait au-delà de ce niveau particulier serait utilisé à diverses fins.

Mr. Mason estime que la demande des États-Unis allait plus loin et estime que la Conférence devrait se demander quel devrait être le niveau total des réserves. Il rappelle aux délégués le débat qu'ils ont eu sur la question de savoir si les réserves devraient représenter un mois de dépenses, six mois de dépenses, etc. C'est la première question à se poser, et il estime que si la Conférence se pose cette question, elle devrait en même temps se demander à quelles fins les réserves devaient être utilisées. Il estime que la conclusion est probablement que la plupart de ces réserves devraient être utilisées à des fins d'imprévu, pour lisser les opérations de l'Organisation et réduire le risque de difficultés financières en cas de retard dans le paiement des cotisations. Il estime que la question ne se limite pas à la manière dont l'Organisation devrait utiliser les augmentations des réserves, mais qu'il s'agit d'un examen de tout ce pour quoi les réserves pourraient être utilisées. Il conclut que le libellé de la

résolution est plus large et meilleur, car il donnera à l'Organisation l'occasion d'examiner également la politique d'augmentation des réserves, et il souligne que l'Organisation devait se demander à quoi les réserves totales devraient servir.

Mr. Dunmill fait remarquer que la question posée par Mme Sukul au sujet de l'excédent a été entièrement couverte dans la dernière résolution, qui porte sur les plans relatifs aux excédents dans les réserves. La présente résolution explique à quelles fins l'Organisation souhaitait utiliser les réserves, sous réserve de certaines éventualités, sans dire qu'elle va les dépenser.

Mme Sukul explique que l'intention de sa question est en effet qu'ils doivent décider du niveau à long terme des fonds de réserve, donc il n'y a pas de problème, mais la deuxième partie concerne l'utilisation des réserves, ou de tout excédent qui serait généré et qui serait autrement versé dans les réserves.

Mme Lagauterie dit qu'il y a deux aspects à prendre en compte. Premièrement, il y a les recommandations juridiques ou diplomatiques sur le niveau approprié des réserves qui doivent être conservées, ainsi qu'une clarification sur l'utilisation qui pourra être faite de cette réserve, puisqu'il y aura dans tous les cas quelques réserves. L'autre question à examiner est celle de l'excédent éventuel que l'Organisation pourra avoir à la fin de l'exercice financier se terminant en 2020, et qui figure dans le budget actuel. Cela nécessitera de nouvelles discussions de la part de la Conférence sur la question de savoir si l'Organisation doit le mettre dans les réserves ou le dépenser, auquel cas elle devra décider de ce qu'elle va dépenser. Elle conclut qu'en ce qui la concerne, la façon dont la résolution est rédigée est suffisamment large pour permettre de clarifier ces aspects, mais que la Conférence devrait préciser qu'elle ne parlait pas des excédents, dont la Conférence venait de décider qu'ils devraient être versés dans les réserves.

Mme. Van Spronssen dit qu'elle était d'accord avec Mme Lagauterie parce que l'Organisation devait expliquer clairement pourquoi elle disposait de fonds de réserve et à quelles fins, tout en fixant le niveau de ces fonds. Les excédents ou déficits devaient être réglés au moment où ils se présentaient, car l'Organisation ne pouvait pas savoir ce dont elle aurait besoin dans quatre ou huit ans, de sorte que si la réserve était fixée dans la résolution, l'Organisation serait liée, ce qu'elle jugeait peu souhaitable.

Mme Lagauterie fait remarquer qu'il n'y a plus de commentaires et suggère à la Conférence de voter sur la résolution. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre, la résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Mme Lagauterie présente la résolution suivante, concernant le budget, sous le point 8.

Mr. Dunmill dit qu'il s'agit d'une résolution assez longue et qu'elle est répartie sur plusieurs diapositives. Il lit:

"La Conférence,

Vu l'Article XXIV, premier paragraphe, l'Article XXVI 1 et l'Article XXVIII, deuxième paragraphe de la Convention,

Notant le numéro de la résolution [non encore attribué] de la 51ème réunion du CIML, et

Considérant que le nombre total de parts contributives de base, compte tenu de la classification des États Membres telle que revu en 2015, est de 144 pour l'année 2017 et 146 après reclassement de certains États Membres pour les années restantes de l'exercice financier 2017-2020,

Décide:

- 1 Le montant global des crédits nécessaires pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Organisation doit être de 8 827 000 euros pour l'exercice financier 2017-2020.
- 2 La part contributive de base annuelle pour l'exercice financier 2017-2020 est de 14 000 euros.

Il en résulte une contribution totale de 56 000 euros, 112 000 euros, 224 000 euros ou 448 000 euros respectivement pour un État Membre classé conformément à l'Article XXVI 1 de la Convention dans la classe 1, la classe 2, la classe 3 ou la classe 4.

- 3 En cas d'admission d'un État Membre au cours de l'exercice financier, le montant global des crédits mentionnés au point 1 est augmenté de la part contributive de cet État Membre calculée d'après sa classification et de la part contributive de base proportionnelle à la période comprise entre son admission et l'expiration de l'exercice financier.
- 4 Pour l'exercice financier 2017-2020, les États Membres nouvellement admis ou réadmis ne paient pas de droit d'entrée."

Mme Lagauterie déclare qu'il s'agit d'une longue résolution, mais que la lecture aura permis aux délégués de se l'approprier. Elle demande aux délégués s'ils ont des commentaires à faire à ce sujet et confirme qu'ils l'examineront point par point. Il n'y a pas de commentaires à faire sur le premier point.

Sur le deuxième point, Mr. Marneweck s'excuse de l'interruption, mais demande que, par souci de cohérence, qu'il y ait des points-virgules dans tous les cas.

Mme Lagauterie plaisante en disant que ce n'est pas nécessaire de s'excuser et qu'il est bon de viser la perfection dans la résolution puisqu'on l'utilisera pendant plusieurs années. Elle demande s'il y a des commentaires sur la dernière page.

Mr. Schreier (Slovaquie) pense que sur la troisième diapositive, le numéro de la résolution devrait être 2016/6.

Mme Lagauterie le remercie de sa vigilance.

Le Dr. Ehrlich propose d'ajouter quelque chose pour tenir compte de la modification du budget qui a été présenté au sujet du nouveau poste concernant les dépenses de formation. Il souligne qu'il faudrait indiquer que le budget tel qu'il avait été présenté a été modifié et qu'une note devrait être ajoutée par exemple pour indiquer que l'argent sera prélevé sur les réserves.

Mr. Patoray demande que la première page soit à nouveau montrée aux délégués et dit qu'il est indiqué que le "décide" dans cette résolution se réfère aux recettes et non aux dépenses, ce qui fixe le niveau global des recettes et la part annuelle des contributions. Il n'a pas discuté des résultats budgétaires, ni d'autres aspects du budget. Il s'agit de la section du budget consacrée aux recettes, et il répète que, comme il l'a noté dans sa diapositive, l'objectif principal de la Conférence est de superviser les recettes nécessaires au fonctionnement de l'Organisation. Il dit que c'est très bien qu'ils aient discuté de l'excédent, ce qui est une autre de leurs responsabilités, mais cette résolution porte sur le revenu.

Le Dr. Ehrlich déclare que si cette résolution ne porte que sur les revenus, il n'a pas d'objections, mais il veut être rassuré qu'il y aura quelque chose d'autre qui traitera du budget dans son ensemble et qui fera mention du changement au budget.

Mr. Mason précise qu'il s'agit d'une question constitutionnelle relative à la Convention. La Conférence a la responsabilité de fixer les crédits, car c'est elle qui décide du niveau des contributions et des droits d'inscription. En vertu de la Convention, c'est au Comité qu'il incombe de déterminer les dépenses, de sorte qu'il pense qu'il serait inapproprié à la Conférence de commencer à adopter des résolutions sur les dépenses. Il souligne que les délégués devraient être prêts à donner des instructions et des indications sur ce qu'ils comprennent de la manière dont les dépenses seraient effectuées, en particulier lorsqu'ils avaient dû envisager l'utilisation des excédents dégagés les années précédentes, mais il estime que cela est suffisamment couvert par les résolutions déjà adoptées. Il insiste sur le fait qu'ils pourraient se retrouver dans des zones constitutionnelles difficiles s'ils essayaient, à la Conférence, d'adopter des résolutions sur d'autres éléments de dépenses.

Mme Lagauterie estime que la Conférence doit appliquer les termes de la Convention et que les discussions futures au sein du CIML prendront note des discussions de cette Conférence à ce sujet. Il n'y a pas d'autres commentaires sur le libellé de ce projet de résolution et elle demande donc que le vote sur la résolution ait lieu.

L'Autriche s'abstient, mais il n'y a pas de vote contre. La résolution est donc adoptée avec une abstention.

9 Examen de la situation des États Membres ayant des arriérés

Mme Lagauterie demande aux délégués de passer au point 9 de l'ordre du jour, qui concerne l'examen de la situation des États Membres ayant des arriérés. Elle demande à Mr. Patoray d'informer la Conférence à ce sujet.

Mr. Patoray souligne que cette question a déjà fait l'objet de discussion lors de la réunion du CIML. Ses informations sont datées du 12 octobre, date à laquelle il a pu mettre à jour ses préparatifs pour la réunion, et les délégués ont reçu depuis lors des informations supplémentaires, mais comme cela n'affecte que légèrement les pourcentages, il en fera un bref résumé.

Il déclare que la Convention indique que les Membres "doivent payer leurs contributions au Directeur du Bureau au début de l'année". Il ajoute que de nombreux pays sont Membres depuis très longtemps et qu'ils devraient être en mesure d'ajuster leurs budgets afin de disposer des fonds nécessaires au début de l'année. Toutefois, il comprend qu'il peuvent toujours y avoir des problèmes financiers, et il demande que si un pays se heurte à ce genre de difficulté, il en informe le Bureau. Les Membres de l'Organisation reçoivent leurs factures en novembre de chaque année par la poste. Elles sont envoyées aux Ambassades ainsi qu'à chaque Membre du CIML et aux Représentants des Membres Correspondants. Par la suite, l'administrateur envoie un rappel tous les trimestres, et il indique que cette année, il a envoyé un rappel personnel à tous les Membres du CIML et aux Représentants des Membres Correspondants dont les pays n'avaient pas payé.

L'une des raisons pour lesquelles l'Organisation a besoin de plus d'un mois de réserves, et pourquoi, selon son enseignement, il s'attend à avoir six mois de réserves, est qu'actuellement 24 % du budget annuel n'a toujours pas été payé, ce qui représente plus de 500 000 euros. Il déclare que l'Organisation n'a pas la capacité de contracter un prêt auprès de la banque pour couvrir un déficit de trésorerie et qu'elle a donc besoin de fonds pour faire face à des situations comme celle-ci. Il déclare qu'aucun État Membre ne risque d'être radié, mais fait observer que trois États Membres en sont à leur deuxième année de retard. Certains pays ont un bon historique de paiements, mais d'autres sont très lents à payer. Pour le moment, il y a des réserves suffisantes pour faire face à ce déficit, mais il se dit très préoccupé par le fait qu'à ce stade de l'année, 24 % des cotisations sont encore impayées. Il déclare que le Bureau continuera de travailler avec les États Membres pour tenter de résoudre cette situation avant la fin de l'année. Dans le cas des Membres Correspondants, 35 % n'ont pas encore payé, et bien que la somme en cause soit beaucoup moins élevée parce que les cotisations des Membres Correspondants sont beaucoup moins élevées, cela demeure une préoccupation. Cela signifiait que 35 % des Membres Correspondants n'ont pas encore payé, car leurs cotisations sont toutes les mêmes. Il déclare qu'il y a une longue liste de pays qui n'ont pas payé, mais que son intention n'est pas de "nommer et de faire honte", mais que les délégués constateront que les États Membres et les Membres Correspondants en retard de paiement sont mentionnés dans le rapport de l'auditeur. Il conclut que si les Membres du CIML n'ont pas reçu un courriel personnel de sa part, cela signifie qu'ils n'ont pas d'arriérés. Les Membres Correspondants en retard de deux ans ou plus auront reçu un courriel personnel de sa part. Mr. Patoray indique qu'à son retour de cette réunion, il enverra un courriel personnel à tous les Membres Correspondants qui ont des arriérés. Il demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Mme Lagauterie souligne qu'il a été suggéré d'arrêter la présentation ici à moins que quelqu'un ne souhaite plus de détails sur les pays impliqués. Elle demande s'il y a des commentaires sur l'exposé de Mr. Patoray et répète qu'il ne s'agit que d'information puisqu'aucune résolution n'est jointe. Il n'y a pas de commentaires.

10 Interprétation de la Convention de l'OIML

Mme Lagauterie demande que la Conférence passe au point 10 de l'ordre du jour concernant l'interprétation de la Convention OIML, sur lequel Mr. Mason fera une présentation.

Mr. Mason déclare qu'en raison du chevauchement important de la tenue du CIML et de la Conférence, de nombreux délégués sont déjà au courant de la question qu'il va soulever, car ils en ont discuté lors des réunions du CIML pendant quelques années avant qu'une résolution soit adoptée. Il fait observer qu'il lui semble un peu étrange à cette séance, compte tenu du nombre record de participants, de rappeler que la question du quorum requis et du nombre de personnes ayant le droit de vote a été très importante ces dernières années. Bien qu'il espère évidemment que le niveau d'engagement et d'enthousiasme constatés à la vue du nombre de personnes assistant aux réunions cette semaine seront maintenus, il ne pense pas que cela sera toujours garanti. En outre, à mesure que l'Organisation s'oriente de plus en plus vers les décisions prises par vote électronique (en particulier par le CIML), la question de savoir combien de personnes ont le droit de vote, et donc ce qui est considéré comme une majorité ou une majorité qualifiée, est à nouveau une question importante.

Dans le cas du Comité, selon la Convention, les gouvernements des États Membres désignent les Membres du Comité. Il faut qu'ils soient des fonctionnaires en service dans le département concerné par les instruments de mesure ou qu'ils aient des fonctions officielles actives dans le domaine de la métrologie légale. Le quorum pour les décisions prises par le Comité par correspondance est de trois quarts du nombre de personnes désignées comme Membres du Comité. Par conséquent, en cas de vacance de siège au Comité, il est important de comprendre comment les règles de vote doivent être appliquées. De plus, il y a en fait deux situations. Dans certains cas, on sait qu'il y a des postes vacants, et Mr. Mason fait observer que certains États Membres l'ont très bien fait savoir à l'Organisation, en particulier ces dernières années, quand un Membre du CIML prend sa retraite ou quand il ou elle se demande encore qui sera son successeur, de sorte que l'Organisation savait que le poste était vacant. Cependant, parfois ce n'était pas toujours aussi clair – l'Organisation a contacté le Membre du CIML mais n'a reçu aucune réponse. Il se peut que des rumeurs circulaient selon lesquelles le Membre du CIML concerné n'aurait plus de position officielle, mais le Bureau n'a pas toujours été en mesure de le confirmer. Il souligne que ces questions rendent plus difficile l'obtention du quorum pour les décisions, d'une part, et de la majorité nécessaire, d'autre part. Évidemment, si une personne est comptée comme Membre du Comité, mais ne participe pas réellement, et qu'elle est incapable de participer parce qu'il ou elle ne se considère pas Membre du Comité, le Membre ne votera pas. Lorsque le Comité s'est penché sur cette question, il a estimé qu'il convenait de considérer que si une personne désignée comme Membre du Comité ne remplit plus les conditions requises pour être Membre du Comité, cette personne doit être considérée comme ayant cessé d'être Membre du Comité aux fins du calcul du quorum. Il déclare que dans un tel cas, le poste serait considéré comme vacant, ce qui signifie que le quorum diminuerait et que le seuil pour la décision à la majorité des trois quarts serait réduit.

Mr. Mason passe à la diapositive suivante et poursuit en disant qu'en essayant de décider quoi faire, le Comité a estimé que, bien qu'il ait son propre avis, l'approche qu'il entendait adopter sur une question aussi importante que les règles de vote nécessitait de demander à la Conférence de donner un avis définitif sur la procédure appropriée aux fins d'application du quatrième paragraphe de l'Article XIII. La procédure à suivre est définie dans le projet de résolution que le Comité a décidé de proposer à la Conférence. Ce projet de résolution se réfère à l'Article XIII de la Convention, et les délégués sont invités à prendre note des discussions qui ont déjà eu lieu, notamment lors de la 50ème Réunion du CIML, et de la résolution qu'il a adoptée demandant à la Conférence de prendre une résolution couvrant plusieurs points:

1 Que si l'on sait qu'un représentant désigné d'un État Membre ne remplit plus les conditions requises pour siéger au Comité, et que l'État Membre n'a pas encore désigné de nouveau représentant, cette personne ne doit plus être prise en compte pour déterminer le quorum nécessaire aux décisions

du Comité. Mr. Mason explique que cela signifie qu'en cas de vacance d'un poste, le nombre de personnes considérées comme Membres du Comité sera réduit. Il fait observer qu'il s'agit d'une question simple et réaffirme qu'au cours des dernières années, les États Membres ont très bien informé le BIML lorsqu'il y avait un poste vacant.

2 Cependant, comme il l'a fait remarquer, il y a un deuxième problème, celui de la disparition pure et simple de quelqu'un: ce qu'il appelle le "silence radio". Le deuxième élément de la résolution indique donc que si un représentant désigné d'un État Membre ne répond à aucune communication du Bureau depuis plus de six mois et que le Bureau a fait toutes les tentatives raisonnables pour contacter le représentant désigné, le Bureau doit demander à l'État Membre confirmation du statut de son représentant au Comité, conformément à une procédure décidée par le Comité. Il explique que cela donnera à l'Organisation la possibilité de prendre contact avec les échelons supérieurs du gouvernement, qu'il imagine souvent être l'ambassade en France, pour savoir si cette personne est toujours le représentant de cet État Membre au sein du Comité.

3 Le troisième élément de la résolution stipule que "si après avoir suivi ce processus, il n'est pas possible dans un délai raisonnable, dont la durée est à déterminer par le Comité" (même s'il estime que la Conférence doit être claire, il est probable qu'il s'agisse de plusieurs mois), "il n'est pas possible d'obtenir de l'État Membre la confirmation de son représentant au Comité" (cela s'appliquerait donc à la situation où il y a un "silence radio").

Mr. Mason conclut que c'est la proposition qui est soumise à la Conférence, et il espère l'avoir exprimée assez clairement. Il indique qu'il serait heureux de répondre aux questions.

Mme Lagauterie remercie Mr. Mason de sa présentation et dit, comme Mr. Mason l'a souligné, que ce texte n'est pas nouveau, car il a déjà été examiné par le CIML, mais elle souhaite néanmoins demander formellement s'il y a des commentaires sur le libellé de la résolution.

Mr. Mikiel a apprécié les efforts faits pour obtenir le quorum nécessaire pour voter, mais dit que, de l'avis de la Pologne, cela n'est pas conforme aux dispositions de la Convention. Cela pourrait réduire le pouvoir des États Membres de désigner un Membre du CIML "ayant les pleins pouvoirs". A son avis, le Membre désigné du CIML doit être traité comme un Membre "doté de tous les pouvoirs" jusqu'à ce que son État Membre notifie officiellement au BIML qu'il a perdu ce statut. Il suggère qu'au lieu de la résolution formelle, une déclaration soit faite à l'intention des États Membres, afin de les encourager à travailler plus activement et de rendre plus claire la situation de leurs Membres du CIML. Il conclut que la Pologne ne sera pas en mesure de soutenir cette résolution.

Mr. Bjorkqvist (Suède) apporte son soutien à la procédure. Il déclare que, dans sa rédaction actuelle, la Conférence ne discute pas d'une interprétation, mais d'une procédure à suivre. Il conclut qu'il ne s'agit pas d'interpréter la Convention, mais plutôt de trouver une solution pour traiter le problème de manière procédurale, et il accepte donc la résolution.

Mr. Dixit demande pourquoi la Conférence en est responsable.

Mr. Mason répond que c'est parce qu'ils estiment qu'il est nécessaire d'agir dans une situation où, franchement, les travaux du Comité eux-mêmes pourraient être affectés. Si quelqu'un qui a été désigné Membre du Comité cesse d'y participer de quelque manière que ce soit, au point de ne pas répondre à la correspondance visant à établir s'il est toujours membre actif, dans des circonstances où lui-même et son gouvernement membre ne sont pas disposés à répondre à l'OIML, cela constitue alors une menace pour le fonctionnement du Comité. Il comprend bien qu'il s'agit là d'une question importante car cela revient en fait à supprimer la représentation d'un État Membre, et d'un État Membre qui, par définition, apporte encore sa contribution. Bien qu'il n'ait pas été demandé de précisions aux États Membres en retard de paiement, il soupçonne qu'il existe probablement une relation étroite entre les États Membres en retard de paiement et ceux qui ne désignent pas de personne active pour participer au CIML. Il ajoute qu'il y a des pays au sein du CIML qu'il n'a jamais vus à aucune des réunions, au cours de ses dix années de présence, et il insiste sur le fait que l'OIML doit reconnaître qu'il y a un problème si ces pays sont comptés dans le quorum mais ne produisent pas « d'abstentions actives ». Il

rassure Mr. Dixit en lui disant qu'il parle "d'abstentions actives", ce qui ne constitue pas un problème en soi. Il dit que si quelqu'un indique effectivement qu'il ne veut pas voter "oui" et ne veut pas voter "non", mais qu'il est toujours présent et participe activement, alors il est clair qu'il a réfléchi à la question posée et a décidé de s'abstenir, ce qui ne pose aucun problème. En l'espèce, l'OIML considère qu'il fait partie du quorum et les règles de vote le prévoient. Toutefois, il arrive dans certains cas, que des membres du Comité doivent être considérés comme s'abstenant pour l'application des règles de vote, alors qu'ils ne s'abstiennent pas en réalité, mais sont simplement absents. Il conclut que c'est la raison pour laquelle il a été estimé nécessaire de faire quelque chose et que la Conférence est invitée à approuver cette procédure qui a été soigneusement réfléchie afin de ne pas supprimer le droit d'un État Membre de participer aux activités de l'OIML, d'où ce qu'il appelle un "double verrouillage" sur ce point. Il y aura une tentative de contacter le Membre du CIML, puis une tentative de contacter l'État Membre au niveau officiel.

Mme Lagauterie ajoute que la France peut également aider diplomatiquement lorsque les ambassades doivent être contactées.

Mr. Kopac (Slovénie) dit que la Slovénie appuiera une procédure qui encouragera les membres à s'impliquer davantage, mais il pense que le point A de la résolution proposée semble un peu vague et peut-être même redondant, car tout semble se répéter aux points B et C, sauf s'il n'a pas compris le sens du point A.

Mr. Mason précise que le point A correspond à la situation où l'État Membre a informé l'OIML que le poste était vacant. Dans ce cas, ils ont déclaré à l'OIML qu'ils ne sont pas en mesure de voter sur quoi que ce soit parce qu'ils n'ont pas de Membre du CIML, ce qui est différent de l'autre situation où l'OIML n'a aucun contact. À bien des égards, c'est la situation la plus facile, et en fait, lorsqu'elle se produit, elle a tendance à être de très courte durée. Il dit qu'il se souvient d'au moins deux cas au cours de l'année écoulée où un État Membre a notifié à l'OIML que le poste était vacant. Cela a permis de tenir compte de cette situation et l'OIML savait à l'avance qu'ils n'allaient pas voter sur ce qui avait été proposé au vote électronique. Avec cette résolution, l'OIML sera en mesure de tenir compte de cette vacance, et dans les deux cas auxquels il pense, il a été très utile que l'État Membre ait informé l'OIML que le poste était vacant parce qu'il n'était pas encore décidé qui allait être le Membre du CIML. Dans certains cas, un Membre du CIML est nommé temporairement afin qu'il n'y ait pas de vide, mais dans d'autres cas, lorsque le poste a été notifié vacant, il a fallu quelques semaines ou quelques mois avant que le successeur ne soit communiqué au BIML et que le bon fonctionnement ne puisse reprendre.

Mr. Kopac remercie Mr. Mason de son explication, mais dit que l'expression "est connu pour ne plus remplir les conditions" est un peu vague, et suggère qu'elle puisse être reformulée de la manière dont Mr. Mason vient de l'expliquer, car il pense qu'il n'est pas clair de savoir qui peut décider ce qui est "inconnu".

Mr. Mason demande si l'expression "le Bureau a été avisé" permettrait de répondre à cette question.

Mr. Kopac convient que c'est satisfaisant.

Mr. Mason demande à Mr. Dunmill de commencer à reformuler la résolution pendant que d'autres commentaires sont pris en compte.

Mr. Golubev pense que dans les cas B ou C, lorsque le Comité décide, en raison du silence, de ne pas prendre en compte l'État Membre concerné dans un quorum, le Comité ou peut-être le Directeur du Bureau devrait en informer le gouvernement de l'État Membre concerné ou l'instance fédérale de cet État Membre au moyen d'un courrier. Il pense que cette procédure devrait être inscrite dans la résolution car il peut être important de connaître la situation à un niveau supérieur dans le pays.

Mr. Mason répond que la raison pour laquelle la résolution a été rédigée de cette façon est que si une rédaction plus précise était nécessaire, cela n'était pas facile à faire lors d'une Conférence, en particulier lors d'une Conférence qui se tient tous les quatre ans seulement. Ce qui est proposé est une

procédure qui correspond exactement à celle décrite par Mr. Golubev, mais qui sera décidée et établie par le Comité. Il conclut que cela restera toujours très formel, et il pense que Mr. Golubev a raison en soulignant que la première chose à faire est de contacter l'employeur connu du Membre du CIML. Faire un envoi à l'ambassade sera le dernier recours. Il sera difficile, surtout si cette cession de terme avant 12h30, de reformuler cette disposition d'une manière qui n'amènerait pas les autres États Membres à l'amender à nouveau. Il signale que cela a été extrêmement difficile à rédiger, tant au sein du Bureau que lorsqu'il en a été question au CIML, et c'est encore plus difficile à la Conférence !

Mme Lagauterie note qu'il n'y a plus de commentaires sur cette résolution et que Mr. Dunmill a corrigé divers signes de ponctuation.

Mr. Dunmill ajoute que, pour répondre au point soulevé par Mr. Kopac, la résolution pourrait dire "si le Bureau est informé que le représentant désigné" et il demande si cela était satisfaisant.

Mr. Mason fait valoir qu'il préfère le mot "notifié". Il insiste sur le fait que la résolution fait référence à une situation où, soit le Membre du CIML lui-même "a notifié", soit "le gouvernement a notifié". Il considère qu'au moins une notification a été faite lorsque le Membre du CIML a dit qu'il ou elle avait "démissionné de son poste", ou "avait pris sa retraite", ce qui est le genre de situation décrite ici. L'autre situation est celle où l'autorité pour laquelle cette personne travaillait a écrit "X a pris sa retraite" ou "X a changé de poste et n'est plus Membre du CIML", ce qui est un peu plus vague, et conduit à une situation où certains pourraient dire "en fait je l'ai vu la semaine dernière et il disait qu'il allait prendre sa retraite dans trois mois". Il estime que l'Organisation ne peut pas compter sur ce type de notification.

Mme Lagauterie note que Sainte-Lucie souhaite prendre la parole, mais elle déclare que ce n'est malheureusement pas possible car ils ne sont qu'observateurs à la Conférence, elle suggère donc qu'ils fassent leurs commentaires au BIML ou au Président du CIML. Elle estime que l'on doit maintenant procéder au vote sur cette résolution. Il n'y a pas d'abstentions. La Pologne vote contre la résolution. La résolution est adoptée avec une voix contre.

11 Date et lieu de la prochaine Conférence

Mme Lagauterie considère qu'il a été décidé en pratique que la prochaine Conférence aura lieu dans quatre ans car le budget a été voté pour une période de quatre ans. Elle demande à Mr. Patoray s'il a quelque chose à ajouter.

Mr. Patoray répond qu'il n'est pas sûr d'avoir quelque chose à ajouter, si ce n'est que la pratique habituelle veut que la Conférence se réunisse tous les quatre ans, et il pense que la résolution indique clairement que la Conférence est normalement organisée conjointement avec la réunion du CIML de l'année en question. Toutefois, à ce stade, il ne connaît ni le lieu ni la date exacte de la réunion en 2020.

Mme Lagauterie dit que s'il n'y a pas d'autres propositions, la Conférence se tiendra à nouveau en France, mais qu'il est encore temps de trouver un autre pays qui serait disposé à accueillir la Conférence. Elle vérifie que tout le monde est d'accord avec le texte affiché à l'écran. Il n'y a pas d'absentions ni de votes contre, la résolution est donc adoptée à l'unanimité.

12 Autres questions

Le point suivant de l'ordre du jour concernait "les autres questions" ; Mme Lagauterie note qu'aucune question n'a été soulevée lors de l'approbation de l'ordre du jour, mais elle vérifie que cela est toujours le cas. Aucune autre question n'est soulevée.

13 Examen des résolutions de la Conférence

Mme Lagauterie suggère de passer en revue les résolutions de la Conférence.

Mr. Dunmill déclare que les résolutions ont été approuvées telles qu'elles figurent à l'ordre du jour, et que cette formalité n'est qu'un passage en revue. Il va montrer les diapositives couvrant les résolutions. Ceci est en partie pour clarifier le fait que certaines de ces résolutions ont été prises dans un ordre différent de celui de l'ordre du jour car la Conférence s'est répartie sur deux jours, et il indique qu'elles seront numérotées dans l'ordre dans lequel elles figuraient à l'ordre du jour. Il ajoute que le Bureau les examinera pour déterminer s'il y a lieu d'y apporter des modifications rédactionnelles pour harmoniser la ponctuation, etc.

La première résolution concerne l'approbation du compte rendu de la 14ème Conférence.

La deuxième résolution au titre du point 4.2 concerne les excédents. C'est la résolution qui a été adoptée en deux parties, la première concernant ce qu'il fallait faire des excédents existants qui seront ajoutés au fonds de réserve et la seconde concernant l'utilisation qui en sera faite au cours du prochain exercice financier quadriennal.

La troisième résolution concerne l'intention d'examiner le niveau des réserves de l'OIML à l'avenir et d'en faire rapport au CIML.

La résolution numéro quatre accepte les comptes des quatre dernières années depuis la 14ème Conférence.

La résolution numéro cinq accepte le rapport sur les publications qui ont été approuvées par le CIML depuis la dernière Conférence, et par conséquent la Conférence approuve cette liste de publications. Un point est soulevé au sujet d'une erreur rédactionnelle dans le document, qui n'est pas mentionnée dans cette résolution, mais il tient à rassurer les délégués sur le fait que les résolutions seront accompagnées des bonnes informations. Cette erreur concerne simplement le fait que l'une des Recommandations ne fait référence qu'à la première partie, alors qu'en fait, elle aurait dû faire référence aux première, deuxième et troisième parties.

La sixième résolution au titre du point 8.4 de l'ordre du jour concerne la résolution 2016/6 fixant la part contributive de base et le nombre de parts à utiliser comme recettes de l'Organisation pour les quatre années à venir.

La septième résolution est celle qui vient d'être examinée, concernant l'interprétation de l'article de la Convention relatif aux représentants d'États Membres inconnus ou injoignables.

La huitième résolution concerne la prochaine Conférence.

A moins qu'il y ait d'autres commentaires sur les textes présentés, toutes ces résolutions ont déjà été approuvées par la Conférence.

Observations finales

Mme Lagauterie fait valoir que cela met fin à tous les points à l'ordre du jour. Elle souhaite clore la réunion en remerciant tout le monde pour leur participation active. Elle tient à remercier les Vice-Présidents de la Conférence pour leur soutien. Il y a aussi quelque chose qu'elle souhaite particulièrement mentionner, et que la Conférence reconnaisse, c'est le travail accompli par le Directeur du Bureau et son équipe dans des circonstances difficiles, ainsi que le travail accompli par le Président du CIML. Comme les délégués le savent déjà, ce serait la dernière Conférence pour Mr. Patoray et Mr. Mason, et elle leur suggère de les remercier pour tout le travail qu'ils ont accompli, à la

grande satisfaction de l'Organisation. Elle demande aux délégués de manifester leur reconnaissance en les applaudissant tous les deux. Elle tient également à remercier les interprètes qui ont eu plus de travail à faire que d'habitude, car elle a dirigé la réunion en français alors qu'elle se déroule habituellement en anglais. Elle tient également à remercier les techniciens qui ont aidé les délégués tout au long de la réunion. Elle remercie les délégués eux-mêmes pour lui avoir apporté leur soutien et souhaite à tous ceux qui ne participent pas au CIML le lendemain, un bon voyage de retour chez eux, et leur rappelle la réception du soir, qui sera une nouvelle occasion de célébrer ensemble la fin de la Conférence. Elle leur rappelle également que le CIML se réunira le lendemain. Elle clos ensuite la réunion.

**

*

15ème Conférence Internationale

Strasbourg, France
19–20 octobre 2016

RÉSOLUTIONS



BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)
11, RUE TURGOT – F-75009 PARIS – FRANCE

TEL: 33 (0)1 48 78 12 82
FAX: 33 (0)1 42 82 17 27
COURRIEL: biml@oiml.org
INTERNET: www.oiml.org

QUINZIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE
de
MÉTROLOGIE LÉGALE
Strasbourg, France
19–20 octobre 2016

Résolutions

Résolution no. 2016/1

(Point 1 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Approuve le compte rendu de la 14^{ème} Conférence en 2012.

Résolution no. 2016/2

(Point 4.2 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu le dernier paragraphe de l'Article XXV de la Convention,

Décide que :

- a) Les excédents budgétaires (résultats nets) de l'exercice financier 2013–2016 doivent être ajoutés aux fonds de réserve ;
- b) Durant l'exercice financier 2017–2020, l'augmentation des fonds de réserve mentionnés en a) ci-dessus devrait être utilisée pour apporter aux secrétariats et aux responsables des groupes un soutien limité dans le temps visant à développer leurs capacités à réaliser le travail technique de l'OIML, notamment par des actions de formation.

Charge le Directeur de préparer des budgets à présenter au CIML pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 faisant apparaître ces dépenses.

Résolution no. 2016/3

(Point 4.2 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu ses discussions sur le niveau des réserves convenant au fonctionnement de l'organisation,

Demande au Comité d'examiner la politique qu'il devrait adopter en ce qui concerne le niveau du fond de réserve à long terme et les fins pour lesquelles il devrait être utilisé, et de soumettre un rapport sur ses recommandations à la 16^{ème} Conférence en 2020.

Résolution no. 2016/4

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu l'avant-dernier paragraphe de l'Article XXV de la Convention,

Prenant note des Résolutions du CIML n^{os} 2013/7, 2014/6, 2015/5 et 2016/6,

Décide que :

Les comptes audités pour 2012, 2013, 2014 et 2015 sont à présent approuvés. Le Président du CIML et le Directeur du BIML sont définitivement déchargés de leur gestion financière desdites années.

Résolution no. 2016/5

(Point 6 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu les 1^{er} et 5^{ème} paragraphes de l'Article VIII de la Convention,

Prenant note du rapport sur les publications approuvées par le Comité depuis la 14^{ème} Conférence en 2012 figurant en Annexe D,

Décide que :

Les publications de l'OIML listées dans le rapport en Annexe D sont à présent sanctionnées. Il est rappelé aux États Membres qu'ils ont l'obligation de mettre en œuvre les Recommandations de l'OIML dans la mesure du possible.

Résolution no. 2016/6

(Point 8.4 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu le premier paragraphe de l'Article XXIV, l'Article XXVI (1), et le second paragraphe de l'Article XXVIII de la Convention,

Prenant note de la Résolution n° 2016/10 de la 51^{ème} Réunion du CIML,

Considérant que le nombre total de parts contributives de base, en prenant en considération la classification des États Membres tel que révisée en 2016, est de 144 pour l'année 2017 et, après reclassification de certains États Membres, de 146 pour les années suivantes de l'exercice financier 2017–2020,

Décide que :

- a) Le montant global des crédits nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Organisation est de 8 827 000 euros pour l'exercice financier 2017–2020 ;
- b) La part annuelle contributive de base pour l'exercice financier 2017–2020 est de 14 000 euros. Cela entraîne une contribution annuelle totale pour un État Membre classifié conformément à l'Article XXVI (1) de la Convention en Classe 1, Classe 2, Classe 3 ou Classe 4 de 56 000 euros, 112 000 euros, 224 000 euros or 448 000 euros, respectivement ;
- c) En cas d'admission d'un État Membre au cours de l'exercice financier, le montant global de crédits mentionné en a) ci-dessus, est augmenté par la part contributive dudit État Membre, calculée à partir de sa classification et de la part contributive de base, proportionnellement à la période allant de son admission jusqu'à la fin de l'exercice financier ;
- d) Pour l'exercice financier 2017–2020, les États Membres nouvellement admis ou réadmis ne paient pas de droit d'entrée.

Résolution no. 2016/7

(Point 10.1 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu l'Article XIII de la Convention,

Prenant note des discussions de la 50^{ème} Réunion du CIML en 2015 et sa Résolution n° 2015/19,

Décide que:

- a) Si le Bureau a été informé que le représentant désigné d'un État Membre ne remplit plus les conditions d'appartenance au Comité et que l'État Membre n'a pas encore désigné un nouveau représentant, cette personne ne sera plus prise en considération lors de l'établissement du quorum pour les décisions du Comité ;
- b) Si le représentant désigné d'un État Membre n'a répondu à aucune communication du Bureau depuis plus de six mois et si le Bureau a fait toutes les tentatives raisonnablement possibles pour contacter le représentant désigné, le Bureau devra chercher la confirmation de l'État Membre quant au statut de son représentant au sein du Comité, selon une procédure décidée par le Comité ;
- c) S'il n'est pas possible, dans un délai raisonnable à fixer par le Comité, d'obtenir la confirmation de l'État Membre quant au statut de son représentant au sein du Comité, cette personne ne sera plus prise en considération lors de l'établissement du quorum pour les décisions du Comité.

Résolution no. 2016/8

(Point 11 de l'ordre du jour)

La Conférence,

Vu l'Article X de la Convention,

Considérant la pratique actuelle de tenir une Conférence tous les quatre ans,

Décide que :

Le Comité est à présent chargé d'organiser la 16^{ème} Conférence en 2020, et d'en fixer le lieu et les dates.

**

*

15^{ème} Conférence Internationale de Métrologie Légale

Point 6

Sanction des publications OIML

Une liste est donnée ci-dessous de tous les Documents, Recommandations et Vocabulaires qui ont été soit :

- approuvés par le CIML lors de sa 48^{ème} Réunion (2013), 49^{ème} Réunion (2014) et 50^{ème} Réunion (2015), soit
- soumis à la 51^{ème} Réunion du CIML (2016) pour approbation.

2013

Approuvés lors de la 48^{ème} Réunion du CIML (Résolutions 2013/11 et 2013/19)

- R 46-3 *Compteurs actifs d'énergie électrique – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 49-1 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 49-2 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 2: Méthodes d'essai*
- R 49-3 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 144 *Instruments pour le mesurage continu de CO et NOx dans les émissions de sources fixes*
- R 100 *Systèmes de spectromètres d'absorption atomique pour la mesure des polluants métalliques*
- D 11 *Exigences générales pour les instruments de mesure - Conditions environnementales*
- V 1 *Vocabulaire international des termes de métrologie légale (VIML)*

2014

Approuvés lors de la 49^{ème} Réunion du CIML (Résolution 2014/15)

- Amd R 35-1 *Mesures matérialisées de longueur pour usages généraux – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 50-1 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 50-2 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 2: Procédures d'essai*

- R 50-3 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 117-2 *Ensembles de mesurage dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*
- R 117-3 *Ensembles de mesurage dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 139-1 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 139-2 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*

Approbation directe en ligne par le CIML en 2014

- R 137-3 *Compteurs de gaz – Partie 3: Format du rapport d'essai*
 - Amd R 137-1 *Compteurs de gaz – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
 - Amd R 137-2 *Compteurs de gaz – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*
-

2015

Approuvés lors de la 50^{ème} Réunion du CIML (Résolution 2015/14)

- R 79 *Exigences pour l'étiquetage des produits préemballés*
 - R 139-3 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 3: Format du rapport d'essai*
 - R 145 *Instruments ophtalmiques - tonomètres d'empreinte et d'aplanation*
-

2016

Soumis pour approbation à la 51^{ème} Réunion du CIML (Voir le point 9.1 du CIML)

- R 59 *Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses*
- R 87 *Quantité de produit dans les préemballages*
- Nouvelle R *Instruments de mesure utilisés pour la détermination des protéines dans les grains et les oléagineux*
- Nouvelle R *Radiateur étalon à corps noir pour l'étendue de température de –50 °C à 2500 °C*

OIML

Printed on 26/10/2016 15:50:59

15th Conference

Total number of participants: 157

Member States: 50

Number of delegates: 99

ALGERIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Rabah Messili	<input checked="" type="checkbox"/> Directeur	messili_rabah@yahoo.fr	1

AUSTRALIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Bill Loizides	<input checked="" type="checkbox"/> General Manager of Legal Metrology	bill.loizides@measurement.gov.au	1

AUSTRIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Robert Edelmaier	<input checked="" type="checkbox"/> Director of the Metrology Service	robert.edelmaier@bev.gv.at	2

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Ulrike Fuchs	<input type="checkbox"/> Welmec Vicechair	ulrike.fuchs@bev.gv.at	0

Mr. Gerald Freistetter	<input type="checkbox"/> Head of Delegation	gerald.freistetter@bmwfw.gv.at	0
------------------------	---	--------------------------------	---

BELARUS

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Maksim Shabanov	<input type="checkbox"/> Head of legal metrology department	shabanov@belgim.by	0

Mr. Valery Hurevich Valery	<input type="checkbox"/> Director of NMI	valery.hurevich@gmail.com	0
----------------------------	--	---------------------------	---

BELGIUM

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Philippe Degavre	<input checked="" type="checkbox"/> Conseiller Général - Service Métrologie	philippe.degavre@economie.fgov.be	1

BULGARIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Paun Ilchev	<input checked="" type="checkbox"/> Acting President	p.ilchev@bim.government.bg	2

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Valentin Starev	<input type="checkbox"/> Director-General	v.starev@bim.government.bg	0

CANADA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Alan E. Johnston	<input checked="" type="checkbox"/> Measurement Canada President	alan.johnston@canada.ca	1

15th Conference

Total number of participants: 157

COLOMBIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Alejandro Giraldo Lopez <input checked="" type="checkbox"/>	Superintendente Delegado para el Control y Verificacion de Reglamentos Tecnicos y Metrologia Legal	agiraldo@sic.gov.co	0

CROATIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Bozidar Ljubic <input checked="" type="checkbox"/>	Deputy Director	bozidar.ljubic@dzm.hr	0

CUBA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Eng. Fernando Antonio Arruza Rodriguez <input checked="" type="checkbox"/>	Director of Metrology	arruza@ncnorma.cu	0

CZECH REPUBLIC

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Pavel Klenovský <input checked="" type="checkbox"/>	Director General	pklenovsky@cmi.cz	1

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Zbynek Veselak <input type="checkbox"/>	Director of the Metrology Department	veselak@unmz.cz	0

DENMARK

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Hanne Scherrebeck <input checked="" type="checkbox"/>	Engineer of Metrology	hsc@sik.dk	0

EGYPT

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mrs. Rabha Fouad Abdelsamie Ahmed <input type="checkbox"/>	Director	ahmedjosef2010@yahoo.com	0

Mr. Mohamed Hanafy Imam Hanafy <input type="checkbox"/>	Head of Administaration of Assay & Weights	ahmedjosef2010@yahoo.com	0
---	--	--------------------------	---

FINLAND

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Tuomo Valkeapää <input checked="" type="checkbox"/>	Chief Engineer	tuomo.valkeapaa@tukes.fi	0

FRANCE

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mrs. Corinne Lagauterie <input checked="" type="checkbox"/>	Chef du Bureau de la Métrologie	corinne.lagauterie@finances.gouv.fr	1

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Bernard van Maris <input type="checkbox"/>	Adjoint au chef du Bureau de la Métrologie	bernard.van-maris@finances.gouv.fr	0

15th Conference

Total number of participants: 157

Ms. Marielle Fayol	<input type="checkbox"/>	Adjoint au chef du Bureau de la Métrologie	marielle.fayol@finances.gouv.fr	0
--------------------	--------------------------	--	---------------------------------	---

GERMANY

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Prof. Roman Schwartz	<input checked="" type="checkbox"/> Vice-President	roman.schwartz@ptb.de	1
Dr. Peter Ulbig	<input type="checkbox"/> Head of Division Q	peter.ulbig@ptb.de	0
Mr. Johann Fischer	<input type="checkbox"/> Director	johann.fischer@lme.berlin-brandenburg.de	0

GREECE

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. A. Desis	<input checked="" type="checkbox"/> Technical Officer	legmetro@gge.gri	1

INDIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. B.N. Dixit	<input checked="" type="checkbox"/> Director of Legal Metrology	dirwmca@fca.nic.in	2
Ms. Madhulika P. Sukul	<input type="checkbox"/> Additional Secretary		0

INDONESIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Giyanto	<input type="checkbox"/> Delegation	subdit.skk@gmail.com	0

IRAN

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Khosro Madanipour	<input checked="" type="checkbox"/> President NMCI	madanipour@isiri.org.ir	2

IRELAND

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Mairead Buckley	<input checked="" type="checkbox"/> Director	mairead.buckley@nsai.ie	0

ITALY

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Giuseppe Capuano	<input type="checkbox"/>		0

JAPAN

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Yukinobu Miki	<input checked="" type="checkbox"/> Director of Metrology Management Center	y.miki@aist.go.jp	0
Ms. Yuka Okada	<input type="checkbox"/> Metrology Policy Office, Industrial Science and Technology Policy and Environment Bureau	okada-yuka@meti.go.jp	0

15th Conference

Total number of participants: 157

Dr. Toshiyuki Takatsuji	<input type="checkbox"/>	Director, Research Institute for Engineering Measurement	toshiyuki.takatsuji@aist.go.jp	0
Dr. Tsuyoshi Matsumoto	<input type="checkbox"/>	Associate Manager, International Cooperation Office, Research Promotion Division	ty-matsumoto@aist.go.jp	0
Mr. Katsuhiko Yoshioka	<input type="checkbox"/>	Director, Metrology Policy Office, Ind. Sci. & Tech. Policy and Env. Bureau	yoshioka-katsuhiko@meti.go.jp	0
Mr. Yasuhiro Koyano	<input type="checkbox"/>	Principal Research Manager, Research Institute for Engineering Measurement	y-koyano@aist.go.jp	0

KAZAKHSTAN

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mrs. Karlygash Sattybayeva	<input type="checkbox"/> Deputy Head of Department of Legal Metrology and International cooperation	karlygash_sat@mail.ru	0

KENYA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Michael Nyamwamu Onyancha	<input checked="" type="checkbox"/> Acting Director of Weights and Measures	weightskenya@gmail.com	0
Mrs. Lynette Nekesa Maina	<input type="checkbox"/> Finance Officer	weightskenya@gmail.com	0
Ms. Getrude Nyungu	<input type="checkbox"/> Weights and Measures Officer 1	getrudenyunguq@gmail.com	0

KOREA (R.)

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Choi Mi-Ae	<input checked="" type="checkbox"/> Director	metrology@korea.kr	0
Mr. Seung-ho Bae	<input type="checkbox"/> Metrology Research Official	baesh1219@korea.kr	0
Mr. Hong-ho Shin	<input type="checkbox"/> Market surveillance of instruments and prepackages	hhshin99@daum.net	0
Mr. Kwang-min Park	<input type="checkbox"/> Measuring Instrument Evaluation Center	legend618@krc.re.kr	0
Mr. Nam-hyuk Lim	<input type="checkbox"/> Director of International Technology & Business Cooperation Center	alwaysim@naver.com	0

15th Conference

Total number of participants: 157

NETHERLANDS

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. J.M. van Spronssen (Anneke) <input checked="" type="checkbox"/>	Senior policy advisor on Metrology	j.m.vanspronssen@minez.nl	0
Mr. George Teunisse <input type="checkbox"/>	Senior advisor/ OIML assignee	george.teunisse@agentschaptelecom.nl	0

NEW ZEALAND

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Stephen O'Brien <input checked="" type="checkbox"/>	Manager, Trading Standards	stephen.obrien@mbie.govt.nz	0
Mr. Phillip Sorrell <input type="checkbox"/>	Team Leader Compliance and Inspection	Phil.Sorrell@mbie.govt.nz	0

NORWAY

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Hans Arne Frøystein <input checked="" type="checkbox"/>	Acting Director	haf@justervesenet.no	0

P.R. CHINA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Qiang Liu <input type="checkbox"/>	Deputy DG of NIM	ws@nim.ac.cn	0
Mr. Su Guo <input type="checkbox"/>	Official, Dept. of Metrology	guosu_aqsiq@163.com	0
Mr. Yue Zhang <input type="checkbox"/>	Division Director	ws@nim.ac.cn	0
Mrs. Huaxin Zheng <input type="checkbox"/>	Director, Dept. of Metrology	zhenghx@aqsiq.gov.cn	0

POLAND

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Maciej Dobieszewski <input checked="" type="checkbox"/>	Vice-President	wiceprezes1@gum.gov.pl	0
Mr. Marcin Mikiel <input type="checkbox"/>	Senior specialist	m.mikiel@gum.gov.pl	0
Dr. Jerzy Borzyminski <input type="checkbox"/>	Counselor to the President of the Central Office of Measures	j.borzyminski@gum.gov.pl	0

PORTUGAL

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mrs. Susana Santos <input checked="" type="checkbox"/>	Director, Serviço de Metrologia Legal	ssantos@ipq.pt	0

ROMANIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Prof. Fanel Iacobescu <input checked="" type="checkbox"/>	Director General	office@brml.ro	0

15th Conference

Total number of participants: 157

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Dumitru Dinu	<input type="checkbox"/> Deputy General Director	dinu_dumitru_dga@yahoo.com	0
RUSSIAN FEDERATION			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Sergey Golubev	<input checked="" type="checkbox"/> Deputy Head	sgolubev@gost.ru	1
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Alexey Rachkovskiy	<input type="checkbox"/> Head of Department	alexey@vniims.ru	0
SAUDI ARABIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Saad Al-Kasabi	<input checked="" type="checkbox"/> Governor	metrology@saso.gov.sa	0
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Mohammed Alshahrani	<input type="checkbox"/> Secretary	m.sahab@saso.gov.sa	0
Mr. Nasser Alqahtani	<input type="checkbox"/> Director of Physical Calibration Dept.	n.qahtani@saso.gov.sa	0
Mr. Bader Alfaiz	<input type="checkbox"/> Director of Metrology Specification Dept.	b.faiz@saso.gov.sa	0
SERBIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Cedomir Belic	<input checked="" type="checkbox"/> Acting Director	cedomirbelic@dmdm.rs	0
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Zoran Markovic	<input type="checkbox"/> Head of Group for certification	zmm@dmdm.rs	0
SLOVAKIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Peter Adam	<input type="checkbox"/> Head of Metrological workplace	adam@slm.sk	1
Mr. Zbynek Schreier	<input type="checkbox"/> Head of Department of Metrology	zbynek.schreier@normoff.gov.sk	0
SLOVENIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Samo Kopac	<input checked="" type="checkbox"/> Director	gp.mirs@gov.si	0
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Natasa Mejak Vukovic	<input type="checkbox"/> Senior legal Adviser	natasa.mejak-vukovic@gov.si	0
SOUTH AFRICA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Nnditsheni Thomas Madzivhe	<input checked="" type="checkbox"/> General Manager	thomas.madzivhe@nracs.org.za	0

15th Conference

Total number of participants: 157

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Jaco Marneweck	<input type="checkbox"/> Senior Manager : Legal Metrology	jaco.marneweck@nracs.org.za	0
SPAIN			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Jose Manuel Bernabe Sanchez	<input checked="" type="checkbox"/> Director, CEM	jmbernabe@cem.minetur.es	0
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. María Teresa López	<input type="checkbox"/> Deputy Director Legal and Applied Metrology	mtlopez@cem.minetur.es	0
SWEDEN			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Kari Björkqvist	<input checked="" type="checkbox"/> Head of Legal Metrology Division	kari.bjorkqvist@swedac.se	0
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mrs. Renée Hansson	<input type="checkbox"/> Technical advisor	renee.hansson@swedac.se	0
SWITZERLAND			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Gregor Dudle	<input checked="" type="checkbox"/> Deputy Director of METAS	gregor.dudle@metas.ch	0
TANZANIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Ludovick Manege	<input type="checkbox"/> Chief Executive Officer	Stella Kahwa <sterwega@hotmail.com>	0
Ms. Stella Kahwa	<input type="checkbox"/> Director of Technical Support	Stella Kahwa <sterwega@hotmail.com>	0
THAILAND			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Suchat Sinrat	<input type="checkbox"/> Deputy General Director	bs.974350@gmail.com	0
Miss Benjamas Siriwannangkul	<input type="checkbox"/> Weights and Measures Officer	bs.974350@gmail.com	0
Mr. Chartree Areewong	<input type="checkbox"/> Director of Weighing Instrument Standards Section	bs.974350@gmail.com	0
TUNISIA			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Lotfi Khedir	<input checked="" type="checkbox"/> Directeur General	dg@anm.nat.tn	0
TURKEY			
<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Prof. Necip Camuscu	<input checked="" type="checkbox"/> General Director	necip.camuscu@sanayi.gov.tr	0

15th Conference

Total number of participants: 157

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Mustafa Kaybal	<input type="checkbox"/> Industry and Technology Expert	Mustafa.Kaybal@sanayi.gov.tr	0

UNITED KINGDOM

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Peter Mason	<input checked="" type="checkbox"/> Head of International Legal Metrology, CIML President	peter.mason@nmro.gov.uk	1

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Richard Sanders	<input type="checkbox"/> Assistant Director	richard.sanders@bis.gsi.gov.uk	0

UNITED STATES

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Charles D. Ehrlich	<input checked="" type="checkbox"/> Group Leader, International Legal Metrology Group	charles.ehrlich@nist.gov	1

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Douglas Olson	<input type="checkbox"/> Member of Delegation	douglas.olson@nist.gov	1

Mr. Ralph Richter	<input type="checkbox"/> Member of Delegation	ralph.richter@nist.gov	1
-------------------	---	------------------------	---

VIET NAM

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Hai Nguyen Nam	<input type="checkbox"/> Deputy Director-General	nguyennamhai@tcvn.gov.vn	0

Mr. Diep Nguyen Hung	<input type="checkbox"/> Director of Metrology Department	diepnhbdl@tcvn.gov.vn	0
----------------------	---	-----------------------	---

Dr. Xuan Vu Khanh	<input type="checkbox"/> Director	xuanvk@vmi.gov.vn	0
-------------------	-----------------------------------	-------------------	---

ZAMBIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Himba Cheelo	<input checked="" type="checkbox"/> Chief Executive Director	cheeloh@zwma.org.zm	0

15th Conference

Total number of participants: 157

Corresponding Members: 17

Number of delegates: 31

ANGOLA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Carmo Santos	<input type="checkbox"/> Deputy Director of IANORQ	carmo.santos@ianorq.co.ao	1
Mr. Homar Simao	<input type="checkbox"/> Metrology Department Head	homar.simao@ianorq.co.ao	1

BOSNIA AND HERZEGOVINA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Haris Memic	<input type="checkbox"/> Head of Department for Legal Metrology	haris.memic@met.gov.ba	0
Mr. Zijad Dzemic	<input type="checkbox"/> General Director	zijad.dzemic@met.gov.ba	1

BOTSWANA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Dithake Tau	<input type="checkbox"/> Manager Trade Metrology	tau@bobstandards.bw	0

CAMBODIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Ousa Khlaut	<input type="checkbox"/> Deputy Director	p.vorleaks@gmail.com	0
Ms. Vorleaks Peou	<input type="checkbox"/> President of National Metrology Center	p.vorleaks@gmail.com	0

CHINESE TAIPEI

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Cheng-Tsair Yang	<input type="checkbox"/> Deputy Division Director	ctyang@itri.org.tw	0
Dr. Ming-Jong Liou	<input type="checkbox"/> Director General	metrology@bsmi.gov.tw	0
Mr. Chun-Der Hsia	<input type="checkbox"/> Senior Technical Specialist	chun.hsia@bsmi.gov.tw	0

GEORGIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Nino Mikanadze	<input type="checkbox"/> Director of Metrology Institute at GEOSTM	geostm@geostm.ge	0

GHANA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. George Omane-Twumasi	<input type="checkbox"/> Head, Legal Metrology Department	omanetwumasi@yahoo.com	0

IRAQ

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Mustafa Gailan Hashim	<input type="checkbox"/> Head of Legal Metrology Section	gailan0099@yahoo.com	0

15th Conference

Total number of participants: 157

Mr. Qussay Khaleel	<input type="checkbox"/>	DG of standardization	Qussay60@hotmail.com	1
--------------------	--------------------------	-----------------------	----------------------	---

LATVIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Dr. Valdis Gedrovics	<input type="checkbox"/> Acting Head	valdis.gedrovics@latmb.lv	0

LUXEMBURG

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Mike Halsdorf	<input type="checkbox"/>	mike.halsdorf@ilnas.etat.lu	0

MONTENEGRO

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Prof./Dr. Vanja Asanovic	<input type="checkbox"/> Director	vanja.asanovic@metrologija.gov.me	0
Mr. Goran Vukoslavovic	<input type="checkbox"/> Deputy Director	goran.vukoslavovic@metrologija.gov.me	0

MOZAMBIQUE

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Alfredo Filipe Siteo	<input type="checkbox"/> Director	alfredositeo@innoq.gov.mz	0

NAMIBIA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Simasiku Matali	<input type="checkbox"/>	hindac@nsi.com.na	0
Mr. Victor Rodreck Mundembe	<input type="checkbox"/>	hindac@nsi.com.na	0

SUDAN

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Saifeldin Mohamed Abdelwahid Mohamed	<input type="checkbox"/> Manager of Central Measurement Workshop	saif.M.abdalwahed@gmail.com	1
Mrs. Izdihar Eltayeb Ahmed Abdalla	<input type="checkbox"/> Manager of Measurement Section	ir-ssmo2012@hotmail.com	1

UEMOA

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Salifou Issoufou	<input type="checkbox"/> Chef de la Division de la Promotion de la Qualite	sissoufou@uemoa.int	0

UKRAINE

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Sergey Tsiporenko	<input type="checkbox"/> Head of Mass Measurements Department	"Sergey Tsiporenko" <s_tsiporenko@ukrcsm.kiev.ua>	0
Mr. Iurii Kuzmenko	<input type="checkbox"/> Deputy General Director	jkuzmenko@ukrcsm.kiev.ua	0
Mr. Oleksandr Burlakov	<input type="checkbox"/> Deputy Chief	burlakov@kmu.gov.ua	0
Mr. Oleksandr Hilenko	<input type="checkbox"/> Deputy Director	tnv@me.gov.ua	0

15th Conference

Total number of participants: 157

UNITED ARAB EMIRATES

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Suhail Al Falasi	<input type="checkbox"/> Acting Legal Metrology Director	s.alfalasi@qcc.abudhabi.ae	0
Eng. Ahmed Al Marzooqi	<input type="checkbox"/> Retail legal metrology senior analyst	a.almarzooqi@qcc.abudhabi.ae	0
Mr. Khalaf Almazrouei	<input type="checkbox"/> Acting Executive Director	k.almazrouei@qcc.abudhabi.ae	0

Observer Countries: 1

Number of delegates: 3

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Aime Koizan Kablan	<input type="checkbox"/> Directeur General du Commerce Exterieur - IVORY COAST	emmanueldeza@hotmail.com	0
Mr. Emmanuel Zabo Deza	<input type="checkbox"/> Sous-Directeur - IVORY COAST	emmanueldeza@hotmail.com	0
Mr. Georges Kouassi Yapi	<input type="checkbox"/> Directeur - IVORY COAST	emmanueldeza@hotmail.com	0

Honorary Members: 1

Number of delegates: 4

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Prof. Manfred Kochsiek	<input type="checkbox"/> CIML Past Acting President	manfred@kochsiek.com	1
Mr. Gerard Faber	<input type="checkbox"/> CIML Past President	gerard.j.faber@gmail.com	1
Mr. John Birch	<input type="checkbox"/> Member of Honor	jabirch@bigpond.com	1
Prof. Lev Issaev	<input type="checkbox"/> Member of Honor	isaev-vm@vniims.ru	0

15th Conference

Total number of participants: 157

Liaison: 5

Number of delegates: 7

BIPM

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Martin Milton	<input type="checkbox"/> Director	martin.milton@bipm.org	0

CECIP

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Roland Nater	<input type="checkbox"/> International Cooperation Group	roland.nater@mt.com	1
Mr. Karlheinz Banholzer	<input type="checkbox"/> Legal Metrology Group	karlheinz.banholzer@sartorius.com	0

CECOD

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Andre Onclin	<input type="checkbox"/> Regulatory Approvals Manager	Andre.Onclin@TokheimGlobal.com	0

GSO

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Eng. Omar Kanakrieh	<input type="checkbox"/> Gulfmet Secretary	okanakrieh@gso.org.sa	0
Mr. Abdudelah Al-Qarnas	<input type="checkbox"/> Gulfmet Secretariat	alqarnas@gso.org.sa	0

IEC

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. David Hanlon	<input type="checkbox"/> Secretary of the Conformity Assessment Board	dha@iec.ch	0

Observer: 1

Number of delegates: 1

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Anselm Gittens	<input type="checkbox"/> Metrology Department	a.gittens@slbs.org	0

Individual: 1

Number of delegates: 5

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Mr. Gilles Vinet	<input type="checkbox"/> OIML	gilles.vinet@oiml.org	0
Mr. Paul Dixon	<input type="checkbox"/> OIML	paul.dixon@oiml.org	0
Mr. Marc Loesewitz	<input type="checkbox"/> OIML	m.loesewitz@gmail.com	0
Mr. Garry Hutton	<input type="checkbox"/> Interpreter	garry-hutton@hancock-hutton.com	0
Mr. Marc Potentier	<input type="checkbox"/> Interpreter	garry-hutton@hancock-hutton.com	0

15th Conference

Total number of participants: 157

BIML: 1

Number of delegates: 7

BIML

<i>Delegate (ticked if CIML Member)</i>	<i>Position</i>	<i>E-Mail</i>	<i>Acc. persons</i>
Ms. Florence Martinie	<input type="checkbox"/> Administrator, Finance	florence.martinie@oiml.org	0
Mr. Chris Pulham	<input type="checkbox"/> Editor - Webmaster	chris.pulham@oiml.org	0
Mr. Ian Dunmill	<input type="checkbox"/> Assistant Director	ian.dunmill@oiml.org	0
Mr. Jalil Adnani	<input type="checkbox"/> Database Systems Management	jalil.adnani@oiml.org	0
Mr. Luis Mussio	<input type="checkbox"/> Engineer	luis.mussio@oiml.org	0
Mr. Stephen Patoray	<input type="checkbox"/> BIML Director	stephen.patoray@oiml.org	1
Mrs. Patricia Saint-Germain	<input type="checkbox"/> Administrator, Members	patricia.saint-germain@oiml.org	0



15ème Conférence OIML

Annexe A

**Comptes certifiés pour pour
2012, 2013, 2014 et 2015**



2012 accounts

Contents:

A.	Auditor's statement (in French)	2
B.	Some key figures	3
C.	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012	5
D.	Annual accounts for the year 2012	25
E.	2011 and 2012 budget realization	45

A. Auditor's statement



ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE
11 rue Turgot
75009 PARIS

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'Article 21 du règlement financier révisé de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale et à notre lettre de mission du 4 Janvier 2013, nous avons audité les états financiers de l'OIML au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport et se caractérisant par les données suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| ✓ Total du bilan au 31 décembre 2012 | 4 542 070 €uros |
| ✓ Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 : | 41 172 €uros |

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIML au 31 Décembre 2012 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables au secteur public (normes IPSAS), au règlement financier révisé ainsi qu'à la résolution 27 de la 45^{ème} réunion du CIML et à la résolution 12 de la 14^{ème} Conférence Internationale.

Fait à Montrouge,
Le 12 Avril 2013

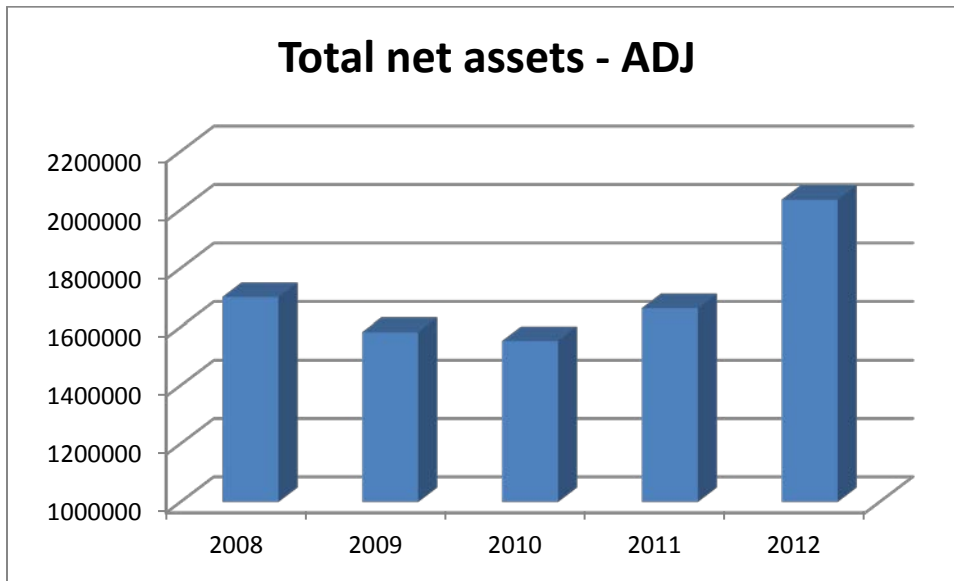
Mr F. FISCHER
Expert Comptable

B. Some key figures

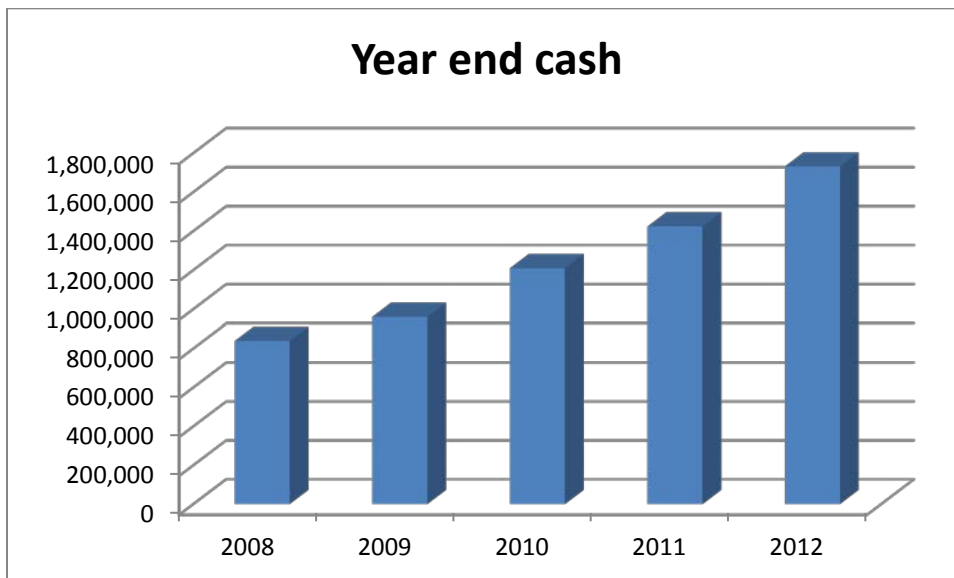
I consider total net assets and year end cash are the most important elements, to show the financial health of the organization.

While additional data exists, I have limited this to information beginning in 2008.

Note significant increase in net assets for 2012

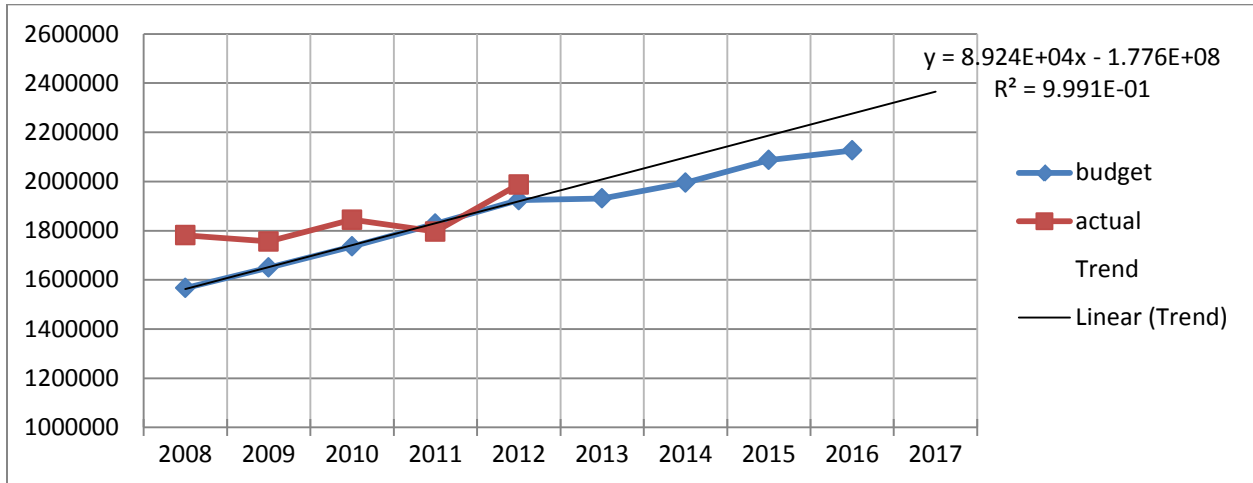


Note continuous rise in year end cash



This chart shows **total charges**, budget vs actual.

There is also a trend line which shows the potential charges if the past rate of increase in the budget continued. This can be compared to the budget for 2013 – 2016.





C.

Comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2012

Rapport établi le 12 avril 2013

SOMMAIRE

1	Etat de la situation financière au 31 decembre 2012	3
2	Etat de la performance financière	4
3	Notes annexes	4
	Règles et methodes comptables	5
	Notes sur le Bilan.....	10
	Notes sur le Résultat	16
4	Variation des capitaux propres.....	18
5	Tableau des flux de trésorerie au 31 decembre 2012	19
6	Etat budgétaire	20

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
Actifs à court terme		
Disponibilités	1 731 919 €	1 424 137 €
Créances Etats membres	117 246 €	204 240 €
Créances Membres Correspondants	39 288 €	88 649 €
Autres Créances – Certificats	1 495 €	10 697 €
Autres créances	47 656 €	15 464 €
Charges constatées d'avance	11 170 €	15 950 €
TOTAL (I)	1 948 775 €	1 759 137 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	9 140 €	24 480 €
Terrain	932 750 €	819 000 €
Immeubles - murs	1 229 971 €	1 099 280 €
Agencements	318 383 €	304 200 €
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique	90 267 €	24 273 €
Mobilier	8 489 €	11 403 €
Logiciels	4 295 €	1 911 €
TOTAL (II)	2 593 294 €	2 284 547 €
TOTAL GENERAL (I à II)	4 542 070 €	4 043 685 €

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
Passifs à court terme		
Créances payées d'avances	165 263 €	75 107 €
Autres dettes	70 091 €	99 133 €
Total passif à court terme (I)	235 354 €	174 240 €
Passifs à long terme		
Avantages au personnel	2 272 000 €	2 205 900 €
Autres provisions		
Total passif à long terme (II)	2 272 000 €	2 205 900 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	2 034 716 €	1 663 544 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
Ecart réévaluation immeuble	2 579 837 €	2 249 837 €
Réserves et report à nouveau	-641 617 €	-752 581 €
Résultat	41 172 €	110 964 €
Total actif net (IV)	2 034 716 €	1 663 544 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

2 ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

PRODUITS EXPLOITATION	31/12/2012	31/12/2011
Participation contributive Etats Membres	1 861 800 €	1 808 780 €
Autres produits opérationnels	118 952 €	58 585 €
Total produits exploitation (I)	1 980 752 €	1 867 365 €
CHARGES EXPLOITATION		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	1 380 420 €	1 302 305 €
Charges liées à l'activité	390 137 €	355 853 €
Dotations aux amortissements	109 140 €	86 800 €
Régularisation Comptes clients	13 442 €	
Provision engagement retraite OIML	57 974 €	39 656 €
Autres charges opérationnelles		-20 166 €
Total charges exploitation (II)	1 951 114 €	1 764 449 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III=I-II)	29 638 €	102 916 €
Résultat financier	12 393 €	12 217 €
Résultat exceptionnel	-860 €	-4 168 €
Total produits / charges non opérationnels (IV)	11 533 €	8 048 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	41 172 €	110 964 €

3 NOTES ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

L'arrêté des comptes a été fait par le Directeur du Bureau en date du 26 février 2013 conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement financier révisé de l'OIML.

Les documents de synthèse annuels établis conformément à l'annexe 3 du règlement financier révisé de l'OIML comprennent les états financiers suivants : bilan, compte de résultat, notes annexes aux états financiers, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, état budgétaire.

Les notes ou tableaux ci-après font donc partie intégrante des états financiers annuels :

Note 1	Principales méthodes comptables.....	5
Note 2	Détail des disponibilités	10
Note 3	Analyse des soldes des Etats Membres	10
Note 4	Détail des autres créances	13
Note 5	Détail des charges constatées d'avance	13

Note 6	Détail des immobilisations financières.....	13
Note 7	Détail des créances à long terme	13
Note 8	Etat des immobilisations et amortissements.....	14
Note 9	Détail des autres dettes.....	14
Note 10	Détail des avantages du personnel.....	15
Note 11	Analyse des autres provisions	15
Note 12	Etats des abonnements des Membres Correspondants.....	16
Note 13	Détail des dotations / reprises de provisions.....	16
Note 14	Détail des produits exceptionnels.....	17
Note 15	Détail des charges exceptionnelles.....	17

Règles et méthodes comptables

Note 1 Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'OIML sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), émises par le Comité du secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants). En l'absence de normes IPSAS, ce sont les normes IAS (IFRS) qui sont appliquées.

Monnaie de référence et monnaies de présentation

Le règlement financier de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale révisé au 1er janvier 2006 prévoit à son article 2 que l'unité de compte prévue par la convention créant l'OIML est le Franc-Or, dont la parité par rapport au Franc Français est celle qui est indiquée par la Banque de France.

Toutefois, le Règlement (CE) N° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 a remplacé le Franc Français par l'Euro à compter du 1er janvier 1999, et dispose que "Les références aux unités monétaires nationales qui figurent dans des instruments juridiques existant à la fin de la période transitoire doivent être lues comme des références à l'unité euro en appliquant les taux de conversion respectifs." En conséquence, la Banque de France n'a pas maintenu l'unité de compte "Franc-Or".

Compte tenu de ces dispositions, les différents états financiers et états de comptabilité de l'OIML sont tenus en Euros.

Principales méthodes utilisées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices et conformément aux dispositions du règlement financier révisé au 1er janvier 2006 (RF).

Immobilisations corporelles (RF- article 4.1)

Les terrains et immeubles dont l'OIML est propriétaire sont évalués conformément à la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML reproduite ci-après :

The Committee took note of the report on the pension system and of the comments made by Mr. Peter Mason and Dr. Philippe Richard.

The Committee noted that the re-evaluated assets cover much more than the value of the rights acquired and that there will be no need to call for any additional Member State contributions to face this liability.

The Committee instructed the Bureau to:

- *implement the IPSAS standards for the 2010 accounts, by registering the full rights acquired in the OIML liabilities and the reevaluated value of the BIML buildings in the OIML assets;*
- *prepare a presentation of the 2008 and 2009 accounts along these lines with a view to presenting them at the 14th OIML Conference; and*
- *include in the revision of the OIML Financial Regulations this implementation of the IPSAS standards, and specify the rules and periodicity for the re-evaluation of the OIML building in the OIML assets*

Ceci se traduit par la revalorisation des actifs immobilisés et par la comptabilisation d'un écart de réévaluation au niveau des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} janvier 2012.

Les autres installations et équipements dont l'OIML est propriétaire sont comptabilisés à leur coût historique diminué des amortissements.

L'amortissement est calculé linéairement de manière à étaler le coût de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée comme suit :

- * Terrain pas d'amortissement
- * Immeubles, murs.....50 ans
- * Immeubles, toit et ravalement.....20 ans
- * Immeubles, aménagements10 ans
- * Agencements, aménagements et installations 5 à 10 ans
- * Autres immobilisations corporelles..... 3 à 10 ans

Immobilisations incorporelles (RF- article 4.2)

Le coût des logiciels informatiques, lorsqu'ils constituent des actifs, sont amortis linéairement selon une durée d'utilisation ne pouvant excéder 3 ans.

Immobilisations financières (RF- article 4.3)

Les immobilisations financières comprennent notamment les prêts au personnel.

Instruments financiers (RF article 5)

Dans les limites qui lui sont fixées par le Comité et sous le contrôle de celui-ci, le Directeur est autorisé à investir les disponibilités de l'Organisation, soit en titres ou effets facilement négociables à court terme dans l'un des pays membres de l'Organisation, soit même en investissements à long terme.

Les intérêts, dividendes, pertes et gains sur les instruments financiers, qu'ils soient réalisés ou non, sont comptabilisés dans les produits et charges du compte de résultat.

Les actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur à la date de clôture.

Prestations particulières sur conventions – en-cours (RF article 6)

Le Bureau peut passer des contrats avec toute organisation Internationale ou Régionale afin d'effectuer sur financement de cette organisation des travaux et prestations particuliers entrant dans le champ de compétence de l'Organisation et conforme à ses objectifs (par exemple traduction de publications de

l'OIML dans une autre langue que l'Anglais et le Français). Les objectifs et les conditions de ces contrats devront être préalablement soumis à l'accord du Comité.

Les produits et charges relatifs à une prestation effectuée sur plusieurs exercices, dans le cadre de ces contrats, font l'objet des régularisations comptables appropriées pour satisfaire aux règles de constatation des produits fixées à l'article 8 (constatation des produits : cf. ci-après).

Créances d'exploitation

Les contributions des Etats Membres en retard lors de la clôture d'un exercice budgétaire seront considérées comme créances de l'Organisation et figureront comme telles à l'actif jusqu'à leur encaissement effectif.

Le cas des Etats défaillants est traité en application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML : la radiation d'un pays ayant atteint trois années d'arriérés est constatée automatiquement par le Directeur du Bureau International de Métrologie Légale.

La 14^{ième} Conférence Internationale a souhaité clarifié l'Article XXIX de la Convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres n'ayant pas intégralement réglé leur contribution annuelle. Il a été décidé que :

- (a) Un État Membre qui n'a pas réglé sa contribution annuelle pendant trois années consécutives doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné, conformément à l'Article XXIX, premier paragraphe, de la Convention ;
- (b) Un État Membre qui n'a pas intégralement réglé sa contribution annuelle doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné lorsque ses arriérés accumulés sont équivalents au total des trois dernières années de contributions dues ;
- (c) Un État Membre en arriéré recevra un avertissement final écrit au moins six mois avant l'accumulation du montant de trois ans mentionnée en (a) ou (b). L'avertissement inclura une demande de règlement total du montant ;
- (d) Les dispositions en (a), (b) et (c) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

La 14^{ième} Conférence Internationale a souhaité clarifié aussi l'Article XXX, second paragraphe, de la Convention en ce qui concerne la réadmission des États Membres officiellement considérés comme ayant démissionné Il a été décidé que :

- (a) Un État Membre qui est officiellement considéré comme ayant démissionné peut être réadmis uniquement après qu'il a réglé ses contributions impayées, dont le montant est calculé comme la contribution totale que l'État Membre aurait eu à payer au cours des trois dernières années immédiatement avant l'année de réadmission conformément à la classification dudit État Membre au moment de sa réadmission ;
- (b) Les dispositions en (a) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

En conclusion, la 14^{ième} Conférence Internationale, vu les Articles XXIX et XXX de la Convention, considérant que pour certains États Membres, les comptes de l'OIML font apparaître des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, mais que ces arriérés n'auraient pas dû être totalisés au-delà de trois ans de contributions et que les comptes doivent être ajustés afin de rectifier cette situation, il a été décidé que :

(a) Les États Membres actuels et États Membres considérés comme ayant démissionné et pour lesquels les comptes de l'OIML indiquent des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, doivent voir leurs arriérés réduits à trois ans de contributions ;

(b) Ces réductions doivent être comptabilisées dans les comptes de 2012 ; tout déficit résultant desdites réductions doit être compensé en puisant dans les fonds de réserve ;

(c) Les dispositions en (a) et (b) s'appliquent également aux Membres Correspondants.

Les avances et acomptes sur des charges de l'exercice suivant (par exemple acomptes versés pour l'organisation de réunions, acomptes sur travaux, etc.), peuvent être inscrits comme créances sur des fournisseurs.

Les avances reçues de clients dans le cadre des contrats visés à l'article 6 sont inscrites sur les comptes "clients" au passif du bilan.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'engagement.

Les cotisations des États Membres et les abonnements forfaitaires des Membres Correspondants sont comptabilisés à leur date d'exigibilité, soit la date d'ouverture de l'exercice.

Les produits financiers sont enregistrés dans l'exercice pendant lequel ils ont couru.

Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis par l'OIML, soit selon les termes des contrats convenus soit, en l'absence de convention lors de l'émission de la facture ou de la demande de paiement.

Les cotisations des États Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants correspondant au paiement partiel ou total des sommes dues au titre des exercices suivants, seront inscrits comme dettes de l'Organisation vis-à-vis de ces Membres.

Réserves

Les résultats annuels, qu'ils soient déficitaires ou bénéficiaires, sont systématiquement affectés en report à nouveau pendant toute la période financière définie à l'article 1. Au terme de chaque période financière, la Conférence décide de l'affectation éventuelle en réserve.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand l'OIML est tenue par une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement entraînera un emploi de ressources sans contrepartie probable et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation en cause peut être effectuée.

Avantages du personnel

Les droits à retraite acquis étaient évalués selon des modalités différentes lors des exercices 2008 et 2009.

En application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML, les droits à retraite acquis sont évalués par un actuaire et sont présentés dans la Note 10.

Ils font l'objet d'une provision pour charges établie conformément aux dispositions des normes IPSAS. Ceci se traduit par une perte exceptionnelle sur l'exercice courant correspondant à l'inscription au passif du bilan de la provision pour retraites évaluée conformément aux normes IPSAS en comparaison de l'évaluation donnée l'année précédente conformément à la règle antérieure.

Emprunts

L'OIML ne fait pas appel à l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Le Directeur du Bureau peut passer par profits et pertes le montant des pertes ou gains des fonds, cession d'actifs, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes ces sommes soit soumis au Comité et à la Conférence - en particulier, seront ainsi pris en compte les écarts entre les contributions théoriques dues par les Etats Membres et leurs versements réels, dans la mesure où ces écarts sont suffisamment faibles et qu'ils ne correspondent pas à des différences de change à constater en charges ou produits financiers

Contributions Volontaires - Dons et Legs

Le Directeur du Bureau peut accepter des contributions volontaires ainsi que des dons et legs, que ces apports soient ou non en espèces, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et l'activité de l'Organisation.

L'acceptation des apports qui entraînent, soit directement, soit indirectement des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation doit recevoir au préalable l'accord de la Conférence ou, en cas d'urgence, celui du Comité.

Les apports en biens meubles ou immeubles sont évalués en unités monétaires et inscrits au bilan de l'Organisation.

Notes sur le Bilan

Note 2 Détail des disponibilités

Détail des disponibilités	31/12/2012	31/12/2011
Caisse d'Epargne	963 460 €	951 843 €
Banque de France	558 292 €	214 969 €
Chèques Postaux	45 772 €	24 838 €
Crédit Lyonnais	76 045 €	97 028 €
Caisse	1 272 €	1 373 €
Banque de Berne	11 906 €	21 549 €
Banque de France – Centre de Traduction	62 692 €	100 919 €
Intérêts courus à recevoir	12 481 €	11 618 €
Total	1 731 919 €	1 424 137 €

Note 3 Analyse des soldes des Etats Membres

Les créances s'analysent comme suit :

Créances "clients"	31/12/2012	31/12/2011
<i>Actif</i>		
Etats membres	333 449 €	455 329 €
Membres correspondants	39 288 €	88 649 €
Autres clients	1 495 €	10 697 €
Factures à établir		
Provisions dépréciation	-216 203 €	-251 089 €
<i>Passif</i>		
Etats membres - Avances	-153 411 €	-58 400 €
Membres correspondants - Avances	-11 852 €	-9 457 €
Total	-7 233 €	235 729 €

Le détail des créances des Etats membres et des Membres Correspondants est détaillé ci-après :

Etats Membres	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
AFRIQUE DU SUD		56 800	
ALBANIE	14 500		
ALGERIE			26 010
ARABIE SAOUDITE		42 085	13 685
CAMEROUN	42 600	53 984	79 138
R.P.D. De Corée	25 703	25 703	25 703
CUBA	14 800	14 200	13 900
EGYPTE			13 900
ETHIOPIE	42 600	38 630	38 630
GRECE – Avance	-100	-400	-400
GUINEE	-13 311	36 009	36 009
INDONESIE	29 000		
IRAN	29 000	28 400	27 800
IRLANDE – Avance	-14 000	-14 500	-14 200
ISRAEL	28 700	14 200	
ITALIE		11 700	5 205
KENYA		1 309	428
LIBAN	42 600	35 689	35 689
NORVEGE – Avance	-14 000		-14 200
NVLE ZELANDE – Avance	-14 000	-14 500	-14 200
POLOGNE – Avance	-28 000	-29 000	-28 400
PORTUGAL – Avance	-14 000		
ROYAUME UNIE – Avance	-56 000		
SRI LANKA	21 346	35 546	21 346
TANZANIE			13 900
TUNISIE – Avance			-13 900
ZAMBIE	42 600	61 073	61 073
	180 038	396 929	327 116

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
ARGENTINE	1 450		4 390
BANGLADESH	1 450	2 570	1 230
BARBADE		4 500	3 160
BENIN		7 406	6 066
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance	-1 020	-1 020	-1 020
BOTSWANA	1 450	4 817	3 477
BURKINA FASO	4 020	6 224	6 114
COMORES	4 020	9 172	9 172
R.P.D. De Corée	4 020	2 570	1 230
COSTA RICA	1 059	1 340	
REPUBLIQUE DOMINICAINE	2 790	3 690	2 350
GABON - Avance	-2 574	6 594	5 254
GHANA	1 340	1 340	
GUATEMALA - Avance	-1 120	-1 120	-1 120
HONG KONG - Avance	-1 400		
ISLANDE		1 340	
KIRGHIZISTAN		1 340	
KOWEIT		6 434	5 094
LETTONIE - Avance	-170	-220	-110
LIBYE - Avance	-3 077	-4 527	-5 867
MADAGASCAR		182	132
MALAWIE - Avance		-1 450	
MONGOLIE - Avance	-1 091	-1 120	-1 120
MONTENEGRO			110
NEPAL	1 450	4 710	3 370
NICARAGUA	4 020	7 344	7 344
OMAN	1 450		
OUZBEKISTAN	232	122	122
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE		1 523	183
QUATAR			1 230
RWANDA	4 020	3 480	2 140
SINGAPOUR - Avance	-1 400		
SOUDAN		2 670	1 330
TADJIKISTAN	4 020	5 515	5 515
TRINITE & TOBAGO	1 047	1 038	1 029
UEMOA			2 350
UKRAINE	1 450	1 389	49
URUGUAY		1 340	
	27 436	79 192	63 203

Les provisions sur créances Etats Membres et Membres Correspondants sont les suivantes :

Pays	Provision au 31/12/2012	Provision au 31/12/2011
REP. POP. DEM. DE COREE	25 703 €	25 704 €
CAMEROUN	42 600 €	53 984 €
GUINEE		36 009 €
ETHIOPIE	42 600 €	38 630 €
LIBAN	42 600 €	35 689 €
ZAMBIE	42 600 €	61 073 €
BURKINA FASO	4 020 €	
COMMORES	4 020 €	
REP. POP. DEM. DE COREE	4 020 €	
NICARAGUA	4 020 €	
TADJIKISTAN	4 020 €	
Total provisions	216 203 €	251 089 €

Note 4 Détail des autres créances

Les autres créances d'un montant de 47 656 € comprennent essentiellement un solde de TVA déductible pour un montant de 19 086 € et des acomptes payés à des fournisseurs pour les travaux pour un montant de 27 497 €

Note 5 Détail des charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 11 170 € comprennent principalement des paiements de services annuels ou d'abonnements dont une partie relève de l'exercice 2013.

Note 6 Détail des immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 9 140 € comprend des dépôts et cautionnements pour 420 € et des prêts au personnel pour 8 720 € ventilés comme suit :

Prêts au personnel	31/12/2012	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Total	8 720 €	8 720 €		

Note 7 Détail des créances à long terme

Aucune créance n'apparaît à long terme.

Note 8 Etat des immobilisations et amortissements

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	9 488 €	5 193 €	4 295 €	4 317 €	2 406 €	1 911 €
Terrain	932 750 €		932 750 €	819 000 €		819 000 €
Immeubles – murs	1 340 850 €	110 879 €	1 229 971 €	1 170 750 €	71 470 €	1 099 280 €
Installations générales	9 209 €	53 €	9 156 €			
Agencements	426 400 €	117 173 €	309 227 €	380 250 €	76 050 €	304 200 €
Matériel de bureau	2 381 €	1 638 €	742 €	1 523 €	1 433 €	90 €
Matériel informatique	40 975 €	22 124 €	18 851 €	35 844 €	11 660 €	24 183 €
Serveur système	82 858 €	12 185 €	70 673 €			
Mobilier	35 023 €	26 534 €	8 489 €	35 023 €	23 619 €	11 403 €
TOTAL 31/12	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €
TOTAL 01/01	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €	2 649 681 €	324 699 €	2 324 982 €
Variation de l'exercice	433 227 €	109 140 €	324 087 €	-202 975 €	-138 060 €	-64 915 €

Note 9 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à court terme et comprennent les postes suivants :

	31/12/2012	31/12/2011
Retraite OIML		18 588 €
Urssaf	21 481 €	19 045 €
Ircantec	6 347 €	5 604 €
Mutuelle	4 742 €	5 545 €
Prévoyance	6 391 €	8 711 €
Congés payés	21 430 €	30 846 €
Dettes sociales	60 391 €	88 340 €
Fournisseurs	2 377 €	104 €
Factures non parvenues	7 323 €	10 690 €
Fournisseurs	9 700 €	10 793 €

Note 10 Détail des avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent le fonds de retraite pour 2 272 000 € en application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML.

	31/12/2012
Engagement de retraite au 01/01/2012	2 205 900 €
Contribution salariale	8 126 €
Provision retraite	57 974 €
Solde au 31/12/2012	2 272 000 €

Le total des droits à retraite acquis par le personnel, évalués par un actuair, se monte à :

Total des droits acquis au	
Au 31/12/2006	1 575 800 €
Au 31/12/2007	1 693 100 €
Au 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
Au 31/12/2009	1 880 900 €
Au 31/12/2010	2 158 500 €
Au 31/12/2011	2 205 900 €
Au 31/12/2012	2 272 000 €

Note 11 Analyse des autres provisions

Au cours de l'exercice, l'OIML n'a connu aucun litige.

Notes sur le Résultat

Note 12 Etats des abonnements des Membres Correspondants.

En application de la résolution n°12 de la 14ieme Conférence Internationale, considérant que pour certains États Membres et Membres Correspondants, les comptes de l'OIML font apparaître des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, mais que ces arriérés n'auraient pas dû être totalisés au-delà de trois ans de contributions et que les comptes doivent être ajustés afin de rectifier cette situation, la conséquence sur les comptes au 31 décembre 2012 est :

- Perte sur créances irrécouvrables :	48 328 €
- Reprise provision créances :	- 34 886 €
- Soit une charge sur les comptes 2012 :	13 442 €

Note 13 Détail des dotations / reprises de provisions

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions est de 132 229 € Concernant la dotation au Fonds de Pension, voir Note 10.

Dotation de l'exercice	2012	2011
Logiciels	2 787 €	1 521 €
Bâtiments	39 409 €	35 735 €
Installations générales	53 €	
Agencements	41 123 €	38 025 €
Matériel de bureau	206 €	236 €
Matériel informatique	10 464 €	7 870 €
Serveur système	12 185 €	
Mobilier	2 915 €	3 412 €
Total dotation aux amortissements	109 140 €	86 800 €
Comptes clients – reprise provision	-34 886 €	-25 154 €
Fonds de pension	57 974 €	39 656 €
Total dotations de l'exercice	23 089 €	14 503 €

Note 14 Détail des produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont de 36 € à la clôture de l'exercice et sont non significatifs.

Note 15 Détail des charges exceptionnelles

Au 31 décembre 2012, les charges exceptionnelles s'élèvent à 896 € et correspondent principalement à des cotisations sociales.

4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Réévaluation Immeuble	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde net au 01/01/2011	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-399 970 €	-1 642 725 €	1 552 580 €
Résultat de l'exercice					110 964 €	
Solde net au 31/12/2011	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Solde net au 01/01/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Résultat de l'exercice					41 172 €	
Réévaluation immeuble			330 000 €			
Solde net au 31/12/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €

Le résultat annuel est totalisé au 1er janvier suivant dans le Report à nouveau.

Les réserves sont celles constatées et approuvées par la Conférence en 2008, sur la base des comptes de l'exercice 2007.

Les comptes de l'exercice 2009 ont été établis en comptabilisant la Provision pour pensions sur la base de la règle provisoirement acceptée par le CIML. Les comptes de l'exercice 2010 et 2012 ont été établis en tenant compte d'une revalorisation de l'immeuble et de la comptabilisation de la totalité des droits acquis (voir Note 1 ci-dessus), ce qui explique le solde report à nouveau.

La décision d'affecter les résultats et le report à nouveau dans les réserves relève de la Conférence lors de sa réunion de 2012, sur la base des comptes de l'exercice 2011.

5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2012

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2012		
	2012	2011
Solde des activités	41 172	110 964
+/- Dotations - reprises aux amortissements et provisions	167 114	101 303
+ Impact résolution 11 & 12 of 14 ^{ème} Conférence	13 442	
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	221 727	212 267
+/- Variation du BFR lié à l'activité	173 942	-72
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	395 669	212 195
- Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	-103 227	-21 886
+/- Variation des prêts et avances consentis	15 340	24 130
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-87 887	2 245
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	307 782	214 440
TRESORERIE D'OUVERTURE	1 424 137	1 209 697
TRESORERIE DE CLOTURE	1 731 919	1 424 137
ECART	0	0

6 ETAT BUDGETAIRE

Exécution du budget	2011	2011	2012	2012
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Personnel en activité		1 228 729 €		1 287 544 €
Retraites		73 576 €		92 876 €
Total charges de personnel	1 380 000 €	1 302 305 €	1 462 000 €	1 380 420 €
Locaux	63 000 €	83 187 €	64 000 €	87 500 €
Frais de bureau	8 000 €	6 393 €	9 000 €	2 140 €
Impressions et Bulletin	43 000 €	18 268 €	43 000 €	16 222 €
Doc & Internet	28 000 €	20 847 €	27 000 €	32 189 €
Correspondance	20 000 €	22 679 €	22 000 €	19 224 €
Réunions	73 000 €	73 957 €	76 000 €	92 535 €
Voyages et missions	101 000 €	95 307 €	107 000 €	76 026 €
Divers	48 000 €	46 778 €	49 000 €	114 034 €
Amort. et provisions	64 000 €	126 457 €	65 000 €	167 114 €
Total charges autres que personnel	448 000 €	493 873 €	462 000 €	606 985 €
PRODUITS				
Contributions EM et Centre de trad.	1 692 000 €	1 732 400 €	1 756 000 €	1 769 000 €
Abonnements des MC	76 000 €	76 380 €	83 000 €	92 800 €
Bulletin	6 000 €	3 376 €	6 000 €	2 616 €
Revenus financiers	20 000 €	12 384 €	20 000 €	12 864 €
Revenus des Certificats et du MAA	64 000 €	38 128 €	66 000 €	113 885 €
Divers et exceptionnels		19 320 €		2 526 €
Autres				
Rep/prov. dépréciation actifs		25 154 €		34 886 €
Transferts de charges exploitation				
Total produits	1 858 000 €	1 907 142 €	1 931 000 €	2 028 577 €
Résultat	30 000 €	110 964 €	7 000 €	41 172 €



D.

Annual accounts for the year 2012

Report established on 12 April 2013

SUMMARY

1	Balance sheet as of 31 december 2012	3
2	Income statement for 2012.....	4
3	Notes to the financial statements	4
	Accounting rules and methods	5
	Notes on the balance sheet	10
	Notes on the income statement	16
4	Statement of changes in net assets/equity	18
5	Cash-flow statement at 31 december 2012	19
6	Execution of the budget	20

1 BALANCE SHEET AS OF 31 DECEMBER 2012

ASSETS	31/12/2012	31/12/2011
Current assets		
Cash	1 731 919 €	1 424 137 €
Member States receivables	117 246 €	204 240 €
Corresponding Members receivables	39 288 €	88 649 €
Orther receivables – Cerificats	1 495 €	10 697 €
Other receivables	47 656 €	15 464 €
Prepayments	11 170 €	15 950 €
TOTAL (I)	1 948 775 €	1 759 137 €
Non current assets		
Long term investments	9 140 €	24 480 €
Land	932 750 €	819 000 €
Building - walls	1 229 971 €	1 099 280 €
Fittings	318 383 €	304 200 €
Transport equipment		
Office equipment	90 267 €	24 273 €
Furniture	8 489 €	11 403 €
Software	4 295 €	1 911 €
TOTAL (II)	2 593 294 €	2 284 547 €
General total (I to II)	4 542 070 €	4 043 685 €

LIABILITIES	31/12/2012	31/12/2011
Current liabilities		
Member States payables	165 263 €	75 107 €
Other payables	70 091 €	99 133 €
Total current liabilities	235 354 €	174 240 €
Non current liabilities		
Employee benefits	2 272 000 €	2 205 900 €
Other provisions		
Total passif à long terme (II)	2 272 000 €	2 205 900 €
Net assets	2 034 716 €	1 663 544 €
Capital	55 324 €	55 324 €
Revaluation Building	2 579 837 €	2 249 837 €
Reserves and accumulated results	-641 617 €	-752 581 €
Result of the year	41 172 €	110 964 €
Total net assets	2 034 716 €	1 663 544 €
Balance	0 €	0 €

2 INCOME STATEMENT FOR 2012

OPERATING INCOME	31/12/2012	31/12/2011
Member States contributions	1 861 800 €	1 808 780 €
Other operating income	118 952 €	58 585 €
Total Operating income	1 980 752 €	1 867 365 €
OPERATING EXPENSES		
Staff expenses	1 380 420 €	1 302 305 €
Operating expenses	390 137 €	355 853 €
Depreciations	109 140 €	86 800 €
Regularization accounts receivable	13 442 €	
Provision for retirement	57 974 €	39 656 €
Other operating expenses		-20 166 €
Total operating expenses	1 951 114 €	1 764 449 €
OPERATING RESULT	29 638 €	102 916 €
Financial result	12 393 €	12 217 €
Extraordinary result	-860 €	-4 168 €
Total non operating results	11 533 €	8 048 €
NET RESULT	41 172 €	110 964 €

3 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

The financial year covers the period of 1st January 2012 to 31 December 2012.

The accounts were closed by the BIML Director on 26 February 2013 according to the provisions of Article 20 of the OIML Financial Regulations.

The financial statements established according to Annex 3 of the Financial Regulations include the following: balance sheet, income statement, notes to the financial statements, statement of changes in net assets/equity, cash flow statement.

The following notes or tables are therefore part of the presentation of the annual financial statements:

Note 1	Main accounting methods	5
Note 2	Cash and investment details	10
Note 3	Member States balance analysis	10
Note 4	Other receivables details	13
Note 5	Prepayments detail	13

Note 6	Long term investments details.....	13
Note 7	Long term receivables detail	13
Note 8	Fixed assets and accumulated depreciations state	14
Note 9	Other payables detail.....	14
Note 10	Employee benefits detail	15
Note 11	Other provisions analyzis	15
Note 12	Subscription detail.....	16
Note 13	Depreciation and recovering detail.....	16
Note 14	Extraordinary income detail	17
Note 15	Extraordinary expenses detail.....	17

Accounting rules and methods

Note 1 Main accounting methods

The OIML financial statements are established according to the international public sector accounting standards, IPSAS, issued by the Public Sector Committee of the IFAC (International Federation of Accountants). When IPSAS standards are not available, the IAS (IFRS) standards are implemented.

Reference currency

The OIML Financial Regulations as revised as of 1st January 2006 says in its Article 2 that the accounting unit provided for in the Convention (Article XXIV) is the Gold Franc whose exchange rate with the French Franc is indicated by the Banque de France.

However, Council Regulation (EC) No. 974/98 of 3 May 1998 replaced the French Franc by the Euro starting from 1 January 1999 and sets forth that "References to national monetary units contained in legal instruments in force as of the end of the transitional period must be construed as references to the Euro unit by applying the respective conversion rates". Accordingly, the Banque de France did not maintain the "Gold Franc" accounting unit.

On the basis of these provisions, the various financial statements and accounting documents of OIML shall be maintained in Euros.

Main methods used

The general accounting principles have been applied, respecting the principle of prudence, in conformity with the base hypothesis of continuity of operation, of permanence of the methods from one year to another and of independence of the yearly periods and in conformity with the provisions of the OIML Financial Regulations (FR) revised as of 1st January 2006.

Tangible fixed assets (FR- article 4.1)

The land, buildings, equipment and facilities owned by the OIML are valued in accordance with resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting reproduced below :

The Committee took note of the report on the pension system and of the comments made by Mr. Peter Mason and Dr. Philippe Richard.

The Committee noted that the re-evaluated assets cover much more than the value of the rights acquired and that there will be no need to call for any additional Member State contributions to face this liability.

The Committee instructed the Bureau to:

- *implement the IPSAS standards for the 2010 accounts, by registering the full rights acquired in the OIML liabilities and the reevaluated value of the BIML buildings in the OIML assets;*
- *prepare a presentation of the 2008 and 2009 accounts along these lines with a view to presenting them at the 14th OIML Conference; and*
- *include in the revision of the OIML Financial Regulations this implementation of the IPSAS standards, and specify the rules and periodicity for the re-evaluation of the OIML building in the OIML assets*

This is reflected in the revaluation of fixed assets and the recognition of revaluation surplus in shareholders' equity at 1st January 2010 and at 1st January 2012.

Other facilities and equipment owned by the OIML are recognised at their historical cost less depreciation

Depreciation is calculated on a straight-line basis, in order to spread the cost of each asset over the asset's useful life estimated as follows:

* Land	No depreciation
* Buildings, wall.....	50 years
* Buildings, roof, renovation	20 years
* Buildings, fittings	10 years
* Fittings, improvements and facilities	5 à 10 years
* Other tangible fixed assets	3 à 10 years

Intangible fixed assets (FR- article 4.2)

The cost of capitalised software is depreciated on a straight-line basis over a useful life not exceeding 3 years.

Financial assets (FR- article 4.3)

Financial assets include in particular loans to employees.

Financial instruments (FR article 5)

Within the limits set by the Committee and subject to the Committee's control, the Director is authorised to invest the Organisation's cash and cash equivalents, either in securities or in instruments readily tradable in the short term within any of the Member States of the Organisation, or even in long-term investments.

Any interest, dividends and gains on financial instruments, whether realised or not, shall be recognised as revenues and expenses in the income statement.

Financial assets and liabilities are marked to market as of the closing date.

Specific services related to contracts – work in progress (FR article 6)

The Bureau may execute contracts with any International or Regional Organisation in order to carry out specific works and services funded by such organisations and falling within the scope of competence of the Organisation and in accordance with its objectives (e.g. translation of OIML publications into a language other than English or French). The objectives and terms of such contracts shall be submitted for prior approval to the Committee.

The revenues and expenses related to services rendered over several financial years under such contracts shall give rise to accounting adjustments in order to meet the revenue recognition rules set out in Article 8. (Revenue recognition : cf. below).

Trade receivables

Contributions due by Member States and in arrears as of the close of a budget year shall be deemed receivables of the Organisation and posted as such as assets until actual collection.

The case of defaulting Member States is addressed in accordance with Article XXIX of the OIML Convention: the radiation of a Member State who reached or exceeded three years of arrears is automatically registered by the BIML Director.

The 14th International Conference wished clarified Article XXIX of the OIML Convention, as regards Member States which have not fully paid their annual contribution. It was decided that:

- (a) A Member State which has not paid its annual contribution for three consecutive years shall automatically be considered as having resigned, according to Article XXIX, first paragraph, of the Convention;
- (b) A Member State which has not fully paid its annual contribution shall be automatically considered as having resigned when its accumulated arrears amount to the total of the last three years of contributions due;
- (c) A Member State in arrears will receive a final written warning at least six months before the accumulation of the three-year amount mentioned in (a) or (b). The warning will include a request to pay the full amount;
- (d) The provisions of (a), (b) and (c) apply accordingly to Corresponding Members with respect to annual Corresponding Member fees.

The 14th International Conference wished also clarified Article XXX, second paragraph, of the Convention with respect to the readmission of Member States which have officially been regarded as having resigned. It was decided that:

- (a) A Member State which has officially been regarded as having resigned may be readmitted only after it has settled its unpaid contributions, the amount of which is calculated as the total contribution that the Member State would have had to pay over the last three years immediately prior to the year of readmission according to the classification of that Member State at the time of readmission;
- (b) The provisions in (a) apply accordingly to Corresponding Members with respect to Corresponding Member fees.

In conclusion, the 14th International Conference, having regard to Articles XXIX and XXX of the Convention, considering that for some Member States, the OIML accounts show arrears in excess of three years of membership contribution, but that these should not have amounted to more than three years of membership contribution and that the accounts need to be adjusted to rectify this situation, it was decided that:

- (a) Current Member States and Member States regarded as having resigned for which the OIML accounts show arrears in excess of three years of membership contribution, shall have their arrears reduced to three years of membership contribution;
- (b) The reductions shall be accounted for in the 2012 accounts; any deficits resulting from these reductions shall be compensated by drawing from the reserve funds;
- (c) The provisions of (a) and (b) apply accordingly to Corresponding Members.

Advances and down payments related to expenses of the following financial year (e.g. down payments made for the organisation of meetings, down payments related to works, etc.) may be posted as amounts due by suppliers.

Advances received from clients in connection with contracts referred to under Article 6 are posted as “amounts due to clients” on the liabilities side of the balance sheet.

Revenue recognition

Revenues are recognised according to the accrual method.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members are recognised on their due date, i.e. the commencement date of the financial year.

Financial revenues are recognised during the financial year during which they accrue.

Other revenues, including expense repaid by third parties, are recognised when accruing to the OIML, either under the terms of executed contracts or, in the absence of any contract, upon issuing the invoice or the request for payment.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members representing the partial or total payment of amounts due for following years are posted as amounts due by the Organisation to such Members.

Reserves

Annual net income, whether positive or negative, is systematically posted to retained earnings during the entire financial period defined in Article 1. At the end of each financial period, the Conference decides whether the relevant amounts are to be posted to the reserves.

Provisions

Provisions are recognised when the OIML is legally or implicitly bound by any obligation resulting from past events, and where it is likely that performance of such an obligation shall entail the use of resources without any likely consideration and it is possible to make a reliable estimate of the amount of the relevant obligation.

Employees benefits

The pension earned were evaluated in different ways during the years 2008 and 2009.

Under the resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting, the pension rights acquired are valued by an actuary and are presented in Note 10.

They are subject to an allowance for expenses determined in accordance with IPSAS

This results in an extraordinary loss on the current year corresponding to the entry on the liabilities of the provision for pensions calculated in accordance with IPSAS in comparison to the assessments given to the previous year under the previous rule.

Borrowing

OIML is not authorised to borrow.

Extraordinary revenues and expenses

The Bureau's Director may account for the amount of losses or gains arising in connection with any funds, asset disposals, inventories or other assets, provided that a statement listing all such amounts shall be submitted to the Committee and the Conference, taking into account in particular all differences between theoretical contributions due by Member States and actual payments, insofar as such differences are sufficiently small and do not correspond to foreign exchange differences related to financial revenues or expenses

Voluntary contributions – bequests and donations

The Bureau's Director may accept voluntary contributions as well as bequests and donations, whether or not in cash, provided that the same are offered for purposes compatible with the Organisation's policies, goals and operations.

The acceptance of any contributions entailing, whether directly or indirectly, any additional financial commitment for the Organisation is subject to prior approval by the Conference or, in case of emergency, by the Committee.

Contributions in movable or immovable property are valued in monetary units and posted on the Organisation's balance sheet.

Notes on the balance sheet

Note 2 Cash and investment details

Details of cash	31/12/2012	31/12/2011
Caisse d'Epargne	963 460 €	951 843 €
Banque de France	558 292 €	214 969 €
Chèques Postaux	45 772 €	24 838 €
Crédit Lyonnais	76 045 €	97 028 €
Caisse	1 272 €	1 373 €
Banque de Berne	11 906 €	21 549 €
Banque de France – Traduction Center	62 692 €	100 919 €
Interest to be received	12 481 €	11 618 €
Total	1 731 919 €	1 424 137 €

Note 3 Member States balance analysis

The receivables are analyzed as follows:

Receivables	31/12/2012	31/12/2011
<u>Asset</u>		
Member States	333 449 €	455 329 €
Corresponding Members	39 288 €	88 649 €
Other clients	1 495 €	10 697 €
Invoices to establish		
Provisions for doubtful debts	-216 203 €	-251 089 €
<u>Liabilities</u>		
Member States - Advance	-153 411 €	-58 400 €
Corresponding Members - Advance	-11 852 €	-9 457 €
Total	-7 233 €	235 729 €

The detail of Member States and Corresponding Members balance is shown below:

Etats Membres	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
AFRIQUE DU SUD		56 800	
ALBANIE	14 500		
ALGERIE			26 010
ARABIE SAOUDITE		42 085	13 685
CAMEROUN	42 600	53 984	79 138
R.P.D. De Corée	25 703	25 703	25 703
CUBA	14 800	14 200	13 900
EGYPTE			13 900
ETHIOPIE	42 600	38 630	38 630
GRECE – Avance	-100	-400	-400
GUINEE	-13 311	36 009	36 009
INDONESIE	29 000		
IRAN	29 000	28 400	27 800
IRLANDE – Avance	-14 000	-14 500	-14 200
ISRAEL	28 700	14 200	
ITALIE		11 700	5 205
KENYA		1 309	428
LIBAN	42 600	35 689	35 689
NORVEGE – Avance	-14 000		-14 200
NVLE ZELANDE – Avance	-14 000	-14 500	-14 200
POLOGNE – Avance	-28 000	-29 000	-28 400
PORTUGAL – Avance	-14 000		
ROYAUME UNIE – Avance	-56 000		
SRI LANKA	21 346	35 546	21 346
TANZANIE			13 900
TUNISIE – Avance			-13 900
ZAMBIE	42 600	61 073	61 073
	180 038	396 929	327 116

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2010
ARGENTINE	1 450		4 390
BANGLADESH	1 450	2 570	1 230
BARBADE		4 500	3 160
BENIN		7 406	6 066
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance	-1 020	-1 020	-1 020
BOTSWANA	1 450	4 817	3 477
BURKINA FASO	4 020	6 224	6 114
COMORES	4 020	9 172	9 172
R.P.D. De Corée	4 020	2 570	1 230
COSTA RICA	1 059	1 340	
REPUBLIQUE DOMINICAINE	2 790	3 690	2 350
GABON - Avance	-2 574	6 594	5 254
GHANA	1 340	1 340	
GUATEMALA - Avance	-1 120	-1 120	-1 120
HONG KONG - Avance	-1 400		
ISLANDE		1 340	
KIRGHIZISTAN		1 340	
KOWEIT		6 434	5 094
LETTONIE - Avance	-170	-220	-110
LIBYE - Avance	-3 077	-4 527	-5 867
MADAGASCAR		182	132
MALAWIE - Avance		-1 450	
MONGOLIE - Avance	-1 091	-1 120	-1 120
MONTENEGRO			110
NEPAL	1 450	4 710	3 370
NICARAGUA	4 020	7 344	7 344
OMAN	1 450		
OUZBEKISTAN	232	122	122
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE		1 523	183
QUATAR			1 230
RWANDA	4 020	3 480	2 140
SINGAPOUR - Avance	-1 400		
SOUDAN		2 670	1 330
TADJIKISTAN	4 020	5 515	5 515
TRINITE & TOBAGO	1 047	1 038	1 029
UEMOA			2 350
UKRAINE	1 450	1 389	49
URUGUAY		1 340	
	27 436	79 192	63 203

The provisions for doubtful debts of Members are the following:

Country	Provision au 31/12/2012	Provision au 31/12/2011
REP. POP. DEM. DE COREE	25 703 €	25 704 €
CAMEROUN	42 600 €	53 984 €
GUINEE		36 009 €
ETHIOPIE	42 600 €	38 630 €
LIBAN	42 600 €	35 689 €
ZAMBIE	42 600 €	61 073 €
BURKINA FASO	4 020 €	
COMMORES	4 020 €	
REP. POP. DEM. DE COREE	4 020 €	
NICARAGUA	4 020 €	
TADJIKISTAN	4 020 €	
Total provisions	216 203 €	251 089 €

Note 4 Other receivables details

The other receivables amounting to 47 656 € essentially comprise a balance of input VAT amounting to 19 086 € and advances paid to suppliers for renovation work for an amount of 27 497 €

Note 5 Prepayments detail

The prepayments, which amount to 11 170 € include principally payments of annual services or subscriptions of which part is allocated to the year 2013.

Note 6 Long term investments details

This account, amounting to 9 140 € includes deposits and guarantees for 420 € and loans to employees for 8 720 € distributed as follows:

	31/12/2012	< 1 year	from 1 to 5 years	> 5 years
Total	8 720 €	8 720 €		

Note 7 Long term receivables detail

No long term receivable appears.

Note 8 Fixed assets and accumulated depreciations state

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Depreciation	Net	Brut	Depreciation	Net
Buildings	9 488 €	5 193 €	4 295 €	4 317 €	2 406 €	1 911 €
Land	932 750 €		932 750 €	819 000 €		819 000 €
Building – wall	1 340 850 €	110 879 €	1 229 971 €	1 170 750 €	71 470 €	1 099 280 €
General facilities	9 209 €	53 €	9 156 €			
Fittings	426 400 €	117 173 €	309 227 €	380 250 €	76 050 €	304 200 €
Vehicles						
Office equipment	2 381 €	1 638 €	742 €	1 523 €	1 433 €	90 €
IT equipment	40 975 €	22 124 €	18 851 €	35 844 €	11 660 €	24 183 €
Computer server system	82 858 €	12 185 €	70 673 €			
Furniture	35 023 €	26 534 €	8 489 €	35 023 €	23 619 €	11 403 €
TOTAL 31/12	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €
TOTAL 01/01	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €	2 649 681 €	324 699 €	2 324 982 €
Variation	433 227 €	109 140 €	324 087 €	-202 975 €	-138 060 €	-64 915 €

Note 9 Other payables detail

The other debts are short term debts and include the following:

	31/12/2012	31/12/2011
OIML pensions		18 588 €
Urssaf	21 481 €	19 045 €
Ircantec	6 347 €	5 604 €
Health insurance	4 742 €	5 545 €
Foresight	6 391 €	8 711 €
Annual leave	21 430 €	30 846 €
Social debts	60 391 €	88 340 €
Suppliers	2 377 €	104 €
Invoices to receive	7 323 €	10 690 €
Suppliers	9 700 €	10 793 €

Note 10 Employee benefits detail

Employee benefits include pension funds to 2 272 000 € in accordance with resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting.

	31/12/2012
Provision for pensions at 01/01/2011	2 205 900 €
Staff contribution	8 126 €
Provision for retirement	57 974 €
Provision at 31/12/2012	2 272 000 €

The total of rights acquired, evaluated by an actuary, amounts to:

Total of rights acquired at	
At 31/12/2006	1 575 800 €
At 31/12/2007	1 693 100 €
At 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
At 31/12/2009	1 880 900 €
At 31/12/2010	2 158 500 €
At 31/12/2011	2 205 900 €
At 31/12/2012	2 272 000 €

Note 11 Other provisions analysis

The OIML did not have any dispute during the year.

Notes on the income statement

Note 12 Subscription detail

In accordance resolution n°12 of the 14th International Conference, considering that for some Members States and Corresponding Members, the OIML accounts show arrears in excess of three years of membership contribution, but that these should not have amounted to more than three years of membership contribution and that the accounts need to be adjusted to rectify this situation, the consequence on the financial statements at 31 December 2012 is:

- Loss on bad debt :	48 328 €
- Reversal of provision for receivables :	- 34 886 €
	<hr/>
- Either an expense in the 2012 financial statements :	13 442 €

Note 13 Depreciation and recovering detail

The total of endowments to depreciations and to provisions is 132 229 € Concerning the endowment to the provision for pensions, see Note 10.

Annual endowment	2012	2011
Software	2 787 €	1 521 €
Buildings	39 409 €	35 735 €
General facilities	53 €	
Fittings	41 123 €	38 025 €
Office equipment	206 €	236 €
IT equipment	10 464 €	7 870 €
Computer server system	12 185 €	
Furniture	2 915 €	3 412 €
Total endowment to depreciations	109 140 €	86 800 €
Clients accounts – recovery provision	-34 886 €	-25 154 €
Pension system	57 974 €	39 656 €
Total annual endowments	23 089 €	14 503 €

Note 14 Extraordinary income detail

The extraordinary income are 36 €at the closure of the accounts and are not significant.

Note 15 Extraordinary expenses detail

As of the 31 December 2012, the extraordinary expenses amount to 896 €and mainly correspond to social taxes.

4 STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS/EQUITY

	Capital	Reserves	Revaluation Building	Accumulated results	Result	Total
Net at 01/01/2011	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-399 970 €	-1 642 725 €	1 552 580 €
Result of the year					110 964 €	
Net at 31/12/2011	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Net at 01/01/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Result of the year					41 172 €	
Réévaluation bulding			330 000 €			
Net at 31/12/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €

The annual result is added at the next 1st January in the accumulated result.

The reserves are those approved by the Conference in 2008, based on the 2007 accounts.

The 2009 accounts were established including in the provision for pensions the totality of rights acquired by the personnel (IPSAS rule), which explains the low level of reserves. At the occasion of the 2010 and 2012 accounts, the provision for pensions was reevaluated according to the provisional rule accepted by the CIML (see Note 1 above), which explains the accumulated results.

The decision to allocate the accumulated results to the reserves pertain to the Conference at its 2012 meeting, based on the 2011 accounts.

5 CASH-FLOW STATEMENT AT 31 DECEMBER 2012

CASH-FLOW STATEMENT AT DECEMBER 31, 2012		
	2012	2011
Balance of activities	41 172	110 964
+/- Net endowment to depreciations and provisions	167 114	101 303
+ Impact résolution 11 & 12 of 14 th Conférence	13 442	
+ Nett Value of assets sold	0	0
CAPACITY TO AUTOFINANCE	221 727	212 267
+/- Variation in the Working Capital requirement related to the activity	173 942	-72
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY THE ACTIVITY	395 669	212 195
- Outgoing related to the acquisitions of assets	-103 227	-21 886
+/- Variation of loans and advances granted	15 340	24 130
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY TH INVESTMENT	-87 887	2 245
VARIATION IN NET CASHFLOW	307 782	214 440
OPENING CASH	1 424 137	1 209 697
CLOSING CASH	1 731 919	1 424 137
DIFFERENCE	0	0

6 EXECUTION OF THE BUDGET

Budget realization	2011	2011	2012	2012
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Active staff		1 228 729 €		1 287 544 €
Pension System		73 576 €		92 876 €
Total staff costs	1 380 000 €	1 302 305 €	1 462 000 €	1 380 420 €
Premises	63 000 €	83 187 €	64 000 €	87 500 €
Office costs	8 000 €	6 393 €	9 000 €	2 140 €
Printing & Bulletin	43 000 €	18 268 €	43 000 €	16 222 €
Doc & Internet	28 000 €	20 847 €	27 000 €	32 189 €
Correspondence	20 000 €	22 679 €	22 000 €	19 224 €
Meetings	73 000 €	73 957 €	76 000 €	92 535 €
Travel & accommodation	101 000 €	95 307 €	107 000 €	76 026 €
Misc.	48 000 €	46 778 €	49 000 €	114 034 €
Deprec. & provisions	64 000 €	126 457 €	65 000 €	167 114 €
Total charges other than staff	448 000 €	493 873 €	462 000 €	606 985 €
INCOME				
MS Contributions & translation center	1 692 000 €	1 732 400 €	1 756 000 €	1 769 000 €
CM Fees	76 000 €	76 380 €	83 000 €	92 800 €
Bulletin	6 000 €	3 376 €	6 000 €	2 616 €
Financial income	20 000 €	12 384 €	20 000 €	12 864 €
Income Certificates and MAA	64 000 €	38 128 €	66 000 €	113 885 €
Misc. And exc. Income		19 320 €		2 526 €
Others				
Provision on doubtful debts recovered		25 154 €		34 886 €
Transfer of operating charges				
Total income	1 858 000 €	1 907 142 €	1 931 000 €	2 028 577 €
Result	30 000 €	110 964 €	7 000 €	41 172 €

E. 2011 and 2012 budget realization

Budget realization	2011 Voted	2011 Realized	2012 Voted	2012 Realized	2011	2012
CHARGES						
Active staff		1228729		1287544		
Pension System		73576		92876		
Total staff costs	1380000	1302305	1462000	1380420	5.63%	5.58%
Premises	63000	83187	64000	87500	-32.04%	-36.72%
Office costs	8000	6393	9000	2140	20.09%	76.22%
Printing & Bulletin	43000	18268	43000	16222	57.52%	62.27%
Doc & Internet	28000	20847	27000	32189	25.55%	-19.22%
Correspondence	20000	22679	22000	19224	-13.40%	12.62%
Meetings	73000	73957	76000	92535	-1.31%	-21.76%
Travel & accommodation	101000	95307	107000	76026	5.64%	28.95%
Misc.	48000	46778	49000	114034	2.55%	-132.72%
Deprec. & provisions	64000	126457	65000	167114	-97.59%	-157.10%
Total charges other than staff	448000	493873	462000	606985	-10.24%	-31.38%
INCOME						
MS Contributions & translation center	1692000	1732400	1756000	1769000	2.39%	0.74%
CM Fees	76000	76380	83000	92800	0.50%	11.81%
Bulletin	6000	3376	6000	2616	-43.73%	-56.40%
Financial income	20000	12384	20000	12864	-38.08%	-35.68%
Income Certificates and MAA	64000	38128	66000	113885	-40.43%	72.55%
Misc. And exc. Income		19320		2526		
Others						
Provision on doubtful debts recovered		25154		34886		
Transfer of operating charges						
Total income	1858000	1907142	1931000	2028577	2.64%	5.05%
Result	30000	110964	7000	41172	269.88%	488.17%



2013 accounts

Contents:

A.	Auditor's statement (in French)	2
B.	Some key figures	3
C.	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013	5
D.	Annual accounts for the year 2013	29
E.	2012 and 2013 budget realization	53

A. Auditor's statement



ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE
11 rue Turgot
75009 PARIS

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'Article 21 du règlement financier révisé de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale et à notre lettre de mission du 4 Janvier 2013, nous avons audité les états financiers de l'OIML au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport et se caractérisant par les données suivantes :

- | | |
|---|-----------------|
| ✓ Total du bilan au 31 décembre 2013 | 4 922 436 €uros |
| ✓ Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : | 46 685 €uros |

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

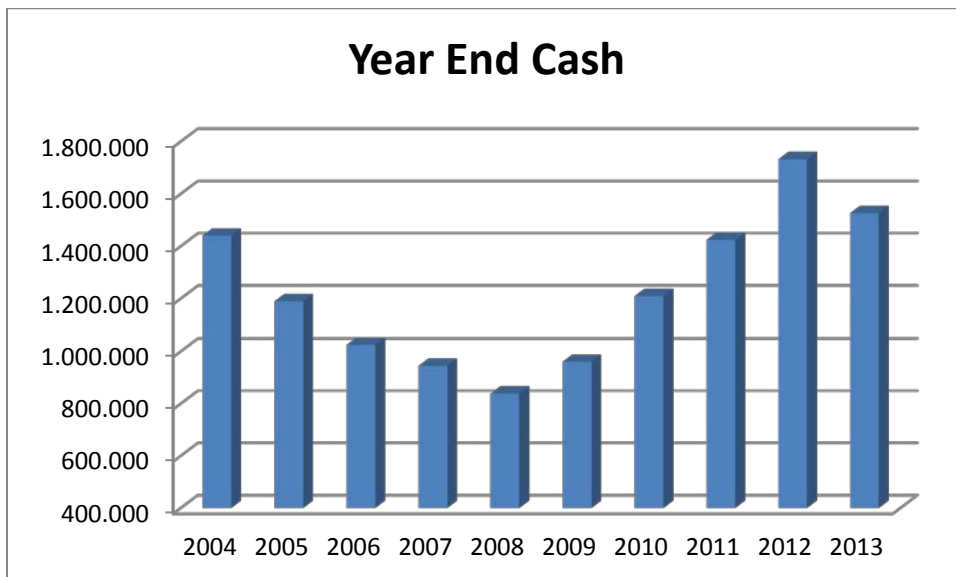
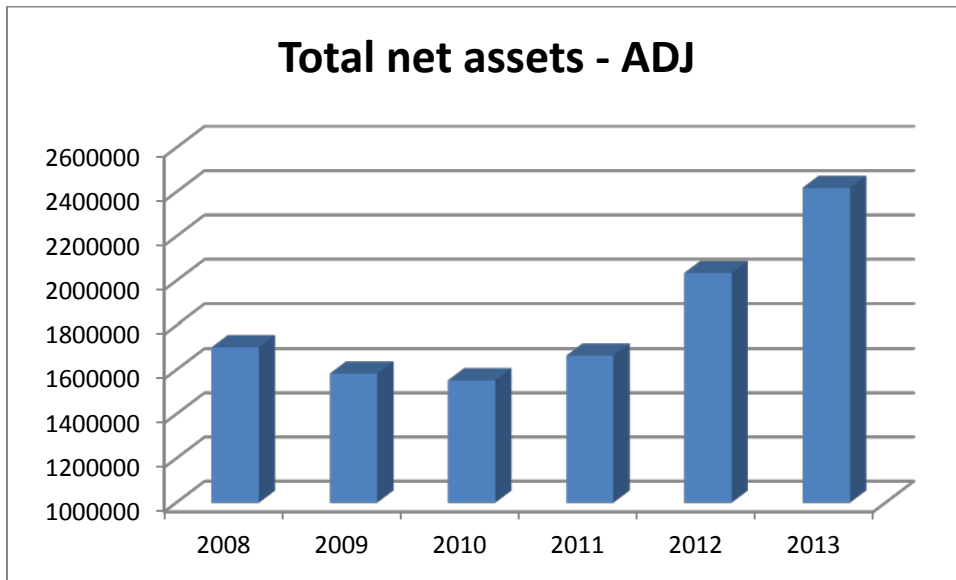
Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIML au 31 Décembre 2013 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables au secteur public (normes IPSAS), au règlement financier révisé ainsi qu'à la résolution 27 de la 45^{ème} réunion du CIML et à la résolution 12 de la 14^{ème} Conférence Internationale.

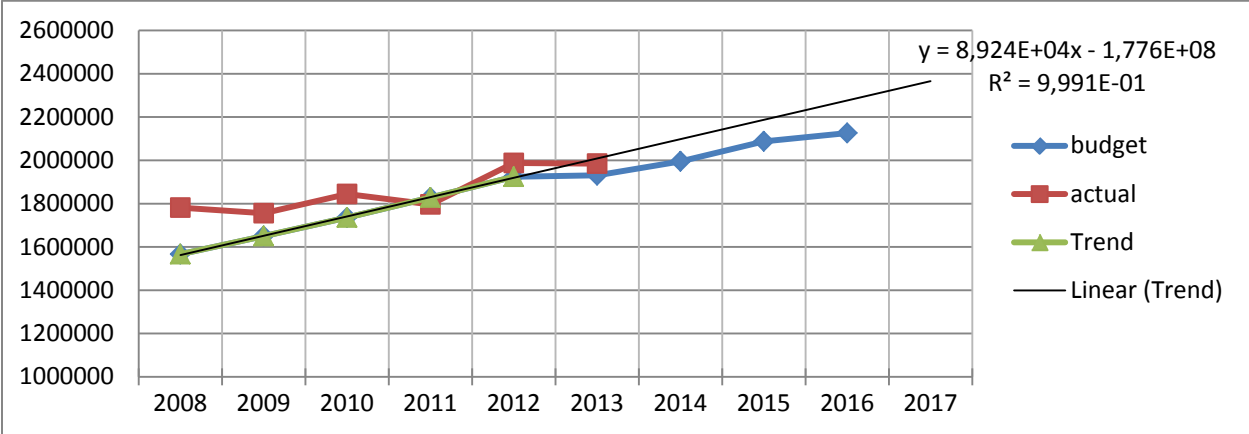
Fait à Montrouge,
Le 20 Février 2014

Mr F. FISCHER
Expert Comptable

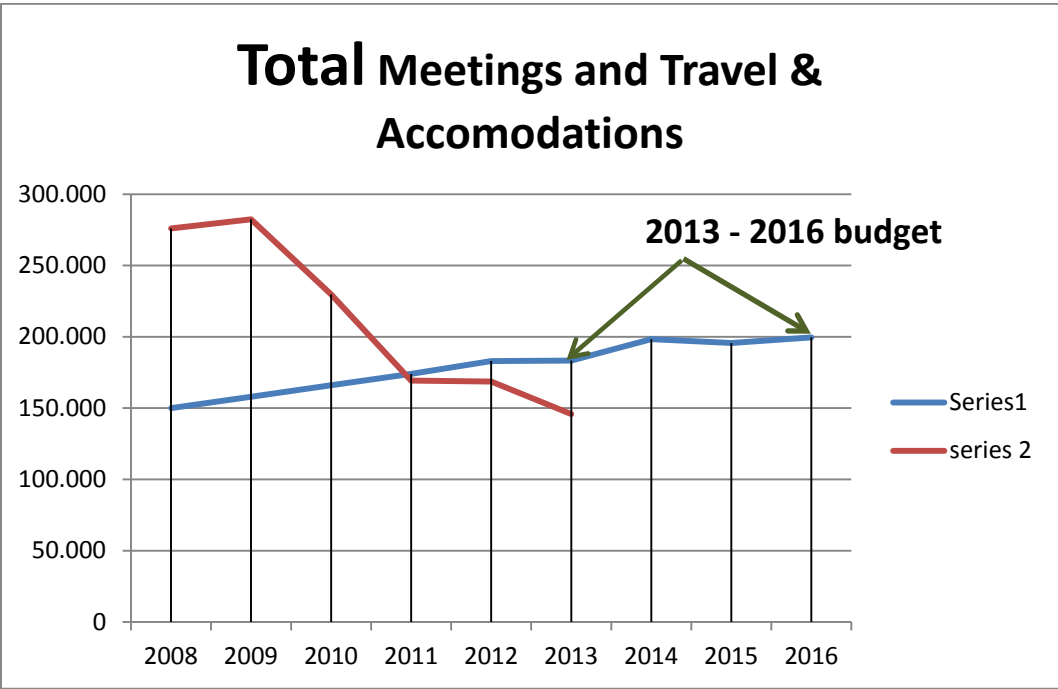
B. Some key figures



Total Charges



Total Meetings and Travel & Accomodations





C.

Comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2013

Rapport établi le 15 juillet 2014

SOMMAIRE

1	Etat de la situation financière au 31 decembre 2013.....	3
2	Etat de la performance financière.....	4
3	Etat budgetaire.....	5
4	Notes annexes.....	6
	Règles et methodes comptables.....	7
	Notes sur le Bilan.....	11
	Notes sur le Résultat.....	17
5	Variation des capitaux propres.....	22
6	Tableau des flux de trésorerie au 31 decembre 2013.....	23

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
Actifs à court terme		
Disponibilités	1 526 335 €	1 731 919 €
Créances Etats membres	93 701 €	117 246 €
Créances Membres Correspondants	34 201 €	39 288 €
Autres Créances – Certificats	330 €	1 495 €
Autres créances	106 871 €	47 656 €
Charges constatées d'avance	12 588 €	11 170 €
TOTAL (I)	1 774 026 €	1 948 775 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	420 €	9 140 €
Terrain	1 050 000 €	932 750 €
Immeubles - murs	1 439 930 €	1 229 971 €
Agencements	583 540 €	318 383 €
Matériel de bureau et informatique	59 565 €	90 267 €
Mobilier	6 062 €	8 489 €
Logiciels	8 893 €	4 295 €
TOTAL (II)	3 148 410 €	2 593 294 €
TOTAL GENERAL (I à II)	4 922 436 €	4 542 070 €

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Passifs à court terme		
Créances payées d'avances	111 165 €	165 263 €
Autres dettes	64 070 €	70 091 €
Total passif à court terme (I)	175 235 €	235 354 €
Passifs à long terme		
Avantages au personnel	2 328 800 €	2 272 000 €
Autres provisions		
Total passif à long terme (II)	2 328 800 €	2 272 000 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	2 418 401 €	2 034 716 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
Ecart réévaluation immeuble	2 916 837 €	2 579 837 €
Réserves et report à nouveau	-600 445 €	-641 617 €
Résultat	46 685 €	41 172 €
Total actif net (IV)	2 418 401 €	2 034 716 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

2 ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

PRODUITS EXPLOITATION	31/12/2013	31/12/2012
Participation contributive Etats Membres	1 873 200 €	1 861 800 €
Autres produits opérationnels	69 973 €	118 952 €
Total produits exploitation (I)	1 943 173 €	1 980 752 €
CHARGES EXPLOITATION		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	1 350 713 €	1 380 420 €
Charges liées à l'activité	413 769 €	390 137 €
Dotations aux amortissements	147 624 €	109 140 €
Régularisation Comptes clients	-48 834 €	13 442 €
Provision engagement retraite OIML	48 348 €	57 974 €
Autres charges opérationnelles		
Total charges exploitation (II)	1 911 620 €	1 951 114 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III=I-II)	31 554 €	29 638 €
Résultat financier	15 132 €	12 393 €
Résultat exceptionnel		-860 €
Total produits / charges non opérationnels (IV)	15 132 €	11 533 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	46 685 €	41 172 €

3 ETAT BUDGETAIRE

Exécution du budget	2012	2012	2013	2013
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Personnel en activité		1 287 544 €	1 232 971 €	1 244 046 €
Retraites		92 876 €	107 499 €	106 667 €
Total charges de personnel	1 462 000 €	1 380 420 €	1 340 470 €	1 350 713 €
Coûts de fonctionnement		68 102 €	66 162 €	75 652 €
Coûts administratif		86 935 €	66 204 €	125 625 €
Coûts de communication		58 828 €	54 104 €	58 305 €
Coût de réunion - CIML		92 535 €	77 746 €	92 210 €
Voyages et déplacements		76 026 €	105 580 €	53 608 €
Frais divers		57 443 €	17 182 €	31 738 €
Fonds spéciaux pour développement			35 000 €	
Total autres charges	397 000 €	439 871 €	421 978 €	437 137 €
Dotation aux amortissements		109 140 €	110 178 €	147 624 €
Provision pour retraite		57 974 €	40 000 €	48 348 €
Provision pour créances impayées			18 200 €	980 €
Total dépréciations et provisions	65 000 €	167 114 €	168 378 €	196 952 €
PRODUITS				
Contributions EM	1 756 000 €	1 769 000 €	1 764 000 €	1 778 000 €
Abonnements des MC	83 000 €	92 800 €	79 800 €	95 200 €
Revenus des Certificats	66 000 €	112 175 €	70 000 €	65 310 €
Centre de traduction			15 000 €	1 400 €
Revenus financiers	20 000 €	12 864 €	15 000 €	15 132 €
Autres produits	6 000 €	41 737 €		76 446 €
Total produits	1 931 000 €	2 028 577 €	1 943 800 €	2 031 487 €
Résultat	7 000 €	41 172 €	12 974 €	46 685 €

4 NOTES ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

L'arrêté des comptes a été fait par le Directeur du Bureau en date du 20 février 2014 conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement financier révisé de l'OIML – Edition 2012.

Les documents de synthèse annuels établis conformément à l'annexe 3 du règlement financier révisé de l'OIML comprennent les états financiers suivants : bilan, compte de résultat, état budgétaire, notes annexes aux états financiers, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Les notes ou tableaux ci-après font donc partie intégrante des états financiers annuels :

Note 1	Principes comptables.....	7
Note 2	Détail des disponibilités.....	11
Note 3	Analyse des soldes des Etats Membres.....	11
Note 4	Détail des autres créances.....	14
Note 5	Détail des charges constatées d'avance.....	14
Note 6	Détail des immobilisations financières.....	14
Note 7	Détail des créances à long terme.....	14
Note 8	Etat des immobilisations et amortissements.....	15
Note 9	Détail des autres dettes.....	15
Note 10	Détail des avantages du personnel.....	16
Note 11	Analyse des autres provisions.....	16
Note 12	Etats des abonnements des Membres Correspondants.....	17
Note 13	Détail des autres ventes et autres produits.....	17
Note 14	Détail charges de personnel.....	17
Note 15	Détail des couts de fonctionnement.....	18
Note 16	Détail des couts administratif	18
Note 17	Détail des couts de communication.....	18
Note 18	Détail des couts de réunion.....	19
Note 19	Détail des frais de voyages et déplacements.....	19
Note 20	Détail des frais divers.....	19
Note 21	Détail des dotations / reprises de provisions.....	20
Note 22	Détail des produits exceptionnels.....	21
Note 23	Détail des charges exceptionnelles.....	21

Règles et méthodes comptables

Note 1 Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'OIML sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), émises par le Comité du secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants). En l'absence de normes IPSAS, ce sont les normes IAS (IFRS) qui sont appliquées.

Monnaie de référence et monnaies de présentation

Le règlement financier de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale révisé au 1er janvier 2013 prévoit à son article 2 que l'unité de compte prévue par la convention créant l'OIML est le Franc-Or, dont la parité par rapport au Franc Français est celle qui est indiquée par la Banque de France.

Toutefois, le Règlement (CE) N° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 a remplacé le Franc Français par l'Euro à compter du 1er janvier 1999, et dispose que "Les références aux unités monétaires nationales qui figurent dans des instruments juridiques existant à la fin de la période transitoire doivent être lues comme des références à l'unité euro en appliquant les taux de conversion respectifs." En conséquence, la Banque de France n'a pas maintenu l'unité de compte "Franc-Or".

Compte tenu de ces dispositions, les différents états financiers et états de comptabilité de l'OIML sont tenus en Euros.

Principales méthodes utilisées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices et conformément aux dispositions du règlement financier révisé au 1er janvier 2013 (RF).

Immobilisations corporelles (RF- article 4.1)

Les terrains, les immeubles, les installations et équipements, dont l'OIML est propriétaire, sont comptabilisés à leur valeur estimative actuelle diminuée des amortissements cumulés.

Ceci se traduit par la revalorisation des actifs immobilisés et par la comptabilisation d'un écart de réévaluation au niveau des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2013.

Les autres immobilisations corporelles dont l'OIML est propriétaire sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements.

L'amortissement est calculé linéairement de manière à étaler le coût de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée comme suit :

- * Terrain.....pas d'amortissement
- * Immeubles, murs.....50 ans
- * Immeubles, toit et ravalement.....20 ans
- * Immeubles, aménagements.....10 ans
- * Agencements, aménagements et installations.....5 à 10 ans
- * Autres immobilisations corporelles.....3 à 10 ans

Immobilisations incorporelles (RF- article 4.2)

Le coût des logiciels informatiques, lorsqu'ils constituent des actifs, sont amortis linéairement selon une durée d'utilisation ne pouvant excéder 3 ans.

Instruments financiers (RF article 5)

Dans les limites qui lui sont fixées par le Comité et sous le contrôle de celui-ci, le Directeur est autorisé à investir les disponibilités de l'Organisation dans des obligations d'Etat ayant une cote publiée non inférieure à « AAA », des certificats de dépôt ou des comptes d'épargne assurés dans l'un des états membres de l'Organisation.

Les intérêts, dividendes, pertes et gains sur les instruments financiers, qu'ils soient réalisés ou non, sont comptabilisés dans les produits et charges du compte de résultat.

Prestations particulières sur conventions – en-cours (RF article 6)

Le Bureau peut passer des contrats avec toute organisation Internationale ou Régionale afin d'effectuer sur financement de cette organisation des travaux et prestations particuliers entrant dans le champ de compétence de l'Organisation et conforme à ses objectifs (par exemple traduction de publications de l'OIML dans une autre langue que l'Anglais et le Français). Les objectifs et les conditions de ces contrats devront être préalablement soumis à l'accord du Comité.

Les produits et charges relatifs à une prestation effectuée sur plusieurs exercices, dans le cadre de ces contrats, font l'objet des régularisations comptables appropriées pour satisfaire aux règles de constatation des produits fixées à l'article 8 (constatation des produits : cf. ci-après).

Créances d'exploitation

Les contributions des Etats Membres en retard lors de la clôture d'un exercice budgétaire seront considérées comme créances de l'Organisation et figureront comme telles à l'actif jusqu'à leur encaissement effectif.

Le cas des Etats défaillants est traité en application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML : la radiation d'un pays ayant atteint trois années d'arriérés est constatée automatiquement par le Directeur du Bureau International de Métrologie Légale.

La 14^{ème} Conférence Internationale a souhaité clarifié l'Article XXIX de la Convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres n'ayant pas intégralement réglé leur contribution annuelle. Il a été décidé que :

- (a) Un État Membre qui n'a pas réglé sa contribution annuelle pendant trois années consécutives doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné, conformément à l'Article XXIX, premier paragraphe, de la Convention ;
- (b) Un État Membre qui n'a pas intégralement réglé sa contribution annuelle doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné lorsque ses arriérés accumulés sont équivalents au total des trois dernières années de contributions dues ;
- (c) Un État Membre en arriéré recevra un avertissement final écrit au moins six mois avant l'accumulation du montant de trois ans mentionnée en (a) ou (b). L'avertissement inclura une demande de règlement total du montant ;

(d) Les dispositions en (a), (b) et (c) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

La 14^{ième} Conférence Internationale a souhaité clarifié aussi l'Article XXX, second paragraphe, de la Convention en ce qui concerne la réadmission des États Membres officiellement considérés comme ayant démissionné Il a été décidé que :

(a) Un État Membre qui est officiellement considéré comme ayant démissionné peut être réadmis uniquement après qu'il a réglé ses contributions impayées, dont le montant est calculé comme la contribution totale que l'État Membre aurait eu à payer au cours des trois dernières années immédiatement avant l'année de réadmission conformément à la classification dudit État Membre au moment de sa réadmission ;

(b) Les dispositions en (a) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

Les avances et acomptes sur des charges de l'exercice suivant (par exemple acomptes versés pour l'organisation de réunions, acomptes sur travaux, etc.), peuvent être inscrits comme créances sur des fournisseurs.

Les avances reçues de clients dans le cadre des contrats visés à l'article 6 sont inscrites sur les comptes "clients" au passif du bilan.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'engagement.

Les cotisations des Etats Membres et les abonnements forfaitaires des Membres Correspondants sont comptabilisés à leur date d'exigibilité, soit la date d'ouverture de l'exercice.

Les produits financiers sont enregistrés dans l'exercice pendant lequel ils ont couru.

Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis par l'OIML, soit selon les termes des contrats convenus soit, en l'absence de convention lors de l'émission de la facture ou de la demande de paiement.

Les cotisations des Etats Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants correspondant au paiement partiel ou total des sommes dues au titre des exercices suivants, seront inscrits comme dettes de l'Organisation vis-à-vis de ces Membres.

Réserves

Les résultats annuels, qu'ils soient déficitaires ou bénéficiaires, sont systématiquement affectés en report à nouveau pendant toute la période financière définie à l'article 1. Au terme de chaque période financière, la Conférence décide de l'affectation éventuelle en réserve.

Provisions

Les provisions sont comptabilisés quand l'OIML est tenue par une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement entraînera un emploi de ressources sans contrepartie probable et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation en cause peut être effectuée.

Avantages du personnel

En application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML, les droits à retraite acquis sont évalués par un actuaire et sont présentés dans la Note 10.

Ils font l'objet d'une provision pour charges établie conformément aux dispositions des normes IPSAS. Ceci se traduit par une perte exceptionnelle sur l'exercice courant correspondant à l'inscription au passif du bilan de la provision pour retraites évaluée conformément aux normes IPSAS en comparaison de l'évaluation donnée l'année précédente conformément à la règle antérieure.

Emprunts

L'OIML ne fait pas appel à l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Le Directeur du Bureau peut passer par profits et pertes le montant des pertes ou gains des fonds, cession d'actifs, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes ces sommes soit soumis au Comité et à la Conférence - en particulier, seront ainsi pris en compte les écarts entre les contributions théoriques dues par les Etats Membres et leurs versements réels, dans la mesure où ces écarts sont suffisamment faibles.

Contributions Volontaires - Dons et Legs

Le Directeur du Bureau peut accepter des contributions volontaires ainsi que des dons et legs, que ces apports soient ou non en espèces, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et l'activité de l'Organisation.

L'acceptation des apports qui entraînent, soit directement, soit indirectement des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation doit recevoir au préalable l'accord de la Conférence ou, en cas d'urgence, celui du Comité.

Les apports en biens meubles ou immeubles sont évalués en unités monétaires et inscrits au bilan de l'Organisation.

Notes sur le Bilan

Note 2 Détail des disponibilités

Détail des disponibilités	31/12/2013	31/12/2012
Caisse d'Epargne	975 941 €	963 460 €
LCL placement	305 234 €	
Banque de France	106 438 €	558 292 €
Chèques Postaux	15 705 €	45 772 €
Crédit Lyonnais	60 259 €	76 045 €
Caisse	408 €	1 272 €
Banque de Berne	5 740 €	11 906 €
Banque de France – Centre de Traduction	46 792 €	62 692 €
Intérêts courus à recevoir	9 817 €	12 481 €
Total	1 526 335 €	1 731 919 €

Note 3 Analyse des soldes des Etats Membres

Les créances s'analysent comme suit :

Créances "clients"	31/12/2013	31/12/2012
<i>Actif</i>		
Etats membres	238 561 €	333 449 €
Membres correspondants	34 201 €	39 288 €
Autres clients	330 €	1 495 €
Provisions dépréciation	-144 860 €	-216 203 €
<i>Passif</i>		
Etats membres - Avances	-70 000 €	-153 411 €
Membres correspondants - Avances	-41 165 €	-11 852 €
Total	17 068 €	-7 233 €

Le détail des créances des Etats membres et des Membres Correspondants est détaillé ci-après :

Etats Membres	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011
AFRIQUE DU SUD			56 800
ALBANIE	14 000	14 500	
ARABIE SAOUDITE			42 085
CAMEROUN	42 700	42 600	53 984
COLOMBIE	2 700		
R.P.D. De Corée		25 703	25 703
CUBA	14 300	14 800	14 200
ETHIOPIE	42 700	42 600	38 630
GRECE – Avance		-100	-400
GUINEE		-13 311	36 009
INDONESIE		29 000	
IRAN	57 000	29 000	28 400
IRLANDE – Avance	-14 000	-14 000	-14 500
ISRAEL		28 700	14 200
Italie			11 700
KENYA	1 115		1 309
LIBAN	42 700	42 600	35 689
NORVEGE – Avance	-14 000	-14 000	
NVLE ZELANDE – Avance		-14 000	-14 500
POLOGNE – Avance	-28 000	-28 000	-29 000
PORTUGAL – Avance		-14 000	
ROYAUME UNIE – Avance		-56 000	
SRI LANKA	21 346	21 346	35 546
TUNISIE – Avance	-14 000		
ZAMBIE		42 600	61 073
	168 561	180 038	396 929

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011
ARGENTINE		1 450	
BANGLADESH		1 450	2 570
BARBADE			4 500
BENIN	1 400		7 406
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance	-1 020	-1 020	-1 020
BOTSWANA		1 450	4 817
BURKINA FASO	4 190	4 020	6 224
CAMBODGE	1 400		
COMORES	4 190	4 020	9 172
R.P.D. De Corée		4 020	2 570
COSTA RICA		1 059	1 340
REPUBLIQUE DOMINICAINE	-5 460	2 790	3 690
GABON - Avance	-1 174	-2 574	6 594
GAMBIE - UNIDO	1 400		
GEORGIE - Avance	-1 400		
GHANA		1 340	1 340
GUATEMALA - Avance		-1 120	-1 120
GUINEE - Avance	-11 911		
HONG KONG - Avance		-1 400	
ISLANDE			1 340
KIRGHIZISTAN			1 340
KOWEIT			6 434
LETONIE - Avance	-170	-170	-220
LIBYE - Avance	-1 677	-3 077	-4 527
MADAGASCAR			182
MALAWIE - Avance			-1 450
MAURITANIE	1 400		
MONGOLIE - Avance	309	-1 091	-1 120
NEPAL	2 850	1 450	4 710
NICARAGUA	4 190	4 020	7 344
NIGERIA	1 400		
OMAN	1 450	1 450	
OUZBEKISTAN	232	232	122
PANAMA	-13 317		
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	1 400		1 523
RWANDA	-910	4 020	3 480
SIERRA LEONE - UNIDO	1 400		
SINGAPOUR - Avance	-1 400	-1 400	
SOUDAN	1 400		2 670
SYRIE	1 400		
TADJIKISTAN	4 190	4 020	5 515
TRINITE & TOBAGO		1 047	1 038
UKRAINE		1 450	1 389
URUGUAY	-2 726		1 340
	-6 964	27 436	79 192

Les provisions sur créances Etats Membres et Membres Correspondants sont les suivantes :

Pays	Provision au 31/12/2013	Provision au 31/12/2012
REP. POP. DEM. DE COREE		25 704 €
CAMEROUN	42 700 €	42 600 €
ETHIOPIE	42 700 €	42 600 €
LIBAN	42 700 €	42 600 €
ZAMBIE		42 600 €
BURKINA FASO	4 190 €	4 020 €
COMMORES	4 190 €	4 020 €
REP. POP. DEM. DE COREE		4 020 €
NICARAGUA	4 190 €	4 020 €
TADJIKISTAN	4 190 €	4 020 €
Total provisions	144 860 €	216 204 €

Note 4 Détail des autres créances

Les autres créances d'un montant de 106 871 € comprennent essentiellement un solde de TVA déductible pour un montant de 29 336 €, la TVA en attente de remboursement pour un montant de 64 451 € et acomptes payés à des fournisseurs pour les travaux pour un montant de 11 748 €.

Note 5 Détail des charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 12 588 € comprennent principalement des paiements de services annuels ou d'abonnements dont une partie relève de l'exercice 2014.

Note 6 Détail des immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 420 € concerne des dépôts et cautionnements.

Note 7 Détail des créances à long terme

Aucune créance n'apparaît à long terme.

Note 8 Etat des immobilisations et amortissements

	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	19 323 €	10 430 €	8 893 €	9 488 €	5 193 €	4 295 €
Terrain	1 050 000 €		1 050 000 €	932 750 €		932 750 €
Immeubles – murs	1 593 694 €	153 764 €	1 439 930 €	1 340 850 €	110 879 €	1 229 971 €
Installations générales	271 258 €	12 935 €	258 323 €	9 209 €	53 €	9 156 €
Agencements	485 725 €	160 508 €	325 217 €	426 400 €	117 173 €	309 227 €
Matériel de bureau	2 680 €	1 909 €	770 €	2 381 €	1 638 €	742 €
Matériel informatique	50 831 €	34 287 €	16 544 €	40 975 €	22 124 €	18 851 €
Serveur système	82 858 €	40 608 €	42 251 €	82 858 €	12 185 €	70 673 €
Mobilier	35 023 €	28 961 €	6 062 €	35 023 €	26 534 €	8 489 €
TOTAL 31/12	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €
TOTAL 01/01	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €
Variation de l'exercice	711 459 €	147 624 €	563 835 €	433 227 €	109 140 €	324 087 €

Note 9 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à court terme et comprennent les postes suivants :

	31/12/2013	31/12/2012
Urssaf	19 722 €	21 481 €
Ircantec	7 340 €	6 347 €
Mutuelle	4 672 €	4 742 €
Prévoyance	6 383 €	6 391 €
Congés payés	17 873 €	21 430 €
Dettes sociales	55 989 €	60 391 €
Fournisseurs	843 €	2 377 €
Factures non parvenues	6 977 €	7 323 €
Fournisseurs	7 820 €	9 700 €

Note 10 Détail des avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent le fonds de retraite pour 2 272 000 € en application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML.

	31/12/2013
Engagement de retraite au 01/01/2013	2 272 000 €
Contribution salariale	8 452 €
Provision retraite	48 348 €
Solde au 31/12/2013	2 328 800 €

Le total des droits à retraite acquis par le personnel, évalués par un actuare, se monte à :

Total des droits acquis au	
Au 31/12/2006	1 575 800 €
Au 31/12/2007	1 693 100 €
Au 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
Au 31/12/2009	1 880 900 €
Au 31/12/2010	2 158 500 €
Au 31/12/2011	2 205 900 €
Au 31/12/2012	2 272 000 €
Au 31/12/2013	2 328 800 €

Note 11 Analyse des autres provisions

Au cours de l'exercice, l'OIML n'a connu aucun litige.

Notes sur le Résultat

Note 12 Etats des abonnements des Etats Membres et des Membres Correspondants.

Le montant des contributions des Etats est de 1 873 200 € qui se décompose en :

	2013	2012
Etats Membres	1 778 000 €	1 769 000 €
Membres Correspondants	95 200 €	92 800 €
Total contributions des Etats	1 873 200 €	1 861 800 €

Note 13 Détail des autres ventes et autres produits

Le montant des autres produits, 69 973 € correspond à :

	2013	2012
Certificats	65 310 €	112 175 €
Domc		1 710 €
Abonnements bulletins	36 €	2 616 €
Participation traduction	1 400 €	
Etudes	2 280 €	
Divers	947 €	2 351 €
Total contributions des Etats	69 973 €	118 852 €

Note 14 Détail des charges de personnel

Le total des charges de personnel est de 1 350 710 € et se décompose en :

	2013	2012
Salaires BIML	978 828 €	1 012 998 €
Cotisations sociales	265 218 €	274 546 €
Retraités OIML	106 667 €	92 876 €
Total charges de personnel	1 350 713 €	1 380 420 €

Note 15 Détail des couts de fonctionnement

Le total des couts de fonctionnement est de 75 652 € dont les principaux postes sont :

	2013	2012
Eau & Electricité	11 226 €	9 196 €
Fournitures	7 544 €	5 302 €
Entretien et réparation	51 890 €	48 714 €
Prime assurance	3 332 €	3 248 €
Taxe foncière et balayage	1 660 €	1 643 €
Total couts de fonctionnement	75 652 €	68 102 €

Note 16 Détail des couts administratif

Le montant des couts administratif représente 125 625 € et se décompose en :

	2013	2012
Fournitures administratives	5 141 €	2 140 €
Maintenance	28 402 €	22 645 €
Documentation	1 145 €	1 870 €
Honoraires	83 718 €	52 467 €
Téléphone	7 220 €	7 813 €
Total couts administratif	125 625 €	86 935 €

Note 17 Détail des couts de communication

Le total des couts de communication, 58 305 €, correspond à :

	2013	2012
Publications et Médaille	15 424 €	17 098 €
Affranchissements postaux	9 945 €	10 904 €
Transporteurs	605 €	507 €
Internet	32 331 €	30 319 €
Total couts administratif	58 305 €	58 828 €

Note 18 Détail des couts de réunion

Le détail des couts de réunion, 92 210 €, est de :

	2013	2012
Frais colloque & séminaire	2 280 €	7 105 €
Réceptions	11 451 €	85 431 €
CIML	78 479 €	
Total couts de réunion	92 210 €	92 535 €

Note 19 Détail des couts de voyages et déplacements

Le montant des voyages et déplacements est de 53 608 € et se décompose en :

	2013	2012
Voyage & Déplacements	27 253 €	40 879 €
Missions	26 355 €	35 148 €
Total couts de réunion	53 608 €	76 026 €

Note 20 Détail des couts des frais divers

Les frais divers, 31 738 €, correspondent à :

	2013	2012
Etudes		1 136 €
Pourboires	3 935 €	2 935 €
Services bancaires	3 774 €	3 512 €
Pertes s/ créances irrécouvrables	23 368 €	48 328 €
Charges diverses	661 €	1 533 €
Total frais divers	31 738 €	57 443 €

Note 21 Détail des dotations / reprises de provisions

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions est de 124 629 €. Concernant la dotation au Fonds de Pension, voir Note 10.

Dotation de l'exercice	2013	2012
Logiciels	5 237 €	2 787 €
Bâtiments	42 885 €	39 409 €
Installations générales	12 882 €	53 €
Agencements	43 335 €	41 123 €
Matériel de bureau	271 €	206 €
Matériel informatique	12 163 €	10 464 €
Serveur système	28 423 €	12 185 €
Mobilier	2 427 €	2 915 €
Total dotation aux amortissements	147 624 €	109 140 €
Comptes clients - reprise provision	-71 343 €	-34 886 €
Fonds de pension	48 348 €	57 974 €
Total dotations de l'exercice	-22 995 €	23 089 €

La 14^{ème} Conférence Internationale ayant souhaité clarifié l'Article XXIX de la convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres et les Membres Correspondants, les comptes de l'OIML ne font pas apparaître des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, la conséquence sur les comptes au 31 décembre 2013 est :

- Perte sur créances irrécouvrables :	- 23 368 €
- Dotation provision créances :	- 980 €
- Produits divers :	859 €
- Reprise provision créances :	72 323 €
- Soit un produit sur les comptes 2013 :	48 834 €

Note 22 Détail des produits exceptionnels

Absence de produits exceptionnels au cours de l'exercice 2013.

Note 23 Détail des charges exceptionnelles

Absence de charges exceptionnelles au cours de l'exercice 2013.

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Réévaluation Immeuble	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde net au 01/01/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Résultat de l'exercice					41 172 €	
Réévaluation immeuble			330 000 €			
Solde net au 31/12/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Solde net au 01/01/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Résultat de l'exercice					46 685 €	
Réévaluation immeuble			337 000 €			
Solde net au 31/12/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €

Le résultat annuel est totalisé au 1er janvier suivant dans le Report à nouveau.

Les réserves sont celles constatées et approuvées par la Conférence en 2008, sur la base des comptes de l'exercice 2007.

La décision d'affecter les résultats et le report à nouveau dans les réserves relève de la Conférence lors de sa réunion de 2013, sur la base des comptes de l'exercice 2012.

6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DECEMBRE 2013

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013		
	2013	2012
Solde des activités	46 685	41 172
+/- Dotations - reprises aux amortissements et provisions	196 952	167 114
+ Impact résolution 11 & 12	-48 955	13 442
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	194 682	221 727
+/- Variation du BFR lié à l'activité	-34 527	173 942
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	160 154	395 669
- Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	-374 459	-103 227
+/- Variation des prêts et avances consentis	8 720	15 340
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-365 739	-87 887
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-205 585	307 782
TRESORERIE D'OUVERTURE	1 731 919	1 424 137
TRESORERIE DE CLOTURE	1 526 335	1 731 919
ECART	0	0



D.

Annual accounts for the year 2013

Report established on 15 July 2014

SUMMARY

1	Balance sheet as of 31 december 2013	3
2	Income statement for 2013.....	4
3	Execution of the budget	5
4	Notes to the financial statements.....	6
	Accounting principles	7
	Notes on the balance sheet.....	11
	Notes on the income statement	17
5	Statement of changes in net assets/equity	22
6	Cash-flow statement at 31 december 2013	23

1 BALANCE SHEET AS OF 31 DECEMBER 2013

ASSETS	31/12/2013	31/12/2012
Current assets		
Cash	1 526 335 €	1 731 919 €
Member States receivables	93 701 €	117 246 €
Corresponding Members receivables	34 201 €	39 288 €
Orther receivables – Cerificats	330 €	1 495 €
Other receivables	106 871 €	47 656 €
Prepayments	12 588 €	11 170 €
TOTAL (I)	1 774 026 €	1 948 775 €
Non current assets		
Long term investments	420 €	9 140 €
Land	1 050 000 €	932 750 €
Building - walls	1 439 930 €	1 229 971 €
Fittings	583 540 €	318 383 €
Office equipment	59 565 €	90 267 €
Furniture	6 062 €	8 489 €
Software	8 893 €	4 295 €
TOTAL (II)	3 148 410 €	2 593 294 €
General total (I to II)	4 922 436 €	4 542 070 €

LIABILITIES	31/12/2013	31/12/2012
Current liabilities		
Member States payables	111 165 €	165 263 €
Other payables	64 070 €	70 091 €
Total current liabilities	175 235 €	235 354 €
Non current liabilities		
Employee benefits	2 328 800 €	2 272 000 €
Other provisions		
Total passif à long terme (II)	2 328 800 €	2 272 000 €
Net assets	2 418 401 €	2 034 716 €
Capital	55 324 €	55 324 €
Revaluation Building	2 916 837 €	2 579 837 €
Reserves and accumulated results	-600 445 €	-641 617 €
Result of the year	46 685 €	41 172 €
Total net assets	2 418 401 €	2 034 716 €
Balance	0 €	0 €

2 INCOME STATEMENT FOR 2013

OPERATING INCOME	31/12/2013	31/12/2012
Member States contributions	1 873 200 €	1 861 800 €
Other operating income	69 973 €	118 952 €
Total Operating income	1 943 173 €	1 980 752 €
OPERATING EXPENSES		
Staff expenses	1 350 713 €	1 380 420 €
Operating expenses	413 769 €	390 137 €
Depreciations	147 624 €	109 140 €
Regularization accounts receivable	-48 834 €	13 442 €
Provision for retirement	48 348 €	57 974 €
Other operating expenses		
Total operating expenses	1 911 620 €	1 951 114 €
OPERATING RESULT		
	31 554 €	29 638 €
Financial result	15 132 €	12 393 €
Extraordinary result		-860 €
Total non operating results	15 132 €	11 533 €
NET RESULT		
	46 685 €	41 172 €

3 EXECUTION OF THE BUDGET

Budget realization	2012	2012	2013	2013
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Active staff		1 287 544 €	1 232 971 €	1 244 046 €
Pension System		92 876 €	107 499 €	106 667 €
Total staff costs	1 462 000 €	1 380 420 €	1 340 470 €	1 350 713 €
Running costs		68 102 €	66 162 €	75 652 €
Administrative costs		86 935 €	66 204 €	125 625 €
Communication costs		58 828 €	54 104 €	58 305 €
Meetings costs - CIML		92 535 €	77 746 €	92 210 €
Travel & accommodation costs		76 026 €	105 580 €	53 608 €
Miscellaneous costs		57 443 €	17 182 €	31 738 €
Special funds for developing count			35 000 €	
Total other charges	397 000 €	439 871 €	421 978 €	437 137 €
Depreciations		109 140 €	110 178 €	147 624 €
Provision for retirement		57 974 €	40 000 €	48 348 €
Provision for uncollected funds			18 200 €	980 €
Total charges other than staff	65 000 €	167 114 €	168 378 €	196 952 €
INCOME				
Member State contribution	1 756 000 €	1 769 000 €	1 764 000 €	1 778 000 €
CM Fees	83 000 €	92 800 €	79 800 €	95 200 €
Certificat Fees	66 000 €	112 175 €	70 000 €	65 310 €
Translation Center			15 000 €	1 400 €
Financial Income	20 000 €	12 864 €	15 000 €	15 132 €
Other Income	6 000 €	41 737 €		76 446 €
Total income	1 931 000 €	2 028 577 €	1 943 800 €	2 031 487 €
Result	7 000 €	41 172 €	12 974 €	46 685 €

4 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

The financial year covers the period of 1st January 2013 to 31 December 2013.

The accounts were closed by the BIML Director on 20 February 2014 according to the provisions of Article 20 of the OIML Financial Regulations – Edition 2012.

The financial statements established according to Annex 3 of the Financial Regulations include the following: balance sheet, income statement, notes to the financial statements, statement of changes in net assets/equity, cash flow statement.

The following notes or tables are therefore part of the presentation of the annual financial statements:

Note 1	Main accounting methods.....	7
Note 2	Cash and investment details.....	11
Note 3	Member States balance analysis	11
Note 4	Other receivables details.....	14
Note 5	Prepayments detail.....	14
Note 6	Long term investments details	14
Note 7	Long term receivables detail.....	14
Note 8	Fixed assets and accumulated depreciations state.....	15
Note 9	Other payables detail	15
Note 10	Employee benefits detail.....	16
Note 11	Other provisions analyzis.....	16
Note 12	Member State contribution detail	17
Note 13	Other operating revenue and income detail	17
Note 14	Staff expenses detail	17
Note 15	Running costs detail.....	18
Note 16	Administrative costs detail.....	18
Note 17	Communication costs detail.....	18
Note 18	Meeting costs detail	19
Note 19	Travel and accomodation costs detail.....	19
Note 20	Miscellaneous costs detail	19
Note 21	Depreciation and recovering detail	20
Note 22	Extraordinary income detail.....	21
Note 23	Extraordinary expenses detail.....	21

Accounting principles

Note 1 Main accounting methods

The OIML financial statements are established according to the international public sector accounting standards, IPSAS, issued by the Public Sector Committee of the IFAC (International Federation of Accountants). When IPSAS standards are not available, the IAS (IFRS) standards are implemented.

Reference currency

The OIML Financial Regulations as revised as of 1st January 2013 says in its Article 2 that the accounting unit provided for in the Convention (Article XXIV) is the Gold Franc whose exchange rate with the French Franc is indicated by the Banque de France.

However, Council Regulation (EC) No. 974/98 of 3 May 1998 replaced the French Franc by the Euro starting from 1 January 1999 and sets forth that "References to national monetary units contained in legal instruments in force as of the end of the transitional period must be construed as references to the Euro unit by applying the respective conversion rates". Accordingly, the Banque de France did not maintain the "Gold Franc" accounting unit.

On the basis of these provisions, the various financial statements and accounting documents of OIML shall be maintained in Euros.

Main methods used

The general accounting principles have been applied, respecting the principle of prudence, in conformity with the base hypothesis of continuity of operation, of permanence of the methods from one year to another and of independence of the yearly periods and in conformity with the provisions of the OIML Financial Regulations (FR) revised as of 1st January 2013.

Tangible fixed assets (FR- article 4.1)

The land, buildings, equipment and facilities owned by the OIML are recognized at their current appraised value less accumulated depreciation.

This is reflected in the revaluation of fixed assets and the recognition of revaluation surplus in shareholders'equity at 1st January 2010, at 1st January 2012 and at 1st January 2013.

Other facilities and equipment owned by the OIML are recognized at their historical cost less depreciation

Depreciation is calculated on a straight-line basis, in order to spread the cost of each asset over the asset's useful life estimated as follows:

* Land	No depreciation
* Buildings, wall	50 years
* Buildings, roof, renovation	20 years
* Buildings, fittings.....	10 years
* Fittings, improvements and facilities	5 à 10 years
* Other tangible fixed assets	3 à 10 years

Intangible fixed assets (FR- article 4.2)

The cost of capitalised software is depreciated on a straight-line basis over a useful life not exceeding 3 years.

Financial instruments (FR article 5)

Within the limits set by the Committee and subject to the Committee's control, the Director is authorized to invest the Organisation's cash and cash equivalents in government bonds with no published rating less than "AAA", certificates of deposit, or insured savings accounts within any Member States of the organization.

Any interest, dividends and gains on financial instruments, whether realised or not, shall be recognized as revenues and expenses in the income statement.

Specific services related to contracts – work in progress (FR article 6)

The Bureau may execute contracts with any International or Regional Organisation in order to carry out specific works and services funded by such organisations and falling within the scope of competence of the Organisation and in accordance with its objectives (e.g. translation of OIML publications into a language other than English or French). The objectives and terms of such contracts shall be submitted for prior approval to the Committee.

The revenues and expenses related to services rendered over several financial years under such contracts shall give rise to accounting adjustments in order to meet the revenue recognition rules set out in Article 8. (Revenue recognition : cf. below).

Trade receivables

Contributions due by Member States and in arrears as of the close of a budget year shall be deemed receivables of the Organisation and posted as such as assets until actual collection.

The case of defaulting Member States is addressed in accordance with Article XXIX of the OIML Convention: the radiation of a Member State who reached or exceeded three years of arrears is automatically registered by the BIML Director.

The 14th International Conference wished clarified Article XXIX of the OIML Convention, as regards Member States which have not fully paid their annual contribution. It was decided that:

- (a) A Member State which has not paid its annual contribution for three consecutive years shall automatically be considered as having resigned, according to Article XXIX, first paragraph, of the Convention;
- (b) A Member State which has not fully paid its annual contribution shall be automatically considered as having resigned when its accumulated arrears amount to the total of the last three years of contributions due;
- (c) A Member State in arrears will receive a final written warning at least six months before the accumulation of the three-year amount mentioned in (a) or (b). The warning will include a request to pay the full amount;
- (d) The provisions of (a), (b) and (c) apply accordingly to Corresponding Members with respect to annual Corresponding Member fees.

The 14th International Conference wished also clarified Article XXX, second paragraph, of the Convention with respect to the readmission of Member States which have officially been regarded as having resigned. It was decided that:

(a) A Member State which has officially been regarded as having resigned may be readmitted only after it has settled its unpaid contributions, the amount of which is calculated as the total contribution that the Member State would have had to pay over the last three years immediately prior to the year of readmission according to the classification of that Member State at the time of readmission;

(b) The provisions in (a) apply accordingly to Corresponding Members with respect to Corresponding Member fees.

Advances and down payments related to expenses of the following financial year (e.g. down payments made for the organisation of meetings, down payments related to works, etc.) may be posted as amounts due by suppliers.

Advances received from clients in connection with contracts referred to under Article 6 are posted as “amounts due to clients” on the liabilities side of the balance sheet.

Revenue recognition

Revenues are recognised according to the accrual method.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members are recognised on their due date, i.e. the commencement date of the financial year.

Financial revenues are recognised during the financial year during which they accrue.

Other revenues, including expense repaid by third parties, are recognised when accruing to the OIML, either under the terms of executed contracts or, in the absence of any contract, upon issuing the invoice or the request for payment.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members representing the partial or total payment of amounts due for following years are posted as amounts due by the Organisation to such Members.

Reserves

Annual net income, whether positive or negative, is systematically posted to retained earnings during the entire financial period defined in Article 1. At the end of each financial period, the Conference decides whether the relevant amounts are to be posted to the reserves.

Provisions

Provisions are recognized when the OIML is legally or implicitly bound by any obligation resulting from past events, and where it is likely that performance of such an obligation shall entail the use of resources without any likely consideration and it is possible to make a reliable estimate of the amount of the relevant obligation.

Employees benefits

Under the resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting, the pension rights acquired are valued by an actuary and are presented in Note 10.

They are subject to an allowance for expenses determined in accordance with IPSAS. This results in an extraordinary loss on the current year corresponding to the entry on the liabilities of the provision for pensions calculated in accordance with IPSAS in comparison to the assessments given to the previous year under the previous rule.

Borrowing

OIML is not authorised to borrow.

Extraordinary revenues and expenses

The Bureau's Director shall account for the amount of losses or gains arising in connection with any funds, asset disposals, inventories or other assets, provided that a statement listing all such amounts shall be submitted to the Committee and the Conference, taking into account in particular all differences between theoretical contributions due by Member States and actual payments, insofar as such differences are sufficiently small.

Voluntary contributions – bequests and donations

The Bureau's Director may accept voluntary contributions as well as bequests and donations, whether or not in cash, provided that the same are offered for purposes compatible with the Organisation's policies, goals and operations.

The acceptance of any contributions entailing, whether directly or indirectly, any additional financial commitment for the Organisation is subject to prior approval by the Conference or, in case of emergency, by the Committee.

Contributions in movable or immovable property are valued in monetary units and posted on the Organisation's balance sheet.

Notes on the balance sheet

Note 2 Cash and investment details

Details of cash	31/12/2013	31/12/2012
Caisse d'Epargne	975 941 €	963 460 €
LCL Investment	305 234 €	
Banque de France	106 438 €	558 292 €
Chèques Postaux	15 705 €	45 772 €
Crédit Lyonnais	60 259 €	76 045 €
Caisse	408 €	1 272 €
Banque de Berne	5 740 €	11 906 €
Banque de France – Traduction Center	46 792 €	62 692 €
Interest to be received	9 817 €	12 481 €
Total	1 526 335 €	1 731 919 €

Note 3 Member States balance analysis

The receivables are analyzed as follows:

Receivables	31/12/2013	31/12/2012
<u>Asset</u>		
Member States	238 561 €	333 449 €
Corresponding Members	34 201 €	39 288 €
Other clients	330 €	1 495 €
Provisions for doubtful debts	-144 860 €	-216 203 €
<u>Liabilities</u>		
Member States - Advance	-70 000 €	-153 411 €
Corresponding Members - Advance	-41 165 €	-11 852 €
Total	17 068 €	-7 233 €

The detail of Member States and Corresponding Members balance is shown below:

Etats Membres	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011
AFRIQUE DU SUD			56 800
ALBANIE	14 000	14 500	
ARABIE SAOUDITE			42 085
CAMEROUN	42 700	42 600	53 984
COLOMBIE	2 700		
R.P.D. De Corée		25 703	25 703
CUBA	14 300	14 800	14 200
ETHIOPIE	42 700	42 600	38 630
GRECE – Avance		-100	-400
GUINEE		-13 311	36 009
INDONESIE		29 000	
IRAN	57 000	29 000	28 400
IRLANDE – Avance	-14 000	-14 000	-14 500
ISRAEL		28 700	14 200
ITALIE			11 700
KENYA	1 115		1 309
LIBAN	42 700	42 600	35 689
NORVEGE – Avance	-14 000	-14 000	
NVLE ZELANDE – Avance		-14 000	-14 500
POLOGNE – Avance	-28 000	-28 000	-29 000
PORTUGAL – Avance		-14 000	
ROYAUME UNIE – Avance		-56 000	
SRI LANKA	21 346	21 346	35 546
TUNISIE – Avance	-14 000		
ZAMBIE		42 600	61 073
	168 561	180 038	396 929

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012	Situation au 31/12/2011
ARGENTINE		1 450	
BANGLADESH		1 450	2 570
BARBADE			4 500
BENIN	1 400		7 406
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance	-1 020	-1 020	-1 020
BOTSWANA		1 450	4 817
BURKINA FASO	4 190	4 020	6 224
CAMBODGE	1 400		
COMORES	4 190	4 020	9 172
R.P.D. De Corée		4 020	2 570
COSTA RICA		1 059	1 340
REPUBLIQUE DOMINICAINE	-5 460	2 790	3 690
GABON - Avance	-1 174	-2 574	6 594
GAMBIE - UNIDO	1 400		
GEORGIE - Avance	-1 400		
GHANA		1 340	1 340
GUATEMALA - Avance		-1 120	-1 120
GUINEE - Avance	-11 911		
HONG KONG - Avance		-1 400	
ISLANDE			1 340
KIRGHIZISTAN			1 340
KOWEIT			6 434
LETTONIE - Avance	-170	-170	-220
LIBYE - Avance	-1 677	-3 077	-4 527
MADAGASCAR			182
MALAWIE - Avance			-1 450
MAURITANIE	1 400		
MONGOLIE - Avance	309	-1 091	-1 120
NEPAL	2 850	1 450	4 710
NICARAGUA	4 190	4 020	7 344
NIGERIA	1 400		
OMAN	1 450	1 450	
OUZBEKISTAN	232	232	122
PANAMA	-13 317		
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	1 400		1 523
RWANDA	-910	4 020	3 480
SIERRA LEONE - UNIDO	1 400		
SINGAPOUR - Avance	-1 400	-1 400	
SOUDAN	1 400		2 670
SYRIE	1 400		
TADJIKISTAN	4 190	4 020	5 515
TRINITE & TOBAGO		1 047	1 038
UKRAINE		1 450	1 389
URUGUAY	-2 726		1 340
	-6 964	27 436	79 192

The provisions for doubtful debts of Members are the following:

Country	Provision au 31/12/2013	Provision au 31/12/2012
REP. POP. DEM. DE COREE		25 704 €
CAMEROUN	42 700 €	42 600 €
ETHIOPIE	42 700 €	42 600 €
LIBAN	42 700 €	42 600 €
ZAMBIE		42 600 €
BURKINA FASO	4 190 €	4 020 €
COMMORES	4 190 €	4 020 €
REP. POP. DEM. DE COREE		4 020 €
NICARAGUA	4 190 €	4 020 €
TADJIKISTAN	4 190 €	4 020 €
Total provisions	144 860 €	216 204 €

Note 4 Other receivables details

The other receivables amounting to 106 871 € essentially comprise a balance of input VAT amounting to 29 336 € VAT awaiting reimbursement for an amount of 64 451 € and advances paid to suppliers for renovation work for an amount of 11 748 €

Note 5 Prepayments detail

The prepayments, which amount to 12 588 € include principally payments of annual services or subscriptions of which part is allocated to the year 2014.

Note 6 Long term investments details

This account, amounting to 420 € includes deposits and guarantees.

Note 7 Long term receivables detail

No long term receivable appears.

Note 8 Fixed assets and accumulated depreciations state

	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Depreciation	Net	Brut	Depreciation	Net
Buildings	19 323 €	10 430 €	8 893 €	9 488 €	5 193 €	4 295 €
Land	1 050 000 €		1 050 000 €	932 750 €		932 750 €
Building – wall	1 593 694 €	153 764 €	1 439 930 €	1 340 850 €	110 879 €	1 229 971 €
General facilities	271 258 €	12 935 €	258 323 €	9 209 €	53 €	9 156 €
Fittings	485 725 €	160 508 €	325 217 €	426 400 €	117 173 €	309 227 €
Office equipment	2 680 €	1 909 €	770 €	2 381 €	1 638 €	742 €
IT equipment	50 831 €	34 287 €	16 544 €	40 975 €	22 124 €	18 851 €
Computer server system	82 858 €	40 608 €	42 251 €	82 858 €	12 185 €	70 673 €
Furniture	35 023 €	28 961 €	6 062 €	35 023 €	26 534 €	8 489 €
TOTAL 31/12	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €
TOTAL 01/01	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €	2 446 706 €	186 639 €	2 260 067 €
Variation	711 459 €	147 624 €	563 835 €	433 227 €	109 140 €	324 087 €

Note 9 Other payables detail

The other debts are short term debts and include the following:

	31/12/2013	31/12/2012
Urssaf	19 722 €	21 481 €
Ircantec	7 340 €	6 347 €
Health insurance	4 672 €	4 742 €
Foresight	6 383 €	6 391 €
Annual leave	17 873 €	21 430 €
Social debts	55 989 €	60 391 €
Suppliers	843 €	2 377 €
Invoices to receive	6 977 €	7 323 €
Suppliers	7 820 €	9 700 €

Note 10 Employee benefits detail

Employee benefits include pension funds to 2 328 800 € in accordance with resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting.

	31/12/2013
Provision for pensions at 01/01/2013	2 272 000 €
Staff contribution	8 452 €
Provision for retirement	48 348 €
Provision at 31/12/2013	2 328 800 €

The total of rights acquired, evaluated by an actuary, amounts to:

Total of rights acquired at	
At 31/12/2006	1 575 800 €
At 31/12/2007	1 693 100 €
At 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
At 31/12/2009	1 880 900 €
At 31/12/2010	2 158 500 €
At 31/12/2011	2 205 900 €
At 31/12/2012	2 272 000 €
At 31/12/2013	2 328 800 €

Note 11 Other provisions analysis

The OIML did not have any dispute during the year.

Notes on the income statement

Note 12 Member State contribution detail

The contributions of states is 1 873 200 € which decomposes:

	2013	2012
Member State contributions	1 778 000 €	1 769 000 €
Corresponding Members	95 200 €	92 800 €
Total State contributions	1 873 200 €	1 861 800 €

Note 13 Other operating revenue and income detail

The amount of other products, 69 973 € is:

	2013	2012
Certificats	65 310 €	112 175 €
Domc		1 710 €
Newsletter subscription	36 €	2 616 €
Translation participation	1 400 €	
Studies	2 280 €	
Others	947 €	2 351 €
Total State contributions	69 973 €	118 852 €

Note 14 Staff expenses detail

The total staff costs of 1 350 710 € is divided into:

	2013	2012
Salary BIML	978 828 €	1 012 998 €
Social contributions	265 218 €	274 546 €
Retired OIML staff	106 667 €	92 876 €
Total staff costs	1 350 713 €	1 380 420 €

Note 15 Running costs detail

Total running costs of 75 652 € including main items are

	2013	2012
Water & Electricity	11 226 €	9 196 €
Supplies	7 544 €	5 302 €
Maintenance & repair	51 890 €	48 714 €
Insurance	3 332 €	3 248 €
Property tax	1 660 €	1 643 €
Total running costs	75 652 €	68 102 €

Note 16 Administrative costs detail

The amount of administrative costs is 125 625 € and is divided into:

	2013	2012
Administrative supplies	5 141 €	2 140 €
Maintenance	28 402 €	22 645 €
Documentation	1 145 €	1 870 €
Fees	83 718 €	52 467 €
Phone	7 220 €	7 813 €
Total administrative costs	125 625 €	86 935 €

Note 17 Communication costs detail

The total cost of communication, 58 305 €, equal to:

	2013	2012
Publications and medals	15 424 €	17 098 €
Postal	9 945 €	10 904 €
Carriers	605 €	507 €
Internet	32 331 €	30 319 €
Total communication costs	58 305 €	58 828 €

Note 18 Meeting costs detail

The retail cost of meeting, 92 210 € is:

	2013	2012
Conférence fees	2 280 €	7 105 €
Receptions	11 451 €	85 431 €
CIML	78 479 €	
Total meeting costs	92 210 €	92 535 €

Note 19 Travel and accomodation costs detail

The amount of travel and missions of 53 608 € is divided into:

	2013	2012
Travel	27 253 €	40 879 €
Missions	26 355 €	35 148 €
Total travel and accomodation costs	53 608 €	76 026 €

Note 20 Miscellaneous costs detail

Miscellaneous expenses, 31 738 € corresponding to:

	2013	2012
Studies		1 136 €
Tips	3 935 €	2 935 €
Bank charges	3 774 €	3 512 €
Loan losses	23 368 €	48 328 €
Various expenses	661 €	1 533 €
Total miscellaneous costs	31 738 €	57 443 €

Note 21 Depreciation and recovering detail

The total of endowments to depreciations and to provisions is 124 629 €. Concerning the endowment to the provision for pensions, see Note 10.

Annual endowment	2013	2012
Software	5 237 €	2 787 €
Buildings	42 885 €	39 409 €
General facilities	12 882 €	53 €
Fittings	43 335 €	41 123 €
Office equipment	271 €	206 €
IT equipment	12 163 €	10 464 €
Computer server system	28 423 €	12 185 €
Furniture	2 427 €	2 915 €
Total endowment to depreciations	147 624 €	109 140 €
Clients accounts - recovery provision	-71 343 €	-34 886 €
Pension system	48 348 €	57 974 €
Total annual endowments	-22 995 €	23 089 €

The 14th International Conference who wanted clarified Article XXIX of the OIML Convention as regards Member States and Corresponding Members, the OIML accounts do not appear more than three years of contributions arrears, effect on the financial statements at 31 December 2013 is:

- Loss on bad debt :	- 23 368 €
- Depreciation allowance claim:	- 980 €
- Other income:	859 €
- Reversal of provision for receivables :	72 323 €
- Either an income in the 2013 financial statements :	48 834 €

Note 22 Extraordinary income detail

No extraordinary income during the year 2013.

Note 23 Extraordinary expenses detail

No extraordinary expenses during the year 2013.

5 STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS/EQUITY

	Capital	Reserves	Revaluation Building	Accumulated results	Result	Total
Net at 01/01/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 249 837 €	-2 042 695 €	110 964 €	1 663 544 €
Result of the year					41 172 €	
Revaluation bulding			330 000 €			
Net at 31/12/2012	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Net at 01/01/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Result of the year					46 685 €	
Revaluation bulding			337 000 €			
Net at 31/12/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €

The annual result is added at the next 1st January in the accumulated result.

The reserves are those approved by the Conference in 2008, based on the 2007 accounts.

The decision to allocate the accumulated results to the reserves pertain to the Conference at its 2013 meeting, based on the 2012 accounts.

6 CASH-FLOW STATEMENT AT 31 DECEMBER 2013

CASH-FLOW STATEMENT AT DECEMBER 31, 2013		
	2013	2012
Balance of activities	46 685	41 172
+/- Net endowment to depreciations and provisions	196 952	167 114
+ Impact résolution 11 & 12	-48 955	13 442
+ Nett Value of assets sold	0	0
CAPACITY TO AUTOFINANCE	194 682	221 727
+/- Variation in the Working Capital requirement related to the activity	-34 527	173 942
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY THE ACTIVITY	160 154	395 669
- Outgoing related to the acquisitions of assets	-374 459	-103 227
+/- Variation of loans and advances granted	8 720	15 340
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY TH INVESTMENT	-365 739	-87 887
VARIATION IN NET CASHFLOW	-205 585	307 782
OPENING CASH	1 731 919	1 424 137
CLOSING CASH	1 526 335	1 731 919
DIFFERENCE	0	0

E. 2012 and 2013 budget realization

Budget realization	2012	2012	2013	2013
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Active staff		1 287 544 €	1 232 971 €	1 244 046 €
Pension System		92 876 €	107 499 €	106 667 €
Total staff costs	1 462 000 €	1 380 420 €	1 340 470 €	1 350 713 €
Running costs		68 102 €	66 162 €	75 652 €
Administrative costs		86 935 €	66 204 €	125 625 €
Communication costs		58 828 €	54 104 €	58 305 €
Meetings costs - CIML		92 535 €	77 746 €	92 210 €
Travel & accommodation costs		76 026 €	105 580 €	53 608 €
Miscellaneous costs		57 443 €	17 182 €	31 738 €
Special funds for developing count			35 000 €	
Total other charges	397 000 €	439 871 €	421 978 €	437 137 €
Depreciations		109 140 €	110 178 €	147 624 €
Provision for retirement		57 974 €	40 000 €	48 348 €
Provision for uncollected funds			18 200 €	980 €
Total charges other than staff	65 000 €	167 114 €	168 378 €	196 952 €
INCOME				
Member State contribution	1 756 000 €	1 769 000 €	1 764 000 €	1 778 000 €
CM Fees	83 000 €	92 800 €	79 800 €	95 200 €
Certificat Fees	66 000 €	112 175 €	70 000 €	65 310 €
Translation Center			15 000 €	1 400 €
Financial Income	20 000 €	12 864 €	15 000 €	15 132 €
Other Income	6 000 €	41 737 €		76 446 €
Total income	1 931 000 €	2 028 577 €	1 943 800 €	2 031 487 €
Result	7 000 €	41 172 €	12 974 €	46 685 €



2014 accounts

Contents:

A.	Auditor's statement (in French and English)	3
B.	Some key figures	5
C.	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014	7
D.	Annual accounts for the year 2014	31
E.	2013 and 2014 budget realization	55



ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE
11 rue Turgot
75009 PARIS

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'Article 21 du règlement financier révisé de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale et à notre lettre de mission du 4 Janvier 2013, nous avons audité les états financiers de l'OIML au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport et se caractérisant par les données suivantes :

✓ Total du bilan au 31 décembre 2014	5 239 850 €uros
✓ Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :	100 231 €uros

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIML au 31 Décembre 2014 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables au secteur public (normes IPSAS), au règlement financier révisé ainsi qu'à la résolution 27 de la 45^{ème} réunion du CIML et à la résolution 12 de la 14^{ème} Conférence Internationale.

Fait à Montrouge,
Le 25 Mai 2015

Mr F. FISCHER
Expert Comptable



INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL METROLOGY

11 rue Turgot
75009 PARIS

REPORT BY THE CHARTERED ACCOUNTANT
ON THE ACCOUNTS FOR FINANCIAL YEAR 2014
(BIML translation)

Dear Mr. Director,

In accordance with Article 21 of the revised Financial Regulations of the International Organization of Legal Metrology and our assignment letter dated 4 January 2013, we have audited the financial situation of the OIML for the period that ended on 31 December 2014, as attached to this report and as summarized below:

- Total balance 5 239 850 €
- Result for the exercise 100 231 €

Our responsibility is to express our opinion on these accounts, on the basis of our audit.

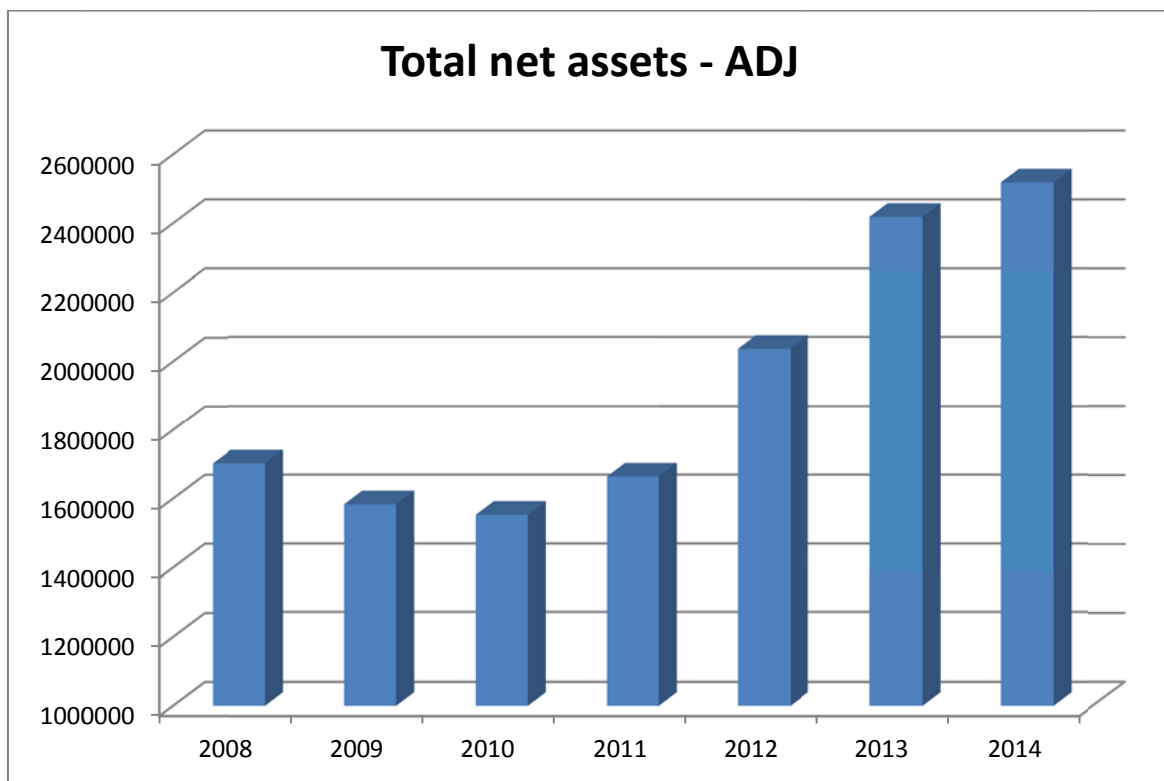
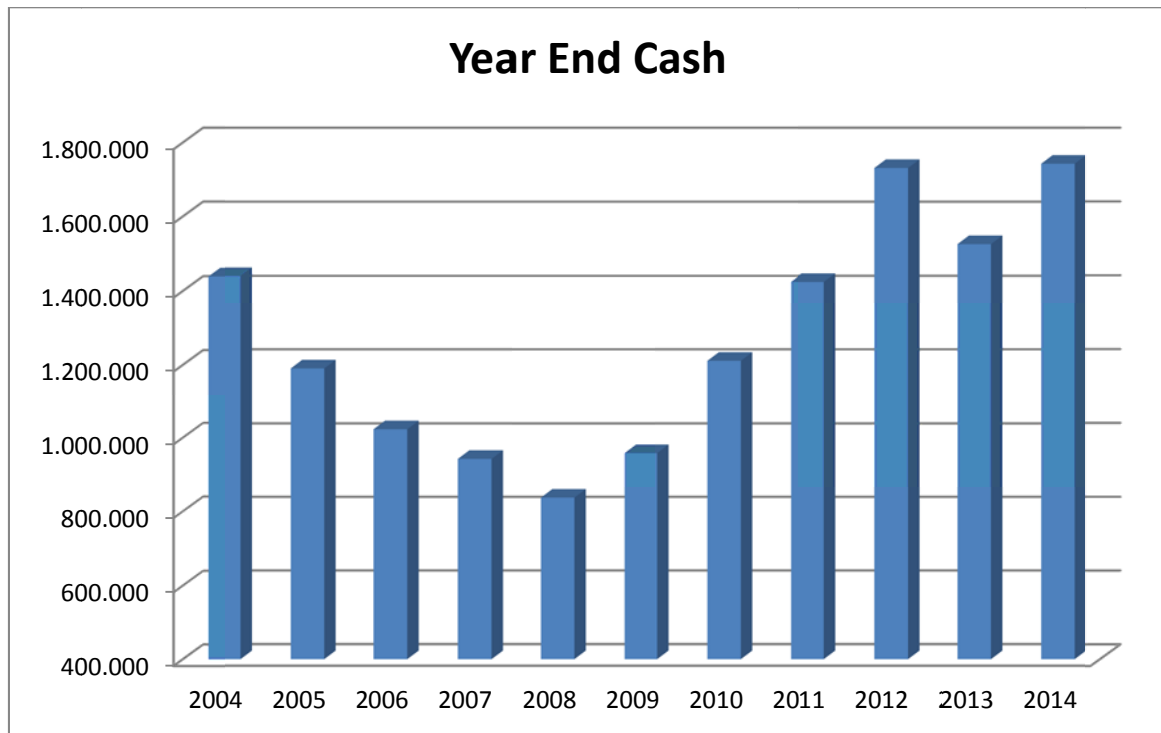
We carried out our audit adhering to international audit standards. These standards require us to apply due diligence in order to enable us to be sure, to a reasonable degree, that the accounts do not contain any significant abnormalities. An audit consists in examining, by sampling, probative elements that justify the data in the accounts. It also consists in evaluating the accounting procedures that were followed, and the main estimations that were used as a basis for closing off the accounts and for evaluating their global presentation. We consider that our audit forms a reasonable basis for expressing our opinion.

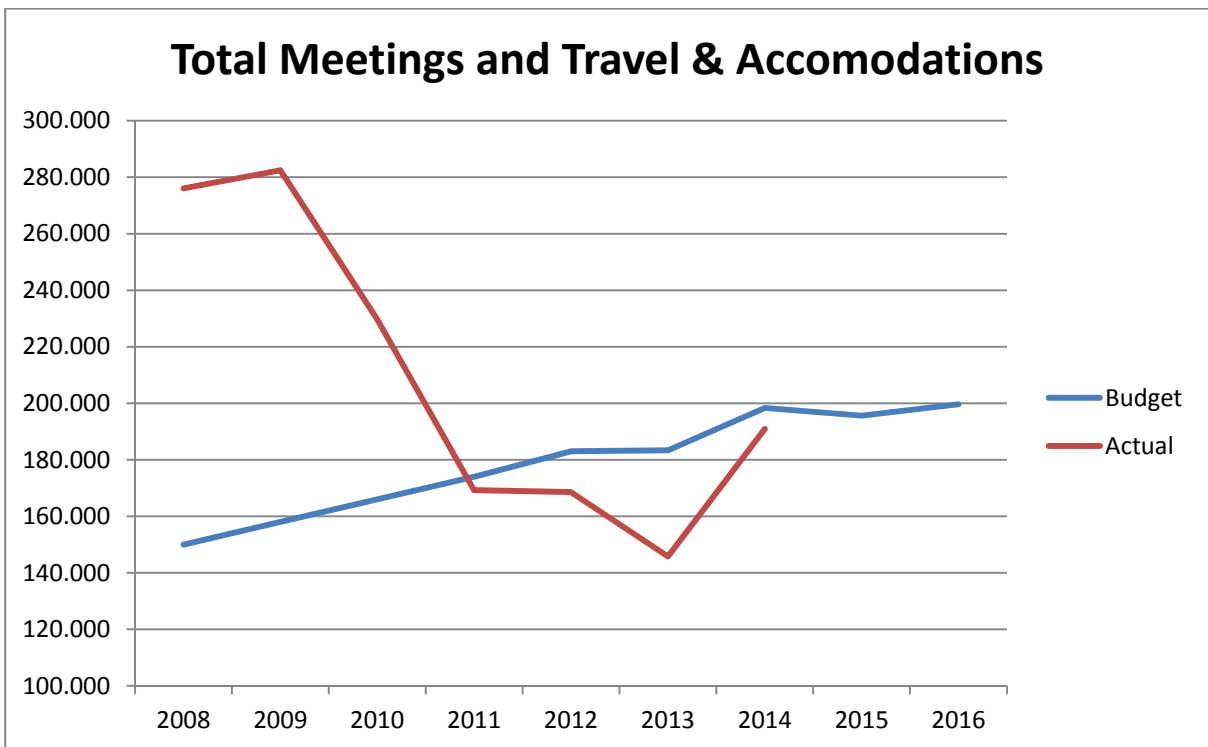
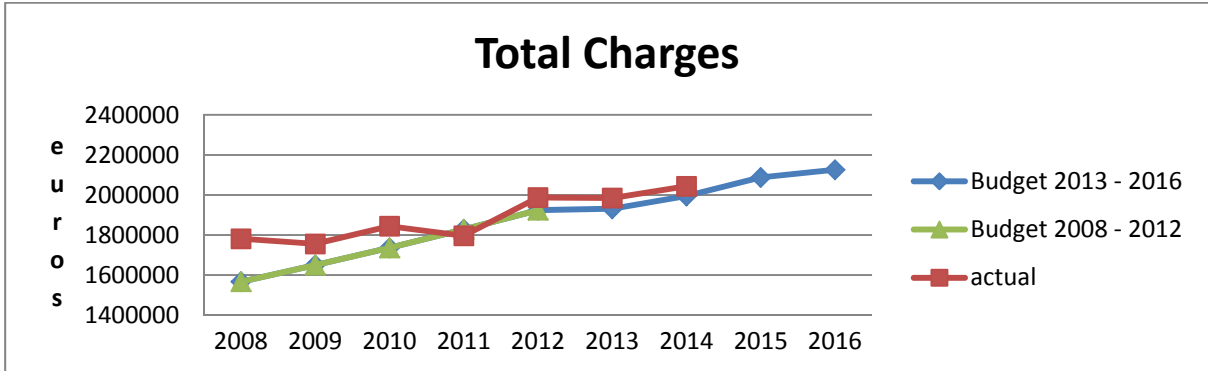
In our opinion, the financial statements, in all their main aspects, provide an accurate picture of the financial situation of the OIML as at 31 December 2014, as do the operational result and the cash flow statement for the financial exercise closed off at that date, which are in conformity with the accounting standards that are applicable to the public sector (IPSAS Standards), to the revised Financial Regulations, and to Resolution 27 of the 45th CIML Meeting and Resolution 12 of the 14th International Conference.

Drawn up in Montrouge,
25 May 2015

Mr. F. FISCHER
Chartered Accountant

B. Some key figures





C.

Comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2014

Rapport établi le 25 mai 2015

SOMMAIRE

1	Etat de la situation financière au 31 decembre 2014.....	3
2	Etat de la performance financière	4
3	Etat budgetaire	5
4	Notes annexes	6
	Règles et methodes comptables	7
	Notes sur le Bilan.....	11
	Notes sur le Résultat	17
5	Variation des capitaux propres.....	22
6	Tableau des flux de trésorerie au 31 decembre 2014.....	23

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
Actifs à court terme		
Disponibilités	1 743 574 €	1 526 335 €
Créances Etats membres	130 476 €	93 701 €
Créances Membres Correspondants	47 398 €	34 201 €
Autres Créances – Certificats	12 606 €	330 €
Autres créances	148 498 €	106 871 €
Charges constatées d'avance	19 057 €	12 588 €
TOTAL (I)	2 101 610 €	1 774 026 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	420 €	420 €
Terrain	1 050 000 €	1 050 000 €
Immeubles – murs	1 427 329 €	1 439 930 €
Agencements	620 190 €	583 540 €
Matériel de bureau et informatique	31 714 €	59 565 €
Mobilier	3 911 €	6 062 €
Logiciels	4 677 €	8 893 €
TOTAL (II)	3 138 240 €	3 148 410 €
TOTAL GENERAL (I à II)	5 239 850 €	4 922 436 €

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Passifs à court terme		
Créances payées d'avances	201 300 €	111 165 €
Autres dettes	177 148 €	64 070 €
Total passif à court terme (I)	378 448 €	175 235 €
Passifs à long terme		
Avantages au personnel	2 342 770 €	2 328 800 €
Autres provisions		
Total passif à long terme (II)	2 342 770 €	2 328 800 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	2 518 632 €	2 418 401 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
Ecart réévaluation immeuble	2 916 837 €	2 916 837 €
Réserves et report à nouveau	-553 760 €	-600 445 €
Résultat	100 231 €	46 685 €
Total actif net (IV)	2 518 632 €	2 418 401 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

2 ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

PRODUITS EXPLOITATION	31/12/2014	31/12/2013
Participation contributive Etats Membres	2 053 800 €	1 873 200 €
Autres produits opérationnels	78 769 €	69 973 €
Total produits exploitation (I)	2 132 569 €	1 943 173 €
CHARGES EXPLOITATION		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	1 412 296 €	1 350 713 €
Charges liées à l'activité	439 520 €	413 769 €
Dotations aux amortissements	176 371 €	147 624 €
Régularisation Comptes clients	-6 723 €	-48 834 €
Provision engagement retraite OIML	11 620 €	48 348 €
Autres charges opérationnelles		
Total charges exploitation (II)	2 033 083 €	1 911 620 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III=I-II)	99 486 €	31 554 €
Résultat financier	10 690 €	15 132 €
Résultat exceptionnel	-9 945 €	
Total produits / charges non opérationnels (IV)	745 €	15 132 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	100 231 €	46 685 €

3 ETAT BUDGETAIRE

Exécution du budget	2013	2013	2014	2014
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Personnel en activité	1 232 971 €	1 244 046 €	1 254 930 €	1 304 917 €
Retraites	107 499 €	106 667 €	110 186 €	107 379 €
Total charges de personnel	1 340 470 €	1 350 713 €	1 365 116 €	1 412 296 €
Coûts de fonctionnement	66 162 €	75 652 €	67 521 €	88 209 €
Coûts administratif	66 204 €	125 625 €	67 365 €	80 936 €
Coûts de communication	54 104 €	58 305 €	55 287 €	56 989 €
Coût de réunion - CIML	77 746 €	92 210 €	88 991 €	100 524 €
Voyages et déplacements	105 580 €	53 608 €	109 336 €	90 418 €
Frais divers	17 182 €	31 738 €	17 338 €	12 438 €
Fonds spéciaux pour développement	35 000 €		35 000 €	13 561 €
Total autres charges	421 978 €	437 137 €	440 838 €	443 075 €
Dotation aux amortissements	110 178 €	147 624 €	116 718 €	176 371 €
Provision pour retraite	40 000 €	48 348 €	40 000 €	11 620 €
Provision pour créances impayées	18 200 €	980 €	32 200 €	240 €
Total dépréciations et provisions	168 378 €	196 952 €	188 918 €	188 231 €
PRODUITS				
Contributions EM	1 764 000 €	1 778 000 €	1 932 000 €	1 960 000 €
Abonnements des MC	79 800 €	95 200 €	79 800 €	93 800 €
Revenus des Certificats	70 000 €	65 310 €	70 000 €	78 169 €
Centre de traduction	15 000 €	1 400 €	15 000 €	
Revenus financiers	15 000 €	15 132 €	15 000 €	10 690 €
Autres produits		76 446 €		1 173 €
Total produits	1 943 800 €	2 031 487 €	2 111 800 €	2 143 832 €
Résultat	12 974 €	46 685 €	116 928 €	100 231 €

4 NOTES ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

L'arrêté des comptes a été fait par le Directeur du Bureau en date du 7 avril 2015 conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement financier révisé de l'OIML – Edition 2012.

Les documents de synthèse annuels établis conformément à l'annexe 3 du règlement financier révisé de l'OIML comprennent les états financiers suivants : bilan, compte de résultat, état budgétaire, notes annexes aux états financiers, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Les notes ou tableaux ci-après font donc partie intégrante des états financiers annuels :

Note 1	Principes comptables.....	7
Note 2	Détail des disponibilités	11
Note 3	Analyse des soldes des Etats Membres	11
Note 4	Détail des autres créances.....	14
Note 5	Détail des charges constatées d'avance.....	14
Note 6	Détail des immobilisations financières.....	14
Note 7	Détail des créances à long terme	14
Note 8	Etat des immobilisations et amortissements.....	15
Note 9	Détail des autres dettes	15
Note 10	Détail des avantages du personnel.....	16
Note 11	Analyse des autres provisions	16
Note 12	Etats des abonnements des Membres Correspondants.	17
Note 13	Détail des autres ventes et autres produits.....	17
Note 14	Détail charges de personnel.....	17
Note 15	Détail des couts de fonctionnement.....	18
Note 16	Détail des couts administratif	18
Note 17	Détail des couts de communication.....	18
Note 18	Détail des couts de réunion	19
Note 19	Détail des frais de voyages et déplacements	19
Note 20	Détail des frais divers.....	19
Note 21	Détail des dotations / reprises de provisions	20
Note 22	Détail des produits exceptionnels.....	21
Note 23	Détail des charges exceptionnelles.....	21

Règles et méthodes comptables

Note 1 Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'OIML sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), émises par le Comité du secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants). En l'absence de normes IPSAS, ce sont les normes IAS (IFRS) qui sont appliquées.

Monnaie de référence et monnaies de présentation

Le règlement financier de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale révisé au 1er janvier 2013 prévoit à son article 2 que l'unité de compte prévue par la convention créant l'OIML est le Franc-Or, dont la parité par rapport au Franc Français est celle qui est indiquée par la Banque de France.

Toutefois, le Règlement (CE) N° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 a remplacé le Franc Français par l'Euro à compter du 1er janvier 1999, et dispose que "Les références aux unités monétaires nationales qui figurent dans des instruments juridiques existant à la fin de la période transitoire doivent être lues comme des références à l'unité euro en appliquant les taux de conversion respectifs." En conséquence, la Banque de France n'a pas maintenu l'unité de compte "Franc-Or".

Compte tenu de ces dispositions, les différents états financiers et états de comptabilité de l'OIML sont tenus en Euros.

Principales méthodes utilisées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices et conformément aux dispositions du règlement financier révisé au 1er janvier 2013 (RF).

Immobilisations corporelles (RF- article 4.1)

Les terrains, les immeubles, les installations et équipements, dont l'OIML est propriétaire, sont comptabilisés à leur valeur estimative actuelle diminuée des amortissements cumulés.

Ceci se traduit par la revalorisation des actifs immobilisés et par la comptabilisation d'un écart de réévaluation au niveau des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2013.

Les autres immobilisations corporelles dont l'OIML est propriétaire sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements.

L'amortissement est calculé linéairement de manière à étaler le coût de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée comme suit :

- * Terrain..... pas d'amortissement
- * Immeubles, murs..... 50 ans
- * Immeubles, toit et ravalement..... 20 ans
- * Immeubles, aménagements..... 10 ans
- * Agencements, aménagements et installations..... 5 à 10 ans
- * Autres immobilisations corporelles..... 3 à 10 ans

Immobilisations incorporelles (RF- article 4.2)

Le coût des logiciels informatiques, lorsqu'ils constituent des actifs, sont amortis linéairement selon une durée d'utilisation ne pouvant excéder 3 ans.

Instruments financiers (RF article 5)

Dans les limites qui lui sont fixées par le Comité et sous le contrôle de celui-ci, le Directeur est autorisé à investir les disponibilités de l'Organisation dans des obligations d'Etat ayant une cote publiée non inférieure à « AAA », des certificats de dépôt ou des comptes d'épargne assurés dans l'un des états membres de l'Organisation.

Les intérêts, dividendes, pertes et gains sur les instruments financiers, qu'ils soient réalisés ou non, sont comptabilisés dans les produits et charges du compte de résultat.

Prestations particulières sur conventions – en-cours (RF article 6)

Le Bureau peut passer des contrats avec toute organisation Internationale ou Régionale afin d'effectuer sur financement de cette organisation des travaux et prestations particuliers entrant dans le champ de compétence de l'Organisation et conforme à ses objectifs (par exemple traduction de publications de l'OIML dans une autre langue que l'Anglais et le Français). Les objectifs et les conditions de ces contrats devront être préalablement soumis à l'accord du Comité.

Les produits et charges relatifs à une prestation effectuée sur plusieurs exercices, dans le cadre de ces contrats, font l'objet des régularisations comptables appropriées pour satisfaire aux règles de constatation des produits fixées à l'article 8 (constatation des produits : cf. ci-après).

Créances d'exploitation

Les contributions des Etats Membres en retard lors de la clôture d'un exercice budgétaire seront considérées comme créances de l'Organisation et figureront comme telles à l'actif jusqu'à leur encaissement effectif.

Le cas des Etats défaillants est traité en application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML : la radiation d'un pays ayant atteint trois années d'arriérés est constatée automatiquement par le Directeur du Bureau International de Métrologie Légale.

La 14^{ème} Conférence Internationale a souhaité clarifié l'Article XXIX de la Convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres n'ayant pas intégralement réglé leur contribution annuelle. Il a été décidé que :

- (a) Un État Membre qui n'a pas réglé sa contribution annuelle pendant trois années consécutives doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné, conformément à l'Article XXIX, premier paragraphe, de la Convention ;
- (b) Un État Membre qui n'a pas intégralement réglé sa contribution annuelle doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné lorsque ses arriérés accumulés sont équivalents au total des trois dernières années de contributions dues ;
- (c) Un État Membre en arriéré recevra un avertissement final écrit au moins six mois avant l'accumulation du montant de trois ans mentionnée en (a) ou (b). L'avertissement inclura une demande de règlement total du montant ;

(d) Les dispositions en (a), (b) et (c) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

La 14^{ème} Conférence Internationale a souhaité clarifié aussi l'Article XXX, second paragraphe, de la Convention en ce qui concerne la réadmission des États Membres officiellement considérés comme ayant démissionné Il a été décidé que :

(a) Un État Membre qui est officiellement considéré comme ayant démissionné peut être réadmis uniquement après qu'il a réglé ses contributions impayées, dont le montant est calculé comme la contribution totale que l'État Membre aurait eu à payer au cours des trois dernières années immédiatement avant l'année de réadmission conformément à la classification dudit État Membre au moment de sa réadmission ;

(b) Les dispositions en (a) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

Les avances et acomptes sur des charges de l'exercice suivant (par exemple acomptes versés pour l'organisation de réunions, acomptes sur travaux, etc.), peuvent être inscrits comme créances sur des fournisseurs.

Les avances reçues de clients dans le cadre des contrats visés à l'article 6 sont inscrites sur les comptes "clients" au passif du bilan.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'engagement.

Les cotisations des Etats Membres et les abonnements forfaitaires des Membres Correspondants sont comptabilisés à leur date d'exigibilité, soit la date d'ouverture de l'exercice.

Les produits financiers sont enregistrés dans l'exercice pendant lequel ils ont couru.

Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis par l'OIML, soit selon les termes des contrats convenus soit, en l'absence de convention lors de l'émission de la facture ou de la demande de paiement.

Les cotisations des Etats Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants correspondant au paiement partiel ou total des sommes dues au titre des exercices suivants, seront inscrits comme dettes de l'Organisation vis-à-vis de ces Membres.

Réserves

Les résultats annuels, qu'ils soient déficitaires ou bénéficiaires, sont systématiquement affectés en report à nouveau pendant toute la période financière définie à l'article 1. Au terme de chaque période financière, la Conférence décide de l'affectation éventuelle en réserve.

Provisions

Les provisions sont comptabilisés quand l'OIML est tenue par une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement entraînera un emploi de ressources sans contrepartie probable et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation en cause peut être effectuée.

Avantages du personnel

En application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML, les droits à retraite acquis sont évalués par un actuare et sont présentés dans la Note 10.

Ils font l'objet d'une provision pour charges établie conformément aux dispositions des normes IPSAS. Ceci se traduit par une perte exceptionnelle sur l'exercice courant correspondant à l'inscription au passif du bilan de la provision pour retraites évaluée conformément aux normes IPSAS en comparaison de l'évaluation donnée l'année précédente conformément à la règle antérieure.

Emprunts

L'OIML ne fait pas appel à l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Le Directeur du Bureau peut passer par profits et pertes le montant des pertes ou gains des fonds, cession d'actifs, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes ces sommes soit soumis au Comité et à la Conférence - en particulier, seront ainsi pris en compte les écarts entre les contributions théoriques dues par les Etats Membres et leurs versements réels, dans la mesure où ces écarts sont suffisamment faibles.

Contributions Volontaires - Dons et Legs

Le Directeur du Bureau peut accepter des contributions volontaires ainsi que des dons et legs, que ces apports soient ou non en espèces, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et l'activité de l'Organisation.

L'acceptation des apports qui entraînent, soit directement, soit indirectement des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation doit recevoir au préalable l'accord de la Conférence ou, en cas d'urgence, celui du Comité.

Les apports en biens meubles ou immeubles sont évalués en unités monétaires et inscrits au bilan de l'Organisation.

Notes sur le Bilan

Note 2 Détail des disponibilités

Détail des disponibilités	31/12/2014	31/12/2013
Caisse d'Epargne	985 623 €	975 941 €
LCL placement	308 769 €	305 234 €
Banque de France	205 216 €	106 438 €
Chèques Postaux	61 925 €	15 705 €
Crédit Lyonnais	104 806 €	60 259 €
Caisse	1 175 €	408 €
Banque de Berne	29 782 €	5 740 €
Banque de France – Centre de Traduction	38 988 €	46 792 €
Intérêts courus à recevoir	7 290 €	9 817 €
Total	1 743 574 €	1 526 335 €

Note 3 Analyse des soldes des Etats Membres

Les créances s'analysent comme suit :

Créances "clients"	31/12/2014	31/12/2013
<i>Actif</i>		
Etats membres	232 476 €	238 561 €
Membres correspondants	47 398 €	34 201 €
Autres clients	12 606 €	330 €
Provisions dépréciation	-102 000 €	-144 860 €
<i>Passif</i>		
Etats membres - Avances	-163 409 €	-70 000 €
Membres correspondants - Avances	-37 891 €	-41 165 €
Total	-10 820 €	17 068 €

Le détail des créances des Etats membres et des Membres Correspondants est détaillé ci-après :

Etats Membres	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012
ALBANIE		14 000	14 500
ARABIE SAOUDITE	28 000		
AUTRICHE - Avance	-14 000		
CAMEROUN		42 700	42 600
CHYPRE	14 000		
COLOMBIE		2 700	
R.P.D. De Corée			25 703
CUBA	26 320	14 300	14 800
EGYPTE - Avance	-28 000		
ETHIOPIE	42 500	42 700	42 600
GRECE	100		-100
GUINEE			-13 311
INDONESIE			29 000
IRAN	57 710	57 000	29 000
IRLANDE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
ISRAEL			28 700
KAZAKHSTAN - Avance	-28 000		
KENYA	-9 409	1 115	
LIBAN	42 500	42 700	42 600
NORVEGE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
NVLE ZELANDE			-14 000
POLOGNE - Avance	-28 000	-28 000	-28 000
PORTUGAL – Avance	-14 000		-14 000
ROYAUME UNIE – Avance			-56 000
SLOVENIE - Avance	-14 000		
SRI LANKA	21 346	21 346	21 346
TUNISIE – Avance		-14 000	
ZAMBIE			42 600
	69 067	168 561	180 038

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012
ARGENTINE	1 400		1 450
AZERBAIDJAN - Avance	-1 400		
BANGLADESH	1 400		1 450
BENIN	1 400	1 400	
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance		-1 020	-1 020
BOTSWANA	1 400		1 450
BURKINA FASO	4 250	4 190	4 020
CAMBODGE	1 400	1 400	
COMORES	4 250	4 190	4 020
R.P.D. De Corée			4 020
COSTA RICA			1 059
REPUBLIQUE DOMINICAINE	-4 060	-5 460	2 790
GABON	226	-1 174	-2 574
GAMBIE - UNIDO	2 800	1 400	
GEORGIE - Avance	-1 400	-1 400	
GHANA			1 340
GUATEMALA - Avance			-1 120
GUINEE - Avance	-10 511	-11 911	
HONG KONG - Avance	-1 400		-1 400
IRAK	1 400		
KIRGHIZISTAN	1 400		
LETTONIE - Avance	-1 400	-170	-170
LIBYE - Avance	-277	-1 677	-3 077
MADAGASCAR	1 400		
MAURITANIE	2 800	1 400	
MONGOLIE - Avance		309	-1 091
NEPAL		2 850	1 450
NICARAGUA	4 250	4 190	4 020
NIGERIA	2 800	1 400	
OMAN	2 850	1 450	1 450
OUZBEKISTAN	232	232	232
PANAMA	-11 917	-13 317	
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	1 400	1 400	
RWANDA	490	-910	4 020
SIERRA LEONE - UNIDO	-1 400	1 400	
SINGAPOUR - Avance	-1 400	-1 400	-1 400
SOUDAN	2 800	1 400	
SYRIE	2 800	1 400	
TADJIKISTAN	4 250	4 190	4 020
TRINITE & TOBAGO			1 047
UKRAINE			1 450
URUGUAY	-2 726	-2 726	
	9 507	-6 964	27 436

Les provisions sur créances Etats Membres et Membres Correspondants sont les suivantes :

Pays	Provision au 31/12/2014	Provision au 31/12/2013
CAMEROUN		42 700 €
ETHIOPIE	42 500 €	42 700 €
LIBAN	42 500 €	42 700 €
BURKINA FASO	4 250 €	4 190 €
COMMORES	4 250 €	4 190 €
NICARAGUA	4 250 €	4 190 €
TADJIKISTAN	4 250 €	4 190 €
Total provisions	102 000 €	144 860 €

Note 4 Détail des autres créances

Les autres créances d'un montant de 148 498 € comprennent essentiellement, les acomptes payés à des fournisseurs pour les travaux pour un montant de 43 350 €, la TVA en attente de remboursement pour un montant de 14 485 €, la TVA non remboursée sur les travaux pour un montant de 89 503. Ce dernier solde est repris sur 10 ans, durée d'amortissement des agencements et installations.

Note 5 Détail des charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 19 057 € comprennent principalement des paiements de services annuels ou d'abonnements dont une partie relève de l'exercice 2015.

Note 6 Détail des immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 420 € concerne des dépôts et cautionnements.

Note 7 Détail des créances à long terme

Aucune créance n'apparaît à long terme.

Note 8 Etat des immobilisations et amortissements

	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	20 733 €	16 057 €	4 677 €	19 323 €	10 430 €	8 893 €
Terrain	1 050 000 €		1 050 000 €	1 050 000 €		1 050 000 €
Immeubles – murs	1 629 889 €	202 560 €	1 427 329 €	1 593 694 €	153 764 €	1 439 930 €
Installations générales	288 371 €	41 041 €	247 330 €	271 258 €	12 935 €	258 323 €
Agencements	586 173 €	213 313 €	372 861 €	485 725 €	160 508 €	325 217 €
Matériel de bureau	6 512 €	2 279 €	4 233 €	2 680 €	1 909 €	770 €
Matériel informatique	58 035 €	45 655 €	12 380 €	50 831 €	34 287 €	16 544 €
Serveur système	82 858 €	67 757 €	15 101 €	82 858 €	40 608 €	42 251 €
Mobilier	35 023 €	31 112 €	3 911 €	35 023 €	28 961 €	6 062 €
TOTAL 31/12	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €
TOTAL 01/01	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €
Variation de l'exercice	166 202 €	176 371 €	-10 170 €	711 459 €	147 624 €	563 835 €

Note 9 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à court terme et comprennent les postes suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Urssaf	64 798 €	19 722 €
Ircantec	6 841 €	7 340 €
Mutuelle	4 952 €	4 672 €
Prévoyance	5 481 €	6 383 €
Congés payés	23 360 €	17 873 €
Dettes sociales	105 432 €	55 989 €
Fournisseurs	6 645 €	843 €
Factures non parvenues	64 858 €	6 977 €
Fournisseurs	71 503 €	7 820 €

Note 10 Détail des avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent le fonds de retraite pour 2 342 770 € en application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML.

	31/12/2014
Engagement de retraite au 01/01/2014	2 328 800 €
Contribution salariale	2 350 €
Provision retraite	11 620 €
Solde au 31/12/2014	2 342 770 €

Le total des droits à retraite acquis par le personnel, évalués par un actuare, se monte à :

Total des droits acquis au	
Au 31/12/2006	1 575 800 €
Au 31/12/2007	1 693 100 €
Au 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
Au 31/12/2009	1 880 900 €
Au 31/12/2010	2 158 500 €
Au 31/12/2011	2 205 900 €
Au 31/12/2012	2 272 000 €
Au 31/12/2013	2 328 800 €
Au 31/12/2014	2 342 770 €

Note 11 Analyse des autres provisions

Au cours de l'exercice, l'OIML n'a connu aucun litige.

Notes sur le Résultat

Note 12 Etats des abonnements des Etats Membres et des Membres Correspondants.

Le montant des contributions des Etats est de 1 053 800 € qui se décompose en :

	2014	2013
Etats Membres	1 960 000 €	1 778 000 €
Membres Correspondants	93 800 €	95 200 €
Total contributions des Etats	2 053 800 €	1 873 200 €

Note 13 Détail des autres ventes et autres produits

Le montant des autres produits, 78 769 € correspond à :

	2014	2013
Certificats	78 169 €	65 310 €
Abonnements bulletins		36 €
Participation traduction		1 400 €
Etudes		2 280 €
Divers	600 €	947 €
Total contributions des Etats	78 769 €	69 973 €

Note 14 Détail des charges de personnel

Le total des charges de personnel est de 1 412 296 € et se décompose en :

	2014	2013
Salaires BIML	1 026 570 €	978 828 €
Cotisations sociales	278 347 €	265 218 €
Retraités OIML	107 379 €	106 667 €
Total charges de personnel	1 412 296 €	1 350 713 €

Note 15 Détail des couts de fonctionnement

Le total des couts de fonctionnement est de 88 209 € dont les principaux postes sont :

	2014	2013
Eau & Electricité	10 945 €	11 226 €
Fournitures	17 715 €	7 544 €
Entretien et réparation	54 494 €	51 890 €
Prime Assurance	3 384 €	3 332 €
Taxe foncière et balayage	1 670 €	1 660 €
Total couts de fonctionnement	88 209 €	75 652 €

Note 16 Détail des couts administratif

Le montant des couts administratif représente 80 936 € et se décompose en :

	2014	2013
Fournitures administratives	3 554 €	5 141 €
Maintenance	40 652 €	28 402 €
Documentation	1 504 €	1 145 €
Honoraires	27 913 €	83 718 €
Téléphone	7 313 €	7 220 €
Total couts administratif	80 936 €	125 625 €

Note 17 Détail des couts de communication

Le total des couts de communication, 56 989 € correspond à :

	2014	2013
Publications et Médaille	14 277 €	15 424 €
Affranchissement postaux	10 618 €	9 945 €
Transporteurs	162 €	605 €
Internet	31 932 €	32 331 €
Total couts communication	56 989 €	58 305 €

Note 18 Détail des couts de réunion

Le détail des couts de réunion, 100 524 € est de :

	2014	2013
Frais colloque & séminaire	6 699 €	2 280 €
Réceptions	6 949 €	11 451 €
CIML	86 877 €	78 479 €
Total couts de réunion	100 524 €	92 210 €

En l'absence de solde final de la réunion du CIML en Nouvelle-Zélande, il ya une disposition pour un montant de 50.000 € dans le compte

Ce montant est inclus dans le compte du CIML pour 86,877 €

Note 19 Détail des couts de voyages et déplacements

Le montant des voyages et déplacements est de 90 418 € et se décompose en :

	2014	2013
Voyage	56 910 €	27 253 €
Missions	33 508 €	26 355 €
Total couts des voyages	90 418 €	53 608 €

Note 20 Détail des couts des frais divers

Les frais divers, 12 438 € correspondent à :

	2014	2013
Pourboires	3 215 €	3 935 €
Services bancaires	3 889 €	3 774 €
Pertes s/ créances irrécouvrables	-6 390 €	23 368 €
Charges diverses	11 724 €	661 €
Total frais divers	12 438 €	31 738 €

Note 21 Détail des dotations / reprises de provisions

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions est de 188 231 € Concernant la dotation au Fonds de Pension, voir Note 10.

Dotation de l'exercice	2014	2013
Logiciels	5 626 €	5 237 €
Bâtiments	48 796 €	42 885 €
Installations générales	28 106 €	12 882 €
Agencements	52 805 €	43 335 €
Matériel de bureau	370 €	271 €
Matériel informatique	11 368 €	12 163 €
Serveur système	27 149 €	28 423 €
Mobilier	2 151 €	2 427 €
Total dotation aux amortissements	176 371 €	147 624 €
Comptes clients - reprise provision	240 €	-71 343 €
Fonds de pension	11 620 €	48 348 €
Total dotations de l'exercice	11 860 €	-22 995 €

La 14ieme Conférence Internationale ayant souhaité clarifié l'Article XXIX de la convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres et les Membres Correspondants, les comptes de l'OIML ne font pas apparaître des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, la conséquence sur les comptes au 31 décembre 2014 est :

- Perte sur créances irrécouvrables :	- 36 710 €
- Dotation provision créances :	- 240 €
- Produits divers :	573 €
- Reprise provision créances :	43 100 €
	<hr/>
- Soit un produit sur les comptes 2014 :	6 723 €

Note 22 Détail des produits exceptionnels

Absence de produits exceptionnels au cours de l'exercice 2014.

Note 23 Détail des charges exceptionnelles

La charge exceptionnelle de l'exercice, 9 945 € correspond à la reprise de la TVA non remboursée sur les travaux sur 10 ans – cf Note 4.

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Réévaluation Immeuble	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde net au 01/01/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Résultat de l'exercice					46 685 €	
Réévaluation immeuble			337 000 €			
Solde net au 31/12/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Solde net au 01/01/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Résultat de l'exercice					100 231 €	
Réévaluation immeuble						
Solde net au 31/12/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €

Le résultat annuel est totalisé au 1er janvier suivant dans le Report à nouveau.

6 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014		
	2014	2013
Solde des activités	100 231	46 685
+/- Dotations - reprises aux amortissements et provisions	188 231	196 952
+ Impact résolution 11 & 12	-6 390	-48 955
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	282 072	194 682
+/- Variation du BFR lié à l'activité	101 370	-34 527
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	383 441	160 154
- Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	-166 202	-374 459
+/- Variation des prêts et avances consentis	0	8 720
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-166 202	-365 739
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	217 240	-205 585
TRESORERIE D'OUVERTURE	1 526 335	1 731 919
TRESORERIE DE CLOTURE	1 743 574	1 526 335
ECART	0	0

D.

Annual accounts for the year 2014

Report established on 25 May 2015

SUMMARY

1	Balance sheet as of 31 december 2014	3
2	Income statement for 2014.....	4
3	Execution of the budget	5
4	Notes to the financial statements.....	6
	Accounting principles	7
	Notes on the balance sheet.....	11
	Notes on the income statement	17
5	Statement of changes in net assets/equity	22
6	Cash-flow statement at 31 december 2014	23

1 BALANCE SHEET AS OF 31 DECEMBER 2014

ASSETS	31/12/2014	31/12/2013
Current assets		
Cash	1 743 574 €	1 526 335 €
Member States receivables	130 476 €	93 701 €
Corresponding Members receivables	47 398 €	34 201 €
Orther receivables – Cerificats	12 606 €	330 €
Other receivables	148 498 €	106 871 €
Prepayments	19 057 €	12 588 €
TOTAL (I)	2 101 610 €	1 774 026 €
Non current assets		
Long term investments	420 €	420 €
Land	1 050 000 €	1 050 000 €
Building - walls	1 427 329 €	1 439 930 €
Fittings	620 190 €	583 540 €
Office equipment	31 714 €	59 565 €
Furniture	3 911 €	6 062 €
Software	4 677 €	8 893 €
TOTAL (II)	3 138 240 €	3 148 410 €
General total (I to II)	5 239 850 €	4 922 436 €

LIABILITIES	31/12/2014	31/12/2013
Current liabilities		
Member States payables	201 300 €	111 165 €
Other payables	177 148 €	64 070 €
Total current liabilities	378 448 €	175 235 €
Non current liabilities		
Employee benefits	2 342 770 €	2 328 800 €
Other provisions		
Total passif à long terme (II)	2 342 770 €	2 328 800 €
Net assets	2 518 632 €	2 418 401 €
Capital	55 324 €	55 324 €
Revaluation Building	2 916 837 €	2 916 837 €
Reserves and accumulated results	-553 760 €	-600 445 €
Result of the year	100 231 €	46 685 €
Total net assets	2 518 632 €	2 418 401 €
Balance	0 €	0 €

2 INCOME STATEMENT FOR 2013

OPERATING INCOME	31/12/2014	31/12/2013
Member States contributions	2 053 800 €	1 873 200 €
Other operating income	78 769 €	69 973 €
Total Operating income	2 132 569 €	1 943 173 €
OPERATING EXPENSES		
Staff expenses	1 412 296 €	1 350 713 €
Operating expenses	439 520 €	413 769 €
Depreciations	176 371 €	147 624 €
Regularization accounts receivable	-6 723 €	-48 834 €
Provision for retirement	11 620 €	48 348 €
Other operating expenses		
Total operating expenses	2 033 083 €	1 911 620 €
OPERATING RESULT	99 486 €	31 554 €
Financial result	10 690 €	15 132 €
Extraordinary result	-9 945 €	
Total non operating results	745 €	15 132 €
NET RESULT	100 231 €	46 685 €

3 EXECUTION OF THE BUDGET

Budget realization	2013	2013	2014	2014
	Voted	Realized	Voted	Realized
CHARGES				
Active staff	1 232 971 €	1 244 046 €	1 254 930 €	1 304 917 €
Pension System	107 499 €	106 667 €	110 186 €	107 379 €
Total staff costs	1 340 470 €	1 350 713 €	1 365 116 €	1 412 296 €
Running costs	66 162 €	75 652 €	67 521 €	88 209 €
Administrative costs	66 204 €	125 625 €	67 365 €	80 936 €
Communication costs	54 104 €	58 305 €	55 287 €	56 989 €
Meetings costs - CIML	77 746 €	92 210 €	88 991 €	100 524 €
Travel & accommodation costs	105 580 €	53 608 €	109 336 €	90 418 €
Miscellaneous costs	17 182 €	31 738 €	17 338 €	12 438 €
Special funds for developing count	35 000 €		35 000 €	13 561 €
Total other charges	421 978 €	437 137 €	440 838 €	443 075 €
Depreciations	110 178 €	147 624 €	116 718 €	176 371 €
Provision for retirement	40 000 €	48 348 €	40 000 €	11 620 €
Provision for uncollected funds	18 200 €	980 €	32 200 €	240 €
Total charges other than staff	168 378 €	196 952 €	188 918 €	188 231 €
INCOME				
Member State contribution	1 764 000 €	1 778 000 €	1 932 000 €	1 960 000 €
CM Fees	79 800 €	95 200 €	79 800 €	93 800 €
Certificat Fees	70 000 €	65 310 €	70 000 €	78 169 €
Translation Center	15 000 €	1 400 €	15 000 €	
Financial Income	15 000 €	15 132 €	15 000 €	10 690 €
Other Income		76 446 €		1 173 €
Total income	1 943 800 €	2 031 487 €	2 111 800 €	2 143 832 €
Result	12 974 €	46 685 €	116 928 €	100 231 €

4 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

The financial year covers the period of 1st January to 31 December 2014.

The accounts were closed by the BIML Director on April 7, 2015 according to the provisions of Article 20 of the OIML Financial Regulations – Edition 2012.

The financial statements established according to Annex 3 of the Financial Regulations include the following: balance sheet, income statement, notes to the financial statements, statement of changes in net assets/equity, cash flow statement.

The following notes or tables are therefore part of the presentation of the annual financial statements:

Note 1	Main accounting methods	7
Note 2	Cash and investments details	11
Note 3	Member States balance analysis	11
Note 4	Other receivables details	14
Note 5	Prepayments detail	14
Note 6	Long term investments details	14
Note 7	Long term receivables detail	14
Note 8	Fixed assets and accumulated depreciations state.....	15
Note 9	Other payables detail	15
Note 10	Employee benefits detail.....	16
Note 11	Other provisions analyzis.....	16
Note 12	Member State contribution detail	17
Note 13	Other operating revenue and income detail	17
Note 14	Staff expenses detail	17
Note 15	Running costs detail.....	18
Note 16	Administrative costs detail.....	18
Note 17	Communication costs detail.....	18
Note 18	Meeting costs detail	19
Note 19	Travel and accomodation costs detail	19
Note 20	Miscellaneous costs detail	19
Note 21	Depreciation and recovering detail	20
Note 22	Extraordinary income detail.....	21
Note 23	Extraordinary expenses detail.....	21

Accounting principles

Note 1 Main accounting methods

The OIML financial statements are established according to the international public sector accounting standards, IPSAS, issued by the Public Sector Committee of the IFAC (International Federation of Accountants). When IPSAS standards are not available, the IAS (IFRS) standards are implemented.

Reference currency

The OIML Financial Regulations as revised as of 1st January 2013 says in its Article 2 that the accounting unit provided for in the Convention (Article XXIV) is the Gold Franc whose exchange rate with the French Franc is indicated by the Banque de France.

However, Council Regulation (EC) No. 974/98 of 3 May 1998 replaced the French Franc by the Euro starting from 1 January 1999 and sets forth that "References to national monetary units contained in legal instruments in force as of the end of the transitional period must be construed as references to the Euro unit by applying the respective conversion rates". Accordingly, the Banque de France did not maintain the "Gold Franc" accounting unit.

On the basis of these provisions, the various financial statements and accounting documents of OIML shall be maintained in Euros.

Main methods used

The general accounting principles have been applied, respecting the principle of prudence, in conformity with the base hypothesis of continuity of operation, of permanence of the methods from one year to another and of independence of the yearly periods and in conformity with the provisions of the OIML Financial Regulations (FR) revised as of 1st January 2013.

Tangible fixed assets (FR- article 4.1)

The land, buildings, equipment and facilities owned by the OIML are recognized at their current appraised value less accumulated depreciation.

This is reflected in the revaluation of fixed assets and the recognition of revaluation surplus in shareholders'equity at 1st January 2010, at 1st January 2012 and at 1st January 2013.

Other facilities and equipment owned by the OIML are recognized at their historical cost less depreciation

Depreciation is calculated on a straight-line basis, in order to spread the cost of each asset over the asset's useful life estimated as follows:

* Land	No depreciation
* Buildings, wall	50 years
* Buildings, roof, renovation	20 years
* Buildings, fittings.....	10 years
* Fittings, improvements and facilities	5 à 10 years
* Other tangible fixed assets	3 à 10 years

Intangible fixed assets (FR- article 4.2)

The cost of capitalised software is depreciated on a straight-line basis over a useful life not exceeding 3 years.

Financial instruments (FR article 5)

Within the limits set by the Committee and subject to the Committee's control, the Director is authorized to invest the Organisation's cash and cash equivalents in government bonds with no published rating less than "AAA", certificates of deposit, or insured savings accounts within any Member States of the organization.

Any interest, dividends and gains on financial instruments, whether realised or not, shall be recognized as revenues and expenses in the income statement.

Specific services related to contracts – work in progress (FR article 6)

The Bureau may execute contracts with any International or Regional Organisation in order to carry out specific works and services funded by such organisations and falling within the scope of competence of the Organisation and in accordance with its objectives (e.g. translation of OIML publications into a language other than English or French). The objectives and terms of such contracts shall be submitted for prior approval to the Committee.

The revenues and expenses related to services rendered over several financial years under such contracts shall give rise to accounting adjustments in order to meet the revenue recognition rules set out in Article 8. (Revenue recognition : cf. below).

Trade receivables

Contributions due by Member States and in arrears as of the close of a budget year shall be deemed receivables of the Organisation and posted as such as assets until actual collection.

The case of defaulting Member States is addressed in accordance with Article XXIX of the OIML Convention: the radiation of a Member State who reached or exceeded three years of arrears is automatically registered by the BIML Director.

The 14th International Conference wished clarified Article XXIX of the OIML Convention, as regards Member States which have not fully paid their annual contribution. It was decided that:

- (a) A Member State which has not paid its annual contribution for three consecutive years shall automatically be considered as having resigned, according to Article XXIX, first paragraph, of the Convention;
- (b) A Member State which has not fully paid its annual contribution shall be automatically considered as having resigned when its accumulated arrears amount to the total of the last three years of contributions due;
- (c) A Member State in arrears will receive a final written warning at least six months before the accumulation of the three-year amount mentioned in (a) or (b). The warning will include a request to pay the full amount;
- (d) The provisions of (a), (b) and (c) apply accordingly to Corresponding Members with respect to annual Corresponding Member fees.

The 14th International Conference wished also clarified Article XXX, second paragraph, of the Convention with respect to the readmission of Member States which have officially been regarded as having resigned. It was decided that:

(a) A Member State which has officially been regarded as having resigned may be readmitted only after it has settled its unpaid contributions, the amount of which is calculated as the total contribution that the Member State would have had to pay over the last three years immediately prior to the year of readmission according to the classification of that Member State at the time of readmission;

(b) The provisions in (a) apply accordingly to Corresponding Members with respect to Corresponding Member fees.

Advances and down payments related to expenses of the following financial year (e.g. down payments made for the organisation of meetings, down payments related to works, etc.) may be posted as amounts due by suppliers.

Advances received from clients in connection with contracts referred to under Article 6 are posted as “amounts due to clients” on the liabilities side of the balance sheet.

Revenue recognition

Revenues are recognised according to the accrual method.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members are recognised on their due date, i.e. the commencement date of the financial year.

Financial revenues are recognised during the financial year during which they accrue.

Other revenues, including expense repaid by third parties, are recognised when accruing to the OIML, either under the terms of executed contracts or, in the absence of any contract, upon issuing the invoice or the request for payment.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members representing the partial or total payment of amounts due for following years are posted as amounts due by the Organisation to such Members.

Reserves

Annual net income, whether positive or negative, is systematically posted to retained earnings during the entire financial period defined in Article 1. At the end of each financial period, the Conference decides whether the relevant amounts are to be posted to the reserves.

Provisions

Provisions are recognized when the OIML is legally or implicitly bound by any obligation resulting from past events, and where it is likely that performance of such an obligation shall entail the use of resources without any likely consideration and it is possible to make a reliable estimate of the amount of the relevant obligation.

Employees benefits

Under the resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting, the pension rights acquired are valued by an actuary and are presented in Note 10.

They are subject to an allowance for expenses determined in accordance with IPSAS
This results in an extraordinary loss on the current year corresponding to the entry on the liabilities of the provision for pensions calculated in accordance with IPSAS in comparison to the assessments given to the previous year under the previous rule.

Borrowing

OIML is not authorised to borrow.

Extraordinary revenues and expenses

The Bureau's Director shall account for the amount of losses or gains arising in connection with any funds, asset disposals, inventories or other assets, provided that a statement listing all such amounts shall be submitted to the Committee and the Conference, taking into account in particular all differences between theoretical contributions due by Member States and actual payments, insofar as such differences are sufficiently small.

Voluntary contributions – bequests and donations

The Bureau's Director may accept voluntary contributions as well as bequests and donations, whether or not in cash, provided that the same are offered for purposes compatible with the Organisation's policies, goals and operations.

The acceptance of any contributions entailing, whether directly or indirectly, any additional financial commitment for the Organisation is subject to prior approval by the Conference or, in case of emergency, by the Committee.

Contributions in movable or immovable property are valued in monetary units and posted on the Organisation's balance sheet.

Notes on the balance sheet

Note 2 Cash and investments details

Details of cash	31/12/2014	31/12/2013
Caisse d'Epargne	985 623 €	975 941 €
LCL Investment	308 769 €	305 234 €
Banque de France	205 216 €	106 438 €
Chèques Postaux	61 925 €	15 705 €
Crédit Lyonnais	104 806 €	60 259 €
Caisse	1 175 €	408 €
Banque de Berne	29 782 €	5 740 €
Banque de France – Traduction Center	38 988 €	46 792 €
Interest to be received	7 290 €	9 817 €
Total	1 743 574 €	1 526 335 €

Note 3 Member States balance analysis

The receivables are analyzed as follows:

Receivables	31/12/2014	31/12/2013
<u>Asset</u>		
Member States	232 476 €	238 561 €
Corresponding Members	47 398 €	34 201 €
Other clients	12 606 €	330 €
Provisions for doubtful debts	-102 000 €	-144 860 €
<u>Liabilities</u>		
Member States - Advance	-163 409 €	-70 000 €
Corresponding Members - Advance	-37 891 €	-41 165 €
Total	-10 820 €	17 068 €

The detail of Member States and Corresponding Members balance is shown below:

Member States	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012
ALBANIE		14 000	14 500
ARABIE SAOUDITE	28 000		
AUTRICHE - Advance	-14 000		
CAMEROUN		42 700	42 600
CHYPRE	14 000		
COLOMBIE		2 700	
R.P.D. De Corée			25 703
CUBA	26 320	14 300	14 800
EGYPTE - Advance	-28 000		
ETHIOPIE	42 500	42 700	42 600
GRECE	100		-100
GUINEE			-13 311
INDONESIE			29 000
IRAN	57 710	57 000	29 000
IRLANDE - Advance	-14 000	-14 000	-14 000
ISRAEL			28 700
KAZAKHSTAN - Advance	-28 000		
KENYA	-9 409	1 115	
LIBAN	42 500	42 700	42 600
NORVEGE – Advance	-14 000	-14 000	-14 000
NVLE ZELANDE			-14 000
POLOGNE - Advance	-28 000	-28 000	-28 000
PORTUGAL – Advance	-14 000		-14 000
ROYAUME UNIE – Advance			-56 000
SLOVENIE - Advance	-14 000		
SRI LANKA	21 346	21 346	21 346
TUNISIE – Advance		-14 000	
ZAMBIE			42 600
	69 067	168 561	180 038

Corresponding Members	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013	Situation au 31/12/2012
ARGENTINE	1 400		1 450
AZERBAIDJAN - Advance	-1 400		
BANGLADESH	1 400		1 450
BENIN	1 400	1 400	
BOSNIE-HERZEGOVINE - Advance		-1 020	-1 020
BOTSWANA	1 400		1 450
BURKINA FASO	4 250	4 190	4 020
CAMBODGE	1 400	1 400	
COMORES	4 250	4 190	4 020
R.P.D. De Corée			4 020
COSTA RICA			1 059
REPUBLIQUE DOMINICAINE	-4 060	-5 460	2 790
GABON	226	-1 174	-2 574
GAMBIE – UNIDO	2 800	1 400	
GEORGIE – Advance	-1 400	-1 400	
GHANA			1 340
GUATEMALA - Advance			-1 120
GUINEE - Advance	-10 511	-11 911	
HONG KONG - Advance	-1 400		-1 400
IRAK	1 400		
KIRGHIZISTAN	1 400		
LETTONIE - Advance	-1 400	-170	-170
LIBYE – Advance	-277	-1 677	-3 077
MADAGASCAR	1 400		
MAURITANIE	2 800	1 400	
MONGOLIE - Advance		309	-1 091
NEPAL		2 850	1 450
NICARAGUA	4 250	4 190	4 020
NIGERIA	2 800	1 400	
OMAN	2 850	1 450	1 450
OUZBEKISTAN	232	232	232
PANAMA – Advance	-11 917	-13 317	
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	1 400	1 400	
RWANDA	490	-910	4 020
SIERRA LEONE – UNIDO – Advance	-1 400	1 400	
SINGAPOUR - Advance	-1 400	-1 400	-1 400
SOUDAN	2 800	1 400	
SYRIE	2 800	1 400	
TADJIKISTAN	4 250	4 190	4 020
TRINITE & TOBAGO			1 047
UKRAINE			1 450
URUGUAY – Advance	-2 726	-2 726	
	9 507	-6 964	27 436

The provisions for doubtful debts of Members are the following:

Country	Provision au 31/12/2014	Provision au 31/12/2013
CAMEROUN		42 700 €
ETHIOPIE	42 500 €	42 700 €
LIBAN	42 500 €	42 700 €
BURKINA FASO	4 250 €	4 190 €
COMMORES	4 250 €	4 190 €
NICARAGUA	4 250 €	4 190 €
TADJIKISTAN	4 250 €	4 190 €
Total provisions	102 000 €	144 860 €

Note 4 Other receivables details

Other receivables totaling 148 498 € mainly include the advances paid to suppliers for works amounting to 43 350 €, VAT pending refund for an amount of 14 485 €, the unpaid VAT on the works for 89 503 €. This balance is carried forward over 10 years, depreciation period for fixtures and fittings.

Note 5 Prepayments detail

The prepayments, which amount to 19 057 € include principally payments of annual services or subscriptions of which part is allocated to the year 2015.

Note 6 Long term investments details

This account, amounting to 420 € includes deposits and guarantees.

Note 7 Long term receivables detail

No long term receivable appears.

Note 8 Fixed assets and accumulated depreciations state

	31/12/2014			31/12/2013		
	Brut	Depreciation	Net	Brut	Depreciation	Net
Buildings	20 733 €	16 057 €	4 677 €	19 323 €	10 430 €	8 893 €
Land	1 050 000 €		1 050 000 €	1 050 000 €		1 050 000 €
Building – wall	1 629 889 €	202 560 €	1 427 329 €	1 593 694 €	153 764 €	1 439 930 €
General facilities	288 371 €	41 041 €	247 330 €	271 258 €	12 935 €	258 323 €
Fittings	586 173 €	213 313 €	372 861 €	485 725 €	160 508 €	325 217 €
Office equipment	6 512 €	2 279 €	4 233 €	2 680 €	1 909 €	770 €
IT equipment	58 035 €	45 655 €	12 380 €	50 831 €	34 287 €	16 544 €
Computer server system	82 858 €	67 757 €	15 101 €	82 858 €	40 608 €	42 251 €
Furniture	35 023 €	31 112 €	3 911 €	35 023 €	28 961 €	6 062 €
TOTAL 31/12	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €
TOTAL 01/01	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €	2 879 933 €	295 779 €	2 584 155 €
Variation	166 202 €	176 371 €	-10 170 €	711 459 €	147 624 €	563 835 €

Note 9 Other payables detail

The other debts are short term debts and include the following:

	31/12/2014	31/12/2013
Urssaf	64 798 €	19 722 €
Ircantec	6 841 €	7 340 €
Health insurance	4 952 €	4 672 €
Foresight	5 481 €	6 383 €
Annual leave	23 360 €	17 873 €
Social debts	105 432 €	55 989 €
Suppliers	6 645 €	843 €
Invoices to receive	64 858 €	6 977 €
Suppliers	71 503 €	7 820 €

Note 10 Employee benefits detail

Employee benefits include pension funds to 2 342 770 € in accordance with resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting.

	31/12/2014
Provision for pensions at 01/01/2014	2 328 800 €
Staff contribution	2 350 €
Provision for retirement	11 620 €
Provision at 31/12/2014	2 342 770 €

The total of rights acquired, evaluated by an actuary, amounts to:

Total of rights acquired at	
At 31/12/2006	1 575 800 €
At 31/12/2007	1 693 100 €
At 31/12/2008 (interpolation)	1 783 700 €
At 31/12/2009	1 880 900 €
At 31/12/2010	2 158 500 €
At 31/12/2011	2 205 900 €
At 31/12/2012	2 272 000 €
At 31/12/2013	2 328 800 €
At 31/12/2014	2 342 770 €

Note 11 Other provisions analyzis

The OIML did not have any dispute during the year.

Notes on the income statement

Note 12 Member State contribution detail

The contributions of states is 2 053 800 € which decomposes:

	2014	2013
Member State contributions	1 960 000 €	1 778 000 €
Corresponding Members	93 800 €	95 200 €
Total State contributions	2 053 800 €	1 873 200 €

Note 13 Other operating revenue and income detail

The amount of other products, 78 769 € is:

	2014	2013
Certificats	78 169 €	65 310 €
Newsletter subscription		36 €
Translation participation		1 400 €
Studies		2 280 €
Others	600 €	947 €
Total State contributions	78 769 €	69 973 €

Note 14 Staff expenses detail

The total staff costs of 1 412 296 € is divided into:

	2014	2013
Salary BIML	1 026 570 €	978 828 €
Social contributions	278 347 €	265 218 €
Retired OIML staff	107 379 €	106 667 €
Total staff costs	1 412 296 €	1 350 713 €

Note 15 Running costs detail

Total running costs of 88 209 € including main items are

	2014	2013
Water & Electricity	10 945 €	11 226 €
Supplies	17 715 €	7 544 €
Maintenance & repair	54 494 €	51 890 €
Insurance	3 384 €	3 332 €
Property tax	1 670 €	1 660 €
Total running costs	88 209 €	75 652 €

Note 16 Administrative costs detail

The amount of administrative costs is 80 936 € and is divided into:

	2014	2013
Administrative supplies	3 554 €	5 141 €
Maintenance	40 652 €	28 402 €
Documentation	1 504 €	1 145 €
Fees	27 913 €	83 718 €
Phone	7 313 €	7 220 €
Total administrative costs	80 936 €	125 625 €

Note 17 Communication costs detail

The total cost of communication, 56 989 €, equal to:

	2014	2013
Publications and medals	14 277 €	15 424 €
Postal	10 618 €	9 945 €
Carriers	162 €	605 €
Internet	31 932 €	32 331 €
Total communication costs	56 989 €	58 305 €

Note 18 Meeting costs detail

The retail cost of meeting, 100 524 € is:

	2014	2013
Conférence fees	6 699 €	2 280 €
Receptions	6 949 €	11 451 €
CIML	86 877 €	78 479 €
Total meeting costs	100 524 €	92 210 €

In the absence of final balance on the CIML meeting in New Zealand, there is a provision for an amount of €50,000 in the account

This amount is included in the CIML account for €86,877

Note 19 Travel and accomodation costs detail

The amount of travel and missions of 90 418 € is divided into:

	2014	2013
Travel	56 910 €	27 253 €
Missions	33 508 €	26 355 €
Total travel and accomodation costs	90 418 €	53 608 €

Note 20 Miscellaneous costs detail

Miscellaneous expenses, 12 438 € corresponding to:

	2014	2013
Tips	3 215 €	3 935 €
Bank charges	3 889 €	3 774 €
Loan losses	-6 390 €	23 368 €
Various expenses	11 724 €	661 €

Total miscellaneous costs	12 438 €	31 738 €
----------------------------------	-----------------	-----------------

Note 21 Depreciation and recovering detail

The total of endowments to depreciations and to provisions is 188 231 € Concerning the endowment to the provision for pensions, see Note 10.

Annual endowment	2014	2013
Software	5 626 €	5 237 €
Buildings	48 796 €	42 885 €
General facilities	28 106 €	12 882 €
Fittings	52 805 €	43 335 €
Office equipment	370 €	271 €
IT equipment	11 368 €	12 163 €
Computer server system	27 149 €	28 423 €
Furniture	2 151 €	2 427 €
Total endowment to depreciations	176 371 €	147 624 €
Clients accounts - recovery provision	240 €	-71 343 €
Pension system	11 620 €	48 348 €
Total annual endowments	11 860 €	-22 995 €

The 14th International Conference who wanted clarified Article XXIX of the OIML Convention as regards Member States and Corresponding Members, the OIML accounts do not appear more than three years of contributions arrears, effect on the financial statements at 31 December 2014 is:

- Loss on bad debt :	- 36 710 €
- Depreciation allowance claim:	- 240 €
- Other income:	573 €
- Reversal of provision for receivables :	43 100 €
	<hr/>
- Either an income in the 2013 financial statements :	6 723 €

Note 22 Extraordinary income detail

No extraordinary income during the year 2014.

Note 23 Extraordinary expenses detail

The exceptional charge for the year, 9 945 € corresponds to the recovery of 10 years on unpaid VAT on the work - see Note 4.

5 STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS/EQUITY

	Capital	Reserves	Revaluation Building	Accumulated results	Result	Total
Net at 01/01/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 579 837 €	-1 931 731 €	41 172 €	2 034 716 €
Result of the year					46 685 €	
Revaluation bulding			337 000 €			
Net at 31/12/2013	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Net at 01/01/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Result of the year					100 231 €	
Revaluation bulding						
Net at 31/12/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €

The annual result is added at the next 1st January in the accumulated result.

6 CASH-FLOW STATEMENT AT 31 DECEMBER 2014

CASH-FLOW STATEMENT AT DECEMBER 31, 2014		
	2014	2013
Balance of activities	100 231	46 685
+/- Net endowment to depreciations and provisions	188 231	196 952
+ Impact résolution 11 & 12	-6 390	-48 955
+ Nett Value of assets sold	0	0
CAPACITY TO AUTOFINANCE	282 072	194 682
+/- Variation in the Working Capital requirement related to the activity	101 370	-34 527
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY THE ACTIVITY	383 441	160 154
- Outgoing related to the acquirements of assets	-166 202	-374 459
+/- Variation of loans and advances granted	0	8 720
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY TH INVESTMENT	-166 202	-365 739
VARIATION IN NET CASHFLOW	217 240	-205 585
OPENING CASH	1 526 335	1 731 919
CLOSING CASH	1 743 574	1 526 335
DIFFERENCE	0	0

E. 2013 and 2014 budget realization

	2013 Voted	2013 Realized	2014 Voted	2014 Realized	
EXPENSES					
Active staff	1,232,971	1,244,046	1,254,930	1,304,917	
Pension System	107,499	106,667	110,186	107,379	
sub total staff costs	1,340,470	1,350,713	1,365,116	1,412,296	
Running costs	66,162	75,652	67,521	88,209	
Administrative costs	66,204	125,625	67,365	80,936	
Communication costs	54,104	58,305	55,287	56,989	
Meetings costs - CIML	77,746	92,210	88,991	100,524	
Travel & accommodation costs	105,580	53,608	109,336	90,418	
Miscellaneous	17,182	31,738	17,338	12,438	
Special fund for developing count	35,000	0	35,000	13,561	
sub total other expenses	421,978	437,137	440,838	443,075	
Depreciations	110,178	147,624	116,718	176,371	
Provision for retirement	40,000	48,348	40,000	11,620	
Provision for uncollected funds	18,200	980	32,200	240	
sub total depreciations & provisions	168,378	196,952	188,918	188,231	
Total Expense	1,930,826	1,984,802	1,994,872	2,043,602	
INCOME					
MS Contributions	1,764,000	1,778,000	1,932,000	1,960,000	
CM Fees	79,800	95,200	79,800	93,800	
Certificates Fees	70,000	65,310	70,000	78,169	
Translation Center	15,000	1,400	15,000	0	
Financial income	15,000	15,132	15,000	10,690	
Other income	0	76,446	0	1,173	
Total income	1,943,800	2,031,488	2,111,800	2,143,832	
Result	12,974	46,686	116,928	100,231	-16697



2015 accounts

Contents:

A.	Auditor's statement (in French and English)	03
B.	Some key figures	06
C.	Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015	09
D.	Annual accounts for the year 2015	33
E.	2014 and 2015 budget realization	57



INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL METROLOGY

11 rue Turgot
75009 PARIS

REPORT BY THE CHARTERED ACCOUNTANT
ON THE ACCOUNTS FOR FINANCIAL YEAR 2015

Dear Mr. Director,

In accordance with Article 21 of the revised Financial Regulations of the International Organization of Legal Metrology and our assignment letter dated 4 January 2013, we have audited the financial situation of the OIML for the period that ended on 31 December 2015, as attached to this report and as summarized below:

✓ Total balance at 31 December 2015	5 204 656 €
✓ Result for the exercise ended 31 December 2015	51 277 €

Our responsibility is to express our opinion on these accounts, on the basis of our audit.

We carried out our audit adhering to international audit standards. These standards require us to apply due diligence in order to enable us to be sure, to a reasonable degree, that the accounts do not contain any significant abnormalities. An audit consists in examining, by sampling, probative elements that justify the data in the accounts. It also consists in evaluating the accounting procedures that were followed, and the main estimations that were used as a basis for closing off the accounts and for evaluating their global presentation. We consider that our audit forms a reasonable basis for expressing our opinion.

In our opinion, the financial statements, in all their main aspects, provide an accurate picture of the financial situation of the OIML as at 31 December 2015, as do the operational result and the cash flow statement for the financial exercise closed off at that date, which are in conformity with the accounting standards that are applicable to the public sector (IPSAS Standards), to the revised Financial Regulations, and to Resolution 27 of the 45th CIML Meeting and Resolution 12 of the 14th International Conference.



Without qualifying our opinion expressed above, we wish to draw your attention to Note 10 for Employee benefits detail and no additional provision on acquired pension rights. The amount of the provision on the balance sheet is 2 342 770 €, the amount of the rights acquired evaluated by an actuary is 2 728 410 €

Drawn up in Montrouge,
2 March 2016

Mr. F. FISCHER
Chartered Accountant



ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE
11 rue Turgot
75009 PARIS

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'Article 21 du règlement financier révisé de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale et à notre lettre de mission du 4 Janvier 2013, nous avons audité les états financiers de l'OIML au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport et se caractérisant par les données suivantes :

✓ Total du bilan au 31 décembre 2015	5 204 656 €uros
✓ Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015	51 277 €uros

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIML au 31 Décembre 2015 ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables applicables au secteur public (normes IPSAS), au règlement financier révisé ainsi qu'à la résolution 27 de la 45^{ème} réunion du CIML et à la résolution 12 de la 14^{ème} Conférence Internationale.

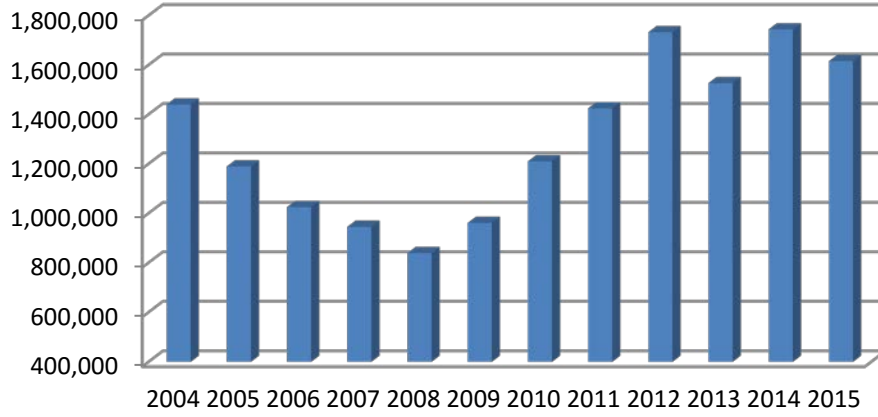


Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur la note 10 concernant le détail des avantages du personnel et l'absence de provision complémentaire sur les droits à la retraite acquis. Le montant de la provision figurant au bilan est de 2 342 770 € le montant de l'évaluation effectuée par un actuair est de 2 728 410 €

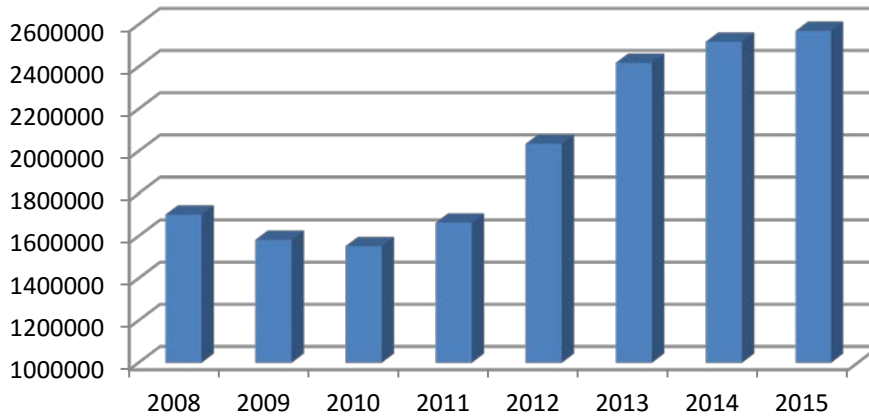
Fait à Montrouge,
Le 2 Mars 2016

Mr F. FISCHER
Expert Comptable

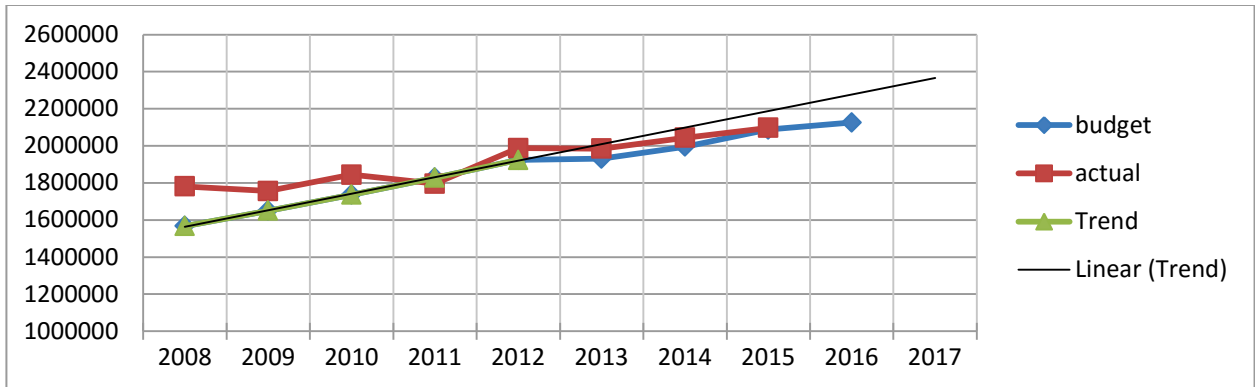
Year End Cash



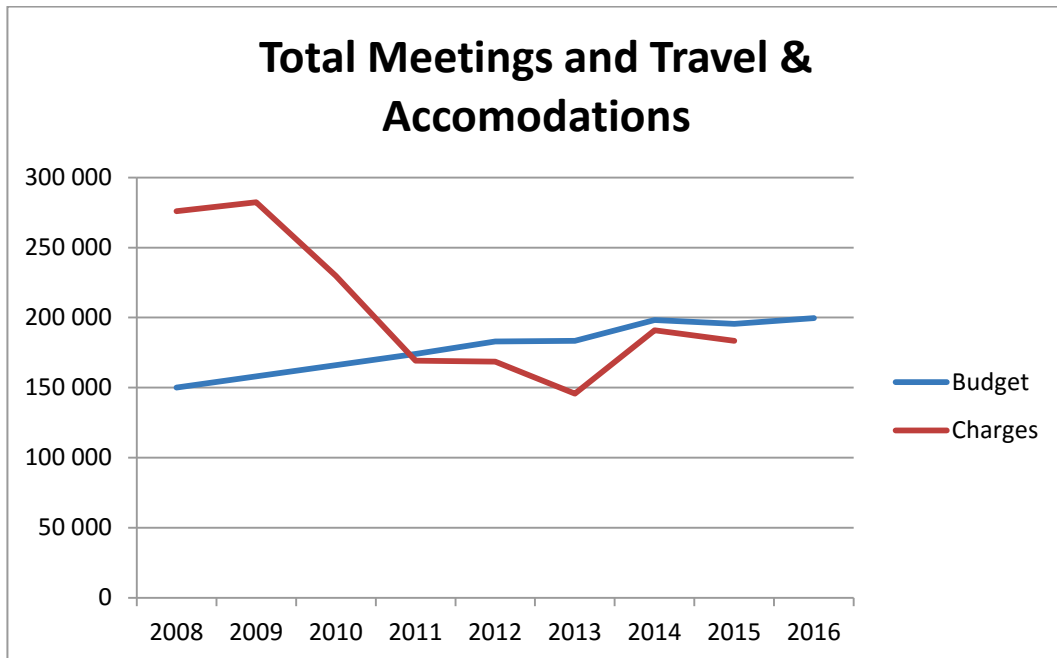
Total net assets - ADJ



Total Charges



Total Meetings and Travel & Accomodations



Mr PATORAY,

The decrease of the cash is the result of several factors:

- The Member State and the Corresponding Member have less paid than in 2014. We had 346 k€ outside (279 k€ in 2014) the difference is - 67 k€.
- Less Member State have paid in advance, 122 k€ in 2015 (163 k€ in 2014) the difference is – 41 k€.
- OIML has paid in advance suppliers for works 79 k€ in 2015 (43 k€ in 2014), the difference is - 36 k€.
- At 31 December 2015, we waiting for a reimbursement for income tax paid by staff member - 20 k€

OIML has more cash outside than in the past.

I Hope to have answer your question

Best regards

FISCHER Frédéric

Expert Comptable

*Commissaire aux
Comptes*

More arrears	67
Less advance	41
More advance payments	36
Awaiting reimbursement	20
Total less cash	164



Comptes annuels de l'exercice clos le

31 décembre 2015

Rapport établi le 2 mars 2016

SOMMAIRE

1	Etat de la situation financière au 31 décembre 2015	3
2	Etat de la performance financière 2015	4
3	Etat budgétaire	5
4	Notes annexes	6
	Règles et méthodes comptables	7
	Notes sur le Bilan.....	11
	Notes sur le Résultat.....	18
5	Variation des capitaux propres.....	23
6	Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2015	24

1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Actifs à court terme		
Disponibilités	1 615 088 €	1 743 574 €
Créances Etats membres	165 576 €	130 476 €
Créances Membres Correspondants	59 471 €	47 398 €
Autres Créances – Certificats	5 230 €	12 606 €
Autres créances	210 231 €	148 498 €
Charges constatées d'avance	17 891 €	19 057 €
TOTAL (I)	2 073 488 €	2 101 610 €
Actifs à long terme		
Immobilisations financières	420 €	420 €
Terrain	1 050 000 €	1 050 000 €
Immeubles - murs	1 378 531 €	1 427 329 €
Agencements	658 650 €	620 190 €
Matériel de bureau et informatique	40 601 €	31 714 €
Mobilier	1 997 €	3 911 €
Logiciels	970 €	4 677 €
TOTAL (II)	3 131 169 €	3 138 240 €
TOTAL GENERAL (I à II)	5 204 656 €	5 239 850 €

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Passifs à court terme		
Créances payées d'avances	158 264 €	201 300 €
Autres dettes	133 714 €	177 148 €
Total passif à court terme (I)	291 978 €	378 448 €
Passifs à long terme		
Avantages au personnel	2 342 770 €	2 342 770 €
Autres provisions		
Total passif à long terme (II)	2 342 770 €	2 342 770 €
Actif net / Situation nette (III = Actif- I - II)	2 569 909 €	2 518 632 €
Apports en capital	55 324 €	55 324 €
Ecart réévaluation immeuble	2 916 837 €	2 916 837 €
Réserves et report à nouveau	-453 530 €	-553 760 €
Résultat	51 277 €	100 231 €
Total actif net (IV)	2 569 909 €	2 518 632 €
Solde net (III-IV)	0 €	0 €

2 ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE 2015

PRODUITS EXPLOITATION	31/12/2015	31/12/2014
Participation contributive Etats Membres	2 055 200 €	2 053 800 €
Autres produits opérationnels	84 697 €	78 769 €
Total produits exploitation (I)	2 139 897 €	2 132 569 €
CHARGES EXPLOITATION		
Rémunérations, salaires et avantages du personnel	1 467 903 €	1 412 296 €
Charges liées à l'activité	403 674 €	439 520 €
Dotations aux amortissements	193 428 €	176 371 €
Régularisation Comptes clients	20 992 €	-6 723 €
Provision engagement retraite OIML		11 620 €
Autres charges opérationnelles		
Total charges exploitation (II)	2 085 996 €	2 033 083 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (III=I-II)	53 901 €	99 486 €
Résultat financier	7 335 €	10 690 €
Résultat exceptionnel	-9 959 €	-9 945 €
Total produits / charges non opérationnels (IV)	-2 624 €	745 €
SOLDE NET DE L'EXERCICE	51 277 €	100 231 €

3 ETAT BUDGETAIRE

Exécution du budget	2014	2014	2015	2015
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
CHARGES				
Personnel en activité	1 254 930 €	1 304 917 €	1 315 110 €	1 360 376 €
Retraites	110 186 €	107 379 €	112 941 €	107 528 €
Total charges de personnel	1 365 116 €	1 412 296 €	1 428 051 €	1 467 903 €
Couts de fonctionnement	67 521 €	88 209 €	68 912 €	73 744 €
Couts administratif	67 365 €	80 936 €	68 547 €	70 396 €
Couts de communication	55 287 €	56 989 €	56 501 €	60 961 €
Cout de réunion - CIML	88 991 €	100 524 €	86 591 €	83 772 €
Voyages et déplacements	109 336 €	90 418 €	109 017 €	99 601 €
Frais divers	17 338 €	12 438 €	17 495 €	20 505 €
Fonds spéciaux pour développement	35 000 €	13 561 €	35 000 €	4 654 €
Total autres charges	440 838 €	443 075 €	442 063 €	413 632 €
Dotation aux amortissements	116 718 €	176 371 €	117 101 €	193 428 €
Provision pour retraite	40 000 €	11 620 €	40 000 €	
Provision pour créances impayées	32 200 €	240 €	60 200 €	21 000 €
Total dépréciations et provisions	188 918 €	188 231 €	217 301 €	214 428 €
Total charges	1 994 872 €	2 043 601 €	2 087 415 €	2 095 963 €
PRODUITS				
Contributions EM	1 932 000 €	1 960 000 €	1 932 000 €	1 960 000 €
Abonnements des MC	79 800 €	93 800 €	79 800 €	95 200 €
Revenus des Certificats	70 000 €	78 169 €	70 000 €	84 697 €
Centre de traduction	15 000 €		15 000 €	
Revenus financiers	15 000 €	10 690 €	15 000 €	7 335 €
Autres produits		1 173 €		8 €
Total produits	2 111 800 €	2 143 832 €	2 111 800 €	2 147 240 €
Résultat	116 928 €	100 231 €	24 385 €	51 277 €

4 NOTES ANNEXES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

L'arrêté des comptes a été fait par le Directeur du Bureau conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement financier révisé de l'OIML – Edition 2012.

Les documents de synthèse annuels établis conformément à l'annexe 3 du règlement financier révisé de l'OIML comprennent les états financiers suivants : bilan, compte de résultat, état budgétaire, notes annexes aux états financiers, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Les notes ou tableaux ci-après font donc partie intégrante des états financiers annuels :

Note 1	Principes comptables	7
Note 2	Détail des disponibilités	11
Note 3	Analyse des soldes des Etats Membres.....	11
Note 4	Détail des autres créances	14
Note 5	Détail des charges constatées d'avance	15
Note 6	Détail des immobilisations financières	15
Note 7	Détail des créances à long terme	15
Note 8	Etat des immobilisations et amortissements	15
Note 9	Détail des autres dettes.....	16
Note 10	Détail des avantages du personnel.....	16
Note 11	Analyse des autres provisions.....	17
Note 12	Etats des abonnements des Membres Correspondants.....	18
Note 13	Détail des autres ventes et autres produits.....	17
Note 14	Détail charges de personnel.....	17
Note 15	Détail des couts de fonctionnement.....	18
Note 16	Détail des couts administratif	18
Note 17	Détail des couts de communication.....	18
Note 18	Détail des couts de réunion.....	19
Note 19	Détail des frais de voyages et déplacements	19
Note 20	Détail des frais divers	19
Note 21	Détail des dotations / reprises de provisions	20
Note 22	Détail des produits exceptionnels.....	22
Note 23	Détail des charges exceptionnelles.....	22

Règles et méthodes comptables

Note 1 Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'OIML sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public, IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), émises par le Comité du secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants). En l'absence de normes IPSAS, ce sont les normes IAS (IFRS) qui sont appliquées.

Monnaie de référence et monnaies de présentation

Le règlement financier de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale révisé au 1er janvier 2013 prévoit à son article 2 que l'unité de compte prévue par la convention créant l'OIML est le Franc-Or, dont la parité par rapport au Franc Français est celle qui est indiquée par la Banque de France.

Toutefois, le Règlement (CE) N° 974/98 du Conseil du 3 mai 1998 a remplacé le Franc Français par l'Euro à compter du 1er janvier 1999, et dispose que "Les références aux unités monétaires nationales qui figurent dans des instruments juridiques existant à la fin de la période transitoire doivent être lues comme des références à l'unité euro en appliquant les taux de conversion respectifs." En conséquence, la Banque de France n'a pas maintenu l'unité de compte "Franc-Or".

Compte tenu de ces dispositions, les différents états financiers et états de comptabilité de l'OIML sont tenus en Euros.

Principales méthodes utilisées

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices et conformément aux dispositions du règlement financier révisé au 1er janvier 2013 (RF).

Immobilisations corporelles (RF- article 4.1)

Les terrains, les immeubles, les installations et équipements, dont l'OIML est propriétaire, sont comptabilisés à leur valeur estimative actuelle diminuée des amortissements cumulés.

Ceci s'est traduit par la revalorisation des actifs immobilisés et par la comptabilisation d'un écart de réévaluation au niveau des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} janvier 2013.

Les autres immobilisations corporelles dont l'OIML est propriétaire sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements.

L'amortissement est calculé linéairement de manière à étaler le coût de chaque actif sur la durée d'utilisation estimée comme suit :

- * Terrain..... pas d'amortissement
- * Immeubles, murs 50 ans
- * Immeubles, toit et ravalement..... 20 ans
- * Immeubles, aménagements..... 10 ans
- * Agencements, aménagements et installations..... 5 à 10 ans
- * Autres immobilisations corporelles..... 3 à 10 ans

Immobilisations incorporelles (RF- article 4.2)

Le coût des logiciels informatiques, lorsqu'ils constituent des actifs, sont amortis linéairement selon une durée d'utilisation ne pouvant excéder 3 ans.

Instruments financiers (RF article 5)

Dans les limites qui lui sont fixées par le Comité et sous le contrôle de celui-ci, le Directeur est autorisé à investir les disponibilités de l'Organisation dans des obligations d'Etat ayant une cote publiée non inférieure à « AAA », des certificats de dépôt ou des comptes d'épargne assurés dans l'un des états membres de l'Organisation.

Les intérêts, dividendes, pertes et gains sur les instruments financiers, qu'ils soient réalisés ou non, sont comptabilisés dans les produits et charges du compte de résultat.

Prestations particulières sur conventions – en-cours (RF article 6)

Le Bureau peut passer des contrats avec toute organisation Internationale ou Régionale afin d'effectuer sur financement de cette organisation des travaux et prestations particuliers entrant dans le champ de compétence de l'Organisation et conforme à ses objectifs (par exemple traduction de publications de l'OIML dans une autre langue que l'Anglais et le Français). Les objectifs et les conditions de ces contrats devront être préalablement soumis à l'accord du Comité.

Les produits et charges relatifs à une prestation effectuée sur plusieurs exercices, dans le cadre de ces contrats, font l'objet des régularisations comptables appropriées pour satisfaire aux règles de constatation des produits fixées à l'article 8 (constatation des produits : cf. ci-après).

Créances d'exploitation

Les contributions des Etats Membres en retard lors de la clôture d'un exercice budgétaire seront considérées comme créances de l'Organisation et figureront comme telles à l'actif jusqu'à leur encaissement effectif.

Le cas des Etats défaillants est traité en application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML : la radiation d'un pays ayant atteint trois années d'arriérés est constatée automatiquement par le Directeur du Bureau International de Métrologie Légale.

La 14^{ème} Conférence Internationale a souhaité clarifié l'Article XXIX de la Convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres n'ayant pas intégralement réglé leur contribution annuelle. Il a été décidé que :

- (a) Un État Membre qui n'a pas réglé sa contribution annuelle pendant trois années consécutives doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné, conformément à l'Article XXIX, premier paragraphe, de la Convention ;
- (b) Un État Membre qui n'a pas intégralement réglé sa contribution annuelle doit être automatiquement considéré comme ayant démissionné lorsque ses arriérés accumulés sont équivalents au total des trois dernières années de contributions dues ;
- (c) Un État Membre en arriéré recevra un avertissement final écrit au moins six mois avant l'accumulation du montant de trois ans mentionnée en (a) ou (b). L'avertissement inclura une demande de règlement total du montant ;

(d) Les dispositions en (a), (b) et (c) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

La 14^{ème} Conférence Internationale a souhaité clarifié aussi l'Article XXX, second paragraphe, de la Convention en ce qui concerne la réadmission des États Membres officiellement considérés comme ayant démissionné Il a été décidé que :

(a) Un État Membre qui est officiellement considéré comme ayant démissionné peut être réadmis uniquement après qu'il a réglé ses contributions impayées, dont le montant est calculé comme la contribution totale que l'État Membre aurait eu à payer au cours des trois dernières années immédiatement avant l'année de réadmission conformément à la classification dudit État Membre au moment de sa réadmission ;

(b) Les dispositions en (a) s'appliquent également aux Membres Correspondants en ce qui concerne l'abonnement forfaitaire des Membres Correspondants.

Les avances et acomptes sur des charges de l'exercice suivant (par exemple acomptes versés pour l'organisation de réunions, acomptes sur travaux, etc.), peuvent être inscrits comme créances sur des fournisseurs.

Les avances reçues de clients dans le cadre des contrats visés à l'article 6 sont inscrites sur les comptes "clients" au passif du bilan.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité d'engagement.

Les cotisations des Etats Membres et les abonnements forfaitaires des Membres Correspondants sont comptabilisés à leur date d'exigibilité, soit la date d'ouverture de l'exercice.

Les produits financiers sont enregistrés dans l'exercice pendant lequel ils ont couru.

Les autres revenus, y compris les remboursements de frais par des tiers sont pris en compte lorsqu'ils sont acquis par l'OIML, soit selon les termes des contrats convenus soit, en l'absence de convention lors de l'émission de la facture ou de la demande de paiement.

Les cotisations des Etats Membres et abonnements forfaitaires des Membres Correspondants correspondant au paiement partiel ou total des sommes dues au titre des exercices suivants, seront inscrits comme dettes de l'Organisation vis-à-vis de ces Membres.

Réserves

Les résultats annuels, qu'ils soient déficitaires ou bénéficiaires, sont systématiquement affectés en report à nouveau pendant toute la période financière définie à l'article 1. Au terme de chaque période financière, la Conférence décide de l'affectation éventuelle en réserve.

Provisions

Les provisions sont comptabilisés quand l'OIML est tenue par une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement entraînera un emploi de ressources sans contrepartie probable et lorsqu'une estimation fiable du montant de l'obligation en cause peut être effectuée.

Avantages du personnel

En application de la résolution no. 27 de la 45^{ème} réunion du CIML, les droits à retraite acquis sont évalués par un actuair e et sont présentés dans la Note 10.

Ils font l'objet d'une provision établie conformément aux dispositions des normes IPSAS. Ceci se traduit par l'inscription au passif du bilan de la provision pour retraites évaluée conformément aux normes IPSAS en comparaison de l'évaluation donnée l'année précédente conformément à la règle antérieure.

Emprunts

L'OIML ne fait pas appel à l'emprunt.

Produits et charges exceptionnels

Le Directeur du Bureau peut passer par profits et pertes le montant des pertes ou gains des fonds, cession d'actifs, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes ces sommes soit soumis au Comité et à la Conférence - en particulier, seront ainsi pris en compte les écarts entre les contributions théoriques dues par les Etats Membres et leurs versements réels, dans la mesure où ces écarts sont suffisamment faibles.

Contributions Volontaires - Dons et Legs

Le Directeur du Bureau peut accepter des contributions volontaires ainsi que des dons et legs, que ces apports soient ou non en espèces, à condition qu'ils soient offerts à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et l'activité de l'Organisation.

L'acceptation des apports qui entraînent, soit directement, soit indirectement des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation doit recevoir au préalable l'accord de la Conférence ou, en cas d'urgence, celui du Comité.

Les apports en biens meubles ou immeubles sont évalués en unités monétaires et inscrits au bilan de l'Organisation.

Notes sur le Bilan

Note 2 Détail des disponibilités

Détail des disponibilités	31/12/2015	31/12/2014
Caisse d'Epargne		985 623 €
LCL placements	711 854 €	308 769 €
SG placement	500 000 €	
Banque de France		205 216 €
Chèques Postaux	21 171 €	61 925 €
Crédit Lyonnais	280 564 €	104 806 €
Société Générale	78 745 €	
Caisse	605 €	1 175 €
Banque de Berne	17 817 €	29 782 €
Banque de France – Centre de Traduction		38 988 €
Intérêts courus à recevoir	4 331 €	7 290 €
Total	1 615 088 €	1 743 574 €

Note 3 Analyse des soldes des Etats Membres

Les créances s'analysent comme suit :

Créances "clients"	31/12/2015	31/12/2014
<i>Actif</i>		
Etats membres	287 376 €	232 476 €
Membres correspondants	59 471 €	47 398 €
Autres clients	5 230 €	12 606 €
Provisions dépréciation	-121 800 €	-102 000 €
<i>Passif</i>		
Etats membres - Avances	-121 950 €	-163 409 €
Membres correspondants - Avances	-36 314 €	-37 891 €
Total	72 013 €	-10 820 €

Le détail des créances des Etats membres et des Membres Correspondants est détaillé ci-après :

Etats Membres	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
ALBANIE			14 000
ARABIE SAOUDITE		28 000	
AUTRICHE - Avance	-14 000	-14 000	
BRESIL	112 000		
CAMEROUN	14 000		42 700
CHYPRE	14 000	14 000	
COLOMBIE			2 700
CUBA	26 320	26 320	14 300
EGYPTE - Avance		-28 000	
ETHIOPIE	42 000	42 500	42 700
GRECE		100	
IRAN	1 710	57 710	57 000
IRLANDE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
ISRAEL	14 000		
KAZAKHSTAN - Avance		-28 000	
KENYA - Avance	-9 950	-9 409	1 115
LIBAN	42 000	42 500	42 700
NORVEGE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
NVLE ZELANDE - Avance	-14 000		
POLOGNE - Avance	-28 000	-28 000	-28 000
PORTUGAL – Avance		-14 000	
REPUBLIQUE SLOVAQUE - Avance		-14 000	
SLOVENIE - Avance	-14 000	-14 000	
SRI LANKA	21 346	21 346	21 346
TUNISIE – Avance			-14 000
	165 426	69 067	168 561

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
ARGENTINE	2 800	1 400	
AZERBAIDJAN - Avance		-1 400	
BANGLADESH		1 400	
BENIN	1 400	1 400	1 400
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance			-1 020
BOTSWANA		1 400	
BURKINA FASO	4 200	4 250	4 190
CAMBODGE		1 400	1 400
COMORES	4 200	4 250	4 190
COREE DU NORD	1 400		
REP. DOMINICAINE - Avance	-4 060	-4 060	-5 460
GABON	1 626	226	-1 174
GAMBIE - UNIDO	4 200	2 800	1 400
GEORGIE - Avance		-1 400	-1 400
GUINEE - Avance	-9 111	-10 511	-11 911
HONG KONG - Avance	-1 400	-1 400	
IRAK		1 400	
ISLANDE - Avance	-1 400		
KIRGHIZISTAN	2 800	1 400	
LETTONIE - Avance	-1 400	-1 400	-170
LIBYE	1 123	-277	-1 677
LIBERIA - UNIDO	-100		
LITUANIE - Avance	-1 400		
MADAGASCAR	1 400	1 400	
MAURICE - Avance	-1 400		
MAURITANIE	4 200	2 800	1 400
MONGOLIE - Avance			309
MONTENEGRO - Avance	-1 400		
NEPAL	1 400		2 850
NICARAGUA	4 200	4 250	4 190
NIGERIA	4 200	2 800	1 400
OMAN	1 400	2 850	1 450
OUGANDA	1 400		
OUZBEKISTAN	232	232	232
PANAMA - Avance	-10 517	-11 917	-13 317
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	-1 400	1 400	1 400
RWANDA	1 890	490	-910
SEYCHELLES - Avance	-1 400		
SIERRA LEONE - UNIDO		-1 400	1 400
SINGAPOUR - Avance		-1 400	-1 400

Membres Correspondants	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
SOUDAN	4 200	2 800	1 400
SYRIE	4 200	2 800	1 400
TADJIKISTAN	4 200	4 250	4 190
URUGUAY - Avance	-1 326	-2 726	-2 726
YEMEN	1 400		
ZIMBABWE	1 400		
	23 157	9 507	-6 964

Les provisions sur créances Etats Membres et Membres Correspondants sont les suivantes :

Pays	Provision au 31/12/2015	Provision au 31/12/2014
ETHIOPIE	42 000 €	42 500 €
LIBAN	42 000 €	42 500 €
BURKINA FASO	4 200 €	4 250 €
COMMORES	4 200 €	4 250 €
GAMBIE	4 200 €	
MAURITANIE	4 200 €	
NICARAGUA	4 200 €	4 250 €
NIGERIA	4 200 €	
SOUDAN	4 200 €	
SYRIE	4 200 €	
TADJIKISTAN	4 200 €	4 250 €
Total provisions	121 800 €	102 000 €

Note 4 Détail des autres créances

Les autres créances d'un montant de 210 231 € comprennent essentiellement, les acomptes payés à des fournisseurs pour les travaux pour un montant de 79 294 €, le remboursement d'impôt dû par le gouvernement US pour 20 066 €, la TVA en attente de remboursement pour un montant de 15 452 €, la TVA non remboursée sur les travaux pour un montant de 79 558 €. Ce dernier solde est repris sur 10 ans, durée d'amortissement des agencements et installations.

Note 5 Détail des charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 17 891 € comprennent principalement des paiements de services annuels ou d'abonnements dont une partie relève de l'exercice 2016.

Note 6 Détail des immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 420 € concerne des dépôts et cautionnements.

Note 7 Détail des créances à long terme

Aucune créance n'apparaît à long terme.

Note 8 Etat des immobilisations et amortissements

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	29 680 €	28 710 €	970 €	20 733 €	16 057 €	4 677 €
Terrain	1 050 000 €		1 050 000 €	1 050 000 €		1 050 000 €
Immeubles – murs	1 629 889 €	251 358 €	1 378 531 €	1 629 889 €	202 560 €	1 427 329 €
Installations générales	406 518 €	82 745 €	323 773 €	288 371 €	41 041 €	247 330 €
Agencements	608 405 €	273 528 €	334 877 €	586 173 €	213 313 €	372 861 €
Matériel de bureau	14 415 €	3 722 €	10 693 €	6 512 €	2 279 €	4 233 €
Matériel informatique	87 163 €	57 255 €	29 908 €	58 035 €	45 655 €	12 380 €
Serveur système	82 858 €	82 858 €		82 858 €	67 757 €	15 101 €
Mobilier	35 023 €	33 026 €	1 997 €	35 023 €	31 112 €	3 911 €
TOTAL 31/12	3 943 950 €	813 201 €	3 130 749 €	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €
TOTAL 01/01	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €
Variation de l'exercice	186 356 €	193 428 €	-7 071 €	166 202 €	176 371 €	-10 170 €

Note 9 Détail des autres dettes

Les autres dettes sont à échéance à court terme et comprennent les postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Urssaf	55 122 €	64 798 €
Ircantec	7 419 €	6 841 €
Mutuelle	5 250 €	4 952 €
Prévoyance	5 966 €	5 481 €
Congés payés	40 312 €	23 360 €
Dettes sociales	114 069 €	105 432 €
Fournisseurs	1 146 €	6 645 €
Factures non parvenues	18 072 €	64 858 €
Fournisseurs	19 218 €	71 503 €

Note 10 Détail des avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent le fonds de retraite pour 2 342 770 €

Aucune provision complémentaire n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

Le total des droits à retraite acquis par le personnel, évalués par un actuariaire, se monte à :

Total des droits acquis au	
Au 31/12/2010	2 158 500 €
Au 31/12/2011	2 205 900 €
Au 31/12/2012	2 272 000 €
Au 31/12/2013	2 328 800 €
Au 31/12/2014	2 342 770 €
Au 31/12/2015 - Réestimation	2 728 410 €
Au 31/12/2016	2 675 118 €
Au 31/12/2017	2 623 064 €
Au 31/12/2018	2 572 504 €
Au 31/12/2019	2 523 662 €
Au 31/12/2020	2 476 734 €

Note 11 Analyse des autres provisions

Au cours de l'exercice, l'OIML n'a connu aucun litige.

Notes sur le Résultat

Note 12 Etats des abonnements des Etats Membres et des Membres Correspondants.

Le montant des contributions des Etats est de 2 055 200 € qui se décompose en :

	2015	2014
Etats Membres	1 960 000 €	1 960 000 €
Membres Correspondants	95 200 €	93 800 €
Total contributions des Etats	2 055 200 €	2 053 800 €

Note 13 Détail des autres ventes et autres produits

Le montant des autres produits, 84 697 € correspond à :

	2015	2014
Certificats	84 697 €	78 169 €
Divers		600 €
Total contributions des Etats	84 697 €	78 769 €

Note 14 Détail des charges de personnel

Le total des charges de personnel est de 1 467 903 € et se décompose en :

	2015	2014
Salaires BIML	1 067 444 €	1 026 570 €
Cotisations sociales	292 931 €	278 347 €
Retraités OIML	107 528 €	107 379 €
Total charges de personnel	1 467 903 €	1 412 296 €

Note 15 Détail des couts de fonctionnement

Le total des couts de fonctionnement est de 73 744 € dont les principaux postes sont :

	2015	2014
Eau & Electricité	12 478 €	10 945 €
Fournitures	5 178 €	17 715 €
Entretien et réparation	49 895 €	54 494 €
Prime Assurance	4 516 €	3 384 €
Taxe foncière et balayage	1 678 €	1 670 €
Total couts de fonctionnement	73 744 €	88 209 €

Note 16 Détail des couts administratif

Le montant des couts administratif représente 70 396 € et se décompose en :

	2015	2014
Administrative supplies	2 445 €	3 554 €
Maintenance	35 078 €	40 652 €
Documentation	1 424 €	1 504 €
Fees	24 959 €	27 913 €
Phone	6 489 €	7 313 €
Total administrative costs	70 396 €	80 936 €

Note 17 Détail des couts de communication

Le total des couts de communication, 60 961 €, correspond à :

	2015	2014
Publications et Médaille	15 554 €	14 277 €
Affranchissement postaux	11 856 €	10 618 €
Transporteurs	420 €	162 €
Internet	33 131 €	31 932 €
Total couts communication	60 961 €	56 989 €

Note 18 Détail des couts de réunion

Le détail des couts de réunion, 83 772 €, est de :

	2015	2014
Frais colloque & séminaire		6 699 €
Réceptions	2 500 €	6 949 €
CIML	78 075 €	86 877 €
Frais Présidence	3 197 €	
Total couts de réunion	83 772 €	100 524 €

Note 19 Détail des couts de voyages et déplacements

Le montant des voyages et déplacements est de 99 601 € et se décompose en :

	2015	2014
Voyage	71 059 €	56 910 €
Missions	28 542 €	33 508 €
Total couts des voyages	99 601 €	90 418 €

Note 20 Détail des couts des frais divers

Les frais divers, 20 505 € correspondent à :

	2015	2014
Pourboires	3 385 €	3 215 €
Services bancaires	4 521 €	3 889 €
Pertes s/ créances irrécouvrables		-6 390 €
Charges diverses	12 599 €	11 724 €
Total frais divers	20 505 €	12 438 €

Note 21 Détail des dotations / reprises de provisions

Le total des dotations aux amortissements et aux provisions est de 214 428 €

Dotation de l'exercice	2015	2014
Logiciels	12 653 €	5 626 €
Bâtiments	48 798 €	48 796 €
Installations générales	41 704 €	28 106 €
Agencements	60 215 €	52 805 €
Matériel de bureau	1 443 €	370 €
Matériel informatique	11 600 €	11 368 €
Serveur système	15 101 €	27 149 €
Mobilier	1 914 €	2 151 €
Total dotation aux amortissements	193 428 €	176 371 €
Comptes clients - reprise provision	21 000 €	240 €
Fonds de pension		11 620 €
Total dotations de l'exercice	21 000 €	11 860 €

La 14^{ème} Conférence Internationale ayant souhaité clarifié l'Article XXIX de la convention de l'OIML en ce qui concerne les États Membres et les Membres Correspondants, les comptes de l'OIML ne font pas apparaître des arriérés supérieurs à trois ans de contributions, la conséquence sur les comptes au 31 décembre 2015 est :

- Perte sur créances irrécouvrables :	- 1 200 €
- Dotation provision créances :	- 21 000 €
- Reprise provision créances :	1 200 €
	<hr/>
- Soit une charge sur les comptes 2015 :	- 21 000 €

Note 22 Détail des produits exceptionnels

Absence de produits exceptionnels au cours de l'exercice 2015.

Note 23 Détail des charges exceptionnelles

La charge exceptionnelle de l'exercice, 10 055 €, correspond principalement à la reprise de la TVA non remboursée sur les travaux sur 10 ans – cf Note 4.

5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Réévaluation Immeuble	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde net au 01/01/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Résultat de l'exercice					100 231 €	
Réévaluation immeuble						
Solde net au 31/12/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €
Solde net au 01/01/2015	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €
Résultat de l'exercice					51 277 €	
Réévaluation immeuble						
Solde net au 31/12/2015	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 743 643 €	51 277 €	2 569 909 €

Le résultat annuel est totalisé au 1er janvier suivant dans le Report à nouveau.

6 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015		
	2015	2014
Solde des activités	51 277	100 231
+/- Dotations - reprises aux amortissements et provisions	214 428	188 231
+ Impact résolution 11 & 12	0	-6 390
+ Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	265 705	282 072
+/- Variation du BFR lié à l'activité	-207 835	101 370
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	57 870	383 441
- Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	-186 356	-166 202
+/- Variation des prêts et avances consentis	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT	-186 356	-166 202
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-128 486	217 240
TRESORERIE D'OUVERTURE	1 743 574	1 526 335
TRESORERIE DE CLOTURE	1 615 088	1 743 574
ECART	0	0



Organisation Internationale de Métrologie Légale

International Organization of Legal Metrology

Annual accounts for the year 2015

Report established on 2 March 2016

SUMMARY

1	Balance sheet as of 31 december 2015	3
2	Income statement for 2015	4
3	execution of the budget	5
4	Notes to the financial statements.....	6
	Accounting principles	7
	Notes on the balance sheet	11
	Notes on the income statement	18
5	Statement of changes in net assets/equity	23
6	Cash-flow statement at 31 december 2015.....	24

1 BALANCE SHEET AS OF 31 DECEMBER 2015

ASSETS	31/12/2015	31/12/2014
Current assets		
Cash	1 615 088 €	1 743 574 €
Member States receivables	165 576 €	130 476 €
Corresponding Members receivables	59 471 €	47 398 €
Orther receivables – Certificats	5 230 €	12 606 €
Other receivables	210 231 €	148 498 €
Prepayments	17 891 €	19 057 €
TOTAL (I)	2 073 488 €	2 101 610 €
Non current assets		
Long term investments	420 €	420 €
Land	1 050 000 €	1 050 000 €
Building - walls	1 378 531 €	1 427 329 €
Fittings	658 650 €	620 190 €
Office equipment	40 601 €	31 714 €
Furniture	1 997 €	3 911 €
Software	970 €	4 677 €
TOTAL (II)	3 131 169 €	3 138 240 €
General total (I to II)	5 204 656 €	5 239 850 €

LIABILITIES	31/12/2015	31/12/2014
Current liabilities		
Member States payables	158 264 €	201 300 €
Other payables	133 714 €	177 148 €
Total current liabilities	291 978 €	378 448 €
Non current liabilities		
Employee benefits	2 342 770 €	2 342 770 €
Other provisions		
Total passif à long terme (II)	2 342 770 €	2 342 770 €
Net assets	2 569 909 €	2 518 632 €
Capital	55 324 €	55 324 €
Revaluation Building	2 916 837 €	2 916 837 €
Reserves and accumulated results	-453 530 €	-553 760 €
Result of the year	51 277 €	100 231 €
Total net assets	2 569 909 €	2 518 632 €
Balance	0 €	0 €

2 INCOME STATEMENT FOR 2015

OPERATING INCOME	31/12/2015	31/12/2014
Member States contributions	2 055 200 €	2 053 800 €
Other operating income	84 697 €	78 769 €
Total Operating income	2 139 897 €	2 132 569 €
OPERATING EXPENSES		
Staff expenses	1 467 903 €	1 412 296 €
Operating expenses	403 674 €	439 520 €
Depreciations	193 428 €	176 371 €
Regularization accounts receivable	20 992 €	-6 723 €
Provision for retirement		11 620 €
Other operating expenses		
Total operating expenses	2 085 996 €	2 033 083 €
OPERATING RESULT	53 901 €	99 486 €
Financial result	7 335 €	10 690 €
Extraordinary result	-9 959 €	-9 945 €
Total non operating results	-2 624 €	745 €
NET RESULT	51 277 €	100 231 €

3 EXECUTION OF THE BUDGET

Budget realization	2014	2014	2015	2015
	Voted	Realized	Voted	Realized
CHARGES				
Active staff	1 254 930 €	1 304 917 €	1 315 110 €	1 360 376 €
Pension System	110 186 €	107 379 €	112 941 €	107 528 €
Total staff costs	1 365 116 €	1 412 296 €	1 428 051 €	1 467 903 €
Running costs	67 521 €	88 209 €	68 912 €	73 744 €
Administrative costs	67 365 €	80 936 €	68 547 €	70 396 €
Communication costs	55 287 €	56 989 €	56 501 €	60 961 €
Meetings costs - CIML	88 991 €	100 524 €	86 591 €	83 772 €
Travel & accommodation costs	109 336 €	90 418 €	109 017 €	99 601 €
Miscellaneous costs	17 338 €	12 438 €	17 495 €	20 505 €
Special funds for developing count	35 000 €	13 561 €	35 000 €	4 654 €
Total other charges	440 838 €	443 075 €	442 063 €	413 632 €
Depreciations	116 718 €	176 371 €	117 101 €	193 428 €
Provision for retirement	40 000 €	11 620 €	40 000 €	
Provision for uncollected funds	32 200 €	240 €	60 200 €	21 000 €
Total charges other than staff	188 918 €	188 231 €	217 301 €	214 428 €
Total Charges	1 994 872 €	2 043 601 €	2 087 415 €	2 095 963 €
INCOME				
Member State contribution	1 932 000 €	1 960 000 €	1 932 000 €	1 960 000 €
CM Fees	79 800 €	93 800 €	79 800 €	95 200 €
Certificat Fees	70 000 €	78 169 €	70 000 €	84 697 €
Translation Center	15 000 €		15 000 €	
Financial Income	15 000 €	10 690 €	15 000 €	7 335 €
Other Income		1 173 €		8 €
Total income	2 111 800 €	2 143 832 €	2 111 800 €	2 147 240 €
Result	116 928 €	100 231 €	24 385 €	51 277 €

4 NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

The financial year covers the period of 1st January to 31 December 2015.

The accounts were closed by the BIML Director according to the provisions of Article 20 of the OIML Financial Regulations – Edition 2012.

The financial statements established according to Annex 3 of the Financial Regulations include the following: balance sheet, income statement, notes to the financial statements, statement of changes in net assets/equity, cash flow statement.

The following notes or tables are therefore part of the presentation of the annual financial statements:

Note 1	Main accounting methods	7
Note 2	Cash and investments details.....	11
Note 3	Member States balance analysis	11
Note 4	Other receivables details.....	14
Note 5	Prepayments detail	15
Note 6	Long term investments details.....	15
Note 7	Long term receivables detail	15
Note 8	Fixed assets and accumulated depreciations state.....	15
Note 9	Other payables detail.....	16
Note 10	Employee benefits detail.....	16
Note 11	Other provisions analyzis.....	17
Note 12	Member State contribution detail.....	18
Note 13	Other operating revenue and income detail	18
Note 14	Staff expenses detail.....	18
Note 15	Running costs detail	19
Note 16	Administrative costs detail.....	19
Note 17	Communication costs detail	19
Note 18	Meeting costs detail.....	20
Note 19	Travel and accomodation costs detail.....	20
Note 20	Miscellaneous costs detail	20
Note 21	Depreciation and recovering detail	21
Note 22	Extraordinary income detail.....	22
Note 23	Extraordinary expenses detail.....	22

Accounting principles

Note 1 Main accounting methods

The OIML financial statements are established according to the international public sector accounting standards, IPSAS, issued by the Public Sector Committee of the IFAC (International Federation of Accountants). When IPSAS standards are not available, the IAS (IFRS) standards are implemented.

Reference currency

The OIML Financial Regulations as revised as of 1st January 2013 says in its Article 2 that the accounting unit provided for in the Convention (Article XXIV) is the Gold Franc whose exchange rate with the French Franc is indicated by the Banque de France.

However, Council Regulation (EC) No. 974/98 of 3 May 1998 replaced the French Franc by the Euro starting from 1 January 1999 and sets forth that "References to national monetary units contained in legal instruments in force as of the end of the transitional period must be construed as references to the Euro unit by applying the respective conversion rates". Accordingly, the Banque de France did not maintain the "Gold Franc" accounting unit.

On the basis of these provisions, the various financial statements and accounting documents of OIML shall be maintained in Euros.

Main methods used

The general accounting principles have been applied, respecting the principle of prudence, in conformity with the base hypothesis of continuity of operation, of permanence of the methods from one year to another and of independence of the yearly periods and in conformity with the provisions of the OIML Financial Regulations (FR) revised as of 1st January 2013.

Tangible fixed assets (FR- article 4.1)

The land, buildings, equipment and facilities owned by the OIML are recognized at their current appraised value less accumulated depreciation.

This was reflected in the revaluation of fixed assets and the recognition of revaluation surplus in shareholders'equity at 1st January 2010, at 1st January 2012 and at 1st January 2013.

Other facilities and equipment owned by the OIML are recognized at their historical cost less depreciation

Depreciation is calculated on a straight-line basis, in order to spread the cost of each asset over the asset's useful life estimated as follows:

* Land	No depreciation
* Buildings, wall	50 years
* Buildings, roof, renovation.....	20 years
* Buildings, fittings	10 years
* Fittings, improvements and facilities.....	5 à 10 years
* Other tangible fixed assets	3 à 10 years

Intangible fixed assets (FR- article 4.2)

The cost of capitalised software is depreciated on a straight-line basis over a useful life not exceeding 3 years.

Financial instruments (FR article 5)

Within the limits set by the Committee and subject to the Committee's control, the Director is authorized to invest the Organisation's cash and cash equivalents in government bonds with no published rating less than "AAA", certificates of deposit, or insured savings accounts within any Member States of the organization.

Any interest, dividends and gains on financial instruments, whether realised or not, shall be recognized as revenues and expenses in the income statement.

Specific services related to contracts – work in progress (FR article 6)

The Bureau may execute contracts with any International or Regional Organisation in order to carry out specific works and services funded by such organisations and falling within the scope of competence of the Organisation and in accordance with its objectives (e.g. translation of OIML publications into a language other than English or French). The objectives and terms of such contracts shall be submitted for prior approval to the Committee.

The revenues and expenses related to services rendered over several financial years under such contracts shall give rise to accounting adjustments in order to meet the revenue recognition rules set out in Article 8. (Revenue recognition : cf. below).

Trade receivables

Contributions due by Member States and in arrears as of the close of a budget year shall be deemed receivables of the Organisation and posted as such as assets until actual collection.

The case of defaulting Member States is addressed in accordance with Article XXIX of the OIML Convention: the radiation of a Member State who reached or exceeded three years of arrears is automatically registered by the BIML Director.

The 14th International Conference wished clarified Article XXIX of the OIML Convention, as regards Member States which have not fully paid their annual contribution. It was decided that:

- (a) A Member State which has not paid its annual contribution for three consecutive years shall automatically be considered as having resigned, according to Article XXIX, first paragraph, of the Convention;
- (b) A Member State which has not fully paid its annual contribution shall be automatically considered as having resigned when its accumulated arrears amount to the total of the last three years of contributions due;
- (c) A Member State in arrears will receive a final written warning at least six months before the accumulation of the three-year amount mentioned in (a) or (b). The warning will include a request to pay the full amount;
- (d) The provisions of (a), (b) and (c) apply accordingly to Corresponding Members with respect to annual Corresponding Member fees.

The 14th International Conference wished also clarified Article XXX, second paragraph, of the Convention with respect to the readmission of Member States which have officially been regarded as having resigned. It was decided that:

(a) A Member State which has officially been regarded as having resigned may be readmitted only after it has settled its unpaid contributions, the amount of which is calculated as the total contribution that the Member State would have had to pay over the last three years immediately prior to the year of readmission according to the classification of that Member State at the time of readmission;

(b) The provisions in (a) apply accordingly to Corresponding Members with respect to Corresponding Member fees.

Advances and down payments related to expenses of the following financial year (e.g. down payments made for the organisation of meetings, down payments related to works, etc.) may be posted as amounts due by suppliers.

Advances received from clients in connection with contracts referred to under Article 6 are posted as “amounts due to clients” on the liabilities side of the balance sheet.

Revenue recognition

Revenues are recognised according to the accrual method.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members are recognised on their due date, i.e. the commencement date of the financial year.

Financial revenues are recognised during the financial year during which they accrue.

Other revenues, including expense repaid by third parties, are recognised when accruing to the OIML, either under the terms of executed contracts or, in the absence of any contract, upon issuing the invoice or the request for payment.

Contributions due by Member States and fees due by Corresponding Members representing the partial or total payment of amounts due for following years are posted as amounts due by the Organisation to such Members.

Reserves

Annual net income, whether positive or negative, is systematically posted to retained earnings during the entire financial period defined in Article 1. At the end of each financial period, the Conference decides whether the relevant amounts are to be posted to the reserves.

Provisions

Provisions are recognized when the OIML is legally or implicitly bound by any obligation resulting from past events, and where it is likely that performance of such an obligation shall entail the use of resources without any likely consideration and it is possible to make a reliable estimate of the amount of the relevant obligation.

Employees benefits

Under the resolution no. 27 of the 45th CIML Meeting, the pension rights acquired are valued by an actuary and are presented in Note 10.

They are subject to an allowance for expenses determined in accordance with IPSAS
This result is the entry on the liabilities of the provision for pensions calculated in accordance with IPSAS in comparison to the assessments given to the previous year under the previous rule.

Borrowing

OIML is not authorised to borrow.

Extraordinary revenues and expenses

The Bureau's Director shall account for the amount of losses or gains arising in connection with any funds, asset disposals, inventories or other assets, provided that a statement listing all such amounts shall be submitted to the Committee and the Conference, taking into account in particular all differences between theoretical contributions due by Member States and actual payments, insofar as such differences are sufficiently small.

Voluntary contributions – bequests and donations

The Bureau's Director may accept voluntary contributions as well as bequests and donations, whether or not in cash, provided that the same are offered for purposes compatible with the Organisation's policies, goals and operations.

The acceptance of any contributions entailing, whether directly or indirectly, any additional financial commitment for the Organisation is subject to prior approval by the Conference or, in case of emergency, by the Committee.

Contributions in movable or immovable property are valued in monetary units and posted on the Organisation's balance sheet.

Notes on the balance sheet

Note 2 Cash and investments details

Details of cash	31/12/2015	31/12/2014
Caisse d'Epargne		985 623 €
LCL Investments	711 854 €	308 769 €
SG Investments	500 000 €	
Banque de France		205 216 €
Chèques Postaux	21 171 €	61 925 €
Crédit Lyonnais	280 564 €	104 806 €
Société Générale	78 745 €	
Caisse	605 €	1 175 €
Banque de Berne	17 817 €	29 782 €
Banque de France – Traduction Center		38 988 €
Interest to be received	4 331 €	7 290 €
Total	1 615 088 €	1 743 574 €

Note 3 Member States balance analysis

The receivables are analyzed as follows:

Receivables	31/12/2015	31/12/2014
<u>Asset</u>		
Member States	287 376 €	232 476 €
Corresponding Members	59 471 €	47 398 €
Other clients	5 230 €	12 606 €
Provisions for doubtful debts	-121 800 €	-102 000 €
<u>Liabilities</u>		
Member States - Advance	-121 950 €	-163 409 €
Corresponding Members - Advance	-36 314 €	-37 891 €
Total	72 013 €	-10 820 €

The detail of Member States and Corresponding Members balance is shown below:

Member States	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
ALBANIE			14 000
ARABIE SAOUDITE		28 000	
AUTRICHE - Avance	-14 000	-14 000	
BRESIL	112 000		
CAMEROUN	14 000		42 700
CHYPRE	14 000	14 000	
COLOMBIE			2 700
CUBA	26 320	26 320	14 300
EGYPTE - Avance		-28 000	
ETHIOPIE	42 000	42 500	42 700
GRECE		100	
IRAN	1 710	57 710	57 000
IRLANDE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
ISRAEL	14 000		
KAZAKHSTAN - Avance		-28 000	
KENYA - Avance	-9 950	-9 409	1 115
LIBAN	42 000	42 500	42 700
NORVEGE - Avance	-14 000	-14 000	-14 000
NVLE ZELANDE - Avance	-14 000		
POLOGNE - Avance	-28 000	-28 000	-28 000
PORTUGAL – Avance		-14 000	
REPUBLIQUE SLOVAQUE - Avance		-14 000	
SLOVENIE - Avance	-14 000	-14 000	
SRI LANKA	21 346	21 346	21 346
TUNISIE – Avance			-14 000
	165 426	69 067	168 561

Corresponding Members	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
ARGENTINE	2 800	1 400	
AZERBAIDJAN - Avance		-1 400	
BANGLADESH		1 400	
BENIN	1 400	1 400	1 400
BOSNIE-HERZEGOVINE - Avance			-1 020
BOTSWANA		1 400	
BURKINA FASO	4 200	4 250	4 190
CAMBODGE		1 400	1 400
COMORES	4 200	4 250	4 190
COREE DU NORD	1 400		
REP. DOMINICAINE - Avance	-4 060	-4 060	-5 460
GABON	1 626	226	-1 174
GAMBIE - UNIDO	4 200	2 800	1 400
GEORGIE - Avance		-1 400	-1 400
GUINEE - Avance	-9 111	-10 511	-11 911
HONG KONG - Avance	-1 400	-1 400	
IRAK		1 400	
ISLANDE - Avance	-1 400		
KIRGHIZISTAN	2 800	1 400	
LETTONIE - Avance	-1 400	-1 400	-170
LIBYE	1 123	-277	-1 677
LIBERIA - UNIDO	-100		
LITUANIE - Avance	-1 400		
MADAGASCAR	1 400	1 400	
MAURICE - Avance	-1 400		
MAURITANIE	4 200	2 800	1 400
MONGOLIE - Avance			309
MONTENEGRO - Avance	-1 400		
NEPAL	1 400		2 850
NICARAGUA	4 200	4 250	4 190
NIGERIA	4 200	2 800	1 400
OMAN	1 400	2 850	1 450
OUGANDA	1 400		
OUZBEKISTAN	232	232	232
PANAMA - Avance	-10 517	-11 917	-13 317
PAPOUASIE – NOUVELLE GUINEE	-1 400	1 400	1 400
RWANDA	1 890	490	-910
SEYCHELLES - Avance	-1 400		
SIERRA LEONE - UNIDO		-1 400	1 400
SINGAPOUR - Avance		-1 400	-1 400

Corresponding Members	Situation au 31/12/2015	Situation au 31/12/2014	Situation au 31/12/2013
SOUDAN	4 200	2 800	1 400
SYRIE	4 200	2 800	1 400
TADJIKISTAN	4 200	4 250	4 190
URUGUAY - Avance	-1 326	-2 726	-2 726
YEMEN	1 400		
ZIMBABWE	1 400		
	23 157	9 507	-6 964

The provisions for doubtful debts of Members are the following:

Country	Provision au 31/12/2015	Provision au 31/12/2014
ETHIOPIE	42 000 €	42 500 €
LIBAN	42 000 €	42 500 €
BURKINA FASO	4 200 €	4 250 €
COMMORES	4 200 €	4 250 €
GAMBIE	4 200 €	
MAURITANIE	4 200 €	
NICARAGUA	4 200 €	4 250 €
NIGERIA	4 200 €	
SOUDAN	4 200 €	
SYRIE	4 200 €	
TADJIKISTAN	4 200 €	4 250 €
Total provisions	121 800 €	102 000 €

Note 4 Other receivables details

Other receivables totaling 210 231 € mainly include the advances paid to suppliers for works amounting to 79 294 €, the tax reimbursement agreement from US government for 20 066 €, VAT pending refund for an amount of 15 452 €, the unpaid VAT on the works for 79 558 €. This balance is carried forward over 10 years, depreciation period for fixtures and fittings.

Note 5 Prepayments detail

The prepayments, which amount to 17 891 € include principally payments of annual services or subscriptions of which part is allocated to the year 2016.

Note 6 Long term investments details

This account, amounting to 420 € includes deposits and guarantees.

Note 7 Long term receivables detail

No long term receivable appears.

Note 8 Fixed assets and accumulated depreciations state

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Depreciation	Net	Brut	Depreciation	Net
Buildings	29 680 €	28 710 €	970 €	20 733 €	16 057 €	4 677 €
Land	1 050 000 €		1 050 000 €	1 050 000 €		1 050 000 €
Building – wall	1 629 889 €	251 358 €	1 378 531 €	1 629 889 €	202 560 €	1 427 329 €
General facilities	406 518 €	82 745 €	323 773 €	288 371 €	41 041 €	247 330 €
Fittings	608 405 €	273 528 €	334 877 €	586 173 €	213 313 €	372 861 €
Office equipment	14 415 €	3 722 €	10 693 €	6 512 €	2 279 €	4 233 €
IT equipment	87 163 €	57 255 €	29 908 €	58 035 €	45 655 €	12 380 €
Computer server system	82 858 €	82 858 €		82 858 €	67 757 €	15 101 €
Furniture	35 023 €	33 026 €	1 997 €	35 023 €	31 112 €	3 911 €
TOTAL 31/12	3 943 950 €	813 201 €	3 130 749 €	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €
TOTAL 01/01	3 757 594 €	619 773 €	3 137 820 €	3 591 392 €	443 402 €	3 147 990 €
Variation	186 356 €	193 428 €	-7 071 €	166 202 €	176 371 €	-10 170 €

Note 9 Other payables detail

The other debts are short term debts and include the following:

	31/12/2015	31/12/2014
Urssaf	55 122 €	64 798 €
Ircantec	7 419 €	6 841 €
Health insurance	5 250 €	4 952 €
Foresight	5 966 €	5 481 €
Annual leave	40 312 €	23 360 €
Social debts	114 069 €	105 432 €
Suppliers	1 146 €	6 645 €
Invoices to receive	18 072 €	64 858 €
Suppliers	19 218 €	71 503 €

Note 10 Employee benefits detail

Employee benefits include pension funds to 2 342 770 €

No additional provision has been recorded at 31 December 2015.

The total of rights acquired, evaluated by an actuary, amounts to:

Total of rights acquired at	
At 31/12/2010	2 158 500 €
At 31/12/2011	2 205 900 €
At 31/12/2012	2 272 000 €
At 31/12/2013	2 328 800 €
At 31/12/2014	2 342 770 €
At 31/12/2015 - New Estimation	2 728 410 €
At 31/12/2016	2 675 118 €
At 31/12/2017	2 623 064 €
At 31/12/2018	2 572 504 €
At 31/12/2019	2 523 662 €
At 31/12/2020	2 476 734 €

Note 11 Other provisions analyzis

The OIML did not have any dispute during the year.

Notes on the income statement

Note 12 Member State contribution detail

The contributions of states is 2 055 200 € which decomposes:

	2015	2014
Member State contributions	1 960 000 €	1 960 000 €
Corresponding Members	95 200 €	93 800 €
Total State contributions	2 055 200 €	2 053 800 €

Note 13 Other operating revenue and income detail

The amount of other products, 84 697 € is:

	2015	2014
Certificats	84 697 €	78 169 €
Others		600 €
Total State contributions	84 697 €	78 769 €

Note 14 Staff expenses detail

The total staff costs of 1 467 903 € is divided into:

	2015	2014
Salary BIML	1 067 444 €	1 026 570 €
Social contributions	292 931 €	278 347 €
Retired OIML staff	107 528 €	107 379 €
Total staff costs	1 467 903 €	1 412 296 €

Note 15 Running costs detail

Total running costs of 73 744 € including main items are

	2015	2014
Water & Electricity	12 478 €	10 945 €
Supplies	5 178 €	17 715 €
Maintenance & repair	49 895 €	54 494 €
Insurance	4 516 €	3 384 €
Property tax	1 678 €	1 670 €
Total running costs	73 744 €	88 209 €

Note 16 Administrative costs detail

The amount of administrative costs is 70 396 € and is divided into:

	2015	2014
Fournitures administratives	2 445 €	3 554 €
Maintenance	35 078 €	40 652 €
Documentation	1 424 €	1 504 €
Honoraires	24 959 €	27 913 €
Téléphone	6 489 €	7 313 €
Total couts administratif	70 396 €	80 936 €

Note 17 Communication costs detail

The total cost of communication, 60 961 €, equal to:

	2015	2014
Publications and medals	15 554 €	14 277 €
Postal	11 856 €	10 618 €
Carriers	420 €	162 €
Internet	33 131 €	31 932 €
Total communication costs	60 961 €	56 989 €

Note 18 Meeting costs detail

The retail cost of meeting, 83 772 € is:

	2015	2014
Conférence fees		6 699 €
Receptions	2 500 €	6 949 €
CIML	78 075 €	86 877 €
Presidency fees	3 197 €	
Total meeting costs	83 772 €	100 524 €

Note 19 Travel and accomodation costs detail

The amount of travel and missions of 99 601 € is divided into:

	2015	2014
Travel	71 059 €	56 910 €
Missions	28 542 €	33 508 €
Total travel and accomodation costs	99 601 €	90 418 €

Note 20 Miscellaneous costs detail

Miscellaneous expenses, 20 505 € corresponding to:

	2015	2014
Tips	3 385 €	3 215 €
Bank charges	4 521 €	3 889 €
Loan losses		-6 390 €
Various expenses	12 599 €	11 724 €
Total miscellaneous costs	20 505 €	12 438 €

Note 21 Depreciation and recovering detail

The total of endowments to depreciations and to provisions is 214 428 €

Annual endowment	2015	2014
Software	12 653 €	5 626 €
Buildings	48 798 €	48 796 €
General facilities	41 704 €	28 106 €
Fittings	60 215 €	52 805 €
Office equipment	1 443 €	370 €
IT equipment	11 600 €	11 368 €
Computer server system	15 101 €	27 149 €
Furniture	1 914 €	2 151 €
Total endowment to depreciations	193 428 €	176 371 €
Clients accounts - recovery provision	21 000 €	240 €
Pension system		11 620 €
Total annual endowments	21 000 €	11 860 €

The 14th International Conference who wanted clarified Article XXIX of the OIML Convention as regards Member States and Corresponding Members, the OIML accounts do not appear more than three years of contributions arrears, effect on the financial statements at 31 December 2015 is:

- Loss on bad debt :	- 1 200 €
- Depreciation allowance claim:	- 21 000 €
- Reversal of provision for receivables :	1 200 €
	<hr/>
- Either a charge in the 2015 financial statements :	- 21 000 €

Note 22 Extraordinary income detail

No extraordinary income during the year 2015.

Note 23 Extraordinary expenses detail

The exceptional charge for the year, 10 055 €, mainly corresponds to the recovery of 10 years on unpaid VAT on the work - see Note 4.

5 STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS/EQUITY

	Capital	Reserves	Revaluation Building	Accumulated results	Result	Total
Net at 01/01/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 890 559 €	46 685 €	2 418 401 €
Result of the year					100 231 €	
Revaluation bulding						
Net at 31/12/2014	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €
Net at 01/01/2015	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 843 874 €	100 231 €	2 518 632 €
Result of the year					51 277 €	
Revaluation bulding						
Net at 31/12/2015	55 324 €	1 290 114 €	2 916 837 €	-1 743 643 €	51 277 €	2 569 909 €

The annual result is added at the next 1st January in the accumulated result.

6 CASH-FLOW STATEMENT AT 31 DECEMBER 2015

CASH-FLOW STATEMENT AT DECEMBER 31, 2015		
	2015	2014
Balance of activities	51 277	100 231
+/- Net endowment to depreciations and provisions	214 428	188 231
+ Impact résolution 11 & 12	0	-6 390
+ Nett Value of assets sold	0	0
CAPACITY TO AUTOFINANCE	265 705	282 072
+/- Variation in the Working Capital requirement related to the activity	-207 835	101 370
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY THE ACTIVITY	57 870	383 441
- Outgoing related to the acquirements of assets	-186 356	-166 202
+/- Variation of loans and advances granted	0	0
NET FLUX OF CASHFLOW GENERATED BY TH INVESTMENT	-186 356	-166 202
VARIATION IN NET CASHFLOW	-128 486	217 240
OPENING CASH	1 743 574	1 526 335
CLOSING CASH	1 615 088	1 743 574
DIFFERENCE	0	0

Budget realization	2014 Voted	2014 Realized	2015 Voted	2015 Realized	2015 difference
CHARGES					
Active staff	1 254 930	1 304 917	1 315 110	1 360 376	
Pension System	110 186	107 379	112 941	107 528	
Total staff costs	1 365 116	1 412 296	1 428 051	1 467 903	- 39 852
Running costs	67 521	88 209	68 912	73 744	
Administrative costs	67 365	80 936	68 547	70 396	
Communication costs	55 287	56 989	56 501	60 961	
Meetings costs - CIML	88 991	100 524	86 591	83 772	
Travel & accommodation costs	109 336	90 418	109 017	99 601	
Miscellaneous costs	17 338	12 438	17 495	20 505	
Special funds for developing count	35 000	13 561	35 000	4 654	
Total other charges	440 838	443 075	442 063	413 632	28 431
Depreciations	116 718	176 371	117 101	193 428	
Provision for retirement	40 000	11 620	40 000		
Provision for uncollected funds	32 200	240	60 200	21 000	
Total charges other than staff	188 918	188 231	217 301	214 428	2 873
Total Charges	1 994 872	2 043 601	2 087 415	2 095 963	- 8 548
INCOME					
Member State contribution	1 932 000	1 960 000	1 932 000	1 960 000	
CM Fees	79 800	93 800	79 800	95 200	
Certificat Fees	70 000	78 169	70 000	84 697	
Translation Center	15 000		15 000		
Financial Income	15 000	10 690	15 000	7 335	
Other Income		1 173		8	
Total income	2 111 800	2 143 832	2 111 800	2 147 240	35 440
Result	116 928	100 231	24 385	51 277	26 892



15ème Conférence OIML

Annexe B

Examen de la classification des Etats Membres

Etats Membres (en 2016) Member States (in 2016)	Population (million)	World Bank data 2014	Multiplier by population only	Current Multiplier as of 2016	Current Discrepancy (before rise)	World Bank GNI per capita 2014	OIML allowed declassific ation	adjustment	Multiplier after adjustment	Check for more adjustment	Outcome	2016	2017	2018	2019	2020
*Pays bénéficiant d'un déclassement *Countries benefiting from a lower class.																
Afrique du Sud	54	4	4	4	6800					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Albanie	2	1	1	1	4450					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Algérie	38	2	2	2	5490					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Allemagne	80	4	4	4	47640					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Arabie Saoudite	30	2	2	2	25140					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Australie	23	2	2	2	64540					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Autriche	8	1	1	1	49670					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Republique de Belarus	9	1	1	1	7340					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Belgique	11	2	1	1	47260			1	2	OK		14 000	14 000	28 000	28 000	28 000
Bresil	206	8	8	8	11530					8 OK		112 000	112 000	112 000	112 000	112 000
Bulgarie	7	1	1	1	7620					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Cambodia	15	2	1	1	1500				1	ADJ	OK -1 class	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Cameroun	20	2	1	1	1350					1 ADJ	OK-2 class	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Canada	35	2	2	2	51630					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Republique Populaire de Chine	1 364	8	8	8	7400					8 OK		112 000	112 000	112 000	112 000	112 000
Chypre	1	1	1	1	26370					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Colombie	60	4	4	4	7970					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Republique de Corée	50	4	4	4	27090					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Croatie	4	1	1	1	12980					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Cuba	11	2	2	2	8550					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Danemark	5	1	1	1	61130					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Egypte	89	4	2	2	3050					2 ADJ	OK -1 class	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Espagne	46	4	4	4	29440					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Etats-Unis d'Amerique	318	8	8	8	55200					8 OK		112 000	112 000	112 000	112 000	112 000
Finlande	5	1	1	1	48420					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
France	66	4	4	4	42960					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Grece	10	1	2	2	22680			-1	1	OK		28 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Hongrie	9	1	1	1	13340					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Inde	1 295	8	2	2	1570					2 ADJ	OK -2 class	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Indonesie	254	8	4	4	3630					4 ADJ	OK -1 class	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Republique Islamique d'Iran	78	4	4	4	7120					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Irlande	4	1	1	1	46550					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Israel	8	1	1	1	35320					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Italie	61	4	4	4	34270					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Japon	127	8	8	8	42000					8 OK		112 000	112 000	112 000	112 000	112 000
Kazakhstan	17	2	2	2	11850					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Kenya	44	2	1	1	1290					1 ADJ	OK - 2 class	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Macedoine, Ex-R.Y. de	2	1	1	1	5150					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Maroc	33	2	1	1	3070					1 ADJ	OK -1 class	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Monaco	0	1	1	1	197460					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Norvege	5	1	1	1	103630					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Nouvelle-Zelande	4	1	1	1	41070					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Pakistan	185	8	1	1	1490			1	2	ADJ	OK - 1 class	14 000	14 000	28 000	28 000	28 000
Pays-Bas	16	2	2	2	51890					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Pologne	37	2	2	2	13690					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Portugal	10	1	1	1	21360					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Roumanie	19	2	2	2	9520					2 OK		28 000	28 000	28 000	28 000	28 000
Royaume-Uni	64	4	4	4	43430					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Russie	143	8	8	8	13220					8 OK		112 000	112 000	112 000	112 000	112 000
Serbie	7	1	1	1	5820					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Republique Slovaque	5	1	1	1	17750					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Slovenie	2	1	1	1	23580					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Sri Lanka	20	2	1	1	3460					1 ADJ	OK -1 class	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Suede	9	1	1	1	61610					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Suisse	8	1	1	1	88120					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Republique-Unie de Tanzanie	51	4	1	1	920					1 ADJ	OK - 3 classes	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Republique Tchèque	10	1	1	1	18370					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Thailand	67	4	4	4	5780					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Tunisie	10	1	1	1	4230					1 OK		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Turquie	75	4	4	4	10830					4 OK		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Vietnam	90	4	1	1	1890					1 ADJ	OK - 2 classes	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Zambie	15	2	1	1	1680					1 ADJ	OK - 2 classes	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
62 Member States			167	145						146		2030 000	2016 000	2044 000	2044 000	2044 000

Base contribution 14 000 for 2016 per footnote
reduction 1 class 4200 4125 rounded up to next 100
reduction 2 class 2100 4200 divided by 2 per resolution
reduction 3 class 1100 1045 rounded up to next 100

k. Estimated to be upper middle income (\$4,126 to \$12,735). l. Estimated to be high income (\$12,736 or more). m. Estimated to be low income (\$1,045 or less). n. Estimated to be lower middle income (\$1,046 to \$4,125).



15ème Conférence OIML

Annexe C

Proposition de budget pour la période financière 2017–2020



BUDGET 2017 – 2020

	2016 (for comparison)	2017	2018	2019	2020	Total (2017-2020)
INCOMES						
Member State Contri. – 0%	1 932 000	2 016 000	2 044 000	2 044 000	2 044 000	8 148 000
C M Fees – 0%	79 800	91 000	91 000	91 000	91 000	364 000
Certificates Fees	70 000	77 000	77 000	80 500	80 500	315 000
Translation Center	15 000	0	0	0	0	0
Financial Income	15 000	8 000	8 500	8 500	9 000	34 000
TOTAL INCOMES	2 111 800	2 192 000	2 220 500	2 224 000	2 224 500	8 861 000
CHARGES						
<i>Active Staff less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>1 297 715</i>	<i>1 308 289</i>	<i>1 313 868</i>	<i>1 343 220</i>	
OIML-CS Staff Costs	<i>n/a</i>	<i>64400</i>	<i>71000</i>	<i>74900</i>	<i>77000</i>	
Active Staff (TOTAL)	1 341 312	1 362 115	1 379 289	1 388 768	1 420 220	5 550 392
Pension System	115 764	111 872	114 110	116 392	118 720	461 093
TOTAL STAFF COSTS	1 457 076	1 473 987	1 493 398	1 505 160	1 538 939	6 011 485
<i>Running Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>72868</i>	<i>74326</i>	<i>75812</i>	<i>77328</i>	
OIML-CS Running Costs	<i>n/a</i>	<i>2351</i>	<i>2398</i>	<i>2446</i>	<i>2494</i>	
Running Costs (TOTAL)	70 337	75 219	76 723	78 258	79 823	310 022
Administrative Costs	69 750	71 614	72 854	74 116	75 400	293 984
<i>Communication Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>59 957</i>	<i>60 873</i>	<i>61 804</i>	<i>62 750</i>	
OIML-CS Communication Costs	<i>n/a</i>	<i>1 934</i>	<i>1 964</i>	<i>1 994</i>	<i>2 024</i>	
Communication Costs (TOTAL)	57 748	61 891	62 837	63 798	64 774	253 300
<i>CIML Meeting</i>	<i>n/a</i>	<i>106 050</i>	<i>107 111</i>	<i>108 182</i>	<i>129 263</i>	
<i>Additional Seminar</i>	<i>n/a</i>	<i>5 782</i>	<i>5 869</i>	<i>5 957</i>	<i>6 047</i>	
Meetings Costs – CIML plus Seminar (TOTAL)	87 890	111 832	112 980	114 139	135 310	474 261
<i>T & A Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>91 593</i>	<i>93 465</i>	<i>95 374</i>	<i>97 322</i>	
OIML-CS T & A Costs	<i>n/a</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	
Travel & Accommodation Costs – BIML (TOTAL)	111 742	93 593	95 465	97 374	99 322	385 753
Miscellaneous Costs	17 653	20 813	21 061	21 312	21 567	84 753
Search for AD	<i>n/a</i>	40 000	15 000			55 000
Search for Director	<i>n/a</i>		40 000	30 000		70 000
Special Fund for CEEMS	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
TOTAL OTHER CHARGES	450 120	509 962	531 920	513 997	511 195	2 067 074
Depreciations	118 670	186 750	190 500	189 250	155 500	722 000
Provision for retirement	40 000	0	0	0	0	
Provision for uncollected funds	60 200	14 000	14 000	14 000	14 000	56 000
TOTAL DEPRECIATIONS & PROVISIONS	218 870	200 750	204 500	203 250	169 500	778 000
TOTAL CHARGES	2 126 066	2 184 700	2 229 818	2 222 407	2 219 635	8 856 559
RESULT	-14 266	7 300	-9 318	1 593	4 865	4 441
Total Coefficient	138	144	146	146	146	

See other tabs for details

Includes Thailand, Cambodia and changes to Belgium, Pakistan, Greece

CS System Certificate Income	77000	77000	80500	80500	315000
CS System TotalCosts	70685	77332	81280	83429	312725
Result					2275



BUDGET 2017 – 2020

INCOMES	2015 ACTUAL (for comparison)	2017	2018	2019	2020	Total (2017-2020)			
Member State Contri. – 0%	1 960 000	2 016 000	2 044 000	2 044 000	2 044 000	8 148 000			
C M Fees – 0%	95 200	91 000	91 000	91 000	91 000	364 000			
Certificates Fees	84 697	77 000	77 000	80 500	80 500	315 000			
Translation Center	0	0	0	0	0	0			
Financial Income	7 335	8 000	8 500	8 500	9 000	34 000			
TOTAL INCOMES	2 147 240	2 192 000	2 220 500	2 224 000	2 224 500	8 861 000			
CHARGES									
						2020-2017	% Increase	% of Total 2020	
<i>Active Staff less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>1 297 715</i>	<i>1 308 289</i>	<i>1 313 868</i>	<i>1 343 220</i>				
<i>OIML-CS Staff Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>64400</i>	<i>71000</i>	<i>74900</i>	<i>77000</i>				
Active Staff (TOTAL)	1 360 376	1 362 115	1 379 289	1 388 768	1 420 220	58 105	4,27	63,98	
Pension System	107 528	111 872	114 110	116 392	118 720	6 847	6,12	5,35	
TOTAL STAFF COSTS	1 467 903	1 473 987	1 493 398	1 505 160	1 538 939	64 952	4,41	69,33	
						2020-2017	% Increase	% of Total 2020	
<i>Running Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>72868</i>	<i>74326</i>	<i>75812</i>	<i>77328</i>				
<i>OIML-CS Running Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>2351</i>	<i>2398</i>	<i>2446</i>	<i>2494</i>				
Running Costs (TOTAL)	73 744	75 219	76 723	78 258	79 823	4 604	6,12	3,60	
Administrative Costs	70 396	71 614	72 854	74 116	75 400	3 786	5,29	3,40	
<i>Communication Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>59 957</i>	<i>60 873</i>	<i>61 804</i>	<i>62 750</i>				
<i>OIML-CS Communication Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>1 934</i>	<i>1 964</i>	<i>1 994</i>	<i>2 024</i>				
Communication Costs (TOTAL)	60 961	61 891	62 837	63 798	64 774	2 883	4,66	2,92	
<i>CIML Meeting</i>	<i>n/a</i>	<i>106 050</i>	<i>107 111</i>	<i>108 182</i>	<i>129 263</i>				
<i>Additional Seminar</i>	<i>n/a</i>	<i>5 782</i>	<i>5 869</i>	<i>5 957</i>	<i>6 047</i>				
Meetings Costs – CIML plus Seminar (TOTAL)	83 772	111 832	112 980	114 139	135 310	23 478	20,99 incl VAT	6,10	
<i>T & A Costs less OIML-CS Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>91 593</i>	<i>93 465</i>	<i>95 374</i>	<i>97 322</i>				
<i>OIML-CS T & A Costs</i>	<i>n/a</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>				
Travel & Accommodation Costs – BIML (TOTAL)	99 601	93 593	95 465	97 374	99 322	5 729	6,12 no MoH	4,47	
Miscellaneous Costs	20 505	20 813	21 061	21 312	21 567	754	3,62	0,97	
Search for AD	<i>n/a</i>	40 000	15 000						
Search for Director	<i>n/a</i>		40 000	30 000					
Special Fund for Developing Countries	4 654	35 000	35 000	35 000	35 000	0	0,00	1,58	
Training for Technical Work	0	100000	75000	75000					
TOTAL OTHER CHARGES	413 632	609 962	606 920	588 997	511 195	41 233	46,80	23	
						2020-2017	% Increase	% of Total 2020	
Depreciations	193 428	186 750	190 500	189 250	155 500	-31 250	-16,73	7,01	
Provision for retirement	0	0	0	0	0	0		0,00	
Provision for uncollected funds	21 000	14 000	14 000	14 000	14 000	0		0,63	
TOTAL DEPRECIATIONS & PROVISIONS	214 428	200 750	204 500	203 250	169 500	-31 250	-15,57	7,64	
						2020-2017	% Increase	% of Total 2020	
TOTAL CHARGES	2 095 963	2 284 700	2 304 818	2 297 407	2 219 635	-65 065	-2,85		
RESULT	51 277	-92 700	-84 318	-73 407	4 865	-245 559			
Total Coefficient	140	144	146	146	146	Includes Thailand, Cambodia and changes to Belgium, Pakistan, Greece			

See other tabs for details

CS System Certificate Income	77 000	77 000	80 500	80 500	315 000
CS System Total Costs	70 685	77 332	81 280	83 429	312 725
Result					2 275



15ème Conférence OIML

Annexe D

**Rapport sur les publications
approuvées par le CIML
depuis la 14ème Conférence**

15^{ème} Conférence Internationale de Métrologie Légale

Point 6

Sanction des publications OIML

Une liste est donnée ci-dessous de tous les Documents, Recommandations et Vocabulaires qui ont été soit :

- approuvés par le CIML lors de sa 48^{ème} Réunion (2013), 49^{ème} Réunion (2014) et 50^{ème} Réunion (2015), soit
- soumis à la 51^{ème} Réunion du CIML (2016) pour approbation.

2013

Approuvés lors de la 48^{ème} Réunion du CIML (Résolutions 2013/11 et 2013/19)

- R 46-3 *Compteurs actifs d'énergie électrique – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 49-1 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 49-2 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 2: Méthodes d'essai*
- R 49-3 *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 144 *Instruments pour le mesurage continu de CO et NOx dans les émissions de sources fixes*
- R 100 *Systèmes de spectromètres d'absorption atomique pour la mesure des polluants métalliques*
- D 11 *Exigences générales pour les instruments de mesure - Conditions environnementales*
- V 1 *Vocabulaire international des termes de métrologie légale (VIML)*

2014

Approuvés lors de la 49^{ème} Réunion du CIML (Résolution 2014/15)

- Amd R 35-1 *Mesures matérialisées de longueur pour usages généraux – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 50-1 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 50-2 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 2: Procédures d'essai*

- R 50-3 *Instruments de pesage totalisateurs continus à fonctionnement automatique (peseuses sur bande) – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 117-2 *Ensembles de mesurage dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*
- R 117-3 *Ensembles de mesurage dynamique de liquides autres que l'eau – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 139-1 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- R 139-2 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*

Approbation directe en ligne par le CIML en 2014

- R 137-3 *Compteurs de gaz – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- Amd R 137-1 *Compteurs de gaz – Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- Amd R 137-2 *Compteurs de gaz – Partie 2: Contrôles métrologiques et essais de performance*

2015

Approuvés lors de la 50^{ème} Réunion du CIML (Résolution 2015/14)

- R 79 *Exigences pour l'étiquetage des produits préemballés*
- R 139-3 *Ensembles de mesurage de gaz comprimé pour véhicules – Partie 3: Format du rapport d'essai*
- R 145 *Instruments ophtalmiques - tonomètres d'empreinte et d'aplanation*

2016

Soumis pour approbation à la 51^{ème} Réunion du CIML (Voir le point 9.1 du CIML)

- R 59 *Humidimètres pour grains de céréales et graines oléagineuses*
- R 87 *Quantité de produit dans les préemballages*
- Nouvelle R *Instruments de mesure utilisés pour la détermination des protéines dans les grains et les oléagineux*
- Nouvelle R *Radiateur étalon à corps noir pour l'étendue de température de –50 °C à 2500 °C*